



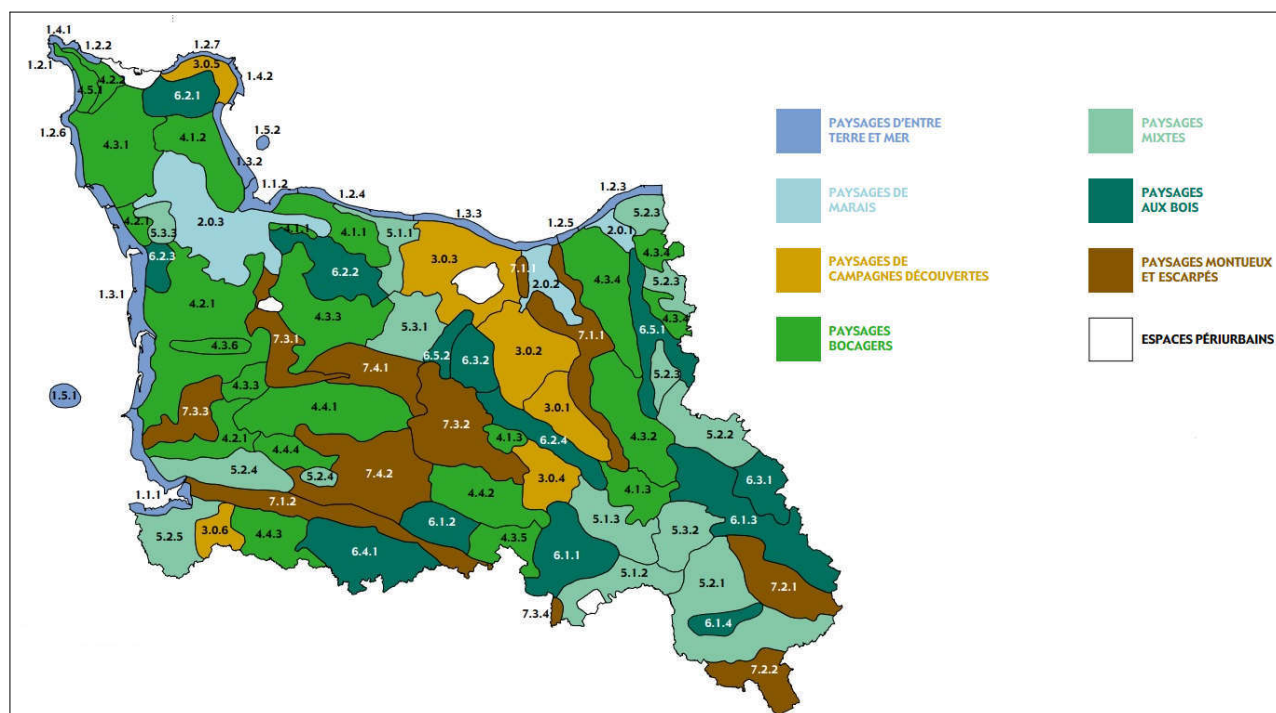
Débat public "Éoliennes en mer au large de la Normandie"

Compilation des unités paysagères

Le présent document compile des extraits de :

- l'[Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie](#) : pages 2 à 168
- l'[Atlas des paysages de la Haute-Normandie](#) : pages 169 à 260

Départements de la Manche et du Calvados



Carte des unités paysagères de l'ex Basse-Normandie

Référence Unité Paysagère	Dénomination	page ¹
1.1.2	La baie des Veys	3
1.2.3	La côte fleurie	9
1.2.4	Côte à falaises verticales et rectilignes du Bessin	15
1.2.5	Falaises argileuses : les Vaches Noires	23
1.2.7	La côte septentrionale du Cotentin	29
1.3.2	Plages et marais littoraux (Plain)	35
1.3.3	La Côte de Nacre, un littoral urbanisé	41
1.4.2	La côte du Val de Saire	51
1.5.2	Les îles Saint-Marcouf : trois îlots pour les oiseaux	57
2.0.1	Les marais de la Touques	61
2.0.2	Les marais de la Dives	67
2.0.3	Les marais du Cotentin et du Bessin	75
3.0.3	La campagne de Caen septentrionale, une plaine aux horizons courts et rongée par l'urbanisation	87
3.0.5	Le bas Val de Saire : une campagne légumière	95
4.1.1	Le Bessin, hautes haies et grands damiers	103
4.1.2	Le Plain, haies rabaissées et grand damier	115
4.3.4	Le Pays d'Auge septentrional, tableaux versant et plateaux	125
5.1.1	L'Entre Plaine de Caen et Bessin, un damier de plaines et de bocages	137
5.2.3	Le Pays d'Auge tabulaire, le retour aux horizons découverts	145
6.2.1	Le haut Val de Saire boisé	151
7.1.1	L'escarpement occidental du Pays d'Auge	159

Tableau recensant les unités paysagères potentiellement concernées par le projet

1 Numéro de page du document pdf



Ci-dessus :
La baie des Veys : le chenal de la
Vire entre les pointes du Grouin
et de Brévands.

Unité 1.1.2

La baie des Veys

Ce paysage «d'entre mer et terre» se déploie à la charnière qui unit les grands bocages du Plain et du Bessin. Zone d'estran infini qui peu à peu gagne sur la mer, la Baie des Veys devient un paysage de mise en valeur, qu'exploitent agriculteurs et ostréiculteurs. La combinaison de la sédimentation et des aménagements agraires crée le paysage actuel de la baie qui apparaît comme une plaine agricole devant une plaine marine.



Un paysage du recul de la mer

Entre le Cotentin et le Bessin, la côte dessine un rentrant en forme d'angle droit au fond duquel se jette un groupe de cours d'eau qui draine le Bessin, le Cotentin et une moitié du Bocage normand. Là, convergent la Vire, l'Aure, la Taute et la Douve.

La fin de la transgression marine succédant à l'époque glaciaire du quaternaire avait porté le littoral loin vers l'intérieur dans les vallées. Au début de l'ère chrétienne, il était à neuf kilomètres du rivage actuel. Depuis, la mer recule devant la sédimentation qui comble ce fond de baie. Les rivières apportent peu d'alluvions mais les sédiments des fonds marins — sables et vases — sont charriés par le courant de marée qui longe le Plain vers le sud et la grande houle du nord-est. Lors du flot, les dépôts s'avancent avec la montée de la

marée, les sables le long des chenaux, les vases jusqu'au bord des rivages. La vitesse d'écoulement du jusant étant très inférieure, une partie des dépôts n'est pas reprise et engraisse l'estran, les vases au sud et à l'ouest, les sables dans les grands bancs du centre. Et l'ensemble se déplace peu à peu vers le large.

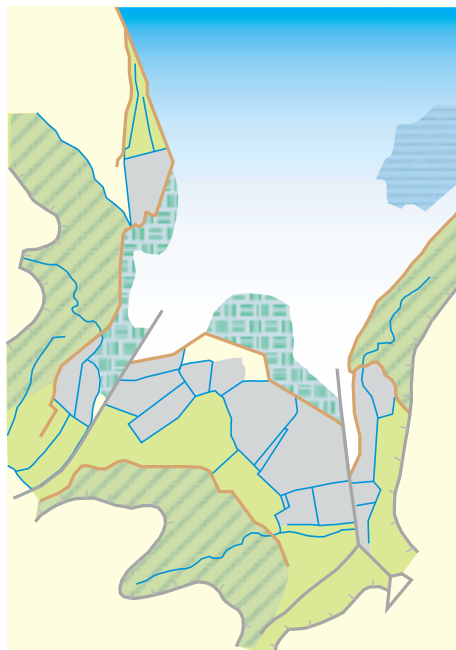
Ce déplacement a été accentué par l'action humaine, avide pendant longtemps de conquérir de nouvelles terres agricoles. Depuis le milieu du Moyen-Age, la partie la plus élevée des vasières, recouverte exceptionnellement par les marées d'équinoxe et colonisée par une végétation halophile qui lui a donné son nom d'herbu, a été occupée grâce à des digues au dessin complexe reflétant l'addition d'entreprises modestes.



Ci-dessus :
La baie des Veys.

Ci-contre :
Les structures paysagères de la Baie des Veys.

	Herbus
	Labours
	Herbages
	Herbages avec haies
	Parc à huîtres
	Digues



Mais à partir du XVIII^e siècle, des aménagements importants se succèdent : limitation de la pénétration des eaux salées par la construction de barrages dotés de portes à flot sur les rivières autres que la Vire (1712-1738), chenalisation de la Vire et de la Douve (1804-1857), poldérisation massive dès la fin du XVIII^e siècle et surtout à partir de 1856. Le mouvement s'est poursuivi jusqu'en 1972 et a repoussé la ligne de rivage de 1500 à 2000 mètres. Plus récemment, l'ostréiculture a occupé le platier des Rochers de Grandcamp.

La combinaison de la sédimentation et des aménagements agricoles a créé le paysage de la baie. En-dessous et à l'intérieur de la ceinture des falaises mortes, hautes seulement d'une vingtaine de mètres, qui l'entoure de Sainte-Marie-du-Mont à Brevands et Gefosse-Fontenay, une série d'auréoles concentriques se dispose. Jusqu'à la digue de Coquebourg, suivie par un alignement d'arbres continu, les conquêtes médiévales sont uniformément en prairies, découpées en petites parcelles par des haies discontinues et des fossés, parmi lesquelles se dispersent quelques fermes. On retrouve le même aspect au nord-est de la pointe du Grouin et vers l'ouest au débouché de la vallée de la

Grande Crique. Puis à cette auréole, succède un couloir de prairies humides au découpage incertain avant les polders des XIX^e et XX^e siècles.

Aux premiers polders, dont la platitude des herbages n'est interrompue que par les lignes sinueuses des fossés de drainage et quelques rares bâtiments, succèdent les grands polders dont le dessin géométrique est souligné par les digues nues, hautes de plusieurs mètres qui en circonscrivent les horizons et par le découpage en vastes parcelles rectangulaires. Les herbages nus restent fréquents dans les plus récents, réalisés imparfaitement et sur des sols plus sableux. Des utilisations variées y existent, sources de couleurs moins monotones : cultures dominantes de céréales et de plantes oléagineuses, prairies parsemées de mares d'eau, réserve ornithologique de Beauguillot avec son étang et ses ruisseaux sinueux. Au-delà de la digue extérieure, commencent les herbus de couleur vert bronze puis les vastes grèves que découvrent deux fois par jour des marées de 6 à 7 mètres, jusqu'aux bancs sableux clairs de la Madeleine et de la Ravine, aux lignes des bouchots à moules et au grill des parcs à huîtres du platier de Grandcamp visible à marée basse.



Ci-contre :
La réserve naturelle de Beauguillot
à Sainte-Marie-du-Mont.

Couleurs et matières : sables, vases et herbages

Ci-contre :

L'étendue miroitante de l'estuaire.



La Baie des Veys offre deux types de textures : les parties qui sont recouvertes par la mer lors du flot et les parties toujours exondées. Les premières montrent une alternance de vases aux reflets gris mordoré, enrichie du miroitement d'un indéchiffrable labyrinthe de chemins d'eau et du gris bleuté de la mer.

Les secondes offrent la diversité des teintes des herbages et des terres labourées : le vert des herbages y voisine avec les terres brunes en hiver et colorées en période estivale, apportant un autre rythme à ce paysage.

Ci-contre :

En arrière de la baie, les herbages et fossés succèdent aux polders.



L'activité agricole garantit l'équilibre paysager



Après avoir suscité beaucoup de convoitise, les polders agricoles n'attirent plus guère. Les plus récents tendent à être négligés, l'entretien de certaines digues se relâche. Des projets proposent d'en remettre une partie en eau. Les parcs à huîtres s'envasent en piégeant les sédiments en mouvement. La continuation de l'usage agricole, au

moins par le pâturage, est nécessaire au maintien du caractère original de ce paysage dont la platitude et les grands horizons font transition avec l'étendue marine. La conservation de la haie entre polders anciens et récents s'impose comme un signe de la conquête et une ligne forte du paysage.



Communes concernées

- *Département de la Manche* : Angoville-au-Plain / Brévands / Brucheville / Saint-Côme-du-Mont / Sainte-Marie-du-Mont / Les Veys / Vierville
- *Département du Calvados* : Gêfosse-Fontenay / Grandcamp-Maisy / Osmanville.

Ci-contre :
Le début de la conquête et "l'île" de Brévands. La longue haie arquée jalonne la limite entre les polders anciens et ceux de la période contemporaine.



Ci-dessus :
Gustave Courbet.
Rivage de Normandie-1866 (entre
Honfleur et Trouville).
Honfleur-Musée Eugène Boudin.

Unité 1.2.3 La côte fleurie



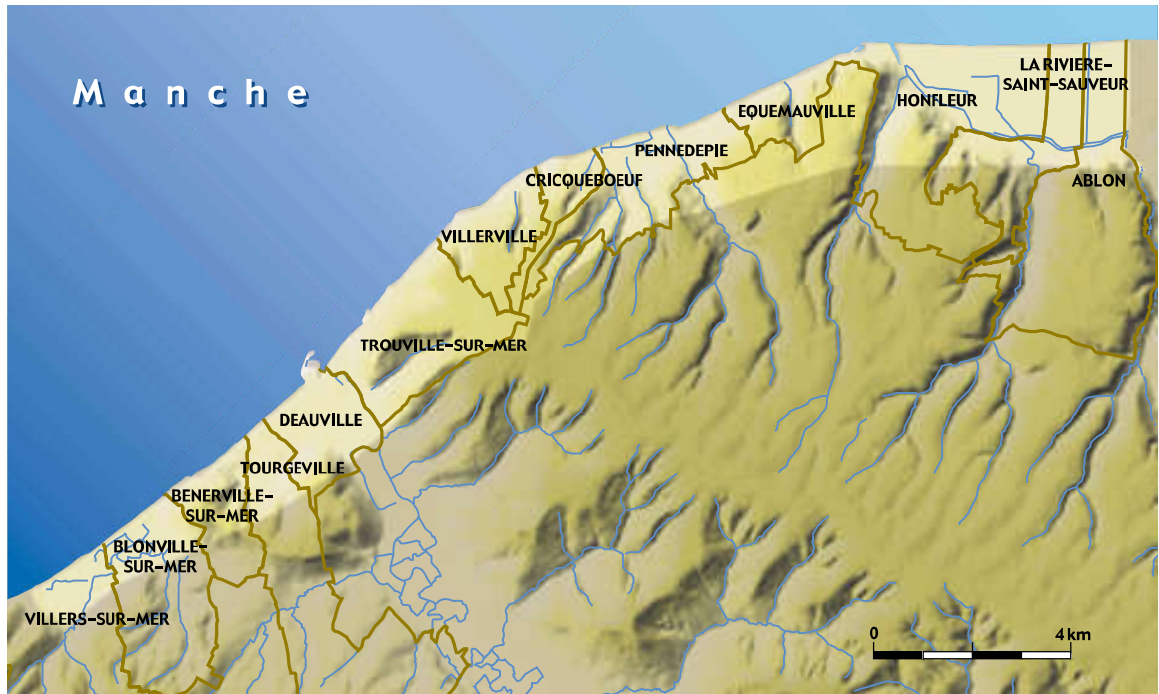
Façade littorale du Pays d'Auge, la Côte Fleurie est, de Cabourg à Honfleur, la plus prestigieuse des zones balnéaires de Base-Normandie. Rançon d'une gloire qui naquit au XIX^e siècle, sous le parrainage du Duc de Morny, elle perd parfois son âme dans les excès de ses attraits. La côte est ici totalement modifiée par la pratique des plages, côte maçonnée, construite ou habillée de bois par les célèbres «planches» de Deauville.

Falaises augeronnes et stations balnéaires

Afest de l'estuaire de la Dives, la côte devient celle de l'estuaire de la Seine dont les falaises de la rive septentrionale barrent toujours l'horizon tandis que les bateaux décorent la surface marine de ce grand axe de navigation qui conduit au Havre et à Rouen.

Au-delà de Villers, les couches résistantes du Plateau d'Auge (calcaire et craie) sont lardées d'assises argileuses peu épaisses mais nombreuses.

Aussi, les falaises sont-elles taillées dans une masse d'éboulements et de produits de solifluction et prennent-elles un profil bosselé propice à l'avancée du paysage rural bocager ou à la colonisation résidentielle. Seul, un petit talus subvertical de 5 à 10 mètres de haut se dresse au-dessus du platier rocheux, taillé dans le calcaire ou les débris.



Ci-dessus :
La Côte fleurie.



Ci-contre :
Trouville, le port devant l'Hôtel de ville et la poissonnerie.

Longitudinalement, ce littoral est loin d'avoir une silhouette rectiligne. Vers l'est, deux courbes, séparées par le promontoire boisé de hêtres de Notre-Dame de Grâce, ont été modelées par d'anciens méandres de la Seine sur lesquels descendent les étroits vallons de la Morelle, de l'Orange, et des ruisseaux d'Honfleur et de Barneville. Au milieu débouche la large vallée de la Touques et son plancher de prairies inondables. Puis le Mont-Canisy, fragment du plateau auvergnais détaché par le vallon de Tourgéville, se dresse au-dessus du cordon dunaire et du marais littoral allongés de Villers à Blonville-sur-Mer. Ainsi les profils des falaises se relaient-ils successivement grâce aux coupures et aux indentations qui les individualisent.

Mais le paysage de cette côte a été marqué par une occupation humaine à la fois ancienne et très développée depuis un siècle et demi. Deux ports ont été aménagés de longue date, l'un pour la pêche sur la rive droite de l'estuaire de la Touques, Trouville, l'autre pour la grande navigation dans des bassins construits près du chenal de la Seine, Honfleur. Ici, l'exiguïté du site initial a entraîné l'érection de maisons hautes et étroites, essentées d'ardoises, qui rehaussent d'un trait original le tableau de la falaise.

Deux aménagements ruraux s'y côtoient : le bocage herbager aux haies denses et aux vergers de pommiers qui cache les

nombreuses fermes isolées sur le plateau et les marais nus dont les pâturages estivaux servent depuis quatre siècles à l'embouche des bovins. Et depuis 1830, la bonne accessibilité de cette côte, d'abord depuis Le Havre et ensuite depuis Paris, surtout lorsque les voies ferrées atteignirent Pont-l'Évêque en 1858 et Honfleur en 1862, y a attiré des artistes, peintres ou secondairement écrivains, séduits par la lumière douce et les ciels parsemés de nuages de cette baie de Seine. Des touristes viennent y résider pendant l'été et des nouveaux quartiers de Parisiens croissent autour de Trouville qui a déjà un casino en 1845. En 1859, après un long conflit juridique, la commune de Deauville acquiert 240 hectares de dunes et marais sur lesquels une ville touristique nouvelle est rapidement construite par la société du Second Empire. A la même date, les premiers hôtels apparaissent à Villers. La Côte Fleurie est devenue une des façades touristiques de Paris avec son cortège de constructions, d'immeubles et lotissements de pavillons (Villers, Blonville, Deauville), aux grandes villas (Deauville, Penne-depie) jusqu'aux très nombreuses habitations luxueuses plus ou moins visibles dans leurs parcs. Dernière touche enfin, le pont de Normandie a ajouté son arc aérien au-dessus du fleuve à l'extrémité orientale de ce littoral.



Ci-contre :
Trouville, les villas du XIX^e siècle en bord de mer sont dominées par des constructions récentes.

Honfleur et Deauville, hauts lieux de la Côte Fleurie : quelques rares points de vue sur de vastes ensembles côtiers sont offerts par les versants des vallées de la Dives et de la Touques.

Ci-contre :
Deauville, les planches
et le Grand Hôtel.



Ci-contre :
Honfleur, le vieux bassin.



Un risque réel de perte d'identité

Ce paysage est déjà très fortement caractérisé par une occupation humaine dense dont l'extension peut présenter divers risques.

Certains aménagements, destinés à la navigation de plaisance ou à des résidences, ont été réalisés en modifiant le tracé du rivage. Or, toute action de ce genre déclenche de part et d'autre des phénomènes d'érosion et de sédimentation marine.

Le développement de constructions et de voies d'accès sur ces falaises de pente modérée est d'autant plus tentant qu'elles disposent de la vue sur l'estuaire et le mouvement des bateaux qui le sillonnent. Mais la constitution géologique de ces falaises les rend très fragiles et les expose

aux glissements et aux éboulements.

Il est également intéressant de conserver une silhouette arborée du bocage au rebord du plateau.

Le XIX^e siècle nous a légué des constructions baroques qui souvent ne manquent pas de charme. Leur destruction et leur remplacement par des immeubles sans grâce contribuent à une banalisation de l'habitat.

Enfin, l'accès du Pont de Normandie, qui constitue une porte d'entrée de la Basse-Normandie, mérite un aménagement paysager soigné.

Mais toutes ces transformations n'affecteront pas la course des nuages dans le ciel bleuté de l'estuaire qui séduisait déjà les Impressionnistes...



Ci-contre :
Honfleur et le Pont de Normandie.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Ablon / Bénerville-sur-Mer / Blonville-sur-Mer / Cricqueboeuf / Deauville /
Equemauville / Honfleur / Pennedepie / La Rivière-Saint-Sauveur /
Tourgéville / Trouville / Villers-sur-Mer / Villerville.



Ci-dessus :
En arrière du littoral à hautes
falaises verticales, le grand bocage
du Bessin.

Unité 1.2.4

Côte à falaises verticales et rectilignes du Bessin

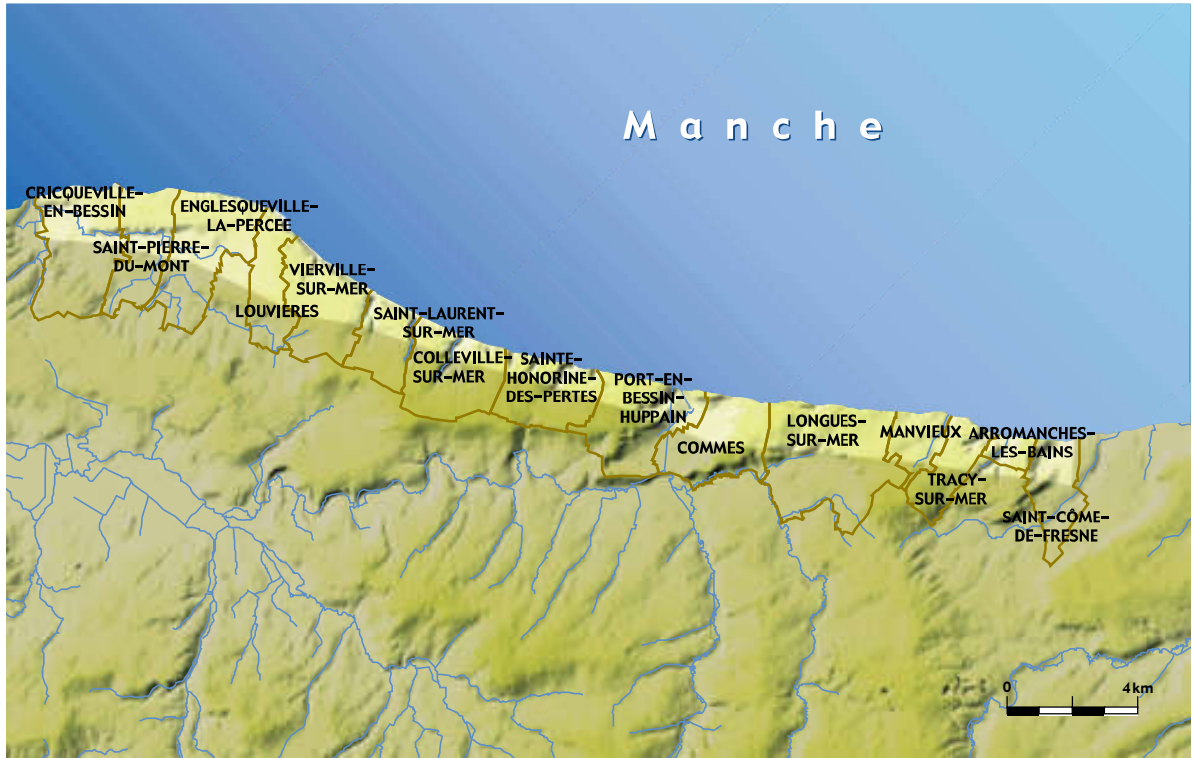


La côte à falaises du Bessin est un paysage de confrontation entre la terre et la mer. La muraille de la falaise, battue par les flots, domine de sa hauteur un estran où alternent rares plages sableuses et minces bandes de galets. Elle fut l'un des lieux majeurs du débarquement de 1944, dont les vestiges marquent profondément ses paysages. Rares sont les routes qui offrent une vue sur cette côte que découvrent les seuls piétons qui empruntent le sentier littoral. Les quelques vallons qui entaillent cette muraille, souvent boisés, offrent peu de vue sur le paysage maritime. Lorsqu'ils sont bâtis (Arromanches, Port-en-Bessin), la découverte de la mer est progressive, cachée par le construit.

Un paysage rigide et fort

Le plateau du Bessin domine la mer par des falaises abruptes de plusieurs dizaines de mètres de haut. Leur tracé rectiligne de l'ouest à l'est et l'absence d'îles n'ouvrent pas de perspectives longitudinales variées. Littoral austère, aux plages de galets peu accessibles, qui oppose géométriquement ses droites verticales et horizontales à l'immensité maritime.

Néanmoins, le profil des falaises présente quelques nuances grâce aux trois couches géologiques qui superposent, de bas en haut, le calcaire bajocien, les marnes de Port et le calcaire bathonien de Creully, et à un anticlinal perpendiculaire au littoral qui modifie leur affleurement.



Ci-dessus :
Côtes à falaises du Bessin.



Ci-contre :
La Pointe du Hoc, haut lieu du Débarquement.



8 LONGUES-SUR-MER. — La Demoiselle de Fontenailles. — ND

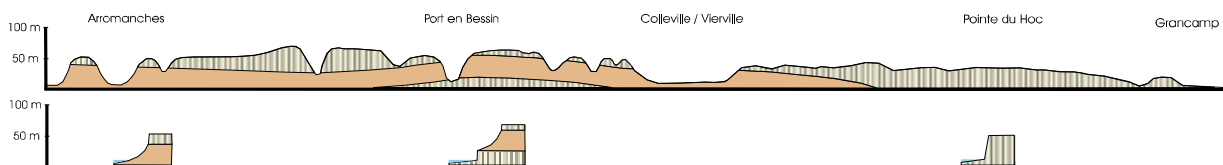
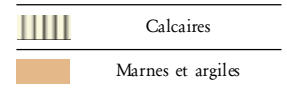
Ci-contre :
La Demoiselle de Fontenailles
au début du XX^e siècle (depuis
disparue).

A la pointe du Hoc, le calcaire de Creully, seul, forme un escarpement vertical de 35 mètres. Puis les couches s'élevant, les marnes de Port apparaissent en-dessous et ont permis le recul de la falaise devenue morte et avachie sous des éboulis derrière le cordon de galets renforcé par une digue de Saint-Laurent à Colleville, site d'Omaha Beach du débarquement de 1944. Vers Port-en-Bessin, sur l'axe du soulèvement, la superposition des trois couches donne une falaise de 60 mètres dont le profil comprend deux escarpements, en haut et sur la mer, séparés par un replat herbeux, avec quelques valleuses qui ébrèchent la silhouette.

A la hauteur de Longues, les couches s'abaissant et les marnes de Port favorisant l'attaque de la mer, des chaos d'éboulement témoignent du recul en cours. A côté du chaos ancien de Longues, celui de Bouffay date de 1981 et on conserve le souvenir de la Demoiselle de Fontenailles qui dura de 1750 à 1902 ou de la Jeune Demoiselle de Fontenailles à l'existence plus brève de la fin du XIX^e siècle à 1939.

Au cap Manvieux, on retrouve l'aspect de la Pointe du Hoc, celui d'un abrupt de 45 mètres.

Ci-dessous :
Schéma de structure de la côte du
Bessin vue de la mer (d'après
Henri Elhaï «La Normandie
occidentale», 1966).



Ci-contre :
Profil de la falaise près du Cap
Manvieux.

Apparemment capables de défier le temps, les masses rocheuses de la falaise s'avèrent bien souvent fragiles et l'image de la côte se modifie sans cesse.



L'image ci-dessus souligne à quel point la structure géologique est fondatrice des traits de caractère de ces paysages de la frange côtière bessinoise. L'alternance des roches tendres et des roches dures modèle la forme de la falaise, ici vue à l'est de Port-en-Bessin.

Ci-dessous :
A gauche, la falaise sculptée par la
mer aux abords de Port-en-Bessin.
A droite, le chaos de Longues.



L'urbanisation n'a pu se développer que dans des zones abritées entre la côte et l'arrière-pays.



Ci-contre :
Place des éléments construits dans
la logique du paysage : l'exemple
de Port-en-Bessin.

L'habitat récent occupe deux positions bien différenciées sur la côte du Bessin : les vallons qui entaillent la falaise à Port-en-Bessin et Arromanches et le pied de la falaise morte, protégé par la digue d'Omaha Beach. Ce sont les seules relations directes entre le rivage et le construit, les villages du plateau s'arrêtant

généralement au sud de la route qui longe la côte, en arrière de la tête de falaise.

La logique du bâti ancien respecte les lignes de structure du paysage. Cependant, des développements récents, qui tendent à investir le coteau, perturbent cet équilibre paysager comme à Arromanches.



Ci-contre :
Arromanches.

Un paysage chargé d'histoire



La côte du Bessin est un des paysages emblématiques de la Normandie du débarquement de 1944. La plage d'Omaha Beach est dans toutes les mémoires comme un lieu-symbole du combat des libérateurs de l'Europe. Non loin, à l'intérieur des terres, l'impressionnant cimetière de Colleville témoigne du tribut payé par les alliés. La plage d'Omaha, la pointe du Hoc évoquent l'âpreté des combats et en portent les stigmates. Arromanches et les restes cyclopéens du port artificiel montrent à quel point la guerre peut aussi susciter le génie bâtisseur des hommes. Ces traces sont indissociables de ces paysages et de leur attractivité. Ici, plus qu'ailleurs sans doute, la guerre a créé un paysage.

Ci-dessus :
Les batteries de Longues.



Ci-contre (à gauche) :
La pointe du Hoc.

Ci-contre (à droite) :
Cimetière américain de
Saint-Laurent-sur-Mer.



Ci-contre :
Vestiges du port artificiel
d'Arromanches

Comment concilier l'attrait de cette côte et le maintien de sa confidentialité ?



Les parties sauvages de cette unité sont entièrement déterminées par l'incessante lutte entre les éléments. La mer, inexorablement, ronge, jour après jour, la falaise qui n'en finit pas d'évoluer. Il y a parfois contradiction entre la mouvance de ce paysage et l'usage qui en est fait : les labours investissent jusqu'à l'abrupt de la falaise sans qu'il soit toujours tenu compte

de la stabilité des sols. La fréquentation de ces scènes majestueuses pose le problème de leur accessibilité : il est des endroits où le sentier côtier semble suspendu dans le vide. Les développements récents de l'habitat, à l'étroit dans l'écrin naturel des vallons, se répandent sur les versants, contredisant les lignes de force du paysage.

Ci-contre :
Pointe de la Percée à Englesqueville.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Arromanches-les-Bains / Colleville-sur-Mer / Commes / Cricqueville-en-Bessin / Englesqueville-la-Percée / Longues-sur-Mer / Louvières / Manvieux / Port-en-Bessin-Huppain / Saint-Côme-de-Fresné / Sainte-Honorine-des-Pertes / Saint-Laurent-sur-Mer / Saint-Pierre-du-Mont / Tracy-sur-Mer / Vierville-sur-Mer.



Ci-dessus :
Vue aérienne des Vaches Noires à
Villers-sur-Mer.

Unité 1.2.5

Falaises argileuses

Les Vaches Noires



Entre Villers-sur-Mer et Houlgate, une étroite bande côtière présente une des curiosités géologiques de la région : une falaise inclinée, de 100 mètres de haut, qui n'en finit pas d'être modelée par l'érosion d'un matériau noir et meuble, auquel la présence de rognons de roches dures confère une hétérogénéité de structure. D'étonnantes «cheminées de fée» se constituent et se modifient sans cesse.

Un paysage unique en Basse-Normandie

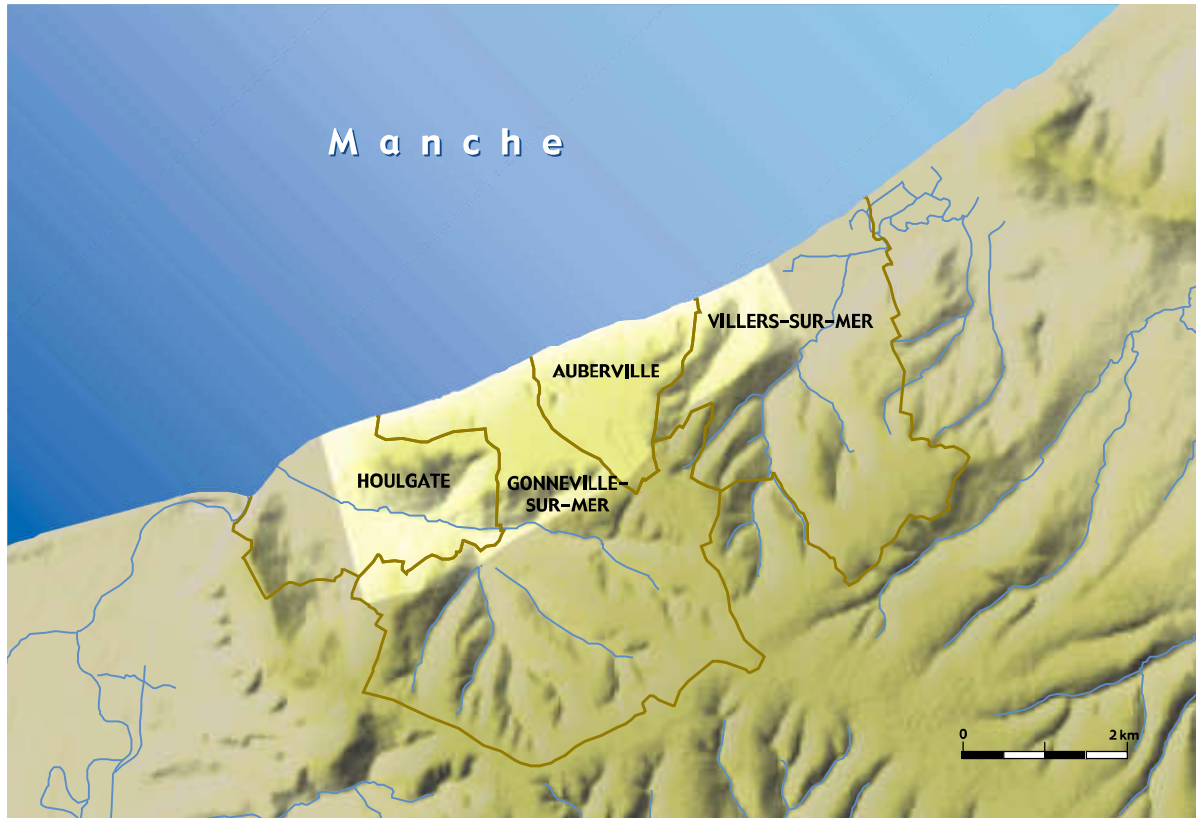
Sur plus de quatre kilomètres, d'Houlgate à Villers-sur-Mer, s'étend un paysage littoral extraordinaire et unique en Basse-Normandie.

La falaise de plus de 100 mètres de haut se présente sous une couleur sombre en crêtes morcelées de pinacles, d'aiguilles et de tours, perpendiculaires à la mer, séparées par des vallons qui s'élargissent en cônes bosselés ourlant le contact avec la plage. A leur pied, des blocs assez volumineux pour résister aux tempêtes sont recouverts d'algues noirâtres et sont à l'origine du nom des «Vaches Noires».

Un chanfrein bosselé et crevassé sépare les deux corniches sommitales.

Ce relief original est dû à l'affleurement des argiles oxfordiennes, épaisses de 60 mètres et armées à leur partie supérieure de trois minces bancs de calcaires marneux. Les calcaires rauraciens et la craie pénétrée de poches ocres d'argile à silex les surmontent.

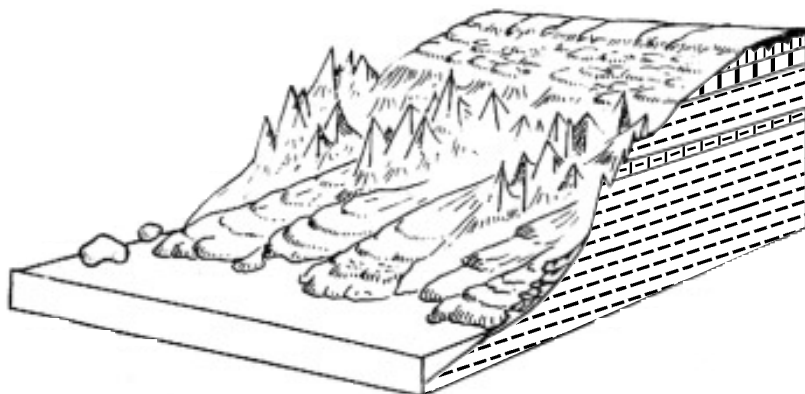
Après les pluies, les argiles se mettent en mouvement sous forme de coulées de boue épaissies vers l'aval, tandis que les crêtes s'éboulent malgré les chapeaux de calcaire marneux qui leur confèrent leur silhouette de pinacles. Cette instabilité élimine toute végétation. Elle évite aussi tout habitat.



Ci-dessus :
Les falaises des Vaches Noires.

Ci-contre :
Structures géologiques des Vaches Noires d'après H. Elhäi, "La Normandie occidentale". (Étude morphologique, Bordeaux, 1963)

	Craie
	Calcaire
////	Argile
▬▬▬	Calcaire marneux



La falaise est issue d'un double mouvement érosif de dégagement des blocs dans les «cheminées de fées» et d'empâtement du pied par des coulées de matériaux emportés par les venues d'eau.

Teintes et matières minérales composent la palette des Vaches Noires



Les teintes dominantes sont ici celles de la roche constitutive des pentes de la falaise, faite d'argile noirâtre, d'où émergent des blocs de teinte beige clair. L'estran se décompose en une partie sablonneuse dont la blondeur est recouverte par la mer à marée haute et une partie caillouteuse aux couleurs extrêmement variées : gris bleuté, beige clair, gris rosé à rose soutenu composent un «patchwork» de nuances. Au-dessus de la crête de la falaise, le manteau broussailleux et arboré apparaît comme une masse vert dense, impénétrable, d'où émerge, çà et là, un pignon de villa, jetant ses notes claires surmontées de tuiles brunes.



Ci-contre :
Les falaises sculptées par l'érosion
et les rochers épars sur la plage :
les Vaches Noires.

Ci-contre :
Au pied de la falaise à Villers, la
diversité des matériaux constitutifs
de l'estran.

Un paysage mobile, protégé par son inhospitalité

L'image étonnante de cette falaise d'érosion est hélas fragile. Si l'on compare des images des années 1960 avec celles prises en fin des années 1990, on constate une régression des formes : les processus érosifs, qui sont ailleurs hors de notre échelle humaine, sont ici palpables. Il est essentiel de prendre garde à l'utilisation du plateau qui surmonte cette falaise : nombre de villas, édifiées au siècle dernier sur la crête entre Villers et Houlgate, sont aujourd'hui en péril à cause du recul des Vaches Noires. Quelques campings ne tiennent pas compte des risques d'instabilité. Ce site est un sanctuaire que l'on ne pratique qu'à pied et qui peut rebuter les estivants (rochers instables, étroitesse de l'estran et inaccessibilité par haute mer). Peut-être faut-il s'en féliciter !

Ci-dessous :

Les Vaches Noires, des falaises à haut risque d'instabilité.





Ci-dessus :
Un site apprécié pour sa
tranquillité.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*
Auberville / Gonneville-sur-Mer / Houlgate / Villers-sur-Mer.



Ci-dessus :
Le Cap Levy et son port.

Unité 1.2.7

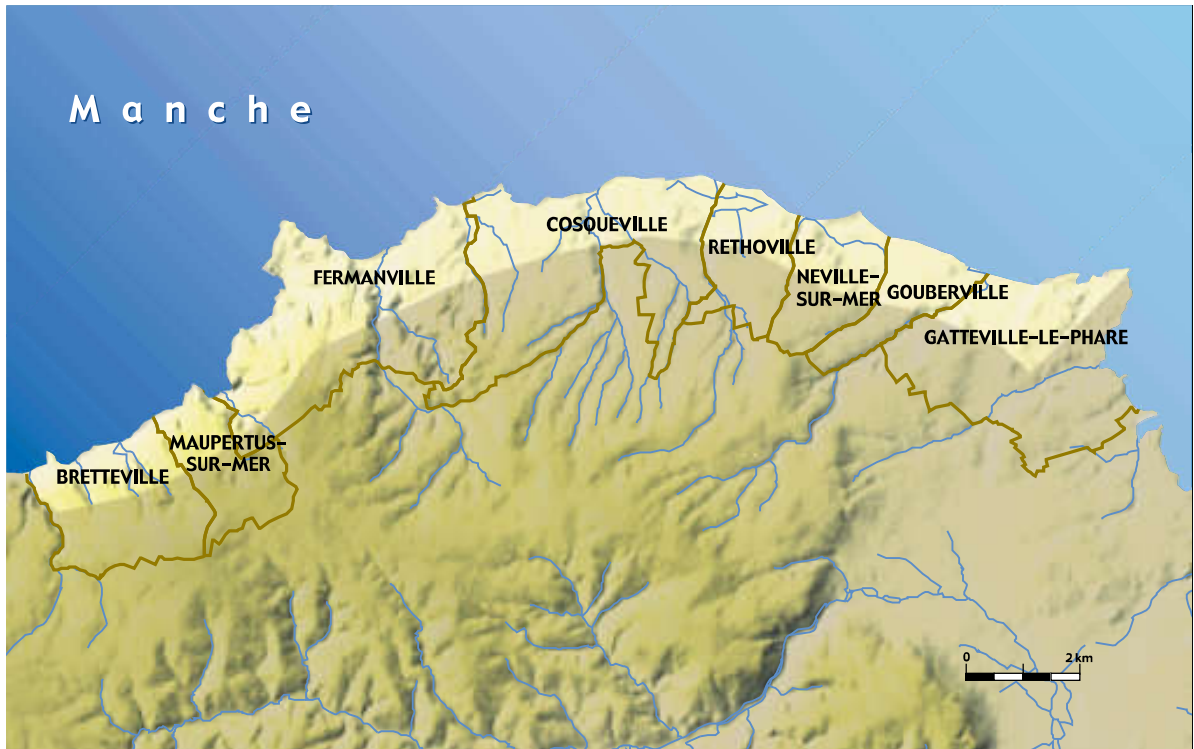
La côte septentrionale du Cotentin



Entre la grande rade de Cherbourg et la pointe de Barfleur, le littoral dessine deux arcs, l'un tourné vers le sud et dominé directement par les plateaux du haut Val de Saire, puis l'autre tendu vers le nord et bordé d'une basse plate-forme ancienne d'érosion marine.

A l'ouest du cap Lévy, le plateau qui se tient vers 130 mètres d'altitude tombe par une falaise morte à la pente très atténuée, qu'escaladent les prairies encloses, sur une marche étroite et inclinée à une dizaine de mètres. Celle-ci est taillée par une micro-falaise au-dessus du platier granitique. Le contraste entre ces deux éléments du paysage a été renforcé par l'aménagement agricole. Aux larges dessins de formes plutôt carrées du bocage de la falaise morte répondent les rayures étroites des lanières bordées de talus de terre et perpendiculaires à la côte des champs de légumes. Les courtes avancées des pointes du Heu, du Brick et du Brulay ajoutent une note d'irrégularité sur ce paysage très organisé, et de petits hameaux et fermes

aux bâtiments de granite et aux toits d'ardoise jalonnent la marche inférieure. Dans la moitié orientale, des cordons sableux s'accrochent aux écueils et barrent les petits vallons qui descendent vers la mer. Le Hable de Cosqueville conserve un étang et des marais ; à Réthoville, le marais est entouré de prairies drainées ; à Néville, toute la dépression a été conquise par l'agriculture. Seul, l'étang de Gattemare subsiste derrière son cordon de sables et de galets. En arrière, la basse plate-forme s'élargit progressivement et ses enclos de talus de terre et de blocs de granite perdent leur aspect laniéré.



Ci-dessus :
La côte septentrionale du Cotentin.



Ci-contre :
Névilles-sur-Mer, construction traditionnelle en granite.

Les différentes figures du littoral



Ci-contre :
Les marais de Réthoville.



Ci-contre :
La plage et le cordon de galets à
Cosqueville.



Ci-contre :
L'étang de Gattemare à Gatteville-
Phare.

La pression urbaine de Cherbourg



Ci-dessus :

Les constructions à l'assaut du versant à Fermanville.

Les dépressions littorales de la partie orientale s'assèchent par comblement alluvial et drainage ou vidange souterraine vers la mer. Ce trait original des étangs et des marais avec leurs plans d'eau et leur végétation palustre risque de disparaître. La progression péri-urbaine de Cherbourg colonise la marche inférieure de la partie occidentale et y introduit maisons banales et toits de tuiles.



Ci-contre :

L'anse du Brick à Maupertus-sur-Mer.



Ci-contre :
Le phare de Gatteville.



Communes concernées

• *Département de la Manche :*
Bretteville / Cosqueville / Fermanville / Gatteville-le-Phare / Gouberville /
Maupertus-sur-Mer / Néville-sur-Mer / Réthoville.



Ci-dessus :
Le littoral de la côte est du
Cotentin.

Unité 1.3.2

Plages et marais littoraux (Plain)



Le littoral du Plain est un paysage organisé en strates parallèles sur un trait de côte rectiligne qui s'étend de la baie des Veys à Saint-Vaast-la-Hougue. Derrière un estran sablonneux largement découvert à marée basse, un étroit cordon littoral porte un ruban discontinu d'urbanisation balnéaire. En arrière de ce cordon se déploie une zone humide de marais découpés par des rigoles perpendiculaires, jusqu'au pied d'une falaise morte d'ampleur moyenne sur laquelle s'est installée toute une chaîne de villages ruraux. La faible hauteur de la végétation de la zone humide offre des vues lointaines sur la mer, depuis la falaise morte.

Une longue côte rectiligne

Le dessin remarquablement rectiligne est lié à sa construction par une dérive littorale, un courant assez puissant pour entraîner les sables des fonds marins et en alimenter les plages et cordons littoraux qui s'allongent depuis la baie de Morsalines et la butte de Quinéville jusqu'au banc de la Madeleine en cours d'émergence.

Ainsi court, rigoureusement orienté du nord-ouest au sud-est, l'alignement des dunes et d'un large estran de sable fauve que couvre et découvre la mer et qui donne à ce paysage sa profondeur longitudinale.

Transversalement, et d'un bout à l'autre, se succèdent trois éléments de caractères différents bien qu'étroitement associés. Vers l'intérieur, le bas plateau du Plain est limité par une falaise morte à la pente douce couverte de broussailles et de bois. Une succession de villages, de clochers d'églises et de grosses fermes construites en pierres calcaires qui s'égrènent au long de la RD.14, rythme sa silhouette. Mais la route littorale, en arrière de la dune, ne permet pas de voir la mer.

Ci-contre :
Plages et marais littoraux du Plain.



Les marais

Au pied de la falaise s'étend une zone humide large de 3 kilomètres. Ses prés et marais, pratiquement sans habitat, sont découpés par les chemins et les fossés de drainage perpendiculaires à la côte. Ce dessin est malgré tout compliqué par des ruisseaux, tels la Grande et la Petite Crique, que la difficulté de traverser le cordon littoral a contraint à adopter des cours sinueux et longitudinaux. Malgré quelques alignements d'arbres ou d'arbustes très discontinus, cet espace reste sans arbre et s'individualise rigoureusement par rapport au plateau bocager.

Enfin, la frange littorale associe un cordon coiffé de dunes hautes seulement de quelques mètres et un large estran. Ce monde du sable est parsemé d'un chapelet de groupes de maisons constitué d'un habitat balnéaire et de quelques fermes qui pratiquent la culture des carottes dans les sables du revers des dunes (Le Havre et le Bourg neuf à Quinéville, le Nord, les Gougins et le Sud à Saint-Marcouf, le grand hameau des Dunes à Ravenoville-Plage, les Cruttes, le Hameau Mottet, La Madeleine). Il faut y ajouter les monuments commémoratifs du débarquement américain de 1944, à Utah Beach.

Quelques éléments rompent l'infinie platitude de la mer et la monotonie de cette linéarité. Ce sont, au large, les trois petites îles Saint-Marcouf dont deux sont occupées par des fortifications du XVII^e siècle et constituent des reposoirs pour les oiseaux migrateurs. Au loin, la silhouette des falaises du Bessin et, à marée basse, les bouchots de la baie de Morsalines (les uns et les autres ponctuent l'horizon de quelques limites).



Ci-dessus :
Les marais à Saint-Marcouf-del'Isle.



Ci-dessus :
Les dunes d'Audouville-la-Hubert.



Ci-dessus :
Conchilyculture en bais de Morsalines.



Ci-dessus :
Les marais de Saint-Martin-de-Varreville.

Ci-contre :
Les marais de Fontenay-sur-Mer.



Une organisation linéaire

Les couleurs se répartissent en strates parallèles à la côte : le paysage marin met en scène les teintes de la mer, gris argenté frangé du blanc des déferlantes et le roux fauve du sable des plages, ornementé des miroitements de l'eau au jusant.

Sur le cordon littoral, se mêlent les blondeurs du sable et le vert glauque des oyats et fétuques, émaillés des teintes claires des constructions balnéaires, aux couleurs parfois pimpantes.

La zone de marais apparaît comme une mosaïque déteinte où dominent les vert jaune et l'argent des plans d'eau.

La falaise morte marque le début des paysages du bocage affirmé du Plain, avec ses haies verts sombres et brunes en hiver, d'où émergent des villages aux teintes beiges et à toitures de schistes et d'ardoises, aux notes gris bleuté.

Sur le cordon littoral se développe une végétation herbacée de type dunaire à oyats, à laquelle se mêle la végétation d'origine anthropique de la bande balnéaire (cyprés, éléagnus, tamaris) ; le marais est couvert par des pelouses humides (joncs, carex et phragmites), où se développent des fourrés à saule et à sureau ; la falaise morte est habillée par la végétation du Plain (prunellier, aubépine, noisetier, ronces, etc.).

Une perte progressive des caractères originaux



Des modifications affectent le cordon dunaire et le marais. Si, sur le premier, l'habitat balnéaire est encore peu important, il tend à se développer en bâtiments dépourvus de tout style et sans organisation d'urbanisme. Des cultures grignotent le revers de la dune et la fragilisent. La sous-utilisation agricole du marais entraîne l'extension des bosquets de saules et aulnes qui rompent le champ visuel, tandis que des gabions introduisent leurs plans d'eau.



Ci-contre :
Gabions et constructions balnéaires du cordon dunaire inscrivent les nouvelles utilisations de ce littoral au milieu des prairies et des roselières.

Ci-contre :
Les "cabanes" de Ravenoville.



Communes concernées

• *Département de la Manche :*

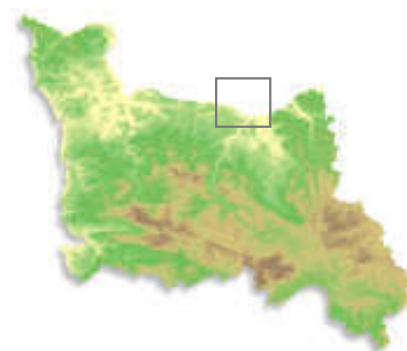
Audouville-la-Hubert / Aumeville-Lestre / Crasville / Fontenay-sur-Mer / Foucarville / Lestre / Morsalines / Quettehou / Quinéville / Ravenoville / Saint-Germain-de-Varreville / Saint-Marcouf-de-l'Isle / Sainte-Marie-du-Mont / Saint-Martin-de-Varreville.



Ci-dessus :
Plage de Saint-Aubin-sur-Mer.

Unité 1.3.3

La Côte de Nacre, un littoral urbanisé



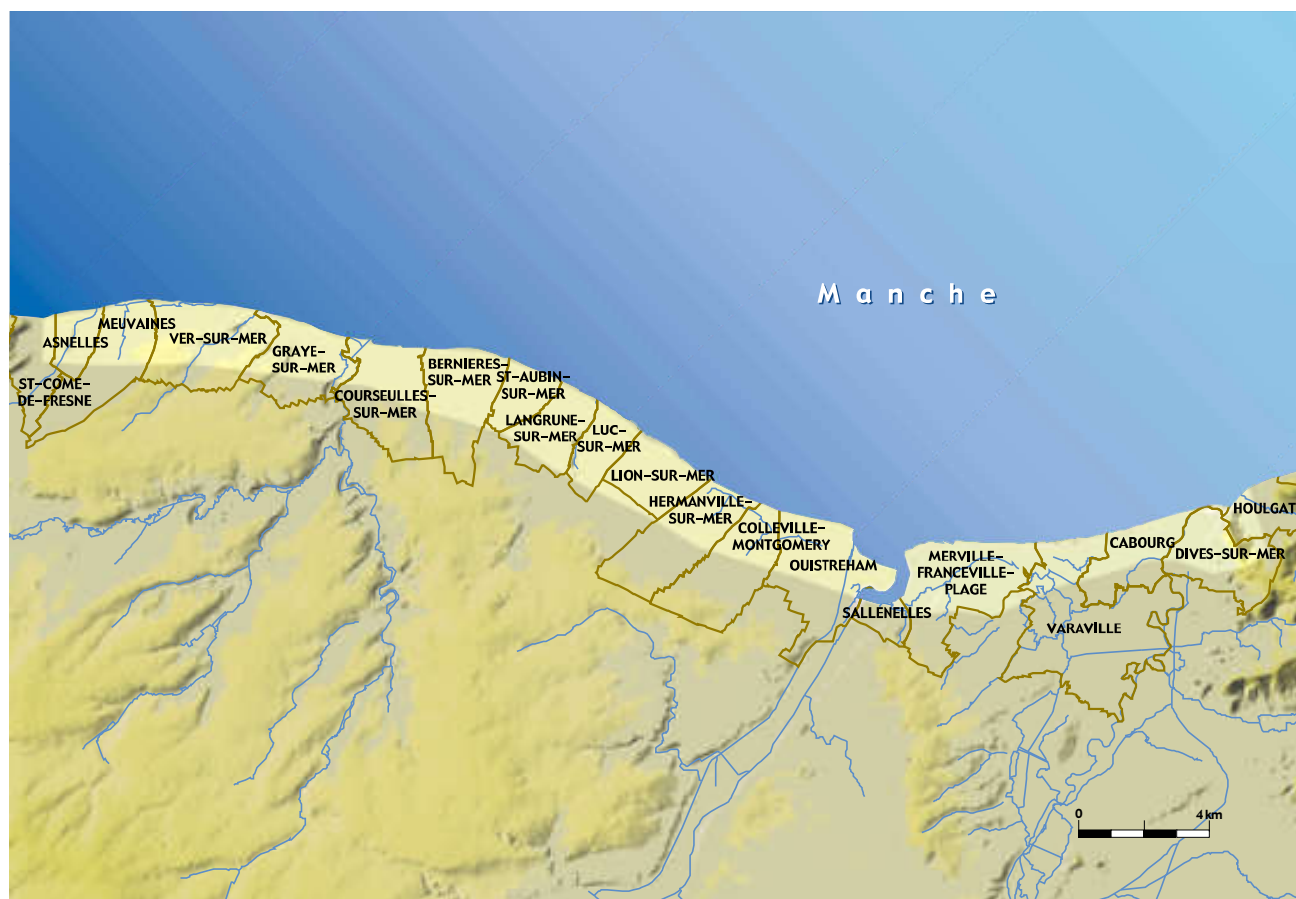
D'Asnelles à Dives, la Côte de Nacre, qui accueille stations touristiques et habitat résidentiel lié au développement de l'agglomération caennaise, est occupée par des constructions balnéaires à forte densité. C'est une côte basse, sablonneuse, à grandes plages, fortement marquée par le souvenir des troupes anglo-canadiennes qui débarquèrent ici en 1944.

Une côte basse

D'Asnelles à Cabourg se déroule un littoral de plages sableuses interrompues de Saint-Aubin à Lion-sur-Mer par de petites falaises de calcaire bathonien de 10 mètres seulement de haut que précède un platier rocheux sur lequel émergent les Rochers du Calvados largement découverts aux fortes marées basses. Le cordon littoral, coiffé de dunes avachies, très basses, s'engraisse vers l'est sous l'effet d'un courant littoral qui repousse dans cette direction les estuaires des trois rivières qui aboutissent à la mer. La Dives contourne ainsi l'étroite langue de la pointe de Cabourg, l'Orne enveloppe la Pointe du Siège, la Seulles longeait le cordon littoral jusqu'à Bernières avant d'être conduite plus directement à la mer au début du XVII^e siècle. En arrière du cordon s'étendent des dépressions humides, bien développées avec marais, roselières et aulnaies entre Asnelles et Graye-sur-Mer, plus étroite entre Courseulles et Saint-Aubin ou Lion et Ouistreham, démesurées de Merville à Cabourg où les marais de la basse vallée de la Dives s'y substituent. Plus au sud, une

falaise morte très adoucie est habillée des mêmes champs découverts de grande culture que la plaine de Caen qui la prolonge. Relativement rectiligne, la côte esquisse cependant une ample courbe vers le sud qui permet aux vues longitudinales de s'appuyer sur le fond de tableau du profil des falaises augeronnes.

La large basse vallée de l'Orne qui accueille, côte à côte, le canal maritime rectiligne et la rivière sinueuse ainsi qu'un bassin de plaisance, interrompt la continuité des plages sableuses.



Ci-dessus :
La Côte de Nacre.

Les vieux villages tournaient le dos au littoral ; même ceux qui étaient des ports, (Courseulles, Ouistreham) avaient grandi sur le bas plateau où s'étendaient les terres de culture dont ils vivaient. L'utilisation touristique de la côte commence vers 1850. Lion et Hermanville vendent et lotissent leurs dunes, Luc érige un casino dès 1859, Langrune et Bernières suivent. Dès 1875, le petit chemin de fer y draine les Caennais. Les demandes se multiplient pour qu'à Ouistreham, le hameau des Bains de Mer s'appelle Riva-Bella, signe de l'importance que les constructions y ont prise. Mais

partout, le développement se fait sans plan d'urbanisme, ni unité de style. Par contre, à l'extrémité orientale, sur les 340 hectares de dunes vendues en 1841, Cabourg sera créé sur un plan urbain rigoureux. A cette fonction touristique ancienne s'est ajoutée depuis 1950 le rôle d'une grande banlieue résidentielle de Caen qui a complété les vieux villages, signalés par les clochers de pierres de leurs églises, et les fronts balnéaires, de nouveaux lotissements de pavillons. Le résultat est une occupation presque continue de Courseulles à Cabourg.

Une continuité de constructions jusqu'à Cabourg

A Courseulles, l'embouchure de la Seulles fut redessinée, elle est tenue par la digue orientale qui apparaît au second plan. Les méandres de la rivière sont largement occupés par des immeubles essentiellement habités en période estivale. L'ancien cours de la Seulles est encore lisible en arrière de l'urbanisation de Courseulles ; il correspond à la limite entre les marais et la plaine céréalière. La plage, soumise aux forts courants d'ouest en est, est protégée par un système d'épis rocheux qui s'appuient sur une digue stabilisant le trait de côte. Ces ouvrages dessinent une plage singulière, festonnée entre les arêtes noires des épis.



Ci-dessus :
Vue aérienne de l'embouchure de
la Seulles à Courseulles.

Ci-contre :
Villas et cabines.
Front de mer à Houlgate.

Ci-contre :

Luc-sur-Mer : au-dessus d'une petite falaise de faible amplitude, des cultures se glissent jusqu'à la côte entre deux stations balnéaires.



Ci-dessus :

L'embouchure de l'Orne s'évase en plaine marécageuse, traversée par le canal maritime qui fait de Caen un port de mer.



Cabourg, avec son organisation radioconcentrique clairement lisible sur cette image, est le seul tissu urbain structuré qui jalonne la Côte de Nacre.

Edifiée sur une partie remblayée des marais de la Dives, la station est contournée par le méandre de la rivière qui s'étire le long de la côte pour buter sur l'escarpement augeron. Ce dernier limite fortement le paysage de la Côte de Nacre, souligné ici par les bois qui dominent Cabourg, au-delà desquels s'étend le bocage augeron.



Ci-contre :

Fig. 21 - L'estuaire de la Dives entre Cabourg et Dives-sur-Mer.



Ci-contre :

Cabourg, le Casino, le Grand Hôtel et les villas du front de mer.

Des zones de marais arrière-littoraux

Ci-contre :
Les marais de Ver-sur-Mer.
Dessin P. Girardin



Entre Asnelles et Ver-sur-Mer et à l'est de Courseulles (sur la trace de l'ancien lit de la Seulles), des zones humides subsistent, exemptes de constructions : ce sont les marais de Meuvaines et les marais de Graye. Etendues planes, creusées d'étangs rectangulaires et de canaux, elles portent une végétation hygrophile aux riches couleurs, ponctuée de quelques lignes de saules et constituent, à l'écart des zones habitées, un excellent refuge pour l'avifaune.

Ci-contre :
Les marais de Meuvaines.





Ci-contre :
Le jeu de la lumière sur la plage
de Courseulles.

La palette chromatique de cette côte est à l'image de sa diversité. Le bâti y prédomine, avec ses façades d'enduit clair souvent rehaussées de colombages peints ou de pans de briques. Tuiles et ardoises se disputent les toitures. En contrepoint, les zones de marais apportent les vibrations de leur verdure tapissée de fleurs et les cultures jettent leur mosaïque de verts, d'or et de bruns.

Enfin l'estran sableux, immense à marée basse, mêle la blondeur du sable aux miroitements bleutés et mauves du lacis des eaux, tandis que la mer impose son gris bleuté frangé de déferlantes.

Les arêtes noirâtres des épis de protection de la plage et le beige grisé des digues habillent les aplats de couleur de leur graphisme régulier.



Ci-contre :
Affleurements tourbeux sur
l'estran d'Asnelles-Meuvoines.

Un paysage très fréquenté à forts enjeux



Ci-dessus :
Cabines à Ouistreham-Riva Bella.

Le long du littoral construit, seuls des problèmes architecturaux et d'organisation de l'espace public sont à considérer. Le développement de ces dernières décennies, pendant lesquelles la pression résidentielle de Caen est venue se surajouter aux constructions balnéaires, a conduit certaines stations à une relative banalisation de leur image. Des phénomènes de cabanisation sont apparus : camping, caravaning puis ensemble de bungalows, qui peu à peu se transforment en zone urbaine, sans morphologie ni qualité, tandis que des opérations de logements collectifs se déploient sans la moindre réflexion sur l'espace public. Une réelle prise en compte

paysagère et architecturale du bâti côtier apparaît aujourd'hui nécessaire.

La fréquentation et l'accès aux plages nécessiteraient une étude de mise en valeur globale sur l'ensemble côtier.

Par contre, là où subsistent des secteurs encore vierges, l'exploitation agricole (assèchement et mise en culture des marais ou des dunes) et l'utilisation par les loisirs (campings, bâtiments, gabions) peuvent modifier profondément ces paysages que protègent néanmoins des propriétés du Conservatoire du littoral (marais de Versur-Mer et Graye-sur-Mer, estuaire de l'Orne).



Ci-contre :
Plage de Cabourg.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Asnelles / Bernières-sur-Mer / Cabourg / Colleville-Montgomery / Courseulles-sur-Mer / Dives-sur-Mer / Graye-sur-Mer / Hermanville-sur-Mer / Houlgate / Langrune-sur-Mer / Lion-sur-Mer / Luc-sur-Mer / Merville-Franceville Plage / Meuvaines / Ouistreham / Saint-Aubin-sur-Mer / Saint-Côme-de-Fresné / Sallenelles / Varaville / Ver-sur-Mer.



Ci-dessus :
La côte du Val de Saire au droit de
Barfleur.

Unité 1.4.2

La côte du Val de Saire

Du phare de Gatteville à l'île de Tatihou, la côte du Val de Saire, où les cultures légumières arrivent en bord de mer, assure la transition entre les falaises du Cotentin septentrional et les plages sableuses du Plain.



La basse plate-forme du Val de Saire, à peine haute d'une dizaine de mètres, aboutit à la mer, par une minuscule falaise taillée dans les dépôts de solifluction que dominent les champs de légumes. Sur ces horizontales de la plaine cultivée et du platier rocheux, les silhouettes verticales que les hommes y ont plantées prennent un relief d'autant plus grand dans le paysage : le phare de Gatteville, robuste colonne de granite de 74 mètres, ou la tour trapue de l'église de Barfleur.

Au sud de la pointe de Saire, de part et d'autre de Saint-Vaast, la digue de Saint-Vaast à Réville oppose son tracé rectiligne à la courbe harmonieuse du Cul du Loup. Sur le platier, largement ouvert, se déploie un collier d'ilots rocheux qui portent les silhouettes d'ouvrages militaires du XVII^e siècle et du XIX^e siècle : tours aux chapeaux ronds de la Hougue, qu'une langue de sable a d'ailleurs transformé en tombolo, et de Tatihou aménagé pour une vocation touristique et culturelle, ou murs de la redoute carrée de l'Ilet. A marée basse se découvrent les lignes parallèles des tables des parcs à huîtres.

Ci-contre :
La côte du Val de Saire.



Ci-dessous :
Le port de Saint-Vaast-la-Hougue.



Ci-dessous :
Tatihou. L'ancien Lazaret,
aujourd'hui musée maritime.



Ci-contre :
Les parcs à huîtres à Saint-Vaast-la-Hougue.



Ci-contre :
Les cultures légumières à Montfarville.



Des conflits ?

Seule la partie orientale peut être l'enjeu d'un conflit entre l'ostréiculture, la navigation de plaisance et la fréquentation touristique. Le caractère très sobre des silhouettes militaires des îles demande à être préservé comme la robuste architecture de granite et les toits de schistes de Barfleur et Saint-Vaast.

Ci-dessous :
Le port de Barfleur.



Communes concernées

• *Département de la Manche :*
Barfleur / Gatteville-le-Phare / Montfarville / Réville / Saint-Vaast-la-Hougue.



Ci-dessus :
Vue aérienne des îles Saint-Marcouf.

Unité 1.5.2

Les îles Saint-Marcouf.

Trois îlots pour les oiseaux



Trois lambeaux de terre, perdus en mer au large du Plain, offrent aux oiseaux leur refuge et montrent les témoignages de l'architecture militaire du XIX^e siècle.

A sept kilomètres de la côte du Plain, au milieu de la mer, s'allongent trois îlots rocheux presque dépourvus de végétation dont les falaises, d'une dizaine de mètres, sont griffées par l'érosion selon les plans de schistosité : l'île du Large, l'île de Terre et le Rocher Bastin. Les deux premières conservent d'originales installations militaires : un fort circulaire à cour centrale en maçonnerie de schistes et pierres de taille de granite construit au début du XIX^e siècle après une occupation anglaise et une batterie protégée par un épaulement de terre édifiée en 1849.

Seuls les oiseaux de mer et les oiseaux migrateurs, qui y trouvent lieux de nidification, reposois et abris, et tournoient autour par milliers, y mettent une note vivante à côté des défilés de nuages et de l'écume des flots.

Ci-contre :
L'île du large, le fort et les
fortifications.



Ci-contre :
Ancien casernement aujourd'hui
occupé par les goélands.





Ci-contre :
L'île de terre, domaine des oiseaux marins.



Ci-contre :
L'île du Large.



Communes concernées

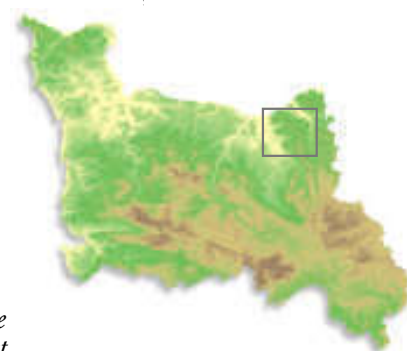
• *Département de la Manche :*
Saint-Marcouf-de-l'Isle.



Ci-dessus :
Le marais aval à Bonneville-sur-Touques.

Unité 2.0.1

Les marais de la Touques



La partie inférieure du cours de la Touques entaille le Pays d'Auge en une vaste vallée marécageuse au nord de Pont-l'Évêque. Ce paysage longitudinal est encadré par un écrin dissymétrique, net à l'est et plus doux à l'ouest.

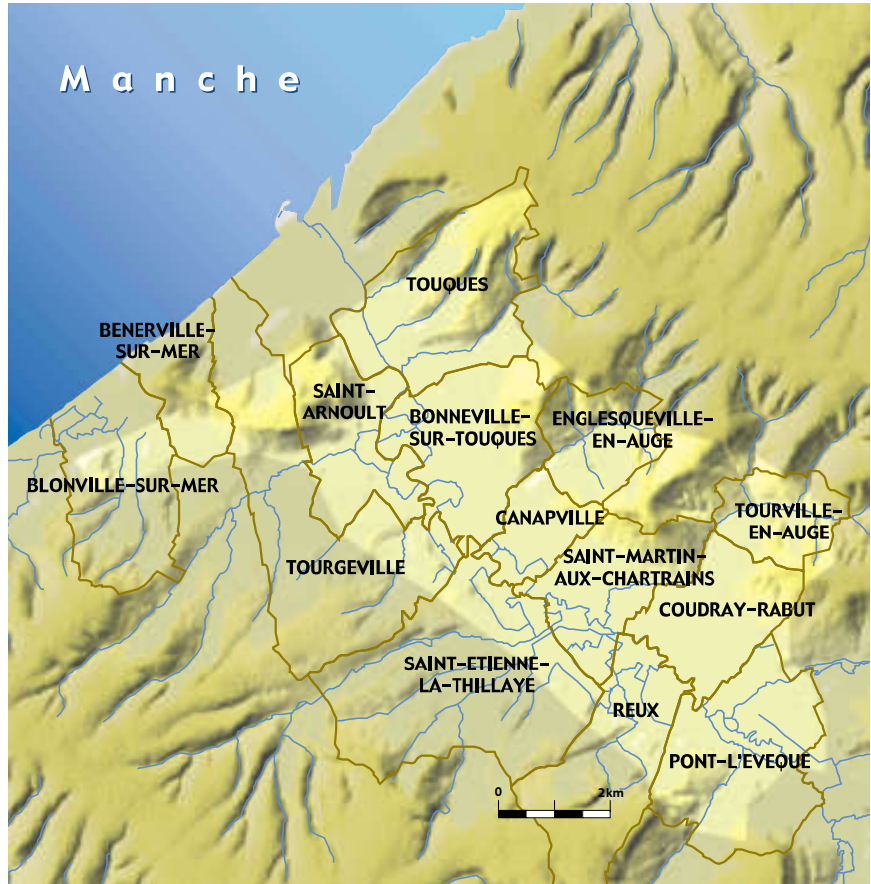
Un couloir découvert

Au milieu du Pays d'Auge septentrional, la vallée de la Touques s'épanouit en un couloir de 10 kilomètres de long et 1500 mètres de large. Celui-ci s'inscrit dans un cadre dissymétrique entre le haut versant oriental, découpé de vallons, qui s'élève jusqu'à 180 mètres, coiffé de la forêt de Saint-Gatien, et la large terrasse ondulée vers 40 mètres qui la frange à l'ouest. Autant l'escarpement oriental forme un tableau où s'inscrit avec netteté le réseau des haies, autant, au couchant, la montée très douce du relief superpose les éléments bocagers les uns sur les autres.

Comme les autres grands marais bas-normands, cette basse vallée a été formée après un surcreusement à l'époque glaciaire du quaternaire par un remblaiement d'argiles marines, d'alluvions fluviales et de tourbe. Et de la même manière, elle est recouverte plus ou moins longtemps par des inondations hivernales qui en faisaient un pâturage saisonnier complémentaire pour les exploitations agricoles bordières. Une faible partie avait le statut de terres communes sur lesquelles les habitants pouvaient envoyer leurs bovins. Et les plus étendues, celles de Deauville et Tourgéville

(195 hectares) furent acquises en 1859-62 par la société du duc de Morny et servirent, après réhaussement, à la construction de la ville actuelle. Les autres, à Bonneville et Canapville (60 hectares), conservent leur indivision et leur utilisation pastorale. L'absence de marais communaux étendus et de partage de ceux-ci entraîne l'inexistence de réseaux géométriques de drainage.

Ci-contre :
Les marais de la Touques.



Ci-contre :
Saint-Etienne-la-Thillaye,
prairie pâturée.



Si le marais est dépourvu d'habitat rural, deux agglomérations urbaines en occupent l'aval (Deauville-Trouville et Touques) depuis un siècle et l'amont (Pont-l'Évêque) très anciennement. Ailleurs règnent les herbages nus, découpés par un lacs complexe et sinueux de ruisseaux et de fossés. L'arbre y est rare en dehors de quelques avancées de haies et de la double rangée de saules têtards qui suit la RD.58. Les haies de bordure font souvent défaut, ce qui nuit à une forte et rapide individualisation du marais dans le bocage environnant.



Ci-contre :

Les marais de Blonville-sur-Mer.
Vers l'aval, les marais sont bordés
par la frange balnéaire.



Ci-contre :

Alignement de saules têtards en
bord de route à Reux.

Les visages du marais montrent des différences de gestion qui créent des paysages différenciés

Ci-contre :
Bonneville-sur-Touques.
Le marais souffre d'abandon.
L'agglomération deauvillaise s'étend.



Ci-contre :
Prairie de fauche à Saint-Etienne-
la-Thillaye.



Ci-contre :
Les hauteurs de Saint-Martin-aux-
Chartrains bordent le marais.



Un réel danger d'artificialisation du milieu

Le paysage du marais est surtout influencé par les proximités urbaines. L'extension des activités sportives, industrielles et commerciales y ajoute des silhouettes hétéroclites ou désordonnées. Même la nouvelle route Saint-Arnoult/Touques, faute de plantations arborées, n'inscrit pas une limite franche au milieu de friches à bosquets de jeunes saules et baraques de bois.

L'étranglement de la vallée, en aval, par l'agglomération, a gêné l'écoulement des eaux et a multiplié les étendues d'eau permanentes sur Saint-Arnoult et Bonneville. Au sud de Pont-l'Evêque, à la gravière, creusée pour la construction de l'autoroute, a succédé un très grand lac aménagé en centre nautique. Enfin des gabions se rencontrent dans la section moyenne.

Ainsi l'importance des plans d'eau est-elle devenue un trait original de ces marais. Enfin en quelques endroits, rive droite, des alignements de peupliers tendent à masquer le tableau du versant.



Ci-contre :
Extensions urbaines à Saint-Arnoult.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Bénéville-sur-Mer / Blonville-sur-Mer / Bonneville-sur-Touques / Canapville / Coudray-Rabut / Englesqueville-en-Auge / Pont-l'Evêque / Reux / Saint-Arnoult / Saint-Etienne-la-Thillaye / Saint-Martin-aux-Chartrains / Touques / Tourgéville / Tourville-en-Auge.



Ci-dessus :
Prairies de fauche dans le marais
d'Hotot-en-Auge.

Unité 2.0.2

Les marais de la Dives



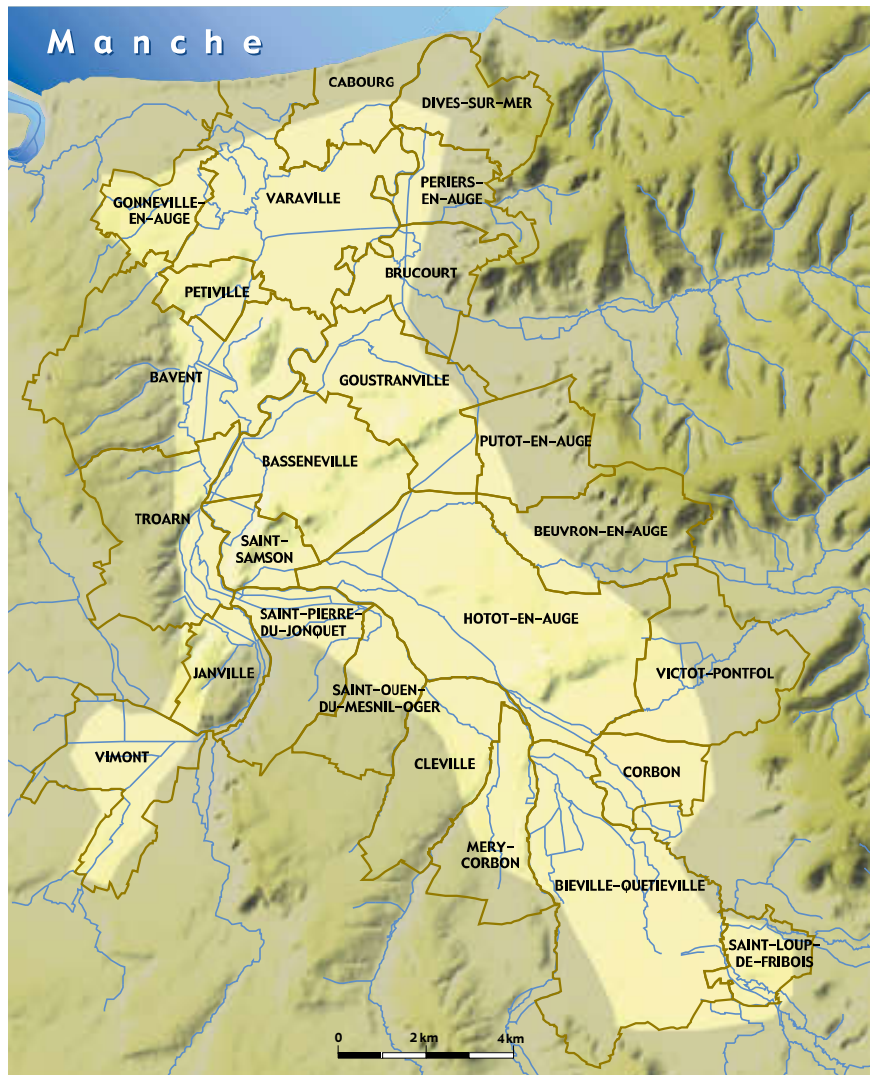
Au pied de l'escarpement du Pays d'Auge, les Marais de la Dives sont issus de la double sédimentation de la mer et des vallées augeronnes, qui a produit un singulier paysage bosselé où alternent îles et étendues inondables. Ce paysage, originellement très ouvert, se ferme vers l'amont au gré des plantations de peupliers

Deux modes de sédimentation ont créé deux topographies différentes

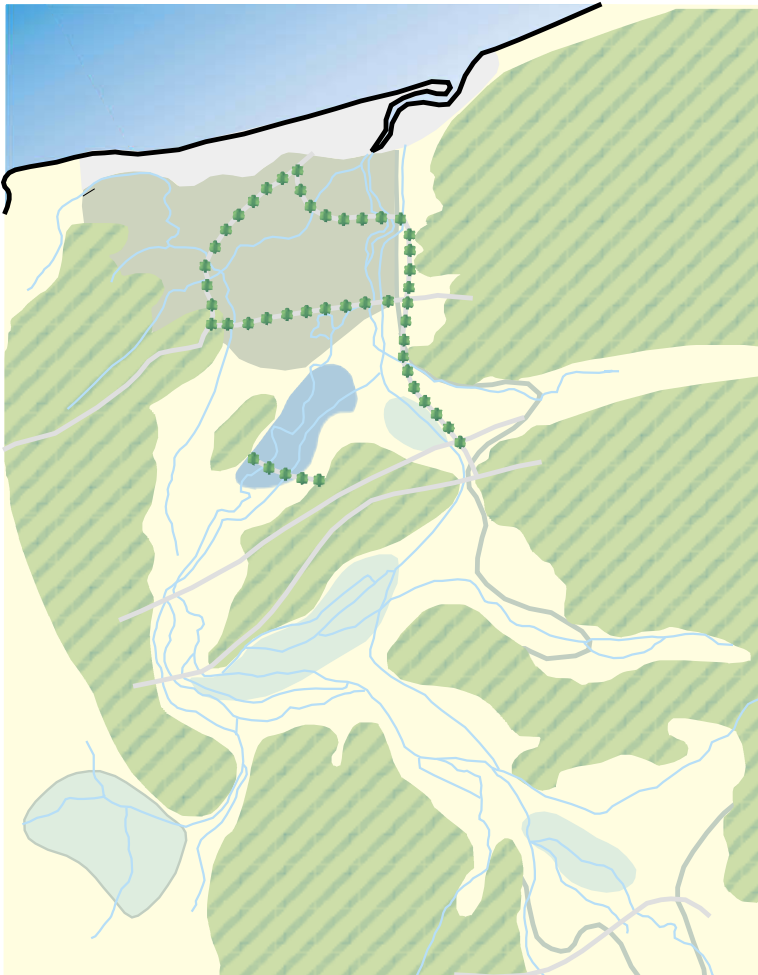
L'originalité des marais de la Dives réside dans les basses collines, sortes d'îles, qui en parsèment l'étendue et la fractionnent. Ils occupent une ample dépression incomplètement débarrassée dans les marnes calloviennes entre l'escarpement bordier du Pays d'Auge et les avant-buttes de Barent. Surcreusée pendant l'abaissement du niveau marin de la période glaciaire du quaternaire, la dépression a été remblayée pendant la remontée des mers, d'une part, à l'aval, par des vases marines derrière le cordon littoral de sable, et d'autre part, à l'amont, par de la tourbe et quelques minces limons alluviaux. Ces deux modes de sédimentation ont créé deux topographies différentes. Dans la première, des tertres hauts d'un ou deux mètres sont séparés par un lacs complexe d'anciens chenaux de marée (qui en conservent le nom saxon de flet). Ces bosses minuscules ont permis l'installation de fermes isolées entourées d'un bosquet d'arbres ou de quelques haies. L'autre a créé une surface parfaitement plate d'altitude à peine égale. Or la Dives y reçoit les rivières augeronnes occidentales (Vie, Dorette, Doigt, Ancre) et les rivières de la plaine de Caen (Laizon,

Muance). La section de son lit n'étant capable d'écouler que la moitié des eaux de crue hivernales de cet ensemble hydrographique, celles-ci recouvraient le marais chaque année pendant plusieurs mois, tandis que, l'été, la proximité de la nappe phréatique favorisait une abondante pousse d'herbe, célèbre dès le XVII^e siècle.

Ci-contre :
Les marais de la Dives.



Les différentes séquences paysagères composent dans le marais un ensemble complexe, où alternent espaces fermés et espaces ouverts



Ci-contre :

Les séquences paysagères du marais.

	"Iles" et encadrement bocager
	Marais à tertres et à fermes
	Peupleraies
	Gabions
	Cordon littoral construit
	Rivières et canaux
	Routes bordées d'arbres
	Routes
	Limite du marais inondable



Ci-contre :

Bavent, le marais de Robehomme.

Ci-contre :
Les marais communaux partagés
à Saint-Samson.

La mise en valeur des marais



L'intérêt économique du marais est né de la présence de cette ressource fourragère saisonnière qui permettait d'engraisser, pour l'automne, des bovins maigres achetés au printemps par les fermes dispersées sur les «îles» et les bordures bocagères. Les clochers en dôme des églises rappellent la période de prospérité qui découla de cette spéculation.

Ainsi se définissaient les traits traditionnels du paysage. Le fond, plan à l'amont, légèrement bosselé à l'aval, était nu à cause à la fois de l'inondation annuelle et de la fonction pastorale. Il prenait successivement deux visages : étendue blanche l'hiver, immenses herbages piquetés de bêtes pendant l'été. Par cette platitude et cette nudité, il se distinguait nettement des pentes des bordures et des «îles» dont le bocage descendait jusqu'à la limite des hautes eaux.

Ci-contre :
Le marais inondé entre Troarn et
Saint-Samson.



La recherche d'une plus longue et plus stable utilisation du marais a entraîné des travaux hydrauliques destinés à évacuer plus rapidement les eaux d'inondation. Les premiers, de 1714 à 1748, aboutirent au drainage du marais de Vimont. Les plus importants furent réalisés sous le Second Empire avec l'endiguement de la Dives, le recouplement de ses méandres, le creusement du Grand Canal et de la Tranchée, et la construction de chaussées d'accès. Des réseaux quadrangulaires de fossés inscrivent leur dessin à Cléville, Saint-Pierre-du-Jonquet et dans le marais du Doigt. Le partage de communaux créa un découpage comparable mais d'échelle plus réduite dans le marais de Saint-Laurent où des saules dispersés poussèrent le long des chaussées.

Enfin des plantations de peupliers ont accompagné la traversée rectiligne de la route Varaville-Périers comme le cours sinueux du Grand Flet. Tous ces travaux introduisaient l'arbre dans le marais et diversifiaient les dessins de son découpage foncier.

Les textures et les couleurs s'opposent entre la planéité lisse, de couleur claire, des marais humides (vert piqué de blanc des animaux en été) et blanc de l'étendue d'eau en hiver et l'aspect «grenu» et dense des flancs des îles, dont les couleurs sont celles des arbres (haies et pommiers), rehaussées par les teintes du bâti : les maisons semblent «nichées» dans leur écrin végétal et montrent les contrastes vifs entre les enduits de teinte claire et les colombages, parfois peints, dont les ambiances colorées rappellent le Pays d'Auge voisin.



Ci-dessous :
Canal de drainage à Varaville.



Ci-dessus :
Les marais de Goustranville,
prairies et peupliers.

Ci-contre :
Basseneville, végétation bocagère
des îles.

Deux types de végétation pour deux types de paysage



La végétation naturelle accompagne la dichotomie paysagère des marais. Les deux entités paysagères qui les composent induisent deux milieux différents :

- le marais humide voit se développer la série du bord des eaux avec une prairie humide à molinies, joncs et carex, quelques zones à phragmitaies et présence de tourbières alcalines (à sphaignes et prêles). L'arbre y est peu présent, essentiellement les saules blancs et cendrés, dont on peut observer quelques spectaculaires vieux sujets, souvent traités en têtards, puis abandonnés pendant plusieurs décennies, ce qui produit d'étonnantes silhouettes de solitaires. L'espèce introduite la plus répandue est bien entendu le peuplier blanc, dont la culture se développe depuis quelques années.

- les îles portent une végétation tout à fait comparable à celle qui habille les versants du Pays d'Auge : maillage de haies de chênes pédonculés, frênes et saules (dans les sols frais), avec basse strate à prunellier, épine blanche, noisetier, entourant des parcelles en prairie, souvent complantées de pommiers.

Le mouvement de déprise agricole, qui fait diminuer la charge en bovins à l'hectare, se traduit par un paysage qui devient «flou». La strate basse des haies n'est plus broutée par les vaches et s'épaissit, tandis qu'apparaissent des fourrés à ronciers. Le paysage, progressivement, y perd ses contrastes et la netteté de ses contours.

Ci-contre :
Prairies de fauche et peupliers
à Saint-Samson.



Les caractères originaux de ce marais «bosselé» tendent à s'émousser

Une certaine désaffection pour la ressource fourragère du marais, qui s'explique par d'autres productions plus intensives sur le reste des exploitations et par le désir de livrer des animaux à la consommation à d'autres époques que l'automne, y a permis le développement d'autres fonctions : la production rapide de bois et la chasse. Des peupleraies étendues obstruent les champs de vision principalement entre la Dorette et la Vie, dans la basse vallée du Doigt entre Basseneville et Le Ham, au nord de l'autoroute à Goustranville ainsi que dans le marais de Vimont. Malgré leur feuillage clair et leur transparence hivernale, elles renforcent la présence de l'arbre, déjà conquérant le long des routes et chaussées, et éliminent ce trait original des grands horizons plans.

La chasse aux oiseaux migrateurs a multiplié les plans d'eau des gabions, surtout à l'est de Robehomme. Et des carrières exploitent des nappes de graviers près de la RN.13.

A ces transformations du marais s'ajoutent celles de son encadrement. L'éclaircissement du bocage entraîne souvent la disparition des haies de bordure, donc l'effacement des lignes de contact qui contribuaient à la lisibilité du paysage. Quelques friches à ronciers de versants apparaissent (pentes ouest de «l'île» de Robehomme, escarpement augeron). A l'ouest, les pavillons des lotissements périurbains s'enferment dans des haies de faux cyprès comme s'ils cherchaient à se protéger d'un paysage trop vaste.



Ci-contre :
La multiplication des mares à gabions.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Basseneville / Bavent / Beuvron-en-Auge / Biéville-Quétieville / Brucourt / Cabourg / Cléville / Corbon / Dives-sur-Mer / Gonneville-en-Auge / Goustranville / Hotot-en-Auge / Janville / Méry-Corbon / Périers-en-Auge / Petiville / Putot-en-Auge / Saint-Loup-de-Fribois / Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger / Saint-Pierre-du-Jonquet / Saint-Samson / Troarn / Varville / Victot-Pontfol / Vimont.



Ci-dessus :
Les marais du Cotentin en été.

Unité 2.0.3

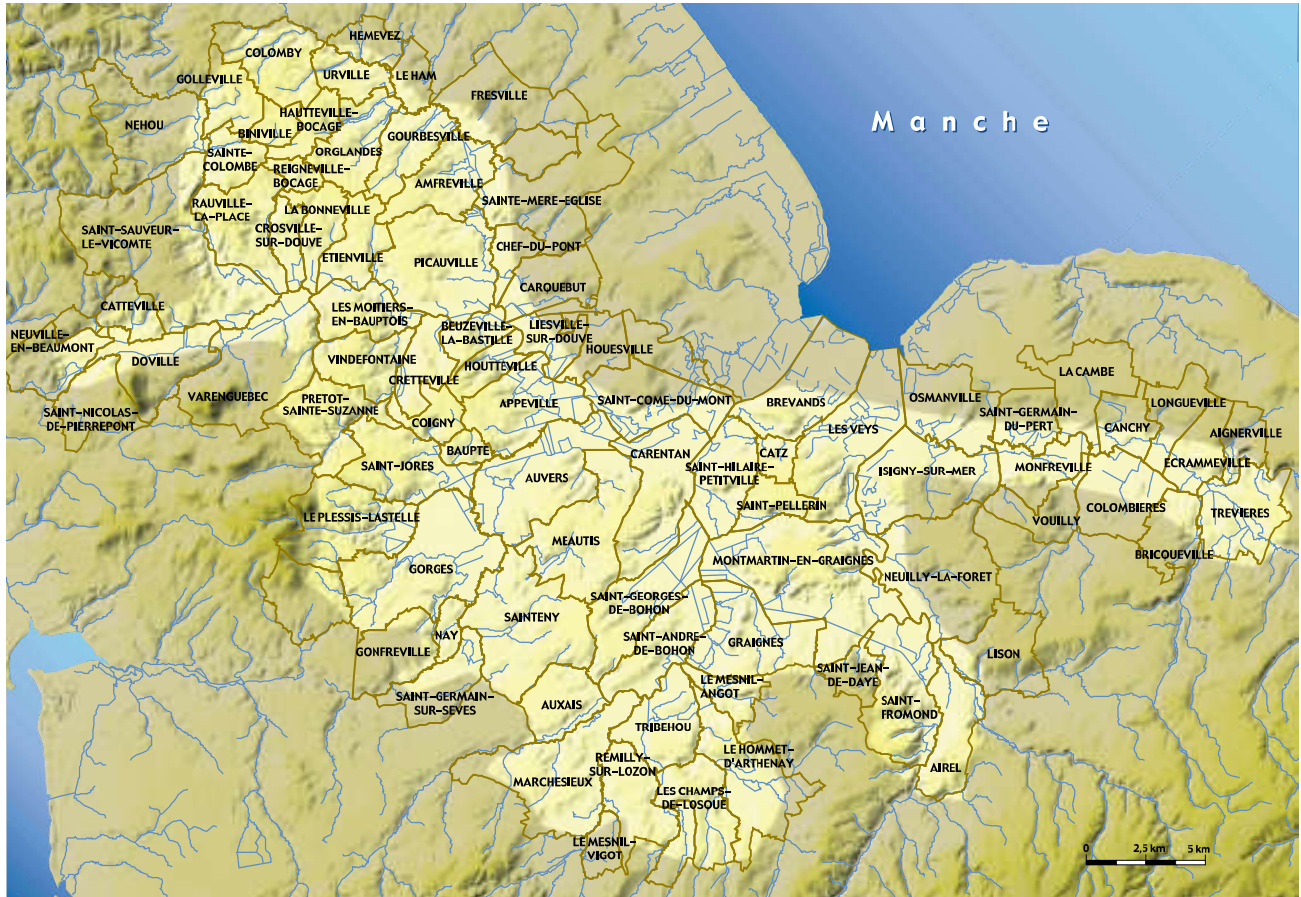
Les marais du Cotentin et du Bessin



Blanchis par la montée hivernale des eaux, les marais sont un monde à part à la charnière du Cotentin et du Bessin. Rivières et fleuves côtiers y serpent paresseusement, mêlant leurs sédiments à ceux qu'apporte le flot de la Manche. Nourris d'alluvions, sans cesse renouvelées, ils composent un milieu fort riche que les hommes disputent aux éléments.













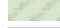
Un paysage d'horizontales

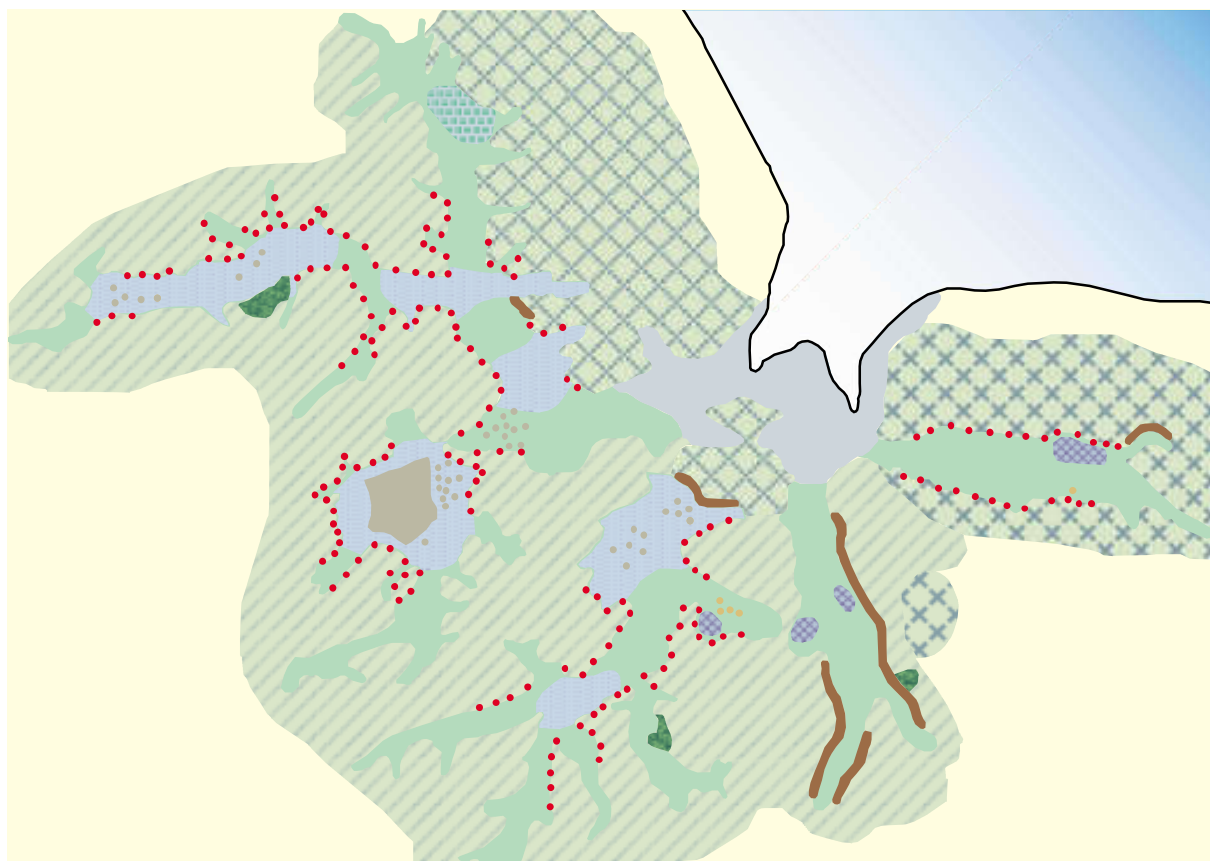
Après l'épisode glaciaire de l'époque quaternaire, la remontée du niveau marin a entraîné le comblement des vallées qui avaient été surcreusées. Sédiments marins des vases calcaires à l'aval, sédiments tourbeux d'eau douce et alluvions très réduites des modestes rivières à l'amont, ont donné à ces vallées de larges fonds plats, dilatés dans les zones de confluence. Dans l'isthme de Carentan, à travers de bas plateaux modelés par la mer pliocène à l'altitude de 25-30 mètres, se rassemble et converge, vers la baie des Veys, un faisceau de rivières issues du Cotentin et du bocage normand : Merderet, Douve, Gorget, Sèves, Lozon, Taute, Vire, Aure, Esque, Tortonne. Leur concentration, qui rend difficile l'écoulement de leurs eaux vers la mer, entraîne, chaque hiver, au long de la période pluvieuse, une submersion qui dure plusieurs mois. Cette région, au contour digité, a ainsi acquis ses caractères originaux : l'horizontalité et l'alternance saisonnière de l'herbage et de l'inondation.



Ci-dessus :
Les marais du Cotentin et du Bessin.

Ci-dessous :
Structure paysagère des marais du
Cotentin et du Bessin.

	Bordure au relief marqué
	Chapelet de "villages"
	Bois
	Marais communs
	Tourbière exploitée
	Pré-marais
	Marais tourbeux
	Marais à découpage géométrique
	Marais à saules têtards
	Polders
	Grand bocage arboré
	Grand bocage arbustif
	Bocage irrégulier



Un milieu naturel fortement exploité par l'homme

En dépit de ces contraintes naturelles, les marais ne sont pas un espace sauvage car les habitants du «haut pays» voisin y ont toujours puisé des ressources et les ont plus ou moins aménagés. La délimitation des propriétés par des fossés, les limes, y a dessiné un réseau de lignes, tantôt d'eaux sombres, tantôt de végétaux selon qu'ils étaient bien ou mal entretenus, parfois espacées et

sinueuses dans les «marais» communs aux habitants, parfois en quadrillage serré et géométrique dans les «prés» privés.

L'exploitation estivale de l'herbe par la fauche et le pâturage en a éliminé les arbres qui avaient d'ailleurs de grandes difficultés à s'y développer. L'amélioration du drainage, pour éliminer plus rapidement les eaux de crue et favoriser la navigation, a supprimé les plantes halophiles de la partie inférieure, redressé le cours de certaines rivières, ouvert le canal rectiligne de la Vire à la Taute. Si, pendant longtemps, l'extraction de la tourbe comme combustible familial fut sévèrement réglementée et laissa peu de traces, l'exploitation moderne de l'usine d'engrais de Baupré a découvert une vaste surface brunâtre au milieu des étendues vertes du marais de Gorges.

Quand on aura ajouté la pêche, principalement à l'anguille, la chasse, les récoltes de bouses, de racines d'iris, de sangsues, on comprendra la source d'activités et de ressources que représentaient les marais et la concentration des «habitats-villages», fermes ou châteaux, au long de leurs rives. Ainsi ce «bas pays» est-il indissociable du «haut pays» ; «haut pays» devenu depuis le XVII^e siècle un bocage aux mailles larges au nord et à l'est, aux mailles plus petites à l'ouest et au sud.

Le marais ne se voit que dans l'écrin bocager qui l'enserme, et qui met en valeur le contraste de ses horizons plans et profonds, de l'alternance de ses scènes vertes piquetées d'animaux ou «blanchies» par les eaux, avec les silhouettes des haies et les visions courtes. Au fond du marais, quand la brume ne le recouvre pas d'une atmosphère mystérieuse, le regard s'arrête toujours sur le rebord du haut pays, avec ses maisons disposées comme les grains d'un chapelet, parfois très visibles quand elles associent l'ocre de la terre et le rouge des tuiles mécaniques, et sur les haies, soit périphériques, comme une séparation, soit perpendiculaires.

Ci-dessous :
Les marais «communs» aux vastes parcelles.



Ci-dessus :
Le damier serré des «prés privés».
Montmartin en Graignes : marais de la Taute.

En quelques endroits, le relief souligne cette bordure par un abrupt plus vigoureux : le long de la Vire, dans le méandre d'Aignerville, à Liesville-sur-Douve, au sud de Montmartin-en-Graignes. Et en trois points, un massif boisé occupe le versant qui domine le marais (Lison, Le Hommet d'Arthenay, le bois de Limors à Varenguebec) en lui opposant sa masse sombre.

Le plus souvent, le marais apparaît comme un couloir rectiligne, long de 12 à 13 kilomètres sur 2 à 3 kilomètres de large dans les vallées de la Vire et de l'Aure, de 8 sur 2 kilomètres dans les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, un peu plus sinueux dans les vallées du Merderet ou de la Douve moyenne (10 sur 0,5 à 1,5 kilomètre).

Vers l'amont, les vallées supérieures de la Sèves, de la Taute, de la Douve ou des affluents du Merderet ne forment plus que des digitations étroites mais bien individualisées par la nudité de leurs herbages. Dans trois zones, le marais se dilate jusqu'à des dimensions qui dépassent la limite d'acuité du regard : entre Gorges et Baupte (5 sur 5 kilomètres), entre Saint-Georges-de-Bohon et Saint-Hilaire (3 sur 4 kilomètres), autour de la basse Douve (8 sur 2 kilomètres).

En saison estivale, le réseau des fossés est le seul linéaire à côté du semis des bêtes au pâturage. Il distingue les réseaux géométriques à petites mailles des vastes étendues aux rares fossés sinueux ou parfois rectilignes des marais communs. Ceux-ci, qui correspondent souvent aux zones les plus tourbeuses, prennent de larges développements dans la vallée de la Taute entre Saint-Georges-de-Bohon et Saint-Hilaire-Saint-Pellerin, entre Saint-André-de-Bohon et Graignes, entre Marchésieux et Tribehou, dans la vallée de la Sèves sur le marais de Gorges et la tourbière de Baupte, dans la vallée de la Douve entre Appeville et Liesville, à Picauville, autour du

confluent du Gorget, dans les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, enfin dans la vallée du Merderet à Chef du Pont et Carquebut avec le prolongement du marais de Blosville. Mais dans la vallée de l'Aure, le contraste s'établit entre le minuscule damier des anciens communaux partagés d'Ecrammeville et le lacinis irrégulier des parcelles privées de l'aval.

Ci-dessous :
Les marais de la Taute à Graignes.



Des paysages de marais diversifiés

Ci-contre :
Tourbière de Baupte.



Ci-contre :
La réserve de chasse de
Saint-Georges-de-Bohon.



Ci-contre :
L'exploitation en damier d'anciens
marais communaux à Varengebec.



Etendue liquide en hiver et vaste pâture en été

La caractéristique de ce paysage est sa double physionomie de pâture à la belle saison et d'étendue d'eau lorsqu'arrive l'hiver. Les couleurs du marais sont donc tantôt miroitement gris argenté où se reflète un ciel souvent gris et peuplé de nuages, tantôt des nuances de teintes terreuses à vertes des marais enherbés. La dominante va du vert tendre au vert anglais intense, parfois piqueté d'or et d'argent lorsque, peu pâturé, le sol voit monter à fleur les renoncules qui parsèment la pelouse de graminées. Enfin, la saison du pacage où les troupeaux animent le marais de leur moucheté blanc.

Ci-dessous à droite :

La mise au marais à Saint-Jores.

Ci-dessous à gauche :

La Sève à Baupré.

Ci-dessous en bas :

Baupré : les marais blanchis en hiver.



Une végétation adaptée à des conditions de milieu bien particulières

La prairie humide est la structure végétale dominante qui présente trois nuances : la prairie pâturée piquetée de refus, la prairie fauchée bien égalisée et les prairies marécageuses hérissées de leurs hautes graminées.

Sur les marges des marais se densifie une végétation arborée que dominent le chêne et le frêne. Les arbres du bord des eaux sont peu présents dans les paysages de marais, à l'exception des aulnes de la région de Fresville. Le peuplier tend à se développer parfois au détriment des caractères fondamentaux d'ouverture de ces paysages.

La tentation est grande de «mettre en valeur» ces terres capricieuses et changeantes. C'est ainsi que l'on voit se dresser le peuplier, au risque de banaliser ce paysage dont la qualité se fonde sur une horizontalité rigoureuse.

Ci-contre :
Prairie pâturée à
Saint-Georges-de-Bohon.



Ci-contre :
Les marais de l'Aure à Colombières.



Comment concilier les intérêts des fort divers “utilisateurs du marais” ?

L'évolution actuelle est en grande partie sous l'influence de la politique du Parc Naturel Régional qui tend à redonner aux marais une variété d'utilisations en combinant agriculture, protection des zones humides, tourisme, chasse, pêche, entretien des aspects paysagers traditionnels (maisons de terre, haies arborées). Ces objectifs, qui associent besoins des habitants, désirs des horsains et conventions internationales, sont parfois difficiles à concilier. Ainsi, le maintien en état d'herbages, pour éviter la progression des arbres et le cloisonnement visuel des couloirs de marais, suppose une continuité d'intérêt agricole. Mais la pratique de fauche tardive, pour faciliter la nidification de certains oiseaux, livre un foin médiocre à des exploitations de plus en plus grandes qui sélectionnent la qualité de leurs terres. Une utilisation agricole minimale pour avoir des surfaces de

référence est subordonnée à la continuation des subventions.

La privatisation ou la jouissance privée des marais favorise la multiplication des gabions qui constellent le marais de plans d'eau permanents. Des remembrements, tel celui de Marchésieux, comportent le risque d'une géométrisation du réseau des fossés, alors que le marais oppose les quadrillages géométriques serrés des «prés» privés aux lacs sinueux et très lâches des «marais» communs.

Les plantations d'arbres (aulnes ou peupliers) le long des chaussées, pour les jalonner à travers le brouillard, tronçonnent les vues profondes. Et inversement, l'ouverture du bocage voisin altère la netteté des bordures qui souligne vigoureusement l'individualité des marais.

Les maisons de terre, sources des rares taches colorées de ces paysages, à défaut d'être reproduites, méritent leur entretien.



Ci-contre :
Maison traditionnelle des marais :
murs en terre (la masse)
et couverture en roseaux.



Ci-dessus :
Gaignes, contrejour sur le marais
inondé.



Ci-contre :
Cours sinueux d'une rivière sur le
marais.



Communes concernées

• Département du Calvados :

Aignerville / Bricqueville / La Cambe / Canchy / Colombières / Ecrammeville / Isigny-sur-Mer / Lison / Longueville / Monfreville / Neuilly-la-Forêt / Osmanville / Saint-Germain-du-Pert / Trévières / Vouilly.

• Département de la Manche :

Airel / Amfreville / Appeville / Auvers / Auxais / Baupte / Beuzeville-la-Bastille / Binville / La Bonneville / Brévands / Carentan / Carquebut / Catteville / Catz / Les Champs-de-Losque / Chef-du-Pont / Coigny / Colomby / Cretteville / Crosville-sur-Douve / Derville / Etienville / Fresville / Golleville / Gonfreville / Gorges / Gourbesville / Graignes / Le Ham / Hauteville-Bocage / Hémevez / Le Hommet-d'Arthenay / Hoesville / Houtteville / Liesville-sur-Douve / Marchésieux / Méautis / Le Mesnil Angot / Le Mesnil-Vigot / Les Moitiers-en-Bauptois / Montmartin-en-Graignes / Nay / Néhou / Neuville-en-Beaumont / Orglandes / Picauville / Le Plessis-Lastelle / Prétot-Sainte-Suzanne / Rauville-la-Place / Reigneville-Bocage / Rémilly-sur-Lozon / Saint-André-de-Bohon / Sainte-Colombe / Saint-Côme-du-Mont / Saint-Fromond / Saint-Georges-de-Bohon / Saint-Germain-sur-Sèves / Saint-Hilaire-Petitville / Saint-Jean-de-Daye / Saint-Jores / Sainte-Mère-Eglise / Saint-Nicolas-de-Pierrepont / Saint-Pellerin / Saint-Sauveur-de-Pierrepont / Saint-Sauveur-le-Vicomte / Sainteny / Tribehou / Urville / Varguebec / Les Veys / Vindefontaine.

Ci-dessus :

Le manoir de Cantepie,
siège du Parc Naturel Régional.



Ci-dessus :
L'église de Cairon, repère dans la
plaine.

Unité 3.0.3

La campagne de Caen septentrionale

une plaine aux horizons courts et rongée par l'urbanisation



En s'approchant de la zone littorale, la campagne de Caen oublie ses vastes horizons pour constituer un paysage toujours ouvert mais d'apparence moins vaste, aux horizons proches. Il semble que la plaine, à l'approche de l'immensité marine, veuille une dernière fois s'affirmer en tant que paysage. Les villages, entourés de leur écrin bocager, donnent la mesure de ce paysage de plaine dont ils sont les «objets-repères».

Une campagne ouverte dont les remembrements ont modifié l'échelle

En arrière du littoral, le bas-plateau des calcaires bathoniens, recouverts d'un épais manteau de loess, s'élève doucement vers le sud. Sa platitude n'est rompue que par les étroits couloirs aux versants raides des vallées de la Seullès, de la Mue, de la Thue, du Dan, de la Guigne et plus épanouie, de l'Orne inférieure. Domaine des labours et des cultures céréalières depuis plusieurs millénaires, complètement défrichée, cette plaine a changé d'aspect depuis l'organisation en quartiers de parcelles lanierées d'autrefois, jusqu'au damier actuel des grands champs rectangulaires ou carrés du remembrement, qui traduit la structure sociale agricole des grandes exploitations supérieures à 50 et plus souvent à 100 hectares. Mais elle conserve son peuplement en gros villages de bâtiments de pierres calcaires aux pignons en escalier, reliés par des rues bordées de hauts murs. Distants de 2 à 3 kilomètres, ils forment un semis dense. A la fin du XIX^e siècle, ils s'étaient entourés d'auréoles de prairies encloses, aujourd'hui en large partie supprimées.

Le premier élément du paysage est la plaine nue dont la variété et la succession des

couleurs disent le système agricole. La terre brun clair des labours précède le gazon des céréales qui lèvent dès l'hiver, puis l'éphémère tapis bleuté des lins fleuris et les rubans d'un vert plus que tendre des lins arrachés avant que les surfaces dorées des moissons ne cèdent la place aux régiments de balles de paille qui voisineront au début d'automne avec les betteraves sombres et le relief des hauts maïs. Mais la profondeur de vision ne dépasse jamais 2 à 4 kilomètres car, sur ces plans horizontaux se dressent vite les écrans des couronnes bocagères des villages, du parc boisé d'un château ou d'un enclos isolé qui rappelle les premières initiatives d'individualisme agraire.



Ci-dessus :
La campagne de Caen
septentrionale.

A ce cadre, dont la proximité correspond à la distance d'acuité du regard, s'ajoutent les autres signes verticaux des châteaux d'eau, des nouveaux silos coopératifs, et surtout des clochers gothiques élancés qui ponctuent la présence d'un exceptionnel patrimoine architectural rural, tandis qu'au-dessus, et visible de très loin, se dresse la masse claire du Centre Hospitalier Universitaire de Caen.

Les frondaisons des arbres qui accompagnent leurs versants signalent les vallées. Les sinuosités multiplient les aspects de ces

couloirs très cloisonnés de bosquets, de peupleraies, d'herbages enclos de haies et de chapelets de villages allongés de part et d'autre de leurs fonds humides. Élargie par un remblaiement marin, ordonnée sur les cours redressés du fleuve et du canal maritime, la vallée de l'Orne a un fond plan occupé par des bassins, les silhouettes des grues et des silos et des prairies marécageuses. Ses versants dépourvus de bois sont dominés par les villages de banlieue et la cimenterie de Ranville.



Ci-contre :
Silo agricole à Cheux.



Ci-contre :
Le nord-ouest de Caen,
une région riche d'un patrimoine
exceptionnel : ici le Château
de Fontaine-Henry.



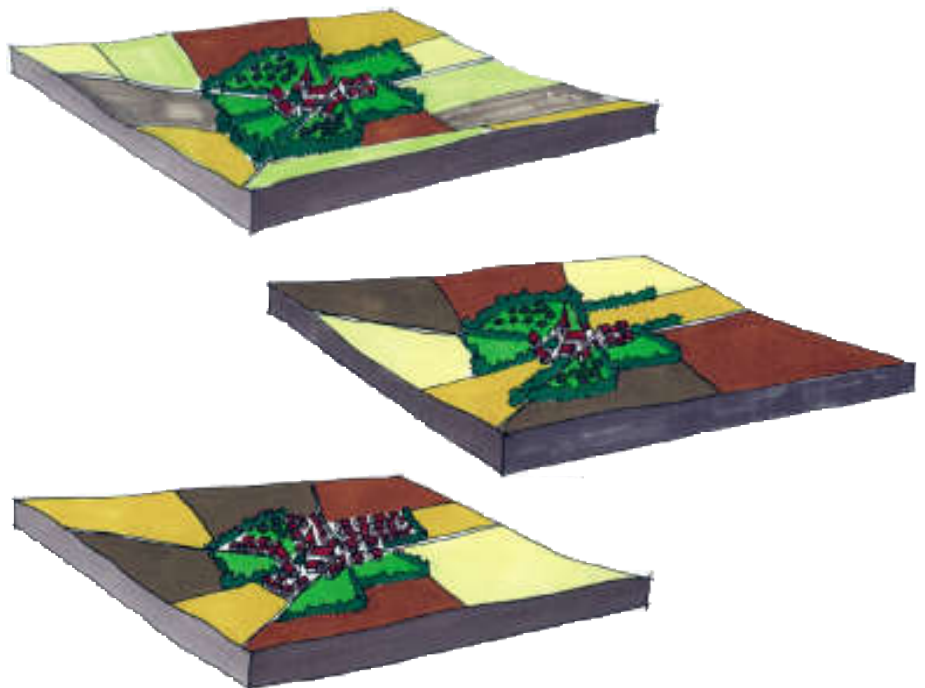
Ci-contre :
Vallée de la Mue à Rots : la vallée,
couloir de verdure, sinue dans la
plaine. Le village ancien occupe
le versant et de nouveaux
lotissements montent à l'assaut
de la plaine.

La plaine dans l'écoulement du temps

Ci-contre :
Un enclos témoin de
l'individualisme agraire
du XVIII^e siècle.



Ci-contre :
Le mécanisme d'évolution des
auroles des villages de la plaine.
En haut : Stade initial de l'entre
deux guerre avec herbages,
enclos et vergers
Au centre : évolution régressive
après remise en culture et recul
du verger.
En bas : les lotissements :
conséquence de la pression
urbaine caennaise



La pression urbaine, un enjeu majeur

Si l'évolution agricole retouche peu le paysage, en dehors de quelques substitutions de cultures (pois fourrager, bandes de jachère annuelle), le déversement de la population caennaise sur cette aire périurbaine est un agent de transformation d'autant plus profond que ce phénomène qui peut atteindre 25 kilomètres se dirige préférentiellement vers la mer. Il se manifeste par la construction de lotissements aux maisons de crépis clairs et de toits de tuiles et d'ardoises qui s'étalent autour des villages, à la place et au-delà des couronnes d'enclos herbagers. Quelques zones d'activités, aux hangars disparates, frangent aussi des bourgs importants.

Le plus souvent, les fronts de maisons se dressent au-dessus de la plaine sans l'ancienne transition arborée. Leur extension rapide, qui a déjà abouti à la jonction entre villages voisins (Biéville et Beuville, Anguerny et Colomby-sur-Thaon), réduit la plaine agricole et les vues ouvertes entre des écrans qui ont changé d'aspect. Au-dessous d'un kilomètre, le paysage perdra son caractère rural. La desserte de cet espace renforce les grandes voies de circulation routière radiales qui inscrivent des lignes rigides très fortes, quoique rares, soient celles qui sont accompagnées de lignes d'arbres (D.7, D.404, D.9).



Ci-contre :
Saint-Contest et ses lotissements.

Ci-dessous :
Martragny-Carcagny. Ferme dans
la plaine en bordure de la RN.13.



Ci-dessous :
La vallée de la Mue à Rots.



Ci-dessous :
Creully, ferme de Creullet. Les
remarquables maçonneries
calcaires des fermes de la plaine.





Ci-contre :
La vallée de la Seulles.
Amblie Les Planches.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Amayé-sur-Orne / Amblie / Amfréville / Anguerny / Anisy / Audrieu /
Authie / Avenay / Banneville-la-Campagne / Banville / Baron-sur-Odon /
Basly / Bénouville / Bény-sur-Mer / Bernières-sur-Mer / Biéville-Beuville /
Blainville-sur-Orne / Bourguébus / Bretteville-l'Orgueilleuse / Bréville-les-
Mons / Brouay / Cagny / Cairon / Cambes-en-Plaine / Carcagny / Carpiquet /
Cheux / Colleville-Montgomery / Colombelles / Colombiers-sur-Seulles /
Colomby-sur-Thaon / Coulombs / Courseulles-sur-Mer / Crépon /
Cresserons / Creully / Cristot / Cully / Cuverville / Demouville / Douvres-la-
Délivrande / Ducy-Sainte-Marguerite / Emiéville / Epron / Escoville /
Esquay-Notre-Dame / Esquay-sur-Seulles / Eterville / Evrecy / Feuguerolles-
Bully / Fleury-sur-Orne / Fontaine-Etoupefour / Fontaine-Henry / Fontenay-
le-Marmion / Fontenay-le-Pesnel / Frénouville / Le Fresne-Camilly / Gavrus /
Giberville / Gonneville-en-Auge / Graye-sur-Mer / Grentheville / Hermanville-
sur-Mer / Hérouvillette / Hubert-Folie / Ifs / Juvigny-sur-Seulles / Langrune-sur-
Mer / Lantheuil / Lasso / Lion-sur-Mer / Loucelles / Louvigny / Luc-sur-
Mer / Maltot / Martragny / Mathieu / May-sur-Orne / Merville-Franceville-
Plage / Le Mesnil-Patry / Meuvaines / Mouen / Ouistreham / Périers-sur-le-
Dan / Plumetot / Putot-en-Bessin / Ranville / Revers / Rocquancourt /
Rosel / Rots / Rucqueville / Saint-André-sur-Orne / Saint-Aubin-d'Arquenay /
Saint-Aubin-sur-Mer / Saint-Contest / Sainte-Croix-Grand-Tonne / Sainte-
Croix-sur-Mer / Saint-Gabriel-Brécy / Saint-Germain-la-Blanche-Herbe / Saint-
Manvieu-Norrey / Saint-Martin-de-Fontenay / Sallenelles / Sannerville /
Secqueville-en-Bessin / Soliers / Thaon / Tierceville / Tilly-la-Campagne / Tilly-
sur-Seulles / Touffreville / Vaux-sur-Seulles / Verson / Ver-sur-Mer / Vieux /
Villiers-le-Sec / Villons-les-Buissons / Vimont.



Ci-dessus :
La plaine légumière, porteuse des
traces de l'ancien bocage arboré.

Unité 3.0.5

Le bas Val de Saire, une campagne légumière



Ce paysage de campagne découverte se déploie entre l'escarpement de la Pernelle et la mer. Hier bocagère, cette terre est devenue ouverte lorsque se sont développées les cultures légumières qui remplacent aujourd'hui prairies et talus.

Un paysage modelé par la culture légumière

Cette basse plate-forme d'érosion marine se tient à une dizaine de mètres d'altitude. Tapissée de sables, elle est dominée vers l'ouest par l'escarpement de faille de La Pernelle, haut de près de 100 mètres, qui s'abaisse vers le nord et se dédouble en deux ressauts. Il constitue un élément majeur du paysage de cette région.

Un peuplement dense la parsème, fait de villages importants, de hameaux, de fermes isolées aux toits d'ardoises et accompagnées de hangars récents de conditionnement de produits maraîchers. Depuis les lendemains de la dernière guerre, le paysage de bocage herbager a subi une profonde transformation entraînée par le développement de la culture de la carotte dont la consommation a explosé dans le sillage d'une nouvelle diététique. Le micro-climat littoral qui ignore le gel hivernal et les sols sableux perméables permettaient de conserver les carottes en terre, pour une vente différée, pendant la première moitié de l'hiver, avec des prix élevés. Cette culture qui apportait des revenus confortables, sur de très petites surfaces, s'est répandue à la place des prairies et a entraîné la suppression de

nombreuses haies et talus, sauf dans la basse vallée de la Saire dont le couloir de près embocagés rappelle que cette région fut un des berceaux de la sélection de la race bovine normande, comme en témoigne le centre d'insémination du manoir en granite de la Crasvillerie à Réville.



Ci-dessus :
Le bas Val de Saire.

Dans tout l'espace légumier, la couleur ocre clair de la terre labourée fréquemment, depuis le passage de la monoculture de la carotte à des systèmes plus variés et à renouvellement rapide, a remplacé le vert dominant d'autrefois. En même temps, les bâtiments agricoles ou d'habitation sont devenus beaucoup plus visibles et accentuent leurs marques dans ce paysage. Ils sont très présents car la production est dense et les activités para-agricoles nombreuses. Aux anciennes fermes en granite surmontées de toits de schiste bleu-vert s'ajoutent les hangars de conditionnement et les pavillons neufs égrenés au long des routes. Des serres et des couloirs plastiques apparaissent. Deux

noyaux récents : le marché au cadran d'Anneville-en-Saire et le centre d'expérimentation du SILEBAN à Barfleur, ajoutent leurs notes d'édifices étrangers à la tradition architecturale.

Vers le nord-ouest, les talus, armés de pierres ou composés uniquement de blocs de granite, sont mieux conservés, avec leur coiffure d'ajoncs, que les haies qui structuraient la partie orientale.

Les bois y ajoutent une note plus dense, en particulier dans les vallons intimistes comme la vallée des Moulins à Fermanville.

Les cultures légumières s'y raréfient et la pression urbaine de l'agglomération cherbourgeoise y est sensible.

*Ci-contre :*

La plaine légumière près de Barfleur, le long de la route de Cherbourg. La station du SILEBAN est au cœur des transformations en cours.

*Ci-contre :*

“Fossé” armé de granites à Réthoville.

Ci-contre :

Entre l'escarpement au pied duquel coule la Saire et le littoral, un damier paysager qui hésite entre campagne ouverte et enclos de murets de pierres.



L'escarpement est la principale ligne de structure paysagère. A son pied, se déploie la campagne ouverte légumière du Val de Saire. On remarque des haies parallèles aux courbes de niveau qui suggèrent un assaut de la plaine sur l'escarpement.

Ci-contre :

Vue sur le Val de Saire depuis les hauteurs de Valcanville.





Ci-contre :
Campagne légumière du Val de
Saire en 1963.

Ces deux images illustrent l'évolution entre l'après-guerre et la fin du XX^e siècle de la campagne légumière du Val de Saire. Elles montrent l'extension des cultures au détriment des prairies, la disparition des pommiers et le recul des haies.



Ci-contre :
Campagne légumière du Val de
Saire en 2001.

Ci-contre :
Anneville-en-Saire.
Aux anciennes fermes de granite
s'ajoutent pavillons et hangars.



Couleurs et matières sont celles d'un damier de culture aux textures variées

Le bas-Val de Saire est un pays de couleurs claires, maçonneries et murets de granite, sols sableux, toits argentés, bardages des hangars, or des moissons, blanc des choux-fleurs, entremêlées aux teintes plus ternes et sombres des parcelles en poireaux, persil ou salades.

Les couleurs de la plaine légumière changent avec les saisons : la mosaïque est à dominante brune en hiver puis verdit au printemps pour chatoyer de diverses

nuances de vert tendre à vert intense lorsque les cultures arrivent à maturité.

Ce paysage est nettement encadré, d'un côté, par l'escarpement occidental qui lui donne un fond de tableau de bois et de prairies rythmées par des haies horizontales et, de l'autre côté, par l'immensité de la surface marine, sous un ciel animé par des troupes de nuages, constamment en mouvement.

Un paysage à l'aube d'une nouvelle mutation

Le développement intensif des cultures légumières, qui risquait de détériorer sols et paysages, est arrêté depuis 1996. Un nouveau système agricole, associant céréales et légumes plus variés, multiplie les couleurs différentes au long des saisons. Des haies sont replantées.

La concentration des exploitations simplifie

le dessin parcellaire.

A la limite de la péri-urbanisation cherbourgeoise, des maisons neuves s'introduisent, surtout vers l'ouest.

L'exploitation des carrières, sur l'escarpement de la Pernelle, ouvre des cicatrices très visibles.



Ci-dessus :
Parc du Château de Tocqueville.



Communes concernées

• *Département de la Manche :*

Anneville-en-Saire / Bretteville / Carneville / Clitourps / Cosqueville / Digosville / Fermanville / Gatteville-le-Phare / Gonneville / Gouberville / Maupertus-sur-Mer / Montfarville / Néville-sur-Mer / La Pernelle / Quettehou / Réthoville / Réville / Sainte-Geneviève / Saint-Pierre-Eglise / Saint-Vaast-la-Hougue / Théville / Tocqueville / Valcanville / Varouville / Le Vicel.



Ci-dessus :
Le bocage typique du Bessin
à Rubercy.

Unité 4.1.1

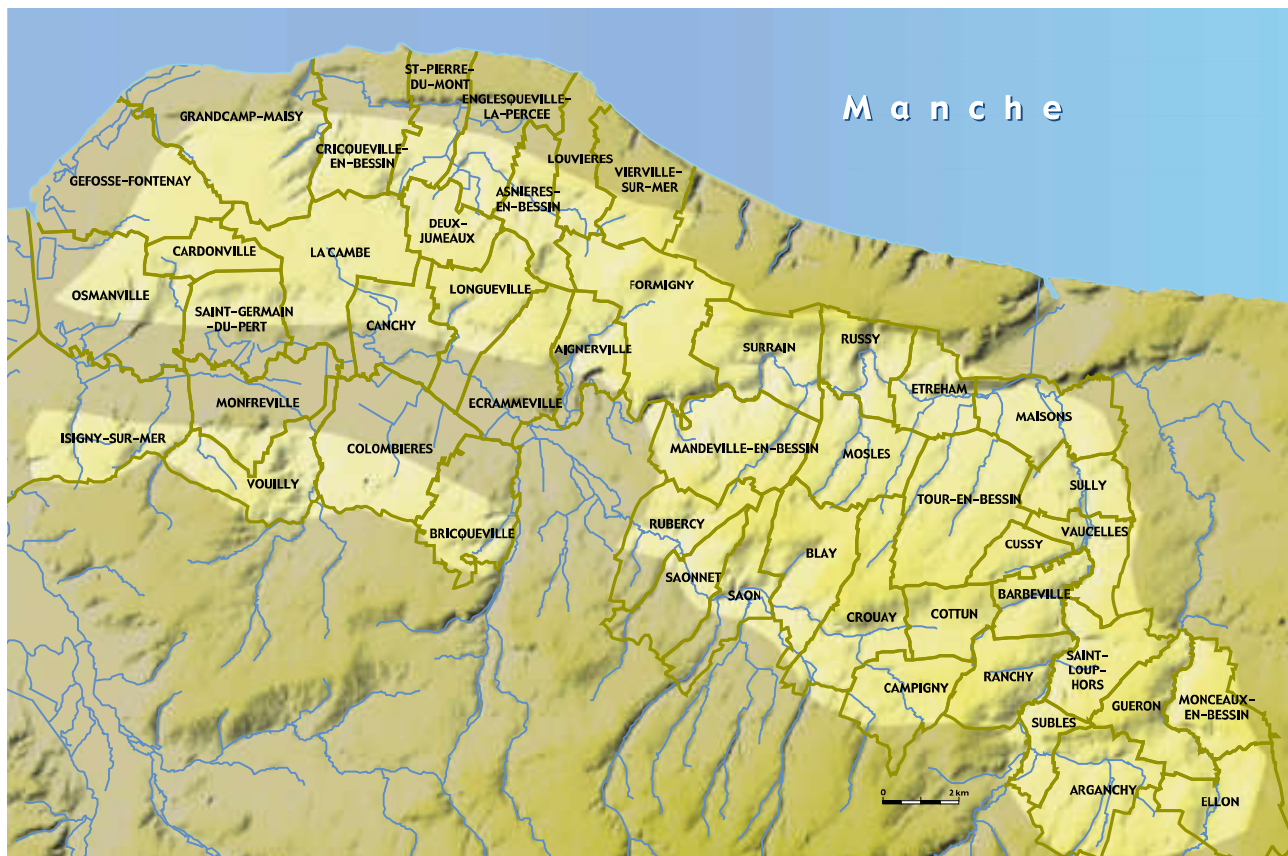
Le Bessin, hautes haies et grands damiers



Entre la Plaine de Caen à l'est et le Cotentin à l'ouest, le Bessin occupe une bande de terre qui s'allonge du littoral jusqu'au pied des hauteurs du bocage normand. Il appartient, avec le Plain, à la catégorie paysagère du bocage à grandes mailles : vastes parcelles et impression d'ouverture visuelle différencient fortement ces paysages de l'image habituelle du bocage. Le Bessin est traversé par un système de voies de communication qui convergent vers Bayeux, dont la silhouette de la cathédrale émerge à l'est comme une sentinelle posée aux confins de la plaine de Caen. A l'ouest, le Bessin se termine sur le vaste ensemble marécageux qui occupe l'isthme du Cotentin. Le Bessin enfin, se limite abruptement sur la mer par une haute falaise, tandis qu'au sud, le terrain s'élève graduellement vers les marges boisées du Bocage.

Un bocage aristocratique.

Des parcelles de forme proche du carré, en grande majorité en prairies, sont encloses de haies. Leur dimension importante, 2,5 à 4 hectares, compose un large damier. Les haies, aujourd'hui de chênes et de frênes, ont une silhouette élancée et transparente au-dessus de la basse strate de noisetiers, grâce à la taille d'émonde qui ne laisse que la plus haute fourche des arbres. Ainsi n'est pas complètement dissimulé un habitat en villages assez importants complétés de quelques fermes intercalaires. Les clochers à bâtière ou à flèches des églises et les nombreuses fermes-manoirs des XVII^e et XVIII^e siècles, tous en pierres calcaires claires, contribuent à la noblesse de ce paysage. Le relief n'y ajoute que les notes discrètes du talus est-ouest qui réunit le plateau septentrional (40-70 mètres) à la plaine méridionale (15-20 mètres) et les vallées de l'Aure et du Vêret, l'un et les autres y introduisant des vues et des lignes longitudinales.



Ci-dessus :
Le Bessin.

La structure paysagère du Bessin : les grandes mailles du bocage, ceintes de haies de chênes et de frênes. La platitude des éléments de relief correspond au dégagement des couches résistantes du calcaire bajocien à la base et du calcaire bathonien au sommet, séparés par les marnes de Port-en-Bessin.



Ci-contre :
Le coteau de Cussy. Les grandes parcelles du Bessin entourées de haies d'émondes.

La création du bocage (XVII^e - XIX^e siècles).



Ci-contre :

Sainte-Honorine-des-Pertes.
Ce paysage est une relique, une "campagne fossile" qui montre ce que fut le Bessin avant l'embocagement : un espace ouvert, lanrière de parcelles de labours. Disposition qui a duré jusqu'en 1945 en plaine de Caen et qui témoigne ici de l'histoire de cette région.

Quand le paysage parle de son histoire

Un paysage historiquement récent : avant le XVII^e siècle, cette région était une campagne découverte dont les parcelles laninières en labour se groupaient en quartiers appelés delles. Une évolution économique et sociale l'a transformée depuis le début du XVII^e jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Un nouveau système agricole, destiné non plus à une auto-subsistance locale en céréales mais à la commercialisation de produits de l'élevage bovin, s'est organisé autour d'Isigny. Les bêtes pâturaient sur de grandes parcelles couchées en herbe et encloses qui résultaient du regroupement des petites parcelles des delles par les seigneurs ou la noblesse nouvelle des offices. L'émondage des arbres, essentiellement des ormes ou des frênes, pouvait fournir un fourrage supplémentaire en

temps de sécheresse. Grâce au sel des salines de la baie des Veys, qui bénéficiait du taux d'imposition réduit dit du quart-bouillon, et aux pots des centres de céramique entourant les marais de Carentan, on fabriquait un beurre salé capable de supporter une certaine durée de transport. Les marchands d'Isigny le collectaient et l'expédiaient, principalement par cabotage, vers les vallées de la Seine et de la Somme. Et l'embocagement a gagné peu à peu vers l'est jusqu'aux environs de Bayeux. Les fermes-manoirs, construites au cours de cette période, témoignent de l'enrichissement apporté par ce système agricole. Aujourd'hui, la région de Bayeux est réellement une zone de transition entre Plaine et Bessin.

Les paysages du Bessin présentent une grande homogénéité, cependant teintée de certaines nuances, qui se fondent à la fois sur le relief et sur la gestion des haies.

Bien que de faible ampleur, le relief présente de légères différences. Au nord de Bayeux, c'est un plan légèrement ondulé qui offre des horizons aux courbes tendues, que viennent habiller les haies transparentes des hautes émondes. Les vallées de l'Aure et de la Tortonne ont creusé le plateau et leurs versants d'orientation est-ouest, qui délimitent les zones de marais. Ces versants sont soulignés par les haies d'émondes qui accentuent la lecture de la pente et dont la transparence ne cache pas les lointains. Au sud, le relief prend un peu plus de vigueur, alors le Bessin semble venir s'appuyer sur les collines qui jouxtent le bocage et dont les flancs s'ornent de forêts (dont celle de Cerisy), qui referment le paysage bessinois vers le sud.

Ci-dessous :
La vallée de la Tortonne
à Saonnet.



Régulièrement géométrique, la trame bocagère impose sa régularité de damier, bien soulignée par des haies arborées aux silhouettes élancées. L'herbe recule légèrement au profit du labour, mais la structure paysagère subsiste.



Ci-contre :

Le parcellaire du Bessin au nord-est : non loin de la plaine céréalière de Caen, les cultures fourragères remplacent certaines prairies.



Ci-contre :

Vers le sud, la prairie occupe la majeure partie des parcelles, et l'on observe encore quelques prés complantés de pommiers.

L'opulence teintée d'austérité de son architecture.

Les bourgs se disposent en chapelet le long des axes de communication et des vallées. La principale voie qui traverse le Bessin, la RN.13, est jalonnée de petits villages qui présentent une structure initiale comparable à celle des villages-rues de la plaine de Caen. Un noyau linéaire, étendu le long de la route, s'étire de part et d'autre de l'église et s'entoure de prés complantés de pommiers. On observe ainsi une dualité d'échelle de paysage : ces enclos à petite maille entourant les villages contrastent avec la grande maille élancée du bocage bessin et accentuent la "double lecture" du paysage bâti.

Ci-contre :

Ferme à Tour-en-Bessin.



Les fermes isolées sont réparties de manière assez régulière dans le bocage à grandes mailles. Ce sont, en général, des constructions assez austères, regroupées autour d'une cour et montrant peu de percements vers l'extérieur. On pourrait presque les qualifier d'"architecture hautaine" car, au-delà de la rigueur de volumes simples, ils expriment bien souvent, par leurs modénatures (parfois seulement un portail, une série de fenêtres à meneaux verticalement disposées, une corniche ornementée, un chaînage de mur sculpté, les couronnements ouvragés des souches de cheminées, les hauts toits), la noblesse parfois récente de celui qui les fit construire.

Une architecture de pierre calcaire.

Les demeures sont toutes à la fois semblables entre elles et dissemblables : semblables par leur ambiance, leur statut dans le paysage et la morphologie générale (peu de percements, toits d'ardoise, grands volumes composés en une série de blocs horizontaux) et dissemblables par leurs détails de décoration et d'agencement. Ces pierres sont en général montées en lits horizontaux de moellons, taillées parfois et sobrement ornementées. Elles constituent linteaux et chaînage.



Ci-contre :

En haut : maçonnerie de moellons et cadres de pierre taillée. Croquis P. Girardin.

Au centre :

Ferme-manoir à Ecrammeville.

En bas :

Château de Vaucelles.



Ci-dessous :

Appareillages et détails de modénatures ornementales. Ferme de Douville à Mandeville-en-Bessin. Croquis P. Girardin.

Couleurs et matières.

Un jeu subtil de gris et de verdure.

L'ouverture visuelle du Bessin met en confrontation directe le bâti et le patchwork des parcelles tantôt pâturées, tantôt labourées, que révèlent les légères ondulations du relief. C'est une palette où les verts denses et les bruns de la terre jouent avec les gris des façades de pierre et les toitures où domine l'ardoise mais où se mêle, rarement, la teinte chaude d'un pan de tuiles mécaniques.

Ci-contre :
Château de Maisons.



Une structure végétale arborée singulière.

Les traits fondamentaux du Bessin reposent sur une structure arborée d'émondes. Constituée d'arbres de haut jet régulièrement taillés à ras du tronc et ne laissant qu'un houppier terminal assez réduit. Ce système d'émondes hautes fut pratiqué au XVIII^e siècle dans deux régions : le Bessin et le Plain. Ici, les essences utilisées furent le chêne pédonculé, l'orme et le frêne commun. L'aspect des haies est fortement dépendant de leur gestion : un linéaire important a conservé la structure aérienne et graphique de l'origine, d'autres, non taillées depuis longtemps, sont "reparties" sur les émondes, donnant de curieuses silhouettes. Enfin, dernier stade de l'altération, certaines haies non entretenues ont une basse strate épaissie. La haie perd alors de sa transparence ; de net, le paysage devient flou et change de nature. Les structures graphiques et ouvertes s'empâtent année après année.

Arbre "reparti"
sur une émonde

Arbre émondé
régulièrement

Têtard non entretenu

Émondes non entretenues



Ci-contre :
Les figures d'altération progressive des émondes modifient l'aspect du paysage du Bessin.

L'évolution récente en quelques images.



Ci-contre, de gauche à droite :

Haie entretenue : émondées et basse strate régulièrement taillées.

Altération : absence d'entretien des émondées et montée de la basse strate.

Régression : disparition de la strate arborée et montée de la basse strate.



Ci-contre :

Haute strate dégarnie à Deux-Jumeaux.

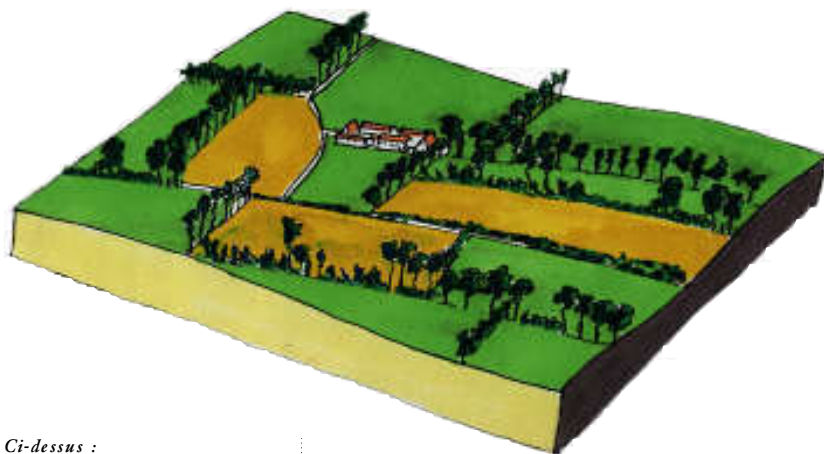


Ci-contre :

Haute strate épaissie et haie réduite à une basse strate à Surrain.

Les enjeux d'un paysage en mutation.

Le Bessin est resté fidèle à son économie traditionnelle d'élevage, même si ses productions se sont enrichies de beurre, de fromages et de yaourts. Mais trois phénomènes ont affecté son paysage. L'intensification agricole a introduit la culture du maïs-fourrage en place d'une partie minoritaire des prairies permanentes.



Ci-dessus :
Diversification des haies et labour. Croquis P. Girardin.

La graphiose de l'orme a anéanti les arbres des quelques haies qu'il composait. La diminution de la main-d'œuvre active a rendu plus difficile l'entretien des haies d'émondes. Maintiendra-t-on l'allure géométrique de ces haies de grands arbres ? Cela suppose qu'on réserve des baliveaux au long des clôtures, même si on n'émonde plus ces arbres, et par ailleurs qu'on encadre de plantations la route à quatre voies Bayeux-Isigny. Si la grande taille des parcelles n'a pas nécessité de remembrement et a évité des arasements notables de haies, celles-ci ont souvent perdu une partie de leurs arbres, ou bien sont devenues opaques faute d'émondage, ou encore sont rabaissées au niveau de la basse strate. Les constructions récentes, bâtiments agricoles des stabulations ou pavillons d'habitation, n'utilisent plus la pierre calcaire et introduisent d'autres couleurs et d'autres formes. Par ailleurs, la grande transparence de la structure bocagère met en position de visibilité forte chaque édifice. Il y a donc lieu d'être très vigilant sur la qualité des nouveaux bâtiments, tant au niveau de leurs volumes que des choix de matériaux et de couleurs.



Ci-contre :
Longueville : stabulation dans un bocage dégradé.

Ci-dessous :
La mutation du bocage
à Campigny.



Communes concernées

•*Département du Calvados :*

Aignerville / Arganchy / Asnières-en-Bessin / Barbeville / Blay / Bricqueville /
La Cambe / Campigny / Canchy / Cardonville / Colleville-sur-Mer /
Colombières / Commes / Cottun / Cricqueville-en-Bessin / Crouay / Cussy /
Deux-Jumeaux / Ecrammeville / Ellon / Englesqueville-la-Percée / Etreham /
Formigny / Géfosse-Fontenay / Grandcamp-Maisy / Guéron / Isigny-sur-
Mer / Longueville / Louvières / Maisons / Mandeville-en-Bessin / Monceaux-
en-Bessin / Montfréville / Mosles / Osmanville / Port-en-Bessin-Huppain /
Ranchy / Rubercy / Russy / Saint-Germain-du-Pert / Sainte-Honorine-des-
Pertes / Saint-Laurent-sur-Mer / Saint-Loup-Hors / Saint-Pierre-du-Mont /
Saon / Soannet / Subles / Sully / Surrain / Tour-en-Bessin / Trévières /
Vaucelles / Vierville-sur-Mer / Vouilly.



Ci-dessus :
Le bocage du Plain
à Ecausseville.

Unité 4.1.2

Le Plain, haies rabaissées et grand damier



Le Plain est, à l'instar du Bessin voisin, un bocage à grandes mailles, constitué, entre le XVII^e et le XIX^e siècle, sur un paysage originel de campagne découverte labourée. Les voies de communication vers Cherbourg traversent ce paysage ouvert aux perspectives lointaines.

Il est bordé, vers l'ouest, par les marais qui encadrent le cours du Merderet et, à l'est, par les marais arrière-littoraux qui suivent le trait de côte entre la Baie des Veys et le Val de Saire.

Ce fut un grand bocage d'ormes.

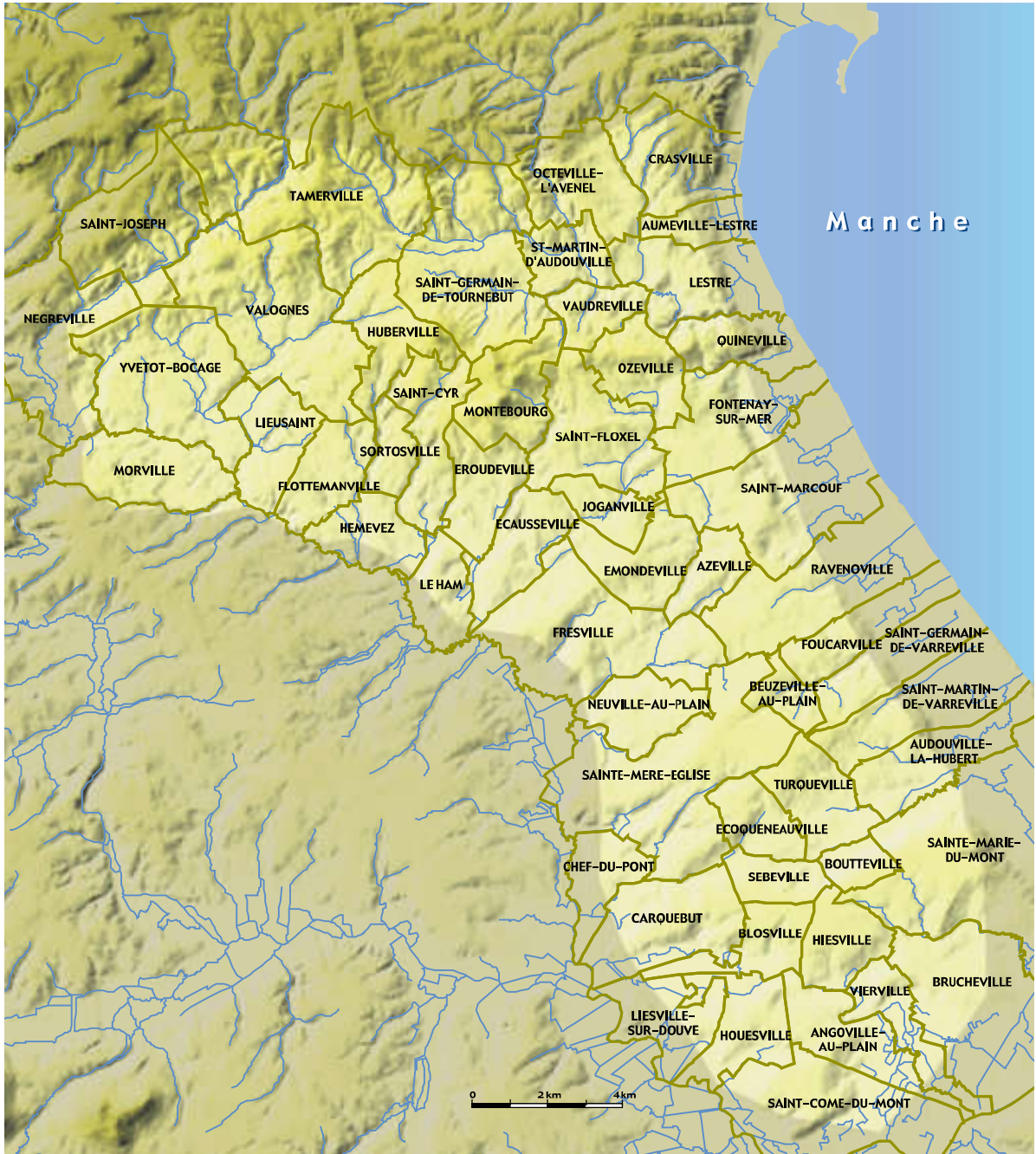
Entre les marais de Carentan, la mer, la barre gréseuse de Montebourg ou l'escarpement du grès armoricain de Brix et la rive droite du Merderet, s'étend le bas plateau à peine ondulé des calcaires liasiques vers 30 mètres d'altitude.

L'aménagement agraire l'a habillé d'un damier de grandes parcelles de plusieurs hectares consacrées, en grande partie, à la prairie et encloses de haies basses de buissons rarement hérissées d'un chêne ou d'un frêne. Il s'ordonne autour de nombreux villages et de quelques fermes intercalaires à cour fermée et aux bâtiments de moellons calcaires. Les habitations ont habituellement un étage, de petites

lucarnes et des faîtages décorés de céramiques de toiture. Seules les fermes-manoirs anciennes ont des ouvertures disposées sans symétrie.

Une histoire complexe l'a façonné. Au XVI^e siècle, la région était une campagne découverte dont les parcelles de labour lanières étaient organisées en groupes parallèles, les "champagnes", souvent complantées de pommiers. Quelques grands enclos existaient çà et là. A partir du XVII^e siècle, l'élevage bovin, qui disposait déjà d'un pâturage estival supplémentaire dans les marais intérieurs ou littoraux, est développé pour la production du beurre salé expédié par les ports de Carentan et d'Isigny.

Ci-dessous :
Le Plain.



*Ci-contre :*

Le grand bocage du Plain aux abords de Sainte-Mère-Eglise.

Une société de nobles et de marchands herbagers convertit les labours en herbages, regroupe les parcelles, et enclôt les grandes prairies de haies d'ormes, arbre fourrager taillé en émonde. Un grand bocage aux hautes silhouettes élancées et transparentes entoure désormais les villages et les fermes-manoirs reconstruites pendant cette période de prospérité qui s'étend jusqu'au XIX^e siècle. De-ci de-là, quelques groupes d'enclos allongés et parallèles rappellent l'ancienne organisation agraire transformée. Mais dans la décennie 1970, la graphiose frappe les ormes qui constituaient la presque totalité de la strate arborée des haies. Et en quelques années, ce bocage s'aplatit à la hauteur des buissons d'épines, ouvrant amplement les champs de vision mais retirant toute sa noblesse au paysage.

Quelques labours de maïs fourrage s'insinuent parmi les herbages. La grande dimension des parcelles limite beaucoup les arasements de "fossés" et évite les remembrements à l'exception de ceux qui suivent la RN.13 élargie à quatre voies sans replantation des arbres. Depuis quelques années, des agriculteurs, qui souhaitent retrouver l'ancien paysage et soutenus par le Parc Naturel Régional des Marais, ont entrepris de replanter des haies arborées qui n'auront pas la silhouette des arbres émondés mais relèveront ce bocage.

Un bocage affaissé ouvert sur des perspectives lointaines.

Ci-contre :

Huberville. L'absence de strate arborée ouvre le paysage sur les lointains.



Dans les années 70, une maladie cryptogamique, la graphiose, a détruit l'ensemble des ormes d'Europe occidentale : les haies du Plain perdent la quasi totalité de leur strate arborée et deviennent de basses strates avachies, qui ouvrent le paysage et le transforment de manière radicale.

La disparition de la strate arborée a profondément modifié la perception des paysages du Plain. Il suffit pour s'en convaincre de visiter le Bessin voisin. Avant la funeste arrivée de la graphiose, les deux bocages étaient pratiquement semblables : même taille des parcelles, même répartition duelle de l'habitat (entre une structure de bourgs et un semis de fermes-manoir isolées), même taille d'émonde des haies ; seules les distinguaient les essences d'arbres : silhouette élancée au houpier gracieux des ormes à la ramure si fine, aspect plus puissant des chênes et des frênes aux rameaux plus gros dans le Bessin. La vision était alors canalisée par le filtre que constituaient les rideaux de troncs : transparence, mais habillée par le graphisme des hautes émondes. La succession de ces haies n'arrêtait pas totalement la vue mais en limitait la portée ; l'affaissement des haies a totalement bouleversé la perception, comme le montre l'image ci-dessus, la vue porte jusqu'à la frange côtière dont on aperçoit le ruban construit qui l'accompagne.

Quelques pieds de chênes ponctuent la basse strate, tandis que se découvrent les bâtiments de ferme, dont les toitures dépassent en hauteur la haie rabaisée. Cette ouverture révèle également un léger relief fait d'ondulations douces qu'accompagnent les haies.

Ci-contre :

Un léger relief, sur lequel s'inscrivent les lignes irrégulières des haies broussailleuses de l'ancien bocage à ormes, met en évidence les constructions et ouvre des perspectives, ici à Sainte-Marie-du-Mont. Croquis P. Girardin.



Des bâtiments sobres et austères.

Deux types de structures bâties se mêlent et s'offrent au regard dans le bocage découvert du Plain : les bourgs, ramassés autour des églises aux clochers à bâtière, et les fermes isolées, grandes demeures austères, aux façades de pierres grises, peu percées et sobrement ornementées.



Ci-contre :
Maison dans le bourg
de Fresville.



Ci-contre :
L'église de Fresville et son if
séculaire, entre Plain et Marais.



Ci-contre :
La ferme de Dodainville
à Saint-Marcouf.

Un paysage qui fut le cadre d'événements importants de la seconde guerre mondiale.

Le Plain fut, à l'instar du Bessin, le théâtre dramatique des opérations qui permirent, en 1944, la libération de notre pays. Sainte-Mère-Eglise demeure un des symboles les plus forts de la lutte des alliés contre l'occupant allemand.

Le clocher de ce village est devenu un objet mythique depuis qu'un parachutiste américain y fut suspendu le matin du 6 juin 1944.

Sainte-Marie-du-Mont fut également un lieu d'intenses combats tandis qu'aux petites heures de la nuit finissante, les planeurs manquaient leur cible et se posaient dans le marais voisin du Merderet, avec des conséquences dramatiques pour les hommes piégés par ce milieu hostile.

Le souvenir de ces événements confère à ces régions une notoriété et une attractivité notables, qui ont été renforcées par les cérémonies de célébration du cinquantenaire.

Ci-dessous :

L'Église de Sainte-Mère-Eglise.



Les éléments paysagers du Plain : prairies, arbustes, calcaire.

Les couleurs dominantes du Plain sont celles de la prairie, qui varie du vert franc, lorsqu'elle est fortement pâturée, à un vert moucheté de couleurs lorsque, prairie de fauche, elle laisse venir les fleurs des dicotylédones. Les foins portent leur couleur dorée en début d'été tandis que les parcelles de maïs fourrager apportent leur note vert émeraude. La structure linéaire des haies broussailleuses crée des lignes vert sombre qui cernent les parcelles en été, comme les plombs d'un vitrail, et deviennent brunes lorsque vient la mauvaise saison et la chute des feuilles. Le bâti impose le gris sévère de ses façades surmontées de toitures où domine l'ardoise, rarement mêlée de tuiles mécaniques ocre rouge.

Ci-dessous :
Saint-Marcouf, le manoir.



Les ormes de haut jet ou têtards, qui composaient à 90 % la haute strate, ont complètement disparu. Ils ont laissé le champs libre aux espèces de lumière à croissance rapide : ronces, noisetiers, frênes, auxquels s'ajoutent quelques jeunes ormes en basse strate, frênes de haute strate avec des chênes çà et là. Le saule, traité en têtard, demeure sur les franges marécageuses du Plain.

Le début de la restauration d'un bocage d'arbres.

La centaine de kilomètres de haies d'arbres replantées, principalement autour de Sainte-Mère-Eglise, Sainte-Marie-du-Mont et Saint-Marcouf, est déjà la promesse d'une restauration du caractère arboré de ce bocage avec cependant des silhouettes de haies différentes et une variété d'arbres élargie (frênes, érables, tilleuls, merisiers). L'arasement de certaines haies risque d'altérer le maillage jusqu'ici complet de ce bocage et, par conséquent, le dessin de ce paysage, ainsi que le souvenir des anciennes "campagnes". Si l'extension des labours reste modérée, elle ajoutera des notes colorées qui seront la transposition moderne de l'utilisation primitive du sol. La belle maçonnerie de moellons calcaires des bâtiments peut être menacée par la multiplication des enduits sur les constructions neuves et la peinture des édifices traditionnels.

Ci-dessous :
Reconstitution de haie
à Fresville.



Ci-dessous :
Le bocage du Plain
à Saint-Floxel.



Communes concernées

• *Département de la Manche :*

Angoville-au-Plain / Audouville-la-Hubert / Aumeville-Lestre / Azeville /
Beuzeville-au-Plain / Blosville / Boutteville / Brucheville / Carquebut / Chef-
du-Pont / Crasville / Ecausseville / Ecoquenéauville / Emondeville /
Eroudeville / Flottemanville / Fontenay-sur-Mer / Foucarville / Fresville /
Le Ham / Hémevez / Hiesville / Houesville / Huberville / Joganville / Lestre /
Liesville-sur-Douve / Lieusaint / Montebourg / Morville / Négreville /
Neuville-au-Plain / Octeville-L'Avenel / Ozeville / Quinéville / Ravenoville /
Saint-Côme-du-Mont / Saint-Cyr / Saint-Floxel / Saint-Germain-de-Tournebut /
Saint-Germain-de-Varreville / Saint-Joseph / Saint-Marcouf-de-l'Isle / Sainte-
Marie-du-Mont / Saint-Martin-d'Audouville / Saint-Martin-de-Varreville /
Sainte-Mère-Eglise / Sébeville / Sortosville / Tamerville / Turqueville /
Valognes / Vaudreville / Vierville / Yvetot-Bocage.



Ci-dessus :
Montreuil-en-Auge.

Unité 4.3.4

Le Pays d'Auge septentrional, tableaux de versants et plateaux



Le Pays d'Auge septentrional correspond au relief d'un plateau profondément dis-séqué par un réseau dense de vallons, couvert d'un bocage herbager complanté de pommiers dans lequel sont dispersés des bâtiments de colombage et de briques. C'est un paysage de relief qui enchaîne des tableaux successifs nets et soignés.

La référence paysagère excessive de la Normandie traditionnelle.

Le plateau d'Auge, incliné du sud au nord, passe de 180 à 120 mètres et est tenu par une couche de craie épaissie vers l'est, recouverte d'argile à silex et tapissée de loess. Très plan, il est seulement légèrement ondulé par les amorces des vallons. Il est défoncé par les vallées des affluents de la Dives à l'ouest (Ancre, Doigt, Algot, Vie), puis de la Touques inférieure, de la Calonne et de leurs affluents plus courts, à l'exception du Pré d'Auge et du Chaussey. Le plateau se réduit ainsi à une bande allongée de Gonneville-en-Auge à Saint-Germain-de-Livet, flanquée de diverticules aux ramifications de plus en plus étroites. Il est un peu mieux conservé entre la Touques et la Calonne. En tout, il n'occupe que le tiers de la région alors que les vallées en constituent plus de la moitié. Les vallons sont donc l'autre élément caractéristique. Leur fond est peu élargi en dehors de la Calonne inférieure. La profondeur de leur entaille atteint souvent 100 mètres. Ce sont essentiellement des versants, des tableaux paysagers, que le tracé peu sinueux de ces cours d'eau permet de percevoir longuement dans leurs modulations de détail. A l'ouest, ils ont

une forme concave, boursouflée de loupes de solifluction dans l'épaisse couche d'argiles oxfordiennes et de marnes calloviennes que surmonte un mince banc de craie. Vers le sud-est, l'épaississement de celui-ci tend à accentuer la hauteur et la raideur de la partie supérieure. Au nord de la faille de Pont-l'Évêque à Blangy-le-Château, le relèvement des couches tendres jurassiques et des variations de faciès au profit des sables expliquent les glissements de pans entiers qui allongent ces versants et les bossellent de contre-pentes.

Ci-dessous :
Le Pays d'Auge septentrional.



Ci-dessous :
Les vallons bocagers et les
langues de plateau gagnées par
les labours autour de
Bonnebosq.



L'aménagement agraire est étroitement lié à une mutation précoce de l'économie agricole. Dès le début du XVII^e siècle, en profitant des pâturages estivaux des marais de la Dives et de la Touques, la région s'est orientée vers une spécialisation dans un élevage bovin destiné à la production d'animaux gras dans les grandes exploitations, de fromages à pâte fermentée dans les autres. Les sols argileux, le climat plus humide que dans la Campagne de Caen, et les pentes fortes peu accessibles à la charrue ont privilégié l'herbage permanent enclos de haies. Ce nouveau paysage a gagné peu à peu les vallées et vallons, tandis que les plateaux demeuraient fidèles aux champs labourés jalonnés de quelques alignements de pommiers. Sur les nouveaux herbages, les pommiers pouvaient être plantés plus denses, superposant le verger à l'herbage pâturé. L'habitat, héritier d'une ancienne conquête progressive de l'espace, multiplie les fermes dispersées et les petits hameaux autour de chefs-lieux paroissiaux minuscules. Et les fermes renouvellent cette dispersion dans leurs bâtiments multiples coiffés de tuiles plates (habitation, étables, écuries, "boulangerie", pressoirs, bouillierie ...) que la rareté d'une pierre non gélive a fait construire en colombage de bois, hourdis de torchis. Vers le milieu du XIX^e siècle, la brique a tendu à remplacer le pan de bois dans les habitations.

L'association des tableaux de versants et des plateaux demi-découverts.

La combinaison des divers éléments qui forment cette région donne des tableaux aux profondeurs de vue variables, souvent étendues, au dessin de haies assez complexe, dans lequel dominent les obliques avec lesquelles s'opposent les alignements d'arbres sinueux au long des ruisseaux. Le quadrillage des vergers de pommiers y ajoute sa texture et, en avril, leurs fleurs blanches égayent pendant quelques semaines le vert permanent. Les toits de tuiles des bâtiments jettent une autre note de couleur, discrète, çà et là. C'est l'une des richesses de cette partie du terroir augeron que d'offrir à la fois des aperçus sur de vastes tableaux et des ambiances fort intimes d'enclos et de belles constructions. Ce paysage sans cesse se décline au regard à plusieurs échelles, délicatement imbriquées. Les plateaux rompent avec l'impression d'intimité des

pentcs. Les champs ouverts y occupent près de la moitié de la superficie et un bocage à grandes mailles le tiers. Quoique toujours majoritairement en herbe, ils laissent plus de 20 % aux labours tandis que les vergers restent discrets. Dans les haies, aussi variées que sur les versants, le merisier, le saule et le frêne signalent les sols profonds et frais alors que l'érable, le chêne, le frêne et le houx préfèrent les sols plus acides de l'argile à silex des marges des plateaux. Le plateau associe donc deux nuances paysagères, l'une ouverte, aérée, lumineuse, aux couleurs plus variées grâce aux cultures, et l'autre cloisonnée de larges mailles où les bâtiments se cachent et où alternent ombre et lumière. La limite du plateau et des pentes est toujours franchement marquée par des haies opaques ou transparentes au regard selon les saisons.

Ci-contre :
Prairies et vergers à Manerbe.



Une double structure d'habitat : minuscules chefs-lieux... et fermes isolées.



Ci-contre :
La Roque-Baignard.
André Gide y fut maire
de 1896 à 1900.



Ci-contre :
Ferme au Mesnil-Eudes.

Entre périurbanisation de luxe et paysage rural.

L'habitat se localise sur les rebords. Les villages nouent les carrefours et les fermes-manoirs y sont fréquentes.

L'influence de la Côte Fleurie s'étend en diminuant graduellement du nord vers le sud. Ce paysage est ainsi devenu, depuis les débuts de la balnéarisation au XIX^e siècle, un espace de transition entre la côte urbanisée et le pays rural qui la borde. La même structure paysagère se trouve à l'amont de Deauville et Trouville, reprise dans toutes ses composantes avec un aspect jardiné : de Dozulé à Deauville. Un fond commun parcellaire passe progressivement de la prairie à la pelouse, tandis que les fermes deviennent résidences secondaires puis villas et que les haies cèdent la place aux lices de bois peintes en blanc qui délimitent les prés où paissent les chevaux des haras. Il semble au promeneur que tout doucement la campagne se "déguise" en espace vert urbain. Il existe une continuité paysagère entre le Pays d'Auge des pommiers et des prés et les villas deauvillaises, comme si, doucement, l'on passait de l'un à l'autre.

Ci-dessous, à gauche :
Chaumière restaurée à Bourgeauville.

Ci-dessous, à droite :
Haras à Léaupartie.



Ci-contre :
Ferme à Grandouet.



Même si l'on peut regretter certains excès dans les aménagements parfois trop "soignés", force est de constater que ce rapport intime entre côte et arrière-pays a permis de conserver jusqu'à l'époque actuelle la singularité de ces paysages. Les fermes se localisent en haut ou au milieu des pentes à l'amont des vallons, sur toute la pente à l'aval. Les bourgs occupent des têtes de vallons (Blangy-le-Château, Bonnebosq, Cambremer) ou campent sur le rebord du plateau (Beaumont-en-Auge).

Des couleurs bocagères.

Sur les pentes, la prairie occupe 90 % des superficies et un cinquième est complanté de pommiers. Les parcelles encloses forment de larges mailles, supérieures à trois hectares sur les deux tiers de l'espace, mais on peut rencontrer quelques secteurs en mailles plus étroites.

Les haies sont très variées : arbres de haut jet, têtards, rejets, "plantis" taillés à quatre pieds de haut, plantis et arbres ; cependant, la haie épaisse et généreuse domine. Chênes, hêtres, frênes, ormes presque disparus, peupliers, merisiers composent la strate arborée tandis que noisetier, érable, sureau, aubépine, prunellier et houx remplissent la basse strate. Les bois sont rares : feuillus des bois de Dozulé ou des environs de Blangy-le-Château, bois du Val Richer au peuplement mixte, forêt de Saint-Gatien en large partie sur le plateau et enrésinée en Douglas.

Ci-dessous :

Les haies luxuriantes, l'habitat en "cour" augeronne, l'exiguïté du centre villageois et les vergers caractérisent le nord Pays d'Auge, ici près de Drubec.



Le fond général des tableaux du Pays d'Auge est un vert franc, celui des prés régulièrement pâturés par les bovins ou les chevaux. Le maillage des haies apporte sa note de vert plus sombre, éclairé au printemps par la floraison blanche des merisiers, mêlé dans les vallons du vert bleuté des saules. Le bâti apporte la note parfois "pimpante" de colombages bien entretenus, où contrastent les bois brun chocolat et le hourdis en torchis jaunâtre souvent blanchi à la chaux. Les toits de tuiles, parfois d'ardoises, apportent leur note chaude.

Dans la partie la plus septentrionale, l'influence de l'arrière-pays deauvillais se fait sentir : les nombreuses réhabilitations proposent des maisons aux teintes plus affirmées, régulièrement repeintes et la verdure des prés se zèbre des lignes blanches des lices des enclos à chevaux.

Quelques villas aux styles hétéroclites, complexes appareillages de lucarnes, pans de toitures et ornements de façade, montrent leurs appareillages de briques, de pierre blanche, parfois de meulière mâtinée de menuiseries peintes qui créent une palette souvent quelque peu cacophonique.

La proximité de Deauville et son monde du cheval ont multiplié les haras et leurs paysages très soignés.

Ci-contre :

Un aménagement qui "jardine" le paysage.



Ci-contre :

Un aménagement plus technique qui, de ses lisses blanchies, compose une scène abstraite.



Une évolution importante sans être radicale.

Trois causes principales y contribuent : la périurbanisation de la Côte Fleurie, l'axe routier des N.175 et A.13, les transformations de l'agriculture. La proximité des grandes stations touristiques littorales (Cabourg, Houlgate, Villers, Deauville, Trouville, Honfleur) a entraîné une exceptionnelle densité de résidences secondaires dont le rôle, dans la sauvegarde du patrimoine immobilier en colombage, est indéniable en dépit de quelques maladroites. Depuis le Second Empire, le centre hippique de Deauville a suscité la création de nombreux haras, multipliés pendant la période d'essor économique de l'après dernière guerre. Ils ont ajouté leurs caractères propres : bâtiments en colombage très soignés, vastes herbages clos de lices de bois et de haies et parsemés de quelques petits bosquets. Dans l'ensemble, ce facteur tend à préserver l'image traditionnelle augeronne, abusivement dite normande, de la chaumière à pan de bois dans son environnement bocager.

L'axe de circulation ancien de la RN.175 a été doublé depuis trente ans par l'autoroute A.13 qui lui est parallèle. Cette dernière a nécessité, tout au long de son tracé, des remembrements partiels des communes traversées qui ont causé la destruction de nombreuses haies, l'extension des labours à maïs sur les grandes parcelles créées, l'envahissement par les joncs de certaines parties de la vallée de la Calonne par suite de la construction de l'autoroute. L'aménagement végétal de celle-ci en fait, par endroits, un couloir arboré qui s'imprime fortement dans le paysage. Ces routes, ainsi que la RN.13 plus au sud, facilitent une périurbanisation de Caen et Lisieux

qui se traduit par la construction de résidences principales en style banalisé de maisons à crépis clairs et entourages de thuyas et lauriers palme, parfois très visibles sur les coteaux de Saint-Hymer ou les versants de la vallée de l'Algot.

L'évolution agricole a d'abord été un recul des pommiers sur les prairies. Ces prés-vergers de pommiers qui occupaient 60 % de la surface en 1955 n'en couvrent plus guère que 20 %. Ils se maintiennent sur les pentes et les rebords de plateau, terroirs recommandés par les nouvelles A.O.C. cidricoles, en particulier celle du cidre du Pays d'Auge. Ils ont en grande partie disparu des basses pentes et des plateaux. Mais la rénovation en cours de ces productions de qualité prend souvent la forme de vergers purs d'arbres basse-tige dont la marque paysagère est très différente. Critiqué par des agronomes pour sa "prairie trop naturelle" et ses pratiques extensives, le Pays d'Auge a adopté la culture du maïs-fourrage très tardivement et très modestement. Ce sont les plateaux, plus favorables aux labours, qui l'ont accueillie avec son cortège de conséquences (agrandissement des parcelles, suppression des haies), et sont une sorte de retour aux paysages découverts d'autrefois. Les pentes sont aussi affectées, soit par un abandon manifeste dans l'enfrichement en ronciers des picanes, très étendu autour de Grangues, de Blangy-le-Château, de Saint-André-d'Hébertot, soit par une simplification du parcellaire qui déshabille les versants de leur résille de haies, soit par un traitement de celles-ci qui s'effectue aux dépens des têtards et des lignes d'arbres.

Les stigmates de l'évolution : bâti et vergers.

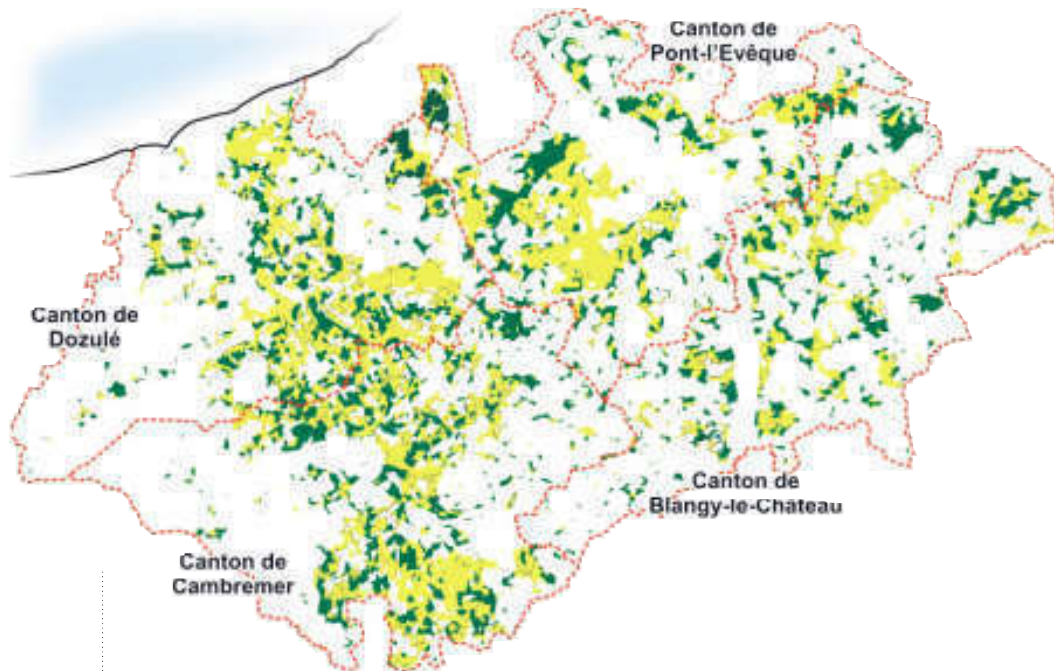
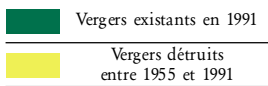
Ci-contre :

Manerbe.
L'habitat traditionnel, parfois rénové à l'excès, témoigne de l'attractivité du Pays d'Auge septentrional.



Ci-dessous :

La régression du complantage dans quatre cantons du Pays d'Auge (d'après étude du CAUE du Calvados - 1996).





Ci-contre :
Hermival-les-Vaux. "Picanes" de ronciers, signes de l'abandon de versants très pentus.



Ci-contre :
Début d'enrésinement et parcelles décloes à la Roque-Baignard.



Communes concernées

•Département du Calvados :

Angerville / Annebault / Auberville / Auquainville / Les Authieux-sur-Calonne / Auvillars / Beaumont-en-Auge / Bellou / Blangy-le-Château / Blonville-sur-Mer / La Boissière / Bonnebosq / Bonneville-la-Louvet / Bourgeauville / Branville / Le Brèvedent / Beaufour-Druval / Cambremer / La Chapelle-Yvon / Cheffreville-Tonnencourt / Clarbec / Coquainvilliers / Cordebugle / Courtonne-la-Meurdrac / Courtonne-les-Deux-Eglises / Cresseveuille / Danestal / Douville-en-Auge / Dozulé / Drubec / Fierville-les-Parcs / Formentin / Le Fournet / Gerrots / Glanville / Gos / Gonnevilliers-sur-Mer / Grandchamp-le-Château / Grangues / Hermival-les-Vaux / Heuland / La Houblonnière / Léaupartie / Lécaude / Lessard-et-le-Chêne / Livarot / Manerbe / Manneville-la-Pipard / Marolles / Le Mesnil-Durand / Le Mesnil-Eudes / Le Mesnil-Germain / Le Mesnil-Simon / Le Mesnil-sur-Blangy / Les Monceaux / Montreuil-en-Auge / Ouilly-du-Houley / Le Préd'Auge / Repentigny / Reux / Roques / La Roque-Baignard / Rumesnil / Saint-André-d'Hébertot / Saint-Benoit-d'Hébertot / Saint-Denis-de-Mailloc / Saint-Désir / Saint-Etienne-la-Thillaye / Saint-Germain-de-Livet / Saint-Hymer / Saint-Jouin / Saint-Julien-de-Mailloc / Saint-Julien-sur-Calonne / Saint-Laurent-du-Mont / Saint-Léger-Dubosq / Sainte-Marguerite-des-Loges / Saint-Ouen-le-Pin / Saint-Pierre-Azif / Saint-Pierre-des-Ifs / Saint-Vaast-en-Auge / Surville / Le Torquesne / Tourgeville / Valsemé / Vauville / Vieux-Bourg / Villers-sur-Mer.



Ci-dessus :
Saint-Côme-de-Fresné. La plaine
vient supplanter le bocage.

Unité 5.1.1 L'Entre Plaine de Caen et Bessin, un damier de plaines et de bocages



Paysage de transition entre le grand bocage du Bessin et la Plaine de Caen, cette région montre une interpénétration entre les zones d'enclos et l'openfield céréalier. Elle se déploie au nord, dans la zone sublittorale, où les vents de mer gênent la croissance des grands arbres. Le promeneur y découvre des sites variés, où l'on passe sans cesse d'un espace totalement ouvert à un bocage plus ou moins transparent.

La plaine et le bocage s'entrelacent aux confins de l'horizon marin.

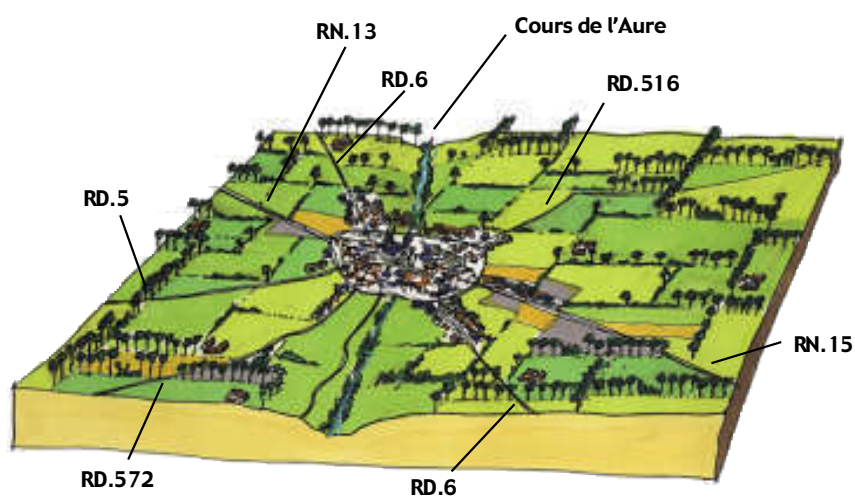
Sur les confins du grand bocage du Bessin et de la plaine découverte de Caen, une zone de transition juxtapose en un large damier, d'une part, des groupes de champs ouverts rendus de forme massive par les remembrements et voués aux cultures de céréales et de plantes industrielles, et d'autre part, des groupes d'enclos herbagers aux haies encore assez arborées qui entourent villages, hameaux et fermes champêtres. Ce paysage est dû à deux causes. L'une est liée aux conditions naturelles. Les vents marins qui fouettent le rebord du plateau au-dessus des falaises du Bessin gênent la croissance des arbres par leur effet desséchant. Aussi, sur une bande sublittorale, le bocage de haies d'arbustes s'avance-t-il malaisément et irrégulièrement. L'autre cause réside dans l'essoufflement de la vague de mise en herbage enclos, partie des environs d'Isigny au début du XVII^e siècle et qui s'est arrêtée ici deux siècles plus tard.

Le résultat est un paysage aux couleurs variées, tantôt stables sur les secteurs bocagers, tantôt changeantes sur les espaces de culture, avec des profondeurs de vision coulissant plus ou moins loin entre les écrans végétaux aux arbres émondés.

Ci-dessous :
L'Entre Plaine de Caen et
Bessin.



Au contact du Bessin et de la campagne de Caen, les espaces découverts permettent d'apercevoir de fort loin les flèches de la cathédrale de Bayeux.



Ci-contre :

Insertion de l'agglomération de Bayeux dans le grand bocage du Bessin.



Ci-contre :

Depuis Saint-Vigor-le-Grand, les flèches de la Cathédrale de Bayeux pointent au-dessus des cultures.

Ci-contre :
Ferme au Douet-de-Chouin.



Ci-contre :
Une ferme dans son écrin
bocager que cernent les espaces
découverts.



Le jeu de dames des couleurs.

D'un bout à l'autre de cet arc de transition, les dispositifs colorés se renouvellent.

Au nord-ouest, le long du littoral, un couloir de cultures, dont les teintes varient du brun de la terre à l'or des moissons, s'inscrit entre les deux encadrements plus stables de la mer visible par-dessus les falaises et du front irrégulier des haies aux basses strates hérissées de quelques frênes et chênes.

Au nord de Bayeux, des coteaux très verts dans leurs prairies encloses s'insinuent entre les grands à-plats des cultures du plateau et de la plaine.

A l'est de la ville, les mêmes teintes différentes à la fois dans leur couleur de base et leur rythme saisonnier se disposent en un damier irrégulier.

Vers le sud, des golfes de cultures aux teintes chaudes s'élargissent sur la rive gauche de la Seulles entre les verts froids du bocage en recul.



Ci-contre :
Tracy-sur-mer.



Ci-contre :
Juaye-Mondaye. Émondes de
chênes en bordure de culture.

Un paysage qui perd sa complexité.

La progression du labour risque de mettre en péril le fragile équilibre entre les îlots d'enclos et la plaine ouverte. La régression du complantage et l'arasement des haies transforment peu à peu ce paysage.

Depuis quelques dizaines d'années deux transformations insidieuses altèrent ce paysage. Le labour conquérant, aussi bien pour les productions de vente que pour les ressources fourragères, tend à envahir les îlots bocagers, à y remplacer la prairie et à faire araser des haies. Et le mauvais entretien de celles-ci réduit peu à peu la place et l'importance des arbres abattus et non remplacés, ce qui transforme leur silhouette et déshabille les bâtiments des lieux habités. L'équilibre entre les deux éléments de ce paysage, équilibre qui en faisait l'originalité, risque de disparaître.

Ci-contre :

Commes.

La progression des cultures.



Ci-contre :

L'Abbaye de Juaye-Mondaye.





Ci-contre :
Le manoir d'Argouges
à Vaux-sur-Aure.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Asnelles / Bayeux / Bazenville / Bucéls / Chouain / Colleville-sur-Mer / Commes / Condé-sur-Seulles / Ellon / Esquay-sur-Seulles / Juaye-Mondaye / Lingèvres / Longues-sur-Mer / Magny-en-Bessin / Maisons / Le Manoir / Manvieux / Nonant / Port-en-Bessin-Huppain / Ryes / Saint-Côme-de-Fresné / Sainte-Honorine-des-Pertes / Saint-Laurent-sur-Mer / Saint-Martin-des-Entrées / Vigor-le-Grand / Sommervieu / Tilly-sur-Seulles / Tracy-sur-Mer / Vaux-sur-Aure / Vaux-sur-Seulles / Vienne-en-Bessin.



Ci-dessus :
Fumichon : le plateau à l'est de
Lisieux.

Unité 5.2.3

Le Pays d'Auge tabulaire, le retour aux horizons découverts



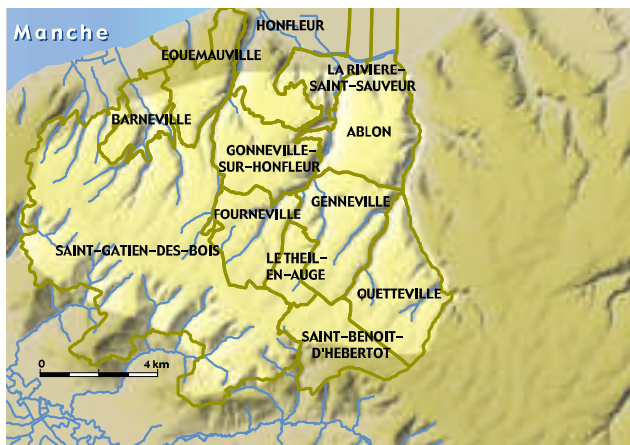
Le “Pays d’Auge tabulaire” correspond à trois portions du plateau augeron laissées par les grandes vallées qui entaillent la craie. La première se situe au sud-est de Honfleur, la seconde à l’est de Lisieux et la troisième à l’ouest d’Orbec. Ces interfluvies sont des paysages ouverts qui font contraste avec les zones bocagères denses du Pays d’Auge.

Des plateaux vite infidèles à la prairie.

Les plateaux de craie enduits d’argile à silex et parfois tapissés de loess ont été plus que favorables par leur sol et leur platitude à la culture céréalière en dépit de leurs problèmes d’hydromorphie. Cette aptitude était renforcée vers le sud-est et l’est du Pays d’Auge là où ils prennent de l’ampleur et se développent sur plusieurs kilomètres de large entre les vallées. Jusqu’au Second Empire, ils restèrent fidèles au labour, organisés en groupes d’étroites parcelles ouvertes et en coutures seigneuriales encloses. Une partie était complantée de pommiers en lignes parallèles à la limite des champs pour ne pas trop ombrager les cultures. De vrais villages s’y rencontrent au centre de leur finage alors que des habitats dispersés frangent les chanfreins des plateaux. Colombages, briques et tuiles plates leur donnent leurs couleurs.

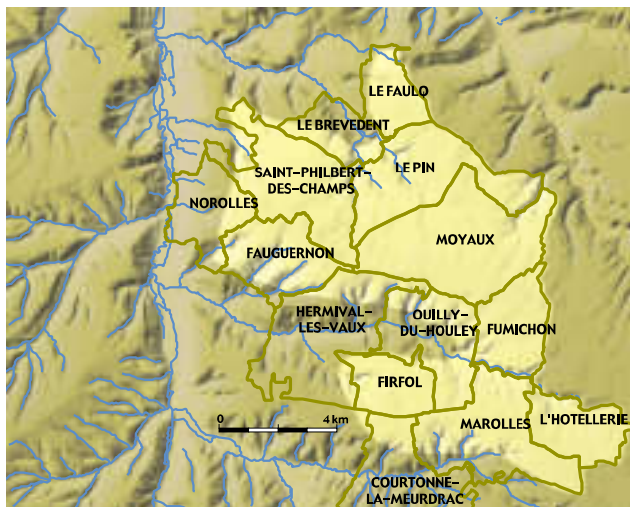
Mais depuis plus d’un siècle, la prairie permanente les a submergés dans une conversion tardive à l’élevage bovin. L’embocagement et la plantation de vergers hautes-tiges ont accompagné ce mouvement, cloisonnant le paysage derrière des écrans de haies.

Ci-dessous :
Le Pays d'Auge tabulaire.

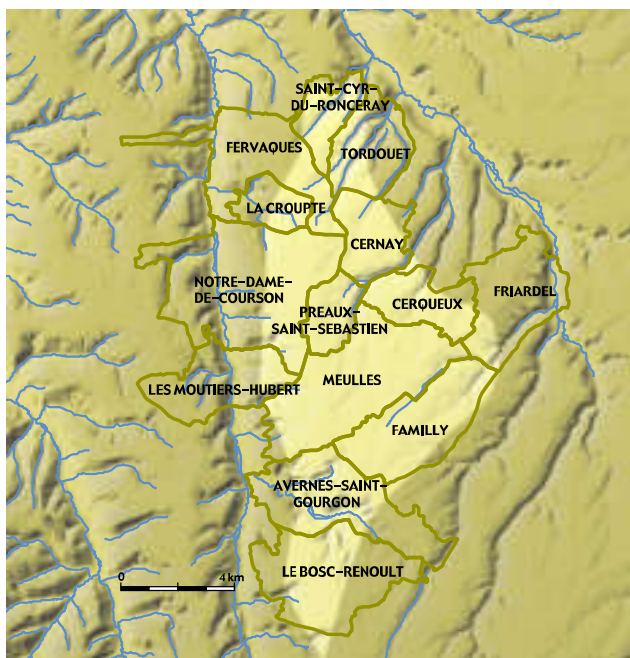


Les trois entités du Pays d'Auge tabulaire.

1. Le plateau de Honfleur, entre la forêt de Saint-Gatien et la vallée de la Morelle, est une mosaïque de grandes parcelles de cultures sur lesquelles le remembrement a laissé quelques arbres isolés et des vergers dénudés de leur haie. Mais des avancées d'enclos, de vergers et de fermes dessinent les têtes de chaque vallon qui s'enfoncent dans le plateau. Elles forment un cadre arboré et sinueux autour du plateau nu. Sa traversée récente par l'autoroute A.29 favorise un développement de l'urbanisation, notamment à Gonneville-sur-Honfleur.



2. A l'est de Lisieux, le plateau forme deux ensembles, l'un entre les vallées de la Calonne, de la Touques et de la Paquine, l'autre entre les vallées de la Paquine et de la Prébende qu'habillent bois, enclos herbagers et vergers hautes-tiges. Ces clairières nues de grands champs de culture ont des limites rendues irrégulières par les enclos aux haies d'arbustes que céréales et maïs ont parfois déjà envahis. Le long de la RN.13, des pépinières attirées par celle-ci et de grandes plantations récentes de vergers de pommiers basses-tiges compensent les progrès de la céréaliculture et renouvellent la marque de la verdure, des arbres et d'une trame arbustive.



3. Entre la Touques et l'Orbiquet, les haies ne se maintiennent qu'autour des villages et des fermes aux prés-vergers dans lesquels se dissimulent les bâtiments en colombage. Ailleurs, la plaine nue s'agrandit avec les cultures et quelques nouveaux bâtiments d'élevage deviennent très visibles.



Ci-contre :
1- Le plateau de Honfleur
à Genneville.



Ci-contre :
2- Le plateau oriental de Lisieux.



Ci-contre :
3- Entre Touques et Orbiquet.
Préaux-Saint-Sébastien.

Couleurs et matières des cultures dominant sur ces terres de labour.

Les couleurs des labours dominent largement ces paysages. Les maïs apportent leurs teintes vert émeraude, les blés leurs ors estivaux et les oléagineux les teintes vives de leurs floraisons. L'hiver montre le jeu entre les bruns du labour et les taches vertes des quelques prairies qui subsistent. Les lignes d'arbres, peu fréquentes, soulignent cette mosaïque de leur verdure qui brunit dès l'automne tandis que les constructions, assez visibles dans ce paysage très ouvert montrent leurs teintes variées : les façades en colombage ou en briques rosées sont surmontées de tuiles plates de teinte claire.

Ci-contre :
Maisons à pans de bois
à Fumichon.



Ci-contre :
Maisons en briques à
OUILLY-DU-HOULEY.



Un paysage ouvert qui tend à l'homogénéisation.

Ce paysage aéré, semi-ouvert, aux horizons élargis et aux couleurs saisonnières variées est réapparu entre les zones cloisonnées qui s'accrochent aux bords des plateaux. Depuis 20 ans, il a été profondément transformé par un retour au labour. Le machinisme agricole y trouve de bonnes conditions d'emploi et le drainage atténue les handicaps pédologiques. De nombreuses haies ont été arasées, même si une partie d'entre elles subsiste. Les vieux vergers ont été supprimés et de vastes vergers de pommiers basses-tiges étirent leurs alignements parallèles.

Ci-dessous :
Vergers de basses tiges le long de la RN.13 à Firfol.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Ablon / Barneville / Le Brévedent / Cernay / Cerqueux / Courtonne-la-Meurdrac / La Croupte / Equemauville / Family / Fauguernon / Le Faulq / Fervaques / Firfol / Fourneville / Friardel / Fumichon / Genneville / Gonneville-sur-Honfleur / Hermival-les-Vaux / Honfleur / L'Hôtellerie / Marolles / Meulles / Les Moutiers-Hubert / Moyaux / Norolles / Notre-Dame-de-Courson / OUILLY-du-Houley / Le Pin / Préaux-Saint-Sébastien / Quetteville / La Rivière-Saint-Sauveur / Saint-Benoit-d'Hébertot / Saint-Cyr-du-Roncera y / Saint-Gatien-des-Bois / Saint-Philbert-des-Champs / Le Theil-en-Auge / Tordouet.

• *Département de l'Orne :*

Avernes-Saint-Gourgon / Le Bosc-Renoult.



Ci-dessus :
La vallée de la Saire
à Brillevast.

Unité 6.2.1

Le haut Val de Saire boisé

Au nord-est du Cotentin, un plateau fortement boisé constitue un écrin intimiste pour les vallées profondes du réseau de la Saire. Dans ce paysage touffu, le hêtre est l'essence principale et les espaces ouverts sont découpés par de basses haies plessées.



Un relief accidenté à l'abondante végétation.

Dans l'angle nord-est du Cotentin, une ancienne surface d'érosion du massif de roches anciennes, recouvertes de grès triasiques, s'élève lentement de 120 à 160 mètres. Le réseau de la Saire et de ses affluents a profondément découpé cette table en vallées aux versants redressés. Ces morceaux de plateau, aux sols podzolisés, conservent des bois nombreux et étendus dans lesquels domine le hêtre favorisé par le climat très pluvieux de cette région (bois de Blanqueville, Boutron, Le Vast, Bosnée, Le Rabey, Barnavast, Le Coudray...). Et ces bois seraient beaucoup plus vastes si la forêt royale de Brix qui couvrait quatre mille sept cent hectares n'avait pas été aliénée en 1778, dépecée, vendue et défrichée, à l'exception de quelques parcs de châteaux.

Aussi, le paysage juxtapose-t-il sur le plateau ces massifs boisés aux limites très irrégulières à un bocage tantôt de parcelles moyennes attribuées à la paysannerie locale, tantôt de vastes pièces géométriques des grands domaines. Les haies sur talus sont de deux types. Le long des routes, des plantis plessés de noisetiers dégagent la vue d'une bande latérale, tandis qu'ailleurs, les haies mixtes, à belle haute strate de hêtres et chênes, compartimentent l'espace. Les vues plus amples accompagnent les vallées

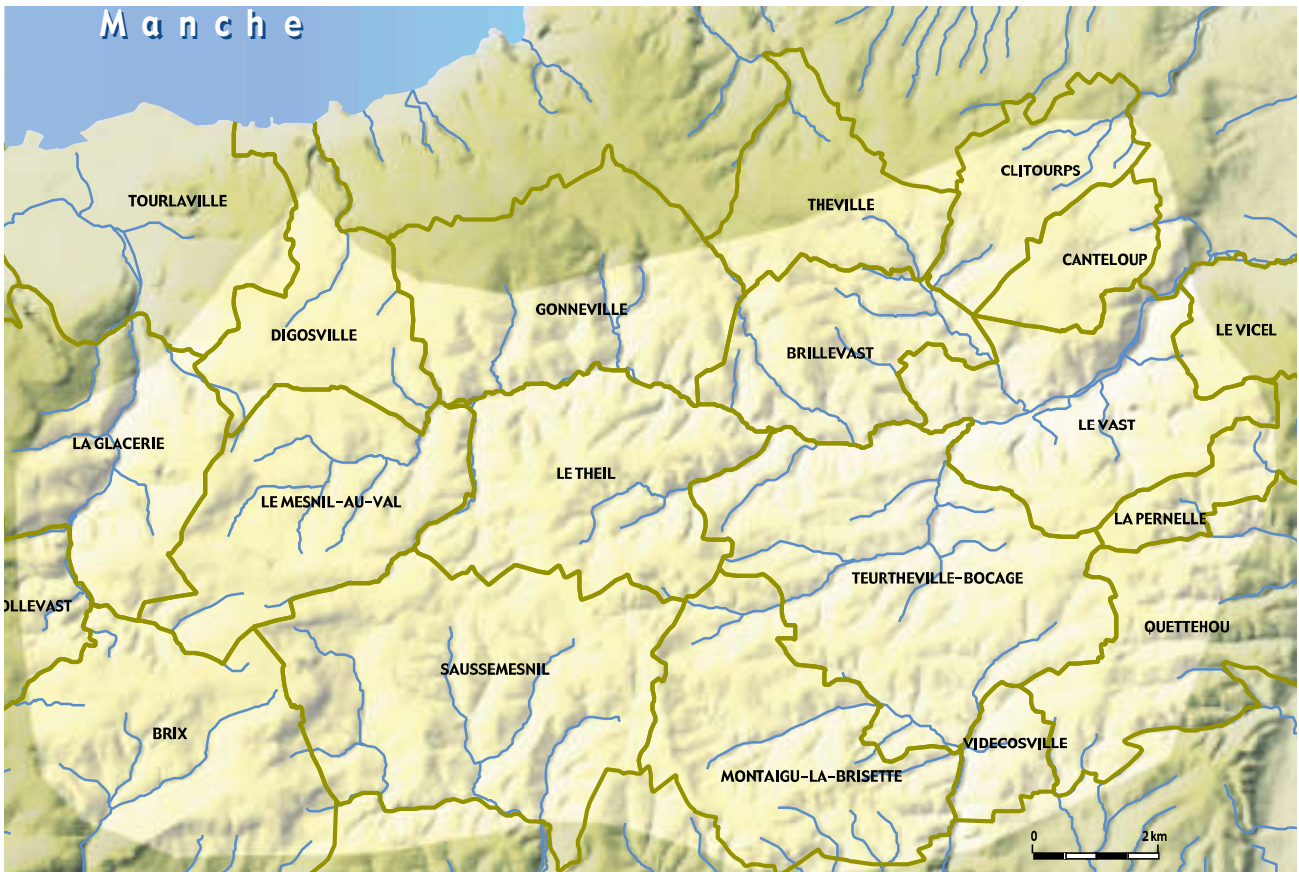
dont les versants bien drainés portent souvent des labours. L'importance de la grande propriété se traduit par un certain nombre de châteaux, tandis que d'anciens moulins et bâtiments industriels jalonnent le cours de la rivière.



Ci-contre :

La tour de Barville au Mesnil au Val, seul témoin de la demeure de Gilles de Gouberville, dont le journal évoque les paysages du XVI^e siècle, quand la forêt s'étendait plus largement.

Ci-dessous :
Le haut Val de Saire boisé.



Ci-contre :
Ambiance du Val de Saire.
Croquis P. Girardin.



Des versants aux drapés de verdure.

Omniprésente dans le Val de Saire et ses affluents, la haie basse plessée, souvent bien entretenue, étend un réseau maillé sur les verdoyants versants. Elle constitue, avec les haies hautes de chênes et de hêtres, une belle étape dans la transition paysagère entre fond et bois dans laquelle le Val y trouve une échelle particulièrement harmonieuse car les températures clémentes, qui évitent presque complètement l'interruption de la végétation, y généralise, tout au long de l'année, une teinte verte qui rappelle l'Irlande.



Ci-contre :
Les paysages du Val de Saire offrent toute la palette des verts.

Ci-contre :
Haies plessées à Gonneville.

Ci-contre :

Autour du Mont Epinguet, grandes propriétés et petites parcelles paysannes témoignent du défrichement de la forêt de Brix, à la fin du XVIII^e siècle.



Ci-contre :

Le bois de Boutron, sur le versant nord de la vallée de la Saire, au Vast.



Dans la partie sud, les boisements, moins denses, cèdent progressivement la place à un bocage à pommiers et poiriers, qui compose un paysage moins touffu.



Ci-contre :
Bocage dense et vergers de pommiers.



Ci-contre :
Les vergers de pommiers au Mesnil-au-Val.



Ci-contre :
Le bourg de Gonneville.

Un paysage bien entretenu à ne pas enrésiner.

Les atteintes à ce paysage sont faibles. L'entretien des haies plessées est toujours pratiqué, les arasements rares.

Le domaine de l'habitat est le plus concerné par les résidences périurbaines de Cherbourg de style banal.

Cependant, on peut regretter quelques enrésinements qui tendent à banaliser le paysage forestier, initialement composé de la chênaie-hêtraie.

Ci-contre :

Bandes cultivées sur front forestier de feuillus.



Ci-contre :

Le bocage dense du Val de Saire.



Ci-dessous :
Quelques bandes de résineux
s'intercalent parmi les feuillus.



Communes concernées

• *Département de la Manche :*

Brillevast / Brix / Canteloup / Clitourps / Digosville / La Glacerie /
Gonneville / Le Mesnil-au-Val / Montaigu-la-Brisette / La Pernelle /
Quettehou / Saussemesnil / Teurtheville-Bocage / Le Theil / Théville /
Tollevast / Turlaville / Le Vast / Le Vicel / Videcosville.



Ci-dessus :
La cuesta du Pays d'Auge
à l'Oudon.
Saint-Martin-de-Fresnay.

Unité 7.1.1

L'escarpement occidental du Pays d'Auge



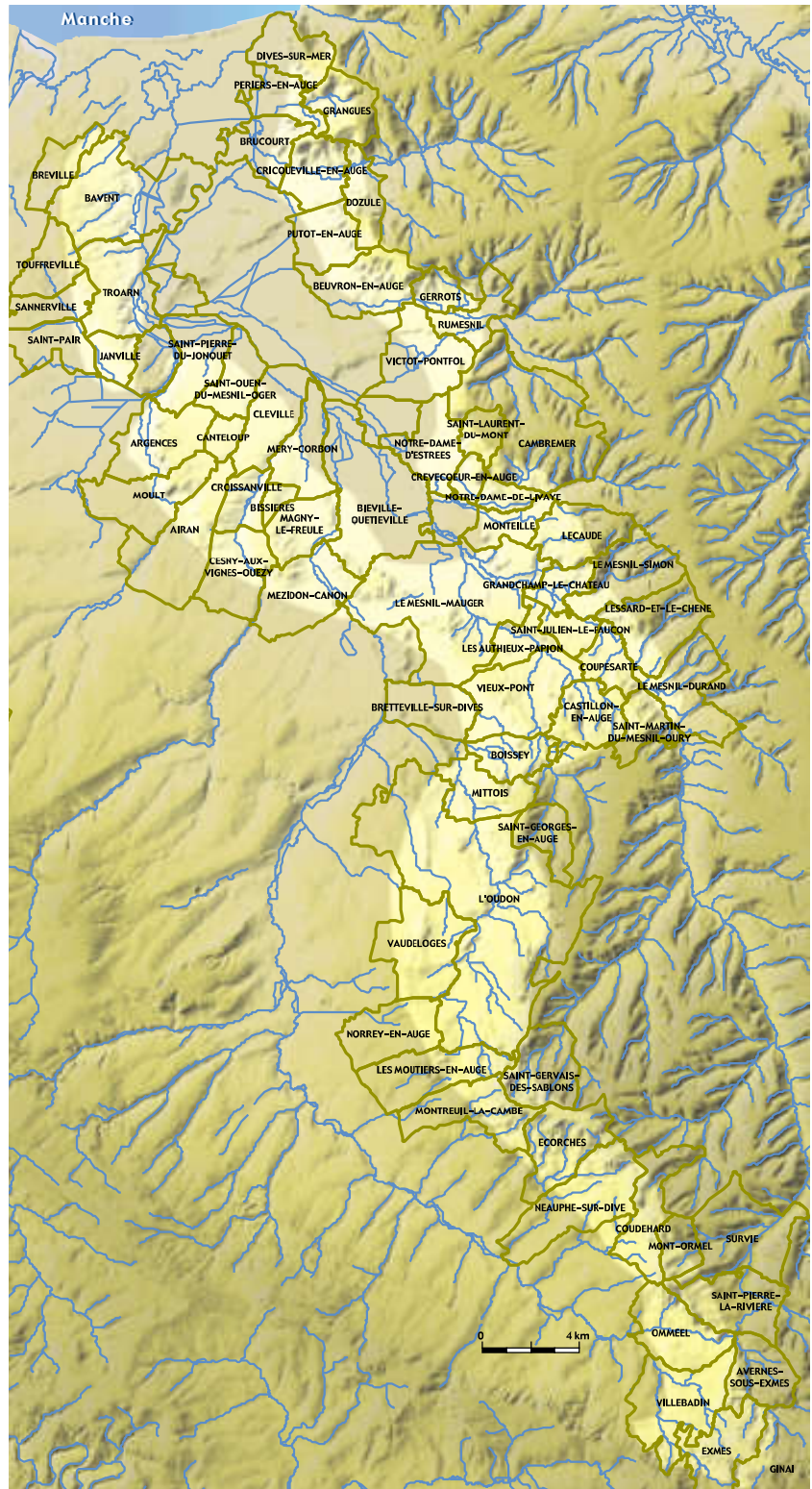
L'escarpement occidental du Pays d'Auge possède une double valeur paysagère. Localement, son relief, sa hauteur, son habit bocager et boisé lui confèrent une originalité. Et pour la Campagne de Caen, la plaine de Trun et les marais de la Dives, il forme un fond de tableau plus ou moins lointain mais toujours présent.

Un bocage herbager, aux larges parcelles complantées, souligne fortement l'escarpement augeron.

Selon une direction nord-sud, peut-être guidée par une faille, le Pays d'Auge dresse sur plus de 60 kilomètres, de la mer à Exmes, une cuesta d'une dénivellation d'au moins 100 mètres. Sous un mince chapeau résistant de craie, beurré d'argile à silex, en général coiffé de bois, la pente a été taillée dans les argiles oxfordiennes et les argiles aux rares bancs de calcaires marneux du Callovien. Les phénomènes de solifluction de l'époque froide du Quaternaire l'ont modelée en la bosselant de manière complexe. Au bas, s'allonge un piémont en pente faible dans les argiles et marnes calloviennes. Un bocage herbager aux larges parcelles, assez souvent complantées de pommiers, le recouvre d'un réseau de haies aux types variés dans lesquelles dominent chênes sessiles et hêtres renforcés de frênes et de noisetiers sur les sols les plus épais. Les haies, qui suivent les courbes de niveau, rythment l'élévation de l'escarpement.

Des fermes s'y dispersent, mêlant les bâtiments en colombage augeron à ceux de pierres calcaires mais toujours sous des toits de tuiles plates. Les prairies encloses s'avancent sur le piémont en un estran herbager qui a fluctué selon les périodes, conquérant de 1880 à 1960, en recul depuis, devant les cultures fourragères ou de diversification. La manière dont cet escarpement a été découpé par les vallées transversales et l'inégale transformation agricole permettent de distinguer quelques nuances dans ces traits originaux.

Ci-contre :
L'escarpement occidental du
Pays d'Auge.



Les nuances de l'escarpement augeron.

De la mer à Crèvecœur, des vallées perpendiculaires (Algot, Doigt, Ancre) le découpent en quatre promontoires qui dominent un étroit piémont au-delà duquel s'étendent les marais nus de la Dives. Les bois de sommet sont modestes, discontinus et le plus souvent la silhouette d'une haie dessine la crête. Dans cet arrière-pays d'un littoral touristique et urbanisé, les signes de négligence dans l'entretien du paysage sont multiples malgré la présence du village restauré de Beuvron. Si les clos sont peu retouchés et conservent leurs haies horizontales, celles-ci sont épaissies, les vergers incomplets et des friches à ronciers les envahissent. Par contre, les grandes prairies du piémont ont des haies délabrées.

De Crèvecœur à Mittois, la confluence de la Vie, de la Viette et de l'Algot ouvre un golfe complexe dans lequel la barrière de l'escarpement se dissout en sinuosités et en entonnoirs. Le piémont perd toute unité morphologique et juxtapose des langues d'interfluves vers 70 mètres d'altitude, d'amples fonds de vallées et l'extrémité méridionale des marais. Au lieu de coiffer un escarpement diminué, les bois jalonnent les basses collines aux sols médiocres d'alluvions anciennes. Le piémont est transformé, soit par les vastes champs ouverts aux rares alignements de peupliers de la basse vallée de l'Oudon, soit par les aménagements soignés des haras (bâtimens rénovés ou neufs, lices, haies taillées, petits groupes d'arbres isolés).

De Mittois à Moutiers-en-Auge, l'escarpement reprend sa vigueur et se couronne de bois étendus (Quévrue, Ecots, Montpinçon, La Punaye) mais des labours en vastes parcelles grimpent sur les pentes. Seules les haies, suivant la pente, demeurent et les pommiers ont disparu. Le tableau est simplifié. Le piémont est dilaté considérablement et bosselé de quelques buttes. Si l'herbage reste majoritaire, le bocage est incomplet et mélange plantis taillés, haies d'arbres et ripisylve sinueuse de l'Oudon. Après une nouvelle section vigoureuse et très typée des Moutiers à Ecorches, au-dessous de laquelle le piémont bocager se lit d'autant mieux que ses haies à la silhouette crénelée habillent un plan ondulé par

les vallons qui descendent vers la Dives, s'ouvre une section confuse. Entre les vallées des affluents de la Dives et de la Vie l'escarpement perd sa continuité et se résout en une série de monts, tel le Mont-Ormel. En même temps, le bocage s'éclaircit et les labours gagnent du terrain. Enfin, autour du promontoire d'Exmes couronné par la silhouette du bourg, les haies épaisses mettent en valeur le relief par leurs horizontales étagées et leurs lignes directrices du cône, au-dessus des vastes prairies du piémont.



On peut rattacher à cette unité les avant-buttes qui, de Brévillé à Mézidon, séparent la basse vallée de la Dives de la campagne de Caen. Cette longue colline de 60 à 80 mètres d'altitude, dont les argiles calloviennes sont recouvertes d'alluvions anciennes lessivées, a un profil dissymétrique qui rend son front bien visible de l'ouest alors qu'elle s'abaisse doucement vers la Dives. Quand elle n'est pas boisée à cause de ses sols médiocres, un bocage serré aux nombreux vergers de pommiers hautes-tiges y entoure les nombreux villages et hameaux aux bâtiments de pierres calcaires. D'Argences à Mézidon, leur escarpement est frangé d'un chapelet de gros villages tassés, héritiers d'un ancien vignoble qui disparut au milieu du XIX^e siècle et n'a pas laissé de traces dans le dessin de son tableau.

Ci-dessus :
Au milieu de l'escarpement,
le bois de Quévrue à Mittois et
Ecots.

Les avant-buttes doublent l'escarpement vers l'ouest.

Ci-contre :

A Airan, le village au pied des avant-buttes boisées, au contact avec la plaine de Caen.



Ci-dessous :

Au-dessus de l'agglomération industrielle de Moulte-Argences, les prairies ont remplacé le vignoble qui habilla l'escarpement jusqu'au milieu du XIX^e siècle.



Cet horizon bleuté se pare de multiples facettes.

Les couleurs dominantes sont celles de l'herbe, d'un vert intense, des gras pâturages qui habillent la côte d'Auge. La résille des haies, bien fourmies en arbres, constitue un serti vert foncé qui rehausse la lecture de ce paysage. La tendance à l'enfrichement par les ronces qui atténue par endroits sa netteté, induit un effet de "flou" et apporte une nuance rousse. De ci de là, les bâtiments en colombage dispersés ajoutent quelques touches discrètes, d'autres couleurs.



Ci-contre :
Beuvron-en-Auge.
Les hauteurs de Clermont.



Ci-dessous :
Coteau au nord de
Crèvecœur-en-Auge.

Ci-contre :
Constructions à pans de bois au
château de
Crèvecœur-en-Auge.



Ci-contre :
Grandchamp-le-Château. Coteau
et château.





Ci-contre :
Ferme-haras au Mesnil-Mauger.



Ci-contre :
Le Mont Ormel.

Un paysage qui s'altère.

Les transformations peuvent affecter les différents éléments de ce paysage. Sur le réseau des haies, qui fait le dessin fondamental de ce paysage en tableau, la suppression des haies, suivant les courbes de niveau, non seulement le simplifie mais élimine des traits qui soulignent son élévation.

L'éclaircissement des vergers, l'extension des labours sur les basses pentes, les progrès des friches de ronciers des parties pentues rendent incohérente l'organisation paysagère.

Par contre, aucune carrière n'y ouvre de plaie. Jusqu'à présent, les lotissements périurbains ont épargné les pentes et ne se localisent que sur le rebord près de Troarn, ou au pied, autour d'Argences.

Le piémont, sous sa forme de bocage herbager, est en recul accentué : arasement ou non-entretien des haies, remise en labour et même aménagement de zone d'activités sans aucun souci paysager (Moult).

Ci-dessous :
Progression de l'enfrichement
sur l'escarpement à
Crèvecœur-en-Auge.



Ci-dessous :
L'abandon du coteau à
Notre-Dame-d'Estrées.



Communes concernées






• Département du Calvados :

Airan / Argences / Les Authieux-Papion / Bavent / Beuvron-en-Auge / Biéville
Quétiéville / Bissières / Boissey / Bretteville-sur-Dives / Bréville-les-Monts /
Brucourt / Cambremer / Canteloup / Castillon-en-Auge / Cesny-aux-Vignes-
Ouézy / Cléville / Coupesarte / Grèvecoeur-en-Auge / Criqueville-en-Auge /
Croissanville / Dives-sur-Mer / Dozulé / Gerrots / Grandchamp-le-Château /
Grangues / Janville / Lécaude / Lessard-et-le-Chêne / Magny-le-Freule / Méry-
Corbon / Le Mesnil-Durand / Le Mesnil-Mauger / Le Mesnil-Simon /
L'Oudon / Mézidon-Canon / Mittois / Monteille / Moulton / Les Moutiers-en
Auge / Norrey-en-Auge / Notre-Dame-de-Livaye / Notre-Dame-d'Estrées /
Périers-en-Auge / Putot-en-Auge / Rumesnil / Saint-Georges-en-Auge / Saint-
Julien-le-Faucon / Saint-Laurent-du-Mont / Saint-Martin-du-Mesnil-Oury /
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger / Saint-Pair / Saint-Pierre-du-Jonquet / Sannerville
Touffréville / Troarn / Vaudeloges / Victot-Pontfol / Vieux-Pont.

• Département de l'Orne :

Avernes-sous-Exmes / Coudehard / Ecorches / Exmes / Ginai / Mont-Ormel /
Montreuil-la-Cambe / Neauphe-sur-Dive / Omméel / Saint-Gervais-des-
Sablons / Saint-Pierre-la-Rivière / Survie / Villebadin.

Départements de la Seine-Maritime

Localisation	Dénomination	page ²
	L'estuaire de la Seine	171
	Le pays de Caux au nord du Havre	181
	La pointe de Caux	189
	Le Caux maritime	197
	Les vallées littorales	209


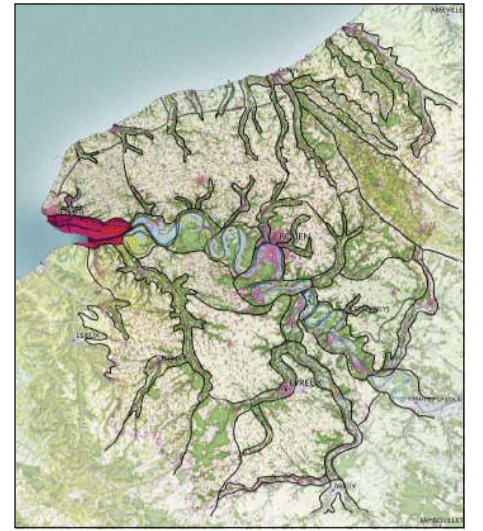
	<p>Le Cap d'Ailly</p>	<p>217</p>
	<p>La vallée de Dieppe</p>	<p>223</p>
	<p>Le Petit Caux et l'Aliermont</p>	<p>231</p>
	<p>Les vallées de l'Yères et de l'Eaulne</p>	<p>241</p>
	<p>La vallée de la Bresle</p>	<p>249</p>

Tableau recensant les unités paysagères potentiellement concernées par le projet

L'ESTUAIRE DE LA SEINE

SITUATION

Passé le pont de Tancarville, la vallée s'élargit très nettement pour s'ouvrir sur la mer. Bordé au nord et au sud par les coteaux du pays de Caux et du pays d'Auge, l'estuaire de la Seine forme une immense étendue plane que l'imbrication terre-mer rend difficilement praticable. Une très grande zone industrielle et portuaire occupe la partie nord de la plaine, tenue entre deux canaux, le canal de Tancarville et le grand canal du Havre. A son extrémité la ville du Havre s'implante en front de mer et organise son port en continuité de la zone industrielle. Ultime traversée de la vallée, le pont de Normandie relie physiquement et symboliquement les deux rives de la Basse et de la Haute-Normandie.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

Un espace d'imbrication entre terre et mer

L'estuaire de la Seine se caractérise par ses grandes étendues planes que forment les terrains humides et marécageux au cœur desquels s'écoule un réseau hydrographique dense. Terres et eaux sont indissociables, tant et si bien qu'il est difficile d'y pénétrer en dehors des routes sur digue.

Le réseau est structuré par l'estuaire de la Seine qui mesure 750 mètres de large au niveau du chenal de Rouen pour s'ouvrir sur 6 km de large au niveau du Havre. L'estuaire est aussi marqué par les canaux portuaires (le canal du Havre à Tancarville, le Grand Canal) et les bassins portuaires du Havre.

Les zones considérées comme inondables sont paradoxalement peu nombreuses. L'essentiel des terrains naturels aux abords de l'estuaire sont des vasières soumises aux marées (estran).

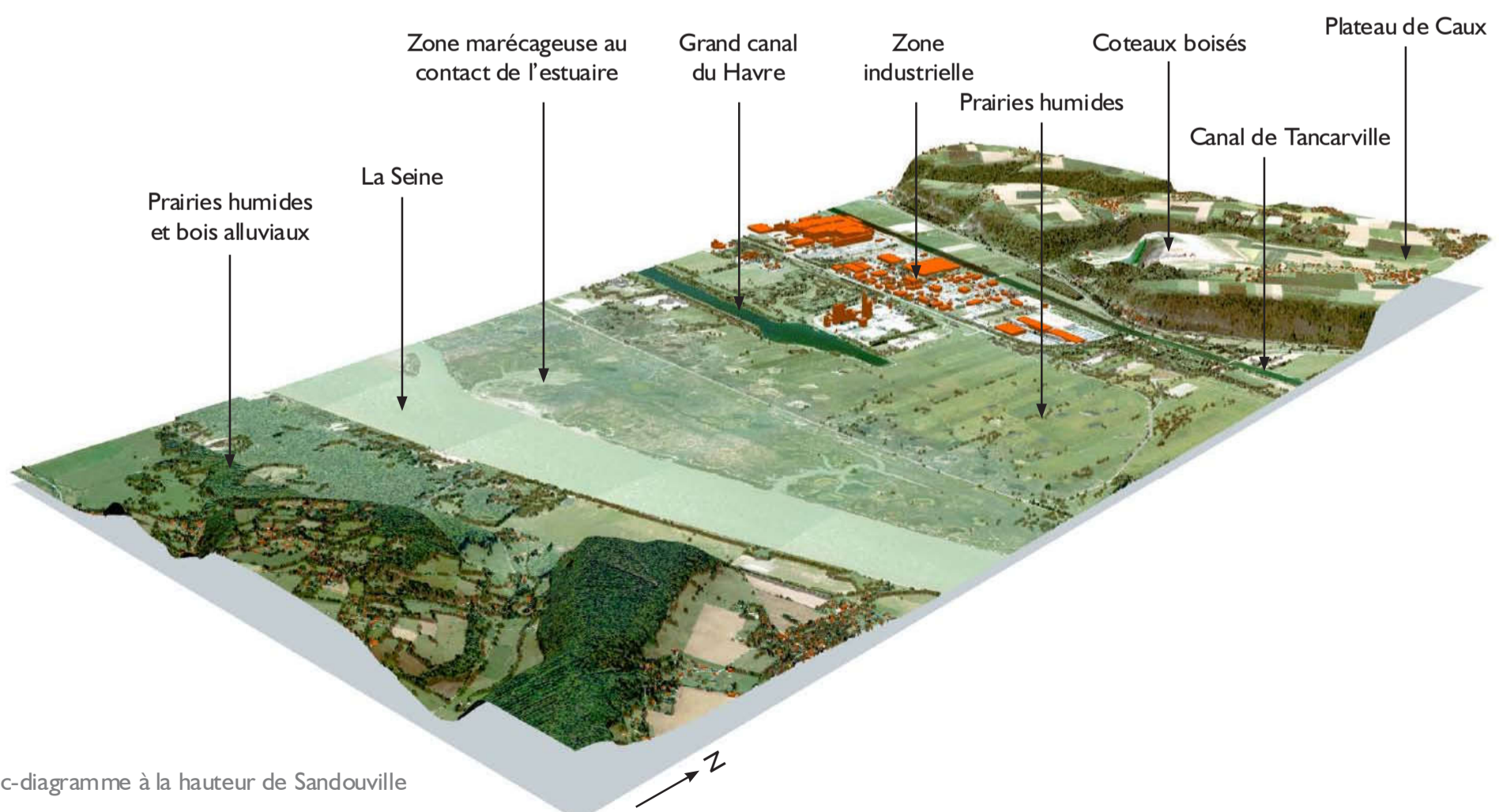
Cette imbrication terre-mer s'est pourtant simplifiée avec les nombreux aménagements hydrauliques : creusement du chenal de Rouen, création du grand canal du Havre, et création du canal de Tancarville. Les zones de marais ont beaucoup diminuées avec



Carte ancienne représentant l'estuaire de la Seine au 18ème siècle - source gallica.bfn.fr

la création du port industriel du Havre. Pourtant, il est démontré que les prairies sèches et humides ainsi que les roselières comme celles du marais du Hode ont un rôle épurateur ou de stockage des nitrates, essentiel pour la vallée de la Seine.

La Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, créée en 1997, couvre une surface de 8528 ha et protège cet écosystème d'un très grand intérêt écologique et de grande valeur paysagère.

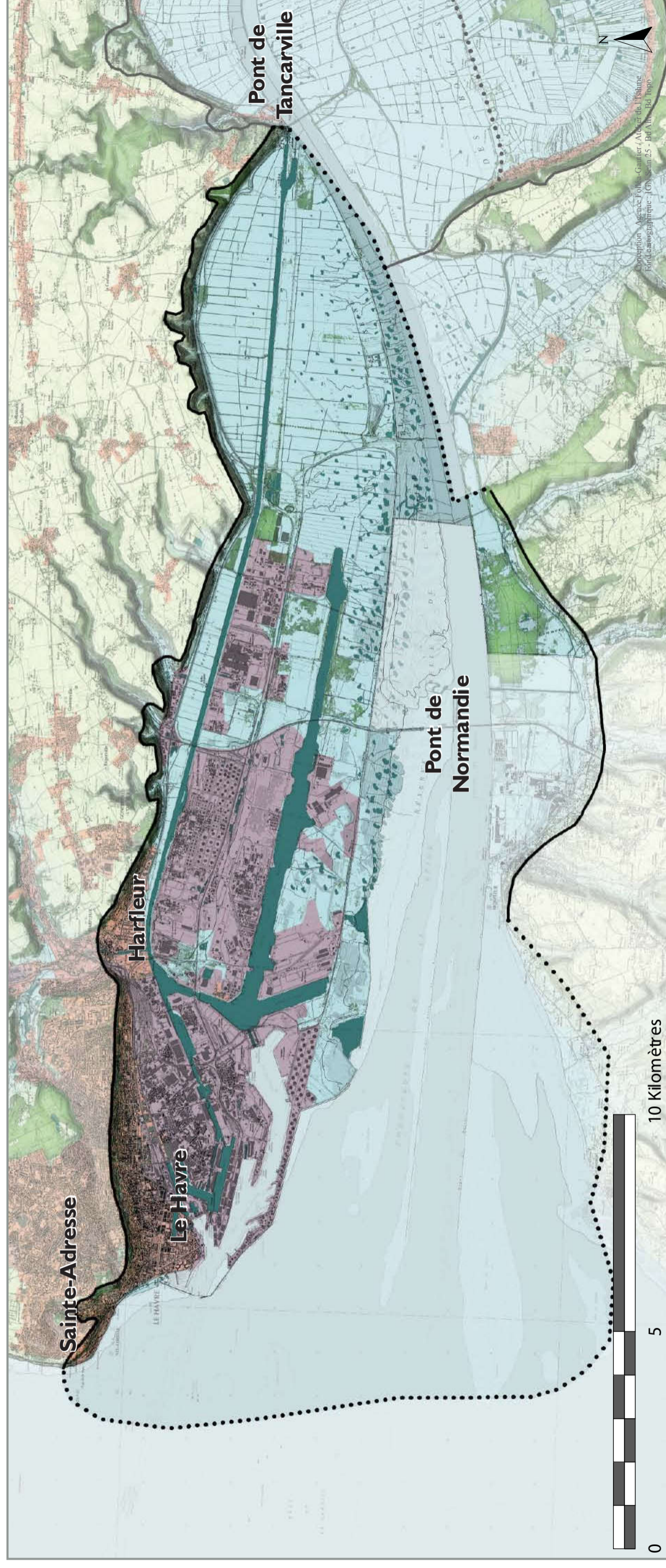


Bloc-diagramme à la hauteur de Sandouville

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°10 : L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Un espace d'imbrication entre terre et mer
- Des lignes de coteaux réguliers
- Des espaces agricoles gérés en prairies
- Une zone industrielle qui s'associe aux espaces naturels
- Le Havre, une ville basse intimement liée à son port
- Les coteaux du Havre, une silhouette boisée dominant la ville
- La RD 6015, une entrée de ville majeur
- Le pont de Normandie, une silhouette dans l'estuaire



Des lignes de coteaux réguliers dans les horizons lointains

Au nord comme au sud, des coteaux forment les horizons de la vallée. Culminants à plus de cent mètres de haut, leur présence demeurent cependant moins prégnante dans le paysage très ouvert de la vallée tant ils sont éloignés l'un de l'autre. Ils dessinent les horizons lointains, où les avancées constituent les grands repères géographiques, (pointe de Honfleur, Cap du Hode, Cap de la Hève). Ils restent pourtant très abrupts entre le Pont de Tancarville et Le Havre avec des boisements qui occupent les pentes et la ligne de crête.



La ligne verte des coteaux, un repère constant dans l'estuaire. (2009 - commune de Saint-Vigor-d'Ymonville)



Les petites vallées sèches, un paysage qui se referme rapidement avec la fin de l'agriculture sur les pentes. (2009 - commune d'Oudalle)

Des petites vallées affluentes se jettent dans l'estuaire (L'Oudalle, La Lézarde) formant des ouvertures dans le coteau. Entre ces petites vallées, s'intercalent de petites vallées sèches qui forment elles aussi des entailles.

Les boisements qui coiffent les lignes de crête et occupent les vallées affluentes de l'estuaire sont en grande majorité des feuillus qui ont gagnés les pentes suite à l'abandon des pratiques agricoles (pastoralisme, vergers).

En raison de la couverture végétale dense des pentes, rares sont les points de vues possibles depuis les hauteurs et les chemins en lignes de crête ou sur les pentes sont presque inexistantes.

Des espaces agricoles gérés en prairies

Les espaces agricoles sont essentiellement constitués de prairies humides ou mésophiles ainsi que quelques cultures dans le marais du Hode. Le parcellaire est organisé en bandes régulières et perpendiculaires au fleuve, direction qui correspond parfois à des lignes de fossés drainants.

Soulignant le découpage parcellaire, l'espace agricole est structuré par des haies arborées essentiellement constituées de saules. S'ajoutent à ces trames arborées des arbres isolés (aulnes/saules) au milieu des prairies humides.



Un parcellaire organisé en bandes perpendiculaires au fleuve. (Bd Ortho 2008 - commune de Saint-Vigor-d'Ymonville)



Les prairies de l'estuaire soulignées par des petites haies et des trames arborées qui s'appuient sur les fossés drainants. (2009 - commune de Saint-Victor-d'Ymonville)

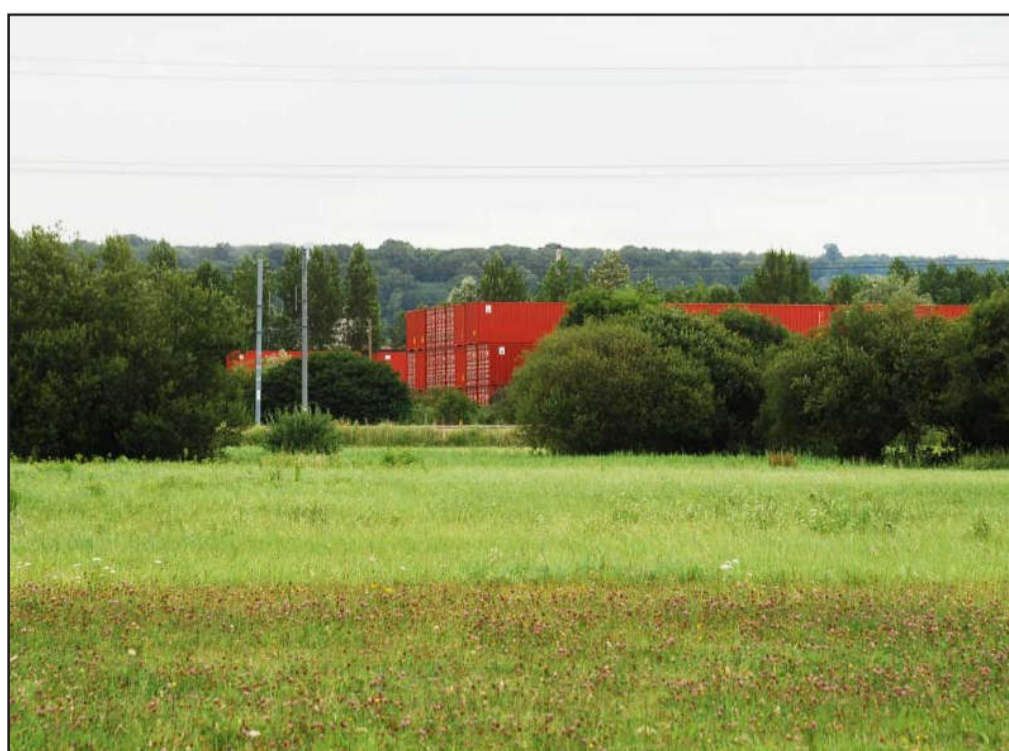
Une zone industrielle qui s'associe aux espaces naturels

Un grand tiers de la plaine de l'estuaire est occupé par des installations industrielles liées au port. Implanté sur une immense plateforme entre le canal de Tancarville et le grand canal du Havre, le site industriel s'organise en une série d'enclos dans lesquels bâtiments, usines, zones de stockage des conteneurs ou des voitures et tuyauteries en tout genre composent un paysage démesuré, hors d'échelle pour l'homme et pourtant fascinant par sa technicité.

Le choix d'implanter ces industries lourdes au cœur du milieu naturel de l'estuaire, fait de ce lieu un paysage unique où la nature partout présente (coteau, fleuve, marais, mare ou roselières...) s'associe aux monstres géants de l'industrie.



Le paysage industriel du port avec pour repère constant, les coteaux. (2009 - commune de Gonfreville-l'Orcher)



La cohabitation entre infrastructures portuaires et espaces naturels de l'estuaire améliore les abords de la zone industrielle dans l'estuaire. (2009 - commune de Gonfreville-l'Orcher)

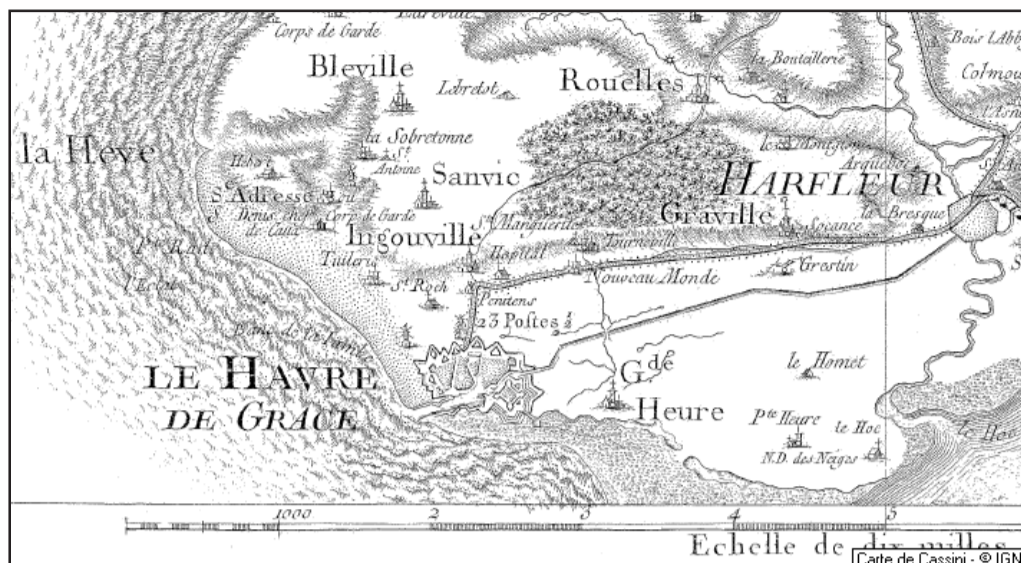
C'est souvent grâce à l'association de lisières végétales sur les limites d'emprise industrielle que l'impact de bâtiments ou des usines s'en trouve réduit.

La politique environnementale appliquée autour de ces zones à hauts risques, ne portent pas seulement sur la résorption des nuisances liées à la pollution mais aussi à la qualité paysagère des limites des sites et de leur impact visuel depuis l'espace public. Aussi trouve-t-on de grands espaces de prairies, des lignes arborées, des bas-côtés de routes enherbés au cœur même de la zone portuaire.

Pour autant, il reste encore de très nombreux abords peu qualitatifs dans le site industriel : délaissés minéralisés, zones de stationnement, bordures de béton, aires de stockage... où un énorme travail de reconquête de l'image paysagère est à entreprendre.

Le Havre, une ville basse intimement liée à son port

Le Havre est une ville à vocation maritime dont l'origine du noyau urbain est située sur le littoral, en limite de l'estuaire. Créé de toutes pièces par François Ier en 1517, le Havre avait pour objectif de remplacer les ports de Honfleur et Harfleur qui étaient soumis à l'ensablement. Si l'objectif militaire fut prioritaire, il s'est très vite complété par une activité commerciale. Richelieu entreprit la consolidation des appontements et le port et la ville se développèrent conjointement pendant plus de quatre siècles pour devenir aujourd'hui une agglomération de plus de 250 000 habitants.



Carte de Cassini de la ville du Havre (18^{ème} siècle).



Le coeur du Havre, accroché aux bassins portuaires. (2009 - commune du Havre)

Les bombardements extrêmement destructeurs subis par la ville durant la deuxième guerre mondiale ont imposé une nouvelle image à une grande partie de la ville, notamment près du port. La reconstruction par l'équipe dirigée par Auguste Perret (Architecte français 1874-1954) du centre-ville a pérennisé cette relation étroite entre la ville et son port, dessinant la nouvelle trame urbaine organisée autour des bassins portuaires. Au cœur du centre ville, de longues perspectives s'ouvrent sur les bassins et ses quais. Reconnu pour sa valeur urbanistique et historique, ce site est aujourd'hui protégé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Aujourd'hui, la ville s'unit un peu plus à son port, par le renouvellement urbain d'anciens bâtiments portuaires reconvertis en bâtiments culturels ou commerciaux. De nouveaux quartiers d'habitations voient le jour autour des anciens docks du port.



Réhabilitation de vieux bâtiments et construction hi-tech donnant une nouvelle image à ces quartiers de villes. (2009 - commune du Havre)



Les bassins du port au pied des immeubles classés au titre de l'UNESCO. (2009 - commune du Havre)



Schéma de l'imbrication entre la ville du Havre et le port.



Point de vue depuis les coteaux du Havre, au début du 20ème siècle, carte postale ancienne.

Les coteaux du Havre et de Sainte Adresse, une silhouette boisée dominant la ville

L'élément de paysage le plus fort avec les falaises de la côte est sans conteste le coteau-parc qui domine la ville du Havre. Urbanisé de manière très aérée, il fait le lien entre la ville haute et la ville basse. Une succession de boisements et de jardins ménage des belvédères offrant de magnifiques vues sur les toits du Havre. Ce coteau se retourne vers l'ouest à l'approche de la côte pour former le Cap de la Hève .

Dès le 19^{ème} siècle, ces coteaux furent conquis par des habitations bourgeoises, profitant de l'orientation sud et de la vue sur la mer. Des villas, entourées de leur jardin, prirent possession de la pente, créant un quartier à l'image balnéaire, qui lui vaudra le nom de Nice havrais. Ce site a très tôt été reconnu pour ses paysages maritimes et Claude Monet y peindra l'un de ses tableaux les plus connus : «Terrasse à Sainte-Adresse».



Terrasse à Sainte-Adresse. (Claude Monet - 1867)



Les coteaux du Havre et de Sainte-Adresse : un quartier belvédère et point de repère. (2009 - commune du Havre)

Depuis, la ville s'est largement développée sur le plateau et sur le coteau tout en gardant une image assez boisée et jardinée. Cette ligne «verte» habitée reste très perceptible depuis la ville basse et constitue un repère permanent dans la ville.

Aujourd'hui, les principaux risques pour ces coteaux sont :

- la privatisation des vues avec la construction des dernières parcelles encore vierges,
- le risque de banalisation de l'architecture sur des coteaux qui ont depuis le 19^{ème} siècle fait l'objet de constructions exceptionnelles (Hôtels particuliers, Grosses demeures, etc...).



Rare point de vue sur la ville depuis les coteaux. (2009 - commune du Havre)



L'entrée de la RD 6015 dans le Havre, un axe routier récemment aménagé avec toutefois des portions peu valorisantes. (2009 - commune du Havre)

La RD 6015, une entrée de ville majeur

L'estuaire constitue un axe de communication majeur. Il est parcouru par des lignes de chemin de fer et emprunté par de nombreuses routes et une autoroute (A 15). Les infrastructures routières sont pour la plupart concentrées en pied de coteau. La RD 6015 se poursuit jusqu'au centre ville, prolongeant sa ligne droite jusqu'aux bassins du port. Cet axe majeur d'entrée de ville, récemment aménagé, offre la double image de la ville et de son port, très révélatrice de ce paysage urbain et industriel.

Le pont de Normandie, une silhouette dans l'estuaire

Symbole de l'union entre la Basse-Normandie et la Haute-Normandie, le pont de Normandie, par son ampleur, marque l'estuaire de sa silhouette. Le traversant de part en part, il est l'évènement architectural de cet immense espace. Il est, en outre, un «pont paysage» dévoilant à l'automobiliste ce vaste paysage comme il ne l'avait jamais vu.



Le pont de Normandie : une silhouette qui se détache dans la vallée de la Seine. (2009 - commune de Berville-sur-Mer)

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les coteaux, un repère constant dans l'estuaire :

- Préservation de la présence végétale dans les coteaux urbanisés du Havre.
- Maintien de la ligne de crête boisée.
- Repérage et aménagement de points de vue belvédère sur la vallée.
- Création d'un cheminement des hauteurs et de sentiers reliant la ville basse et la ville haute.

Les espaces naturels humides, des milieux rares et riches en biodiversité :

- Protection et gestion des zones humides.
- Repérage des structures végétales, préservation de la biodiversité et entretien.
- Création de cheminements de découverte, mise en place d'une signalétique pédagogique.



Les coteaux et les espaces naturels humides se côtoient en permanence dans l'estuaire.



Le quartier des Docks, de vastes espaces en cours de réaménagement.

Les bassins portuaires et la ville, une reconquête urbaine du port :

- Revalorisation des abords des bassins pour des usages urbains.
- Plantations avec des espèces propices aux zones humides.
- Création de promenades piétonnes et cyclables.

Les abords de l'autoroute A29 et du pont de Normandie, un site de renommée nationale :

- Maintien d'espaces naturels aux abords de l'infrastructure.
- Recul d'implantations des bâtiments industriels.
- Plantation des zones d'échangeurs.

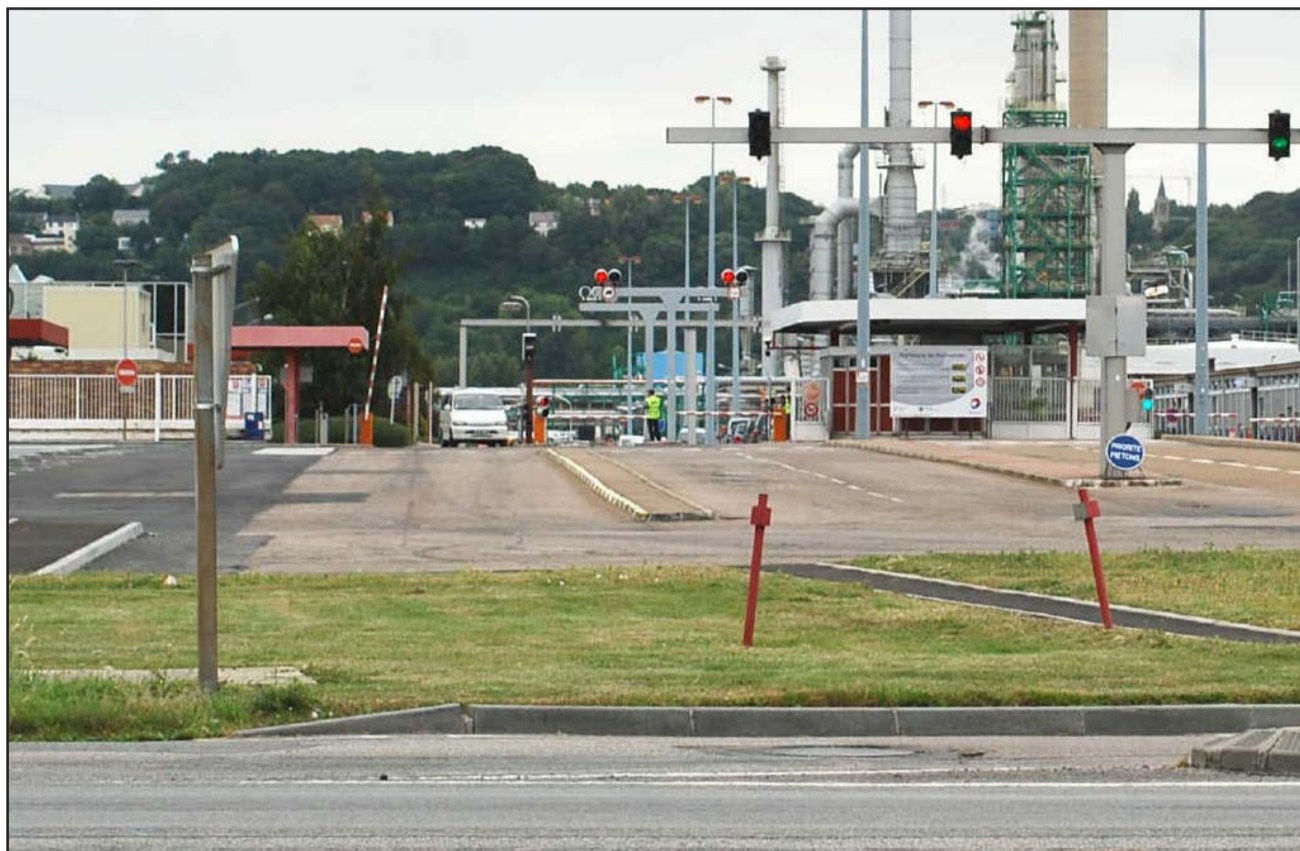
LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

Les espaces non bâtis (publics et privés) peu soignés des sites industriels :

- Bas-côtés enherbés le long des voies.
- Plantations arbustives devant les clôtures.
- Aménagement des entrées.
- Plantation d'arbres sur les grandes voies.
- Maintien et replantation de larges bandes arborées autour des sites.

La RD 6015, entrée de ville encore trop routière :

- Mise en scène de l'entrée de ville depuis la vallée de la Lézarde.
- Aménagement urbain avec des traversées piétonnes.
- Réorganisation des façades de la zone industrielle (accès, stationnements, zone de stockage...).
- Ouvertures visuelles sur les bassins du port.
- Plantation d'alignement d'arbres de hautes tiges.
- Mise en scène du paysage des marais.
- Gestion douce des arbres par un élagage équilibré.



Les abords des sites industriels et notamment les sols sont souvent peu mis en valeur, formant de grands espaces délaissés.

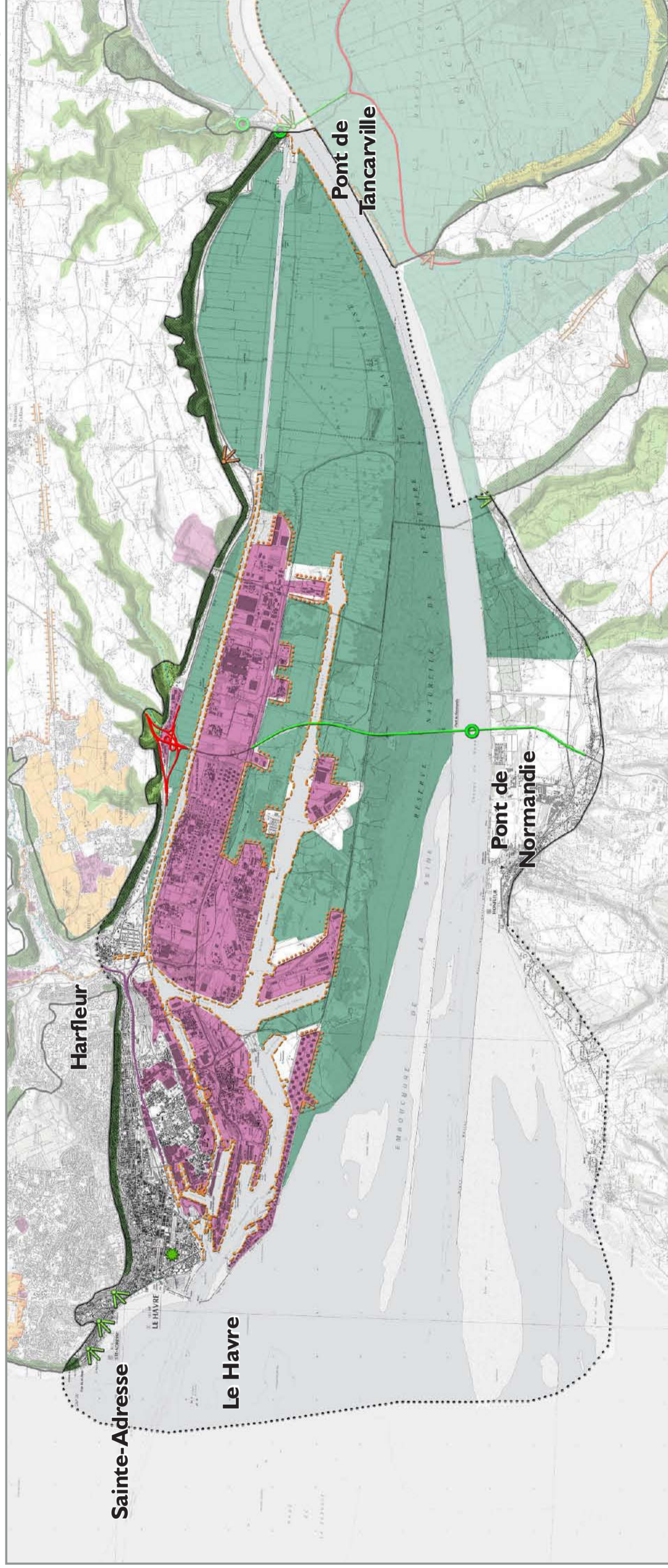


Le canal de Tancarville au Havre : des berges en palplanches métalliques et une absence totale de végétation d'accompagnement.

Les berges peu qualifiées des bassins et canaux :

- Réintroduction ponctuelle de végétation aux abords de l'eau.
- Aménagements de circulations douces le long des bassins.

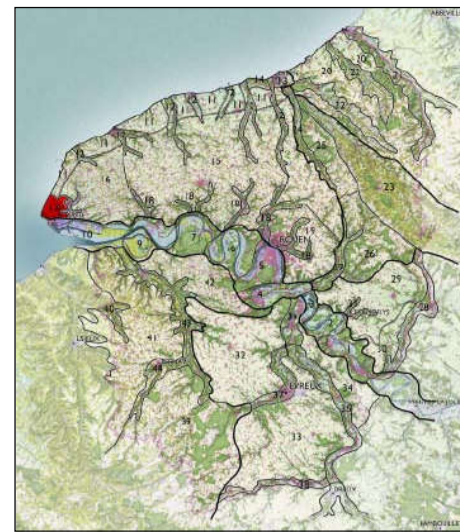
Légende des enjeux en dernière page



LE PAYS DE CAUX AU NORD DU HAVRE

SITUATION

Le Caux au nord du Havre constitue le rebord du plateau de Caux urbanisé ou en voie de l'être. Il domine l'estuaire de la Seine et s'arrête au-dessus du coteau qui surplombe la ville basse et le port du Havre. Il est parcouru par un réseau de talwegs et de dépressions qui file vers la vallée de la Lézarde à l'est et vers les falaises naissantes de la côte d'Albâtre à l'ouest. Au nord, ses limites sont beaucoup plus floues. Elles correspondent aux limites des secteurs dans lesquels les pressions urbaines sont les plus fortes, c'est-à-dire les communes d'Octeville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet, Montivilliers et Fontenay.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

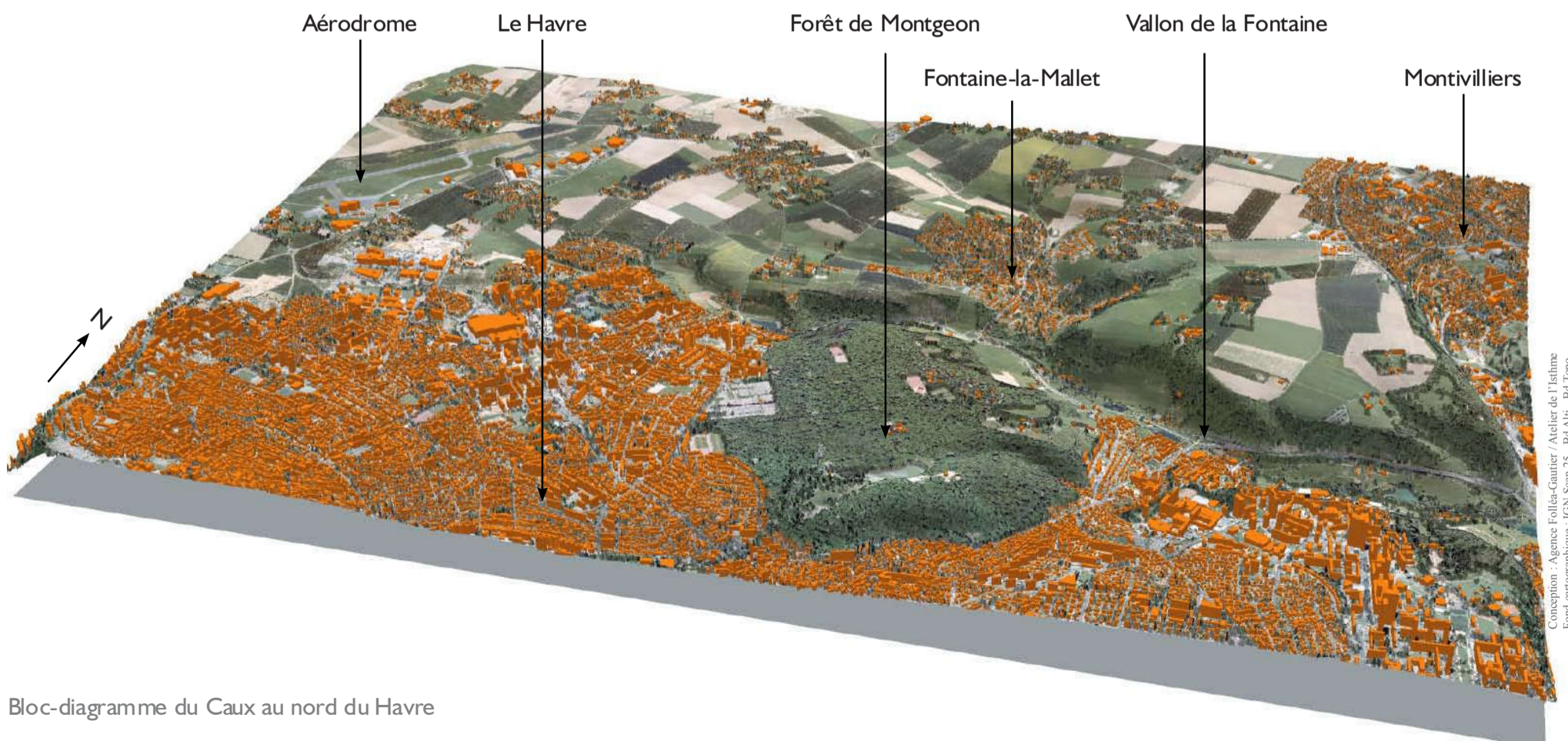


Plateau agricole et urbanisation croissante. 2009 - commune d'Octeville-sur-Mer)

Des reliefs source de diversité paysagère

Le Caux au nord du Havre fait partie intégrante du plateau de Caux. Il est, comme l'ensemble du plateau, parcouru et creusé par de légères dépressions formées par des talwegs. A aucun moment l'horizontalité du plateau ne prédomine vraiment. La vallée de la Fontaine forme le plus fort de ces accidents et constitue une barrière naturelle entre le plateau très tôt urbanisé situé au-dessus de l'estuaire et le plateau resté longtemps agricole situé au nord. Ces reliefs abritent une végétation abondante, qui, sous les pressions conjointes de l'urbanisation et de l'agriculture, s'est

réfugiée dans les talwegs. Ces vallées sont peu bâties et seules les communes de Fontaine-la-Mallet et Rouelles occupent les franges de la vallée de Fontaine. Cette occupation urbaine très récente correspond essentiellement à des lotissements situés en arrière des noyaux villageois d'origine. Accrochée à plusieurs de ces vallées, la forêt de Montgeon est quant à elle située sur un éperon. Autrefois, limite forte entre le plateau agricole et la ville du Havre, la forêt est peu à peu prise dans une urbanisation qui l'isole des espaces naturels voisins.

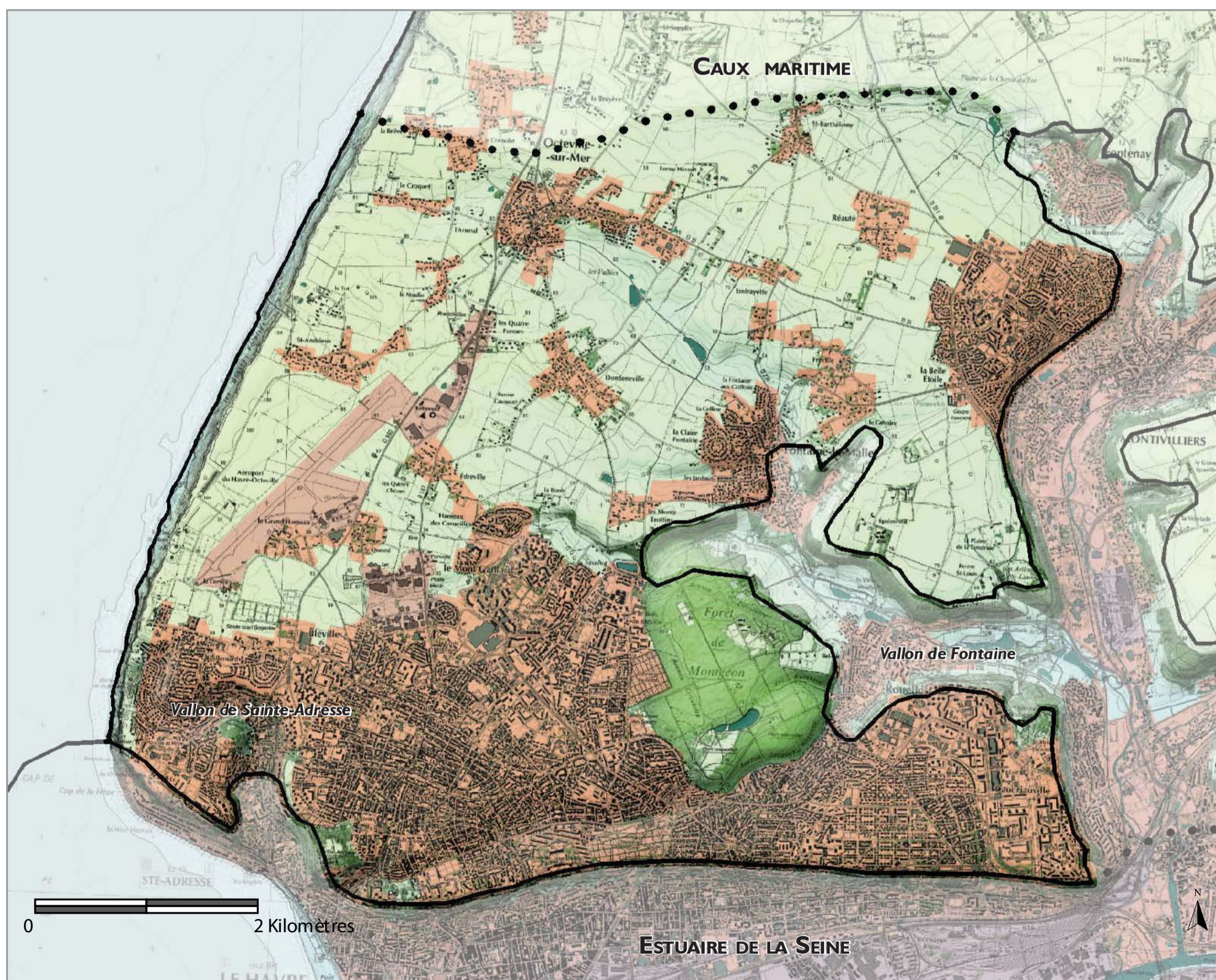


Bloc-diagramme du Caux au nord du Havre

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°17 : LE PAYS DE CAUX AU NORD DU HAVRE

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Des reliefs, source de diversité paysagère
- Un plateau à la fois urbanisé et agricole
- Des paysages agricoles riches mais en sursis
- De fortes pressions urbaines
- Un coteau, belvédère sur la ville basse et la Manche
- Des accroches au littoral peu valorisées

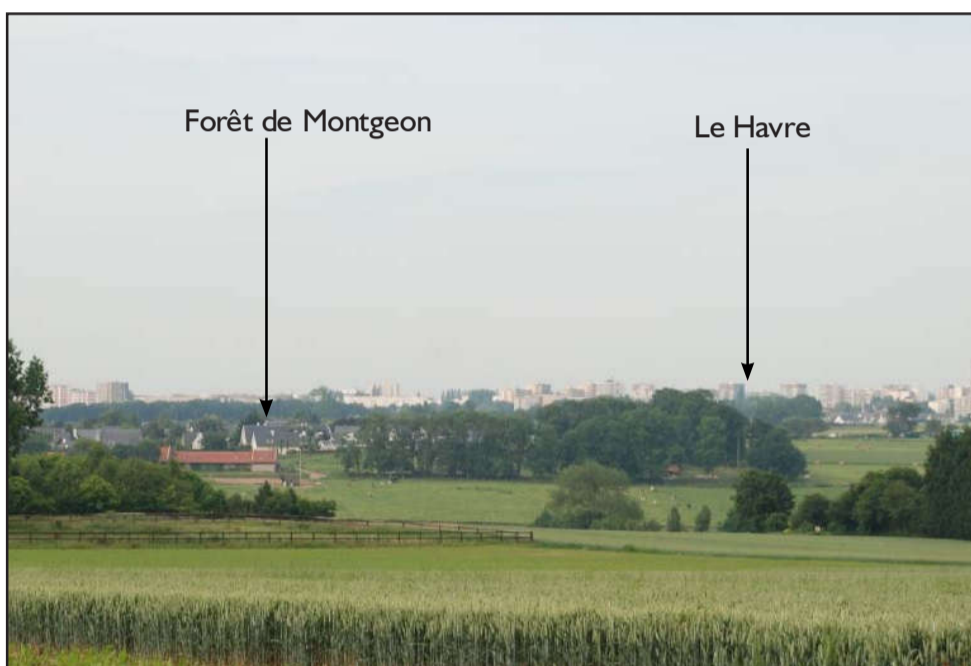


Un plateau mi-urbanisé, mi-agricole

A partir de noyaux villageois pré-existants (Sanvic, Rouelles et Bléville), l'agglomération du Havre s'est largement étendue sur le plateau au 20^{ème} siècle. Cette extension s'est d'abord faite sous forme de lotissements qui occupent l'essentiel du plateau. A partir des années 70, se sont ajoutés aux quartiers pavillonnaires, les grands ensembles du Mont Gaillard et de Caucriauville, transformant la silhouette de la ville haute du Havre. Cette rapide extension de la ville durant les 50 dernières années a provoqué un quasi encerclement de la forêt de Montgeon, véritable poumon vert de la ville haute.



Le centre ancien de Sanvic.

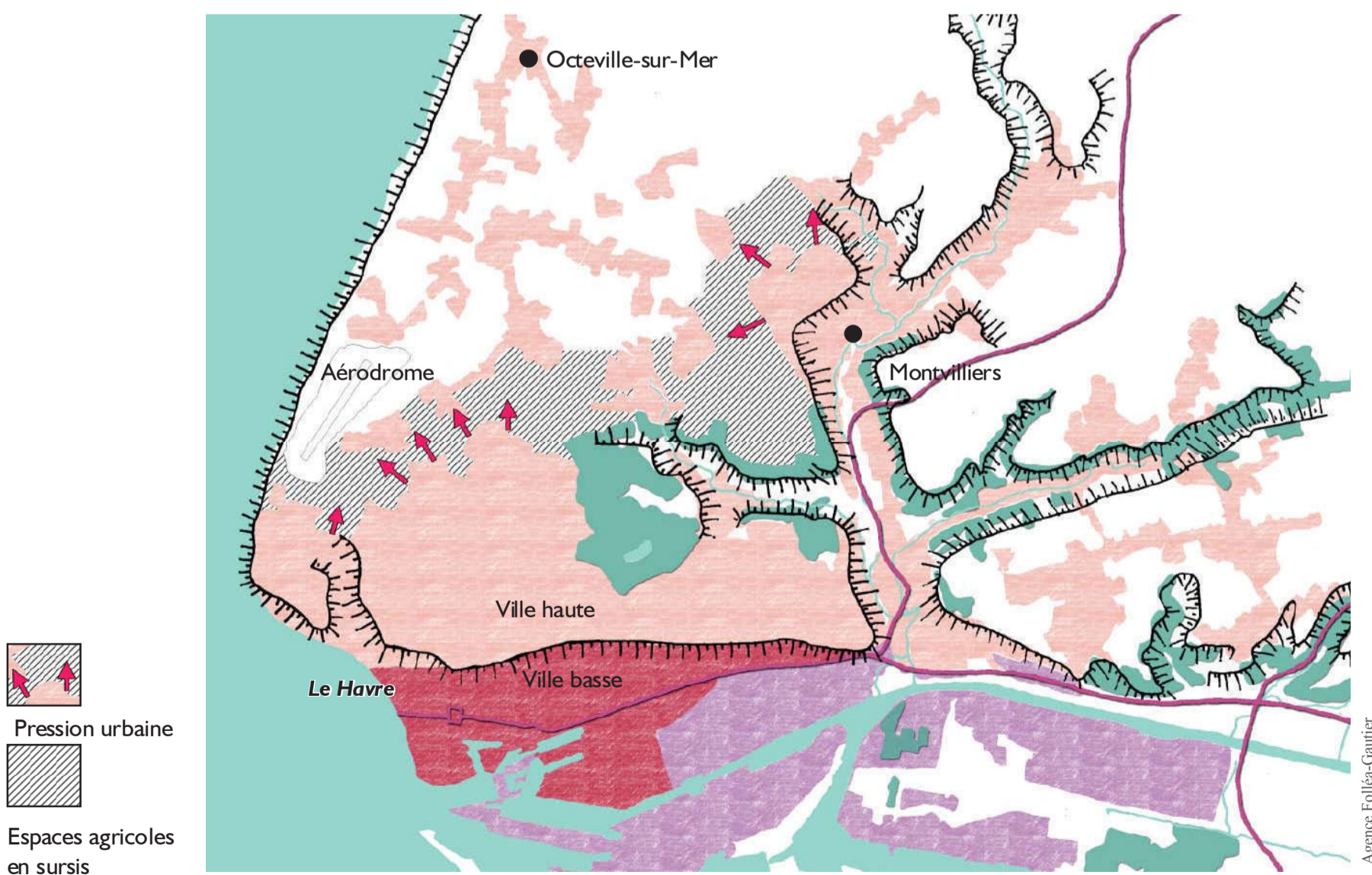


La forte présence végétale adoucit la transition entre le plateau urbanisé et les secteurs agricoles. (2009 - commune de Fontaine-la-Mallet)

Cet ensemble urbain butte au nord et à l'est sur la vallée de Fontaine qui joue un rôle de frontière pour l'urbanisation.

A l'ouest, aucun obstacle physique n'interrompt la progression de la ville. Seul l'aéroport crée une limite forte qui empêche la ville de complètement coloniser les abords du littoral. Néanmoins, la question de cette limite ouest reste posée. En effet, l'activité très irrégulière de l'aéroport rend son avenir incertain, d'où l'intérêt à porter sur cet espace à impact fort.

La transition entre la ville haute et le plateau agricole est dans l'ensemble peu maîtrisée, se développant sans organiser de lisières urbaines de qualité, mais l'impact de la ville reste cependant peu prégnant. En effet, la forte présence végétale, sous forme de rideaux arborés, adoucit la transition ville/campagne.



Une ville en forte croissance et des espaces agricoles menacés.

Agence Folléa-Gautier

Des paysages agricoles riches mais en sursis

Les territoires agricoles au nord du Havre sont des espaces en sursis. Tenus entre le front de ville du Havre au sud et les bourgs grossissants d'Octeville, de Fontaine-le-Mallet et Montivilliers au nord, ils se perçoivent plus comme des réserves foncières pour la ville que comme des territoires ruraux et pérennes. Ils présentent pourtant une grande diversité de pratiques agricoles : maraîchage, vergers, cultures céréalières et même prairies d'élevage ou prairie de fauche. Ils offrent ainsi des qualités paysagères fortes avec quelques haies arborées (vestiges de clos-masures) et des petits boisements. La proximité de la ville leur donne même une valeur encore plus grande par leur vocation très complémentaire à celle de la ville, apportant un sentiment d'évasion aux résidents urbains. Cela étant, ville et espace agricole se font face mais sans entretenir de liens entre eux. C'est par leur limite, que les relations entre la ville et l'espace agricole se détériorent. Le front bâti urbain conquiert peu à peu l'espace agricole sans se soucier de créer une

limite valorisante, ni pour l'un ni pour l'autre. L'espace agricole morcelé et phagocyté perd de son attractivité économique au regard d'une plus value foncière potentielle, l'agriculteur délaisse les terres et la ville peut s'y développer. L'urbanisation linéaire le long des routes et notamment le RD940 ne fait qu'accentuer ce phénomène. Ce processus d'évolution propre à toutes les grandes agglomérations françaises laisse peu de chance aux terres agricoles péri-urbaines même si les documents d'urbanisme en cours (SCOT du Havre) affichent le maintien d'activités agricoles aux portes de la ville.



Maraîchage à l'entrée d'Octeville-sur-Mer, une activité qui participe à la richesse agricole du Caux au nord du Havre. (2009 - commune d'Octeville-sur-Mer)



La lisière urbaine au niveau du quartier du Grand Hameau. (2009 - commune du Havre)

De fortes pressions urbaines, facteur de banalisation des paysages

L'agglomération du Havre et ses extensions urbaines évoluent très vite sur le plateau. Malgré des paysages agricoles de bonne qualité, il semble que les projets routiers et urbains qui se profilent puissent rapidement faire basculer la situation. L'arrivée du contournement nord, la liaison RD 6382, RD 940 ou encore la possible fermeture de l'aéroport à Octeville-sur-Mer sont autant de déclencheurs possibles pour une urbanisation accélérée. L'étalement urbain et la banalisation des paysages qui en découlerait s'appuierait sur un phénomène déjà en cours : l'extension des gros bourgs comme Octeville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet et Fontenay.

Des accroches au littoral peu valorisées

Les bords de mer du Caux au nord du Havre ont toutes les caractéristiques paysagères du Caux maritime. Au-dessus des falaises d'une centaine de mètres de haut, une bande étroite très influencée par la Manche, est parsemée de prairies piquetées d'arbres déformés par le vent.

Des valleuses découpent le haut des falaises et forment des vallées perchées. On en compte trois entre Octeville-sur-Mer et Sainte-Adresse. Elles abritent très souvent une végétation beaucoup plus abondante que sur le plateau.



Les falaises au niveau d'Octeville-sur-Mer, des coteaux aux allures de jardin, mais difficilement accessibles. (2009 - commune d'Octeville-sur-Mer)



L'extrémité du Chemin de la mer et du Croquet à Octeville-sur-Mer, une impasse routière en guise de belvédère sur la mer. (2009 - commune d'Octeville-sur-Mer)

Elles s'ouvrent sur des falaises aux pentes largement occupées par une végétation qui s'agrippe dès qu'elle le peut. Ces falaises ont été reconnues et désignées au titre de Natura 2000.

Une partie de ces sites, sous pression urbaine, ont été achetés par le Conservatoire du Littoral et l'ensemble du littoral de la commune du Havre est considéré comme «périmètres d'intervention du conservatoire».

L'accès à ces sites est très peu mis en valeur. On arrive un peu par hasard au-dessus des falaises, attiré par le littoral.

Impasses routières mal entretenues, station d'épuration et petits chemins agricoles font office d'accroche à la mer.

Dans une agglomération de la taille du Havre, le littoral est une composante majeure d'une trame verte et bleue qui mérite d'être mis en valeur.

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les terres agricoles du plateau, des espaces de respiration pour la ville :

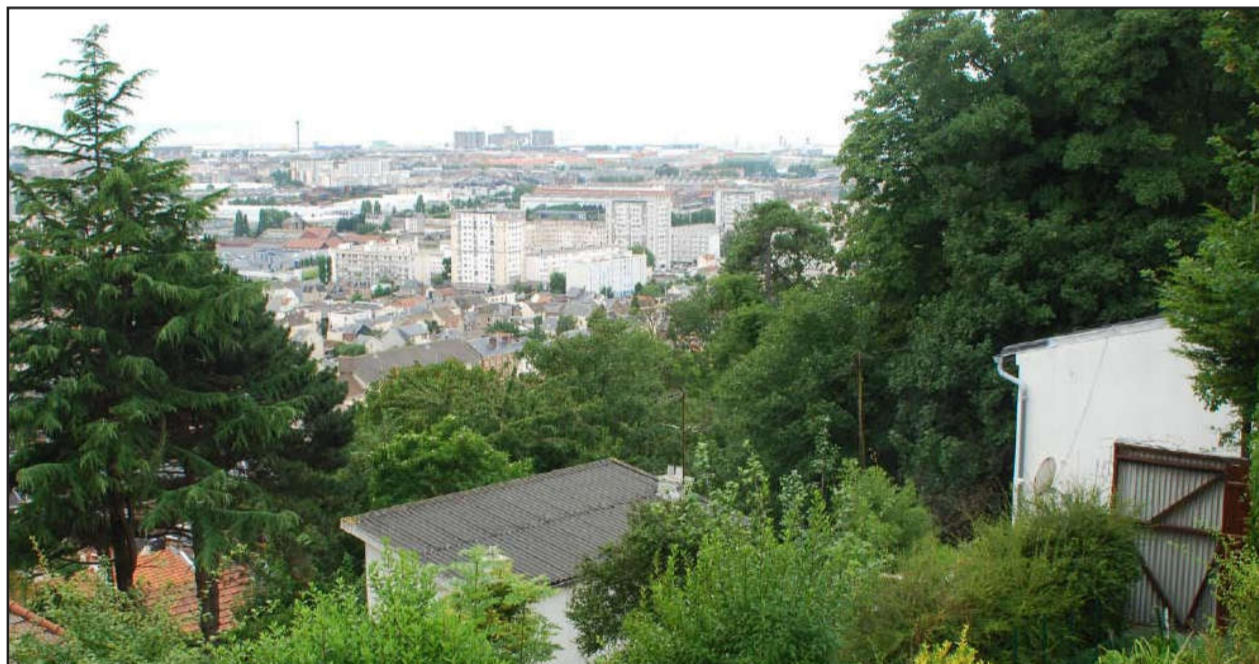
- Protection du foncier agricole.
- Aides aux exploitants et diversification des productions agricoles.
- Développement des filières de distribution courtes.

Les talwegs et vallées du plateau :

- Protection du foncier.
- Projet hydraulique et de paysage pour chaque vallon.
- Maintien des prairies et de l'élevage.



Des espaces agricoles au contact de la ville.



Des percées visuelles sur la ville basse et le port : des espaces qui se raréfient.

Les rebords de coteaux, des belvédères sur la ville basse :

- Préservation de la présence végétale.
- Maintien de la ligne de crête boisée.
- Repérage et aménagements de points de vue belvédères sur la vallée.
- Création d'un cheminement reliant la ville haute et la ville basse.

Les rebords de falaises, des espaces naturels riches et spectaculaires :

- Préservation d'espaces naturels en rebord de falaises, recul des champs cultivés sur une large bande.
- Aménagements de points de vue dans un souci de maintenir les espaces naturels du rebord de falaise.
- Aménagement d'un cheminement au travers des espaces naturels.



Un basculement spectaculaire sur la mer.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

Les limites urbaines non traitées du plateau :

- Création de lisières autour de chaque extension urbaine.
- Mise en place de vergers et de jardins partagés.
- Création de chemins pour les engins agricoles.
- Création de circulations douces.

Les projets d'aménagements routiers du plateau (RD 940, contournement nord , ...) :

- Maintien des ouvertures visuelles sur l'espace agricole.
- Mise en recul des nouvelles zones d'activités.
- Création d'une charte des entrées de l'agglomération havraise.
- Prise en compte des qualités paysagères des vallons lors d'un projet routier.



Un contact un peu rude entre les quartiers habités et l'espace agricole.

Les aménagements des zones d'activités

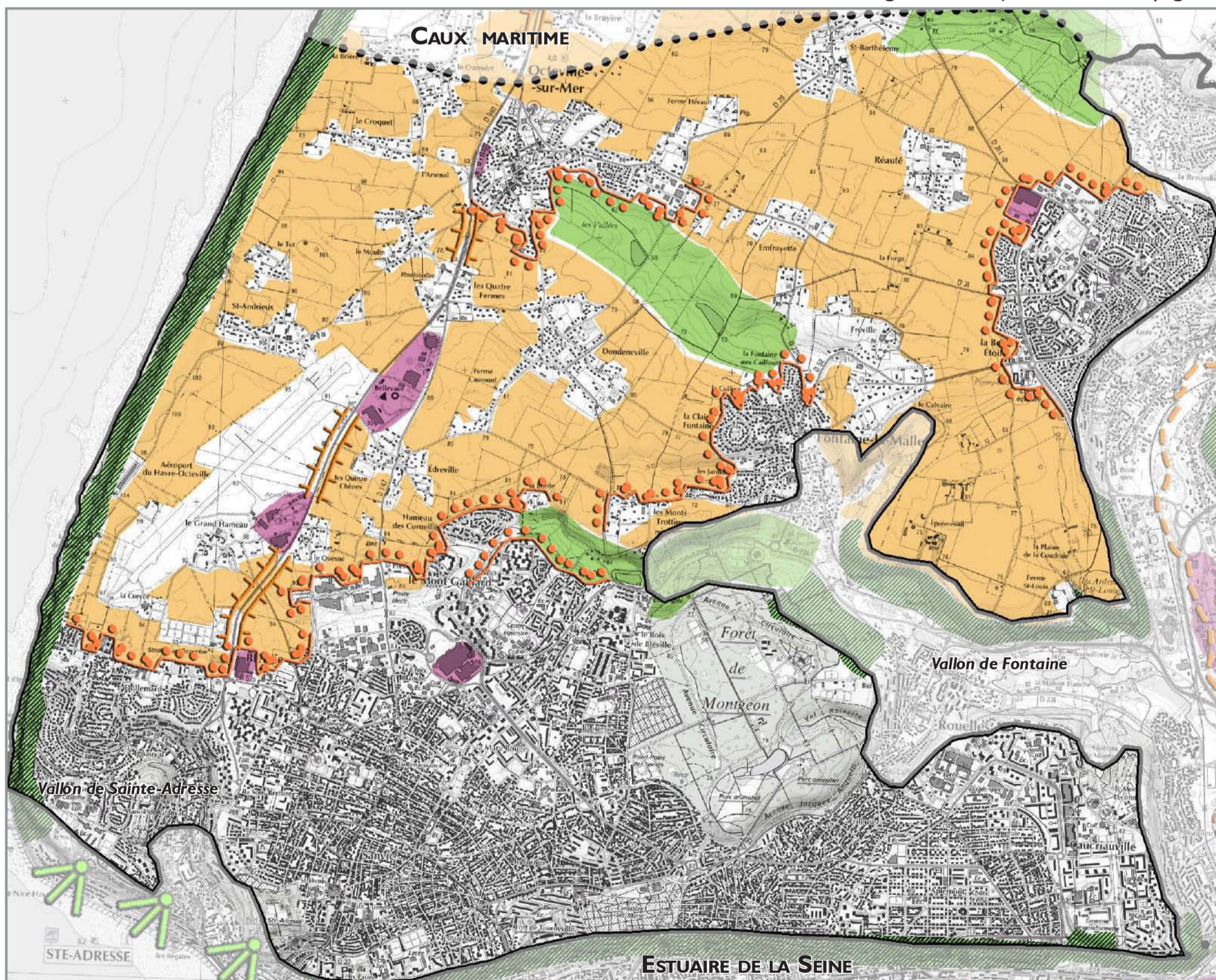
- Implantation des nouvelles zones d'activités en recul des axes principaux.
- Préverdissement des voies de dessertes de la ZA, plantation d'arbres sur les grandes voies, bas-côtés enherbés.
- Aménagement des entrées.
- Charte graphique des enseignes.
- Signalétique sobre et discrète.
- Création de lisières urbaines autour des zones d'activités.



Une zone d'activités exemplaire : bâtiments sombres et discrets, forte présence végétale aux abords, recul par rapport à la voie.(ZA le Calvaire à Edreville)

CARTE DES ENJEUX N°17 : LE PAYS DE CAUX AU NORD DU HAVRE

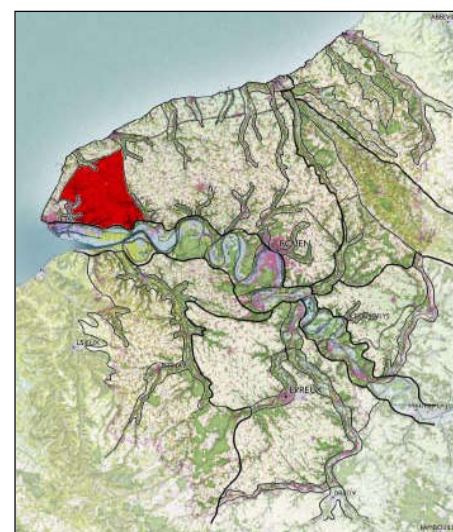
Légende des enjeux en dernière page



LA POINTE DE CAUX

SITUATION

A l'ouest d'une ligne entre la vallée de la Ganzeville au nord et la vallée du Commerce au sud, la pointe de Caux rejoint les bords de la Manche et la vallée de la Seine. Elle est séparée de la côte par une épaisseur d'une petite dizaine de kilomètres correspondant au Caux maritime, la route RD 940 faisant office de limite approximative. Entaillée par les vallées affluentes de la Seine et celles qui se jettent dans la Manche, la pointe de Caux est un plateau creusé par de nombreux petits talwegs. Elle se distingue du pays de Caux par une répartition diffuse des zones habitées dans la plaine agricole.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

Des structures agricoles et paysagères proches de celle du pays de Caux

La pointe de Caux possède les mêmes caractéristiques paysagères que le pays de Caux à ceci près qu'ici le regard ne porte jamais aussi loin. Il butte très rapidement sur de multiples structures végétales, signalant des habitations ou des fermes dispersées dans la plaine agricole. Cette diffusion du bâti accompagnée de sa ceinture végétale, en fait un paysage semi-cloisonné, moins ouvert que le pays de Caux.

«Les fermes isolées sont nombreuses, s'éparpillant régulièrement sur le plateau et donnant l'impression d'un fourmillement, tant leur densité est importante.»

(source: *Clos-masures et paysages cauchois - CAUE 76 éditions point de vue , 2008*)

Entre les clos-masures, l'espace agricole est comme dans le pays de Caux constitué de grandes parcelles labourées. Les prairies se regroupent autour des fermes, accompagnées de quelques vergers. Des bosquets s'accrochent aux pentes naissantes des talwegs. Le fond de ces dépressions est lui en revanche très souvent maintenu en prairie .

La Pointe de Caux comme le pays de Caux est concerné par les problèmes de ruissellement particulièrement marqués. De nombreux ouvrages ont été aménagés pour contrer ce phénomène.

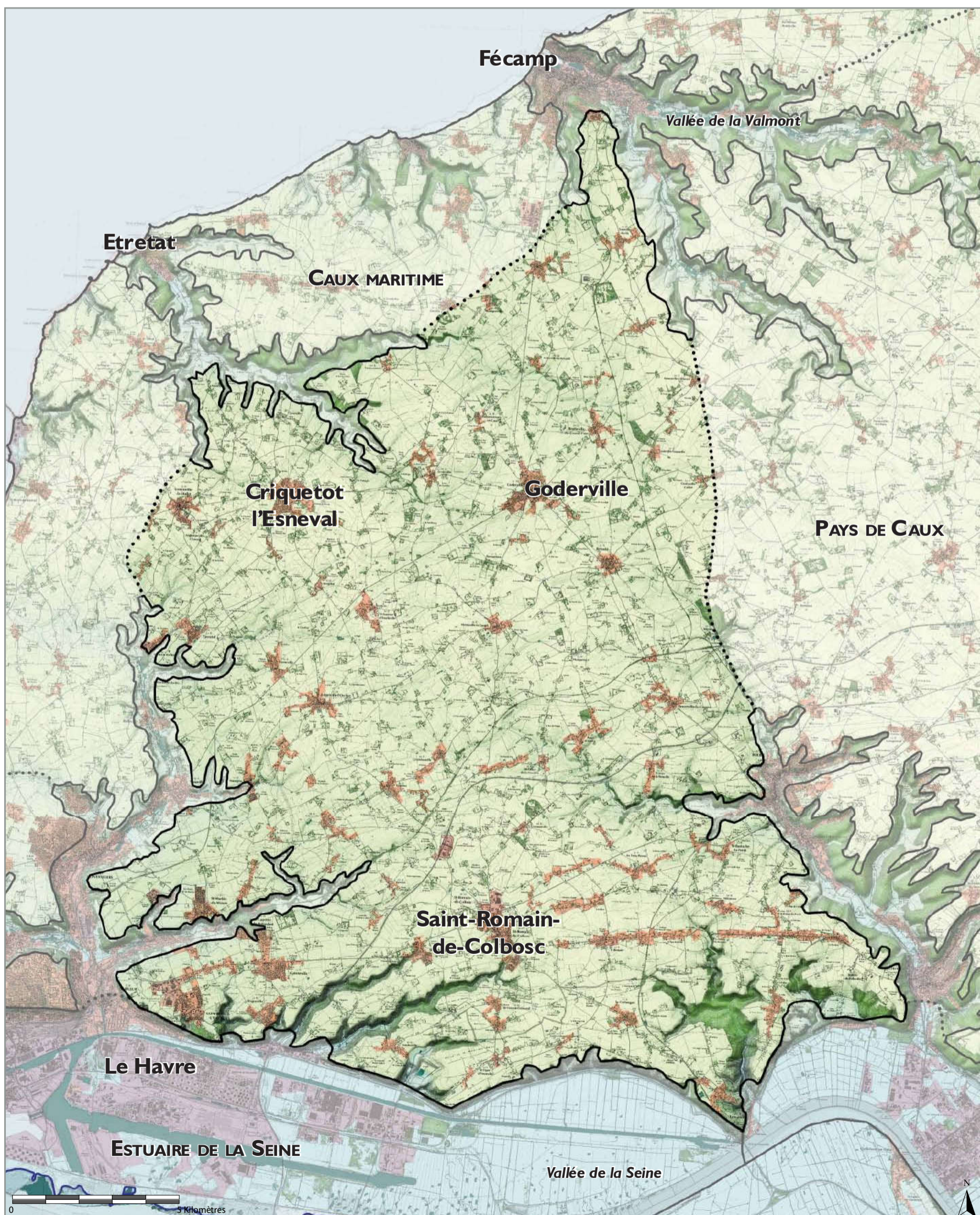


Prairies dans un talweg entre Mannevillette et Heuqueville. (2009 - commune de Mannevillette)

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°16 : LA POINTE DE CAUX

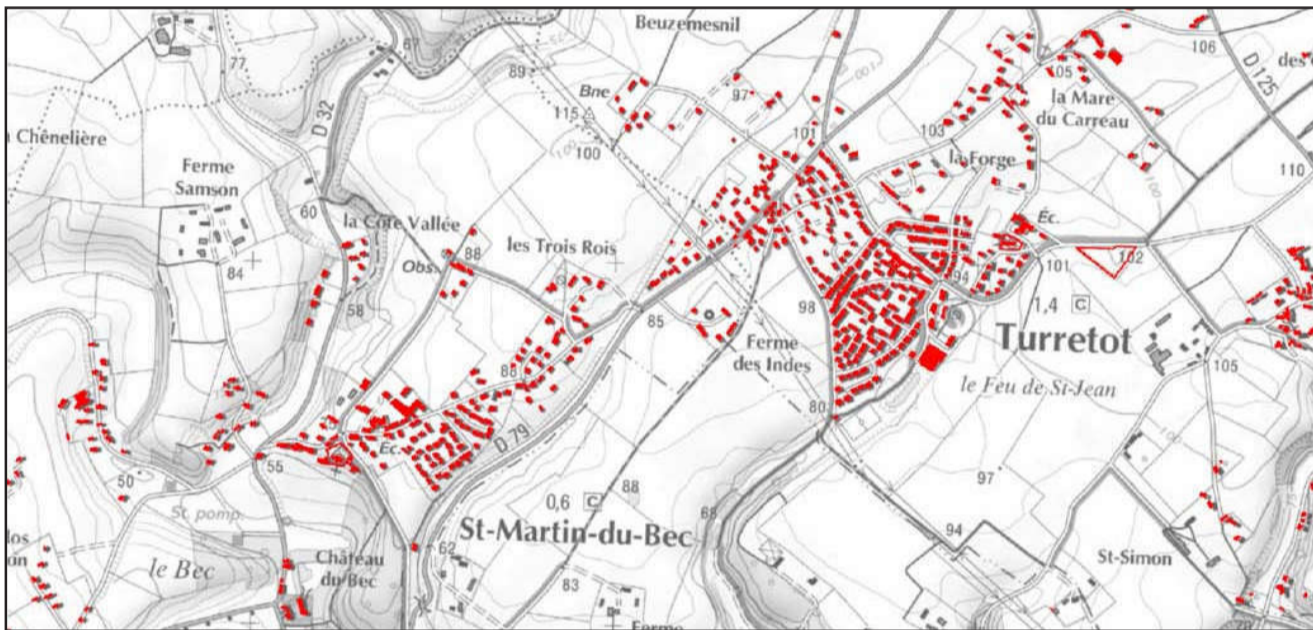
Principaux éléments de paysage de l'unité

- Des structures agricoles et paysagères proches de celle du Pays de Caux
- Des petites vallées colonisées par les infrastructures
- Un secteur soumis à des pressions urbaines grandissantes





Extension d'urbanisation linéaire, maison par maison. (2009 - commune de Saint-Martin-du-Manoir)

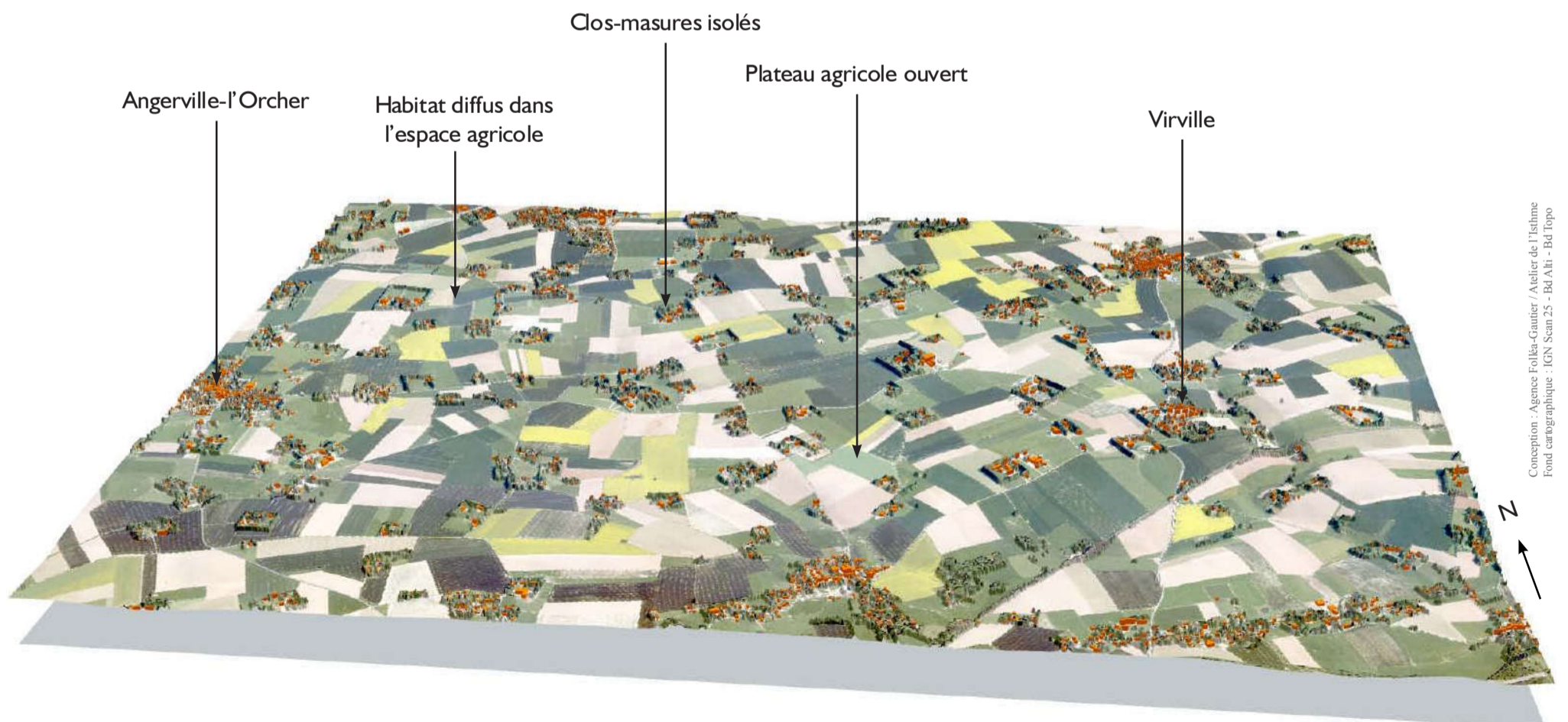


Une pression d'urbanisation sensible : la disparition des coupures entre les villages. (Bd Ortho 2008 - commune de Turretot et Saint-Martin-du-Bec)

Un secteur soumis à des pressions urbaines grandissantes

Malgré la ruralité prégnante de ce territoire, les villes et les villages sont soumis à de grosses pressions urbaines et notamment en rebord de plateau, au-dessus de la vallée de la Seine. Nombreuses sont les petites villes, comme Criquetot-Esneval, Gonnevill-la-Mallet ou Goderville au cœur du plateau, qui se sont étendues par tâches successives de lotissements. Ces extensions se sont faites aux dépens de l'épaisseur végétale, périphérique aux villages.

Entre Tancarville et le Havre, les communes sous la pression de l'agglomération s'étalent rapidement. Celles situées le long des RN 15, RD 6015 et RD 81 voient cette pression démultipliée par la proximité de la route et forment aujourd'hui de véritables continuums urbains. Elles gardent néanmoins un aspect jardiné agréable.



Conception : Agence Folka-Gautier / Atelier de l'Isidme
Fond cartographique : IGN Scan 25 - Bd/Ati - Bd Topo

Bloc-diagramme entre Manneville-la-Goupil et Angerville-l'Orcher.

Des petites vallées colonisées par les infrastructures et exploitées par les carrières

Plusieurs grosses infrastructures (autoroute A 29, ligne ferroviaire Paris-Le Havre, autres lignes de chemin de fer) traversent les petits vallons des bords de plateau. Par leurs tailles, elles brisent les échelles de ces petits espaces. Ainsi, à Rogerville, le vallon a été littéralement absorbé par l'autoroute.

D'autres vallons comme celui de Mortemer ont été éventrés par des carrières, transformant complètement les reliefs et du même coup le paysage.



Carrière dans une vallée affluente de la Seine. (2009 - commune de Sandouville)

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les clos-masures et les villages, une organisation particulièrement originale :

- Maintien, identification et préservation des alignements d'arbres des «fossés cauchois» pour une inscription dans les documents d'urbanisme.
- Replantation du patrimoine végétal.
- Maintien, identification et préservation des mares.
- Création d'un programme régional dédié à la protection et à la gestion des vergers.
- Préservation des prairies et des vergers au cœur et en périphérie des villages.
- Préservation et entretien des clos-masures les plus caractéristiques.
- Rénovation du patrimoine bâti.



Alignement de hêtres sur un «fossé» cauchois : une architecture végétale monumentale.



Talweg du plateau de Caux où s'accrochent des structures végétales et une agriculture spécifique.

Les talwegs et les vallons, une diversité paysagère

- Protection contre l'urbanisation des coteaux.
- Protection des boisements et de leurs lisières riches en biodiversité dans les vallées et sur le plateau.
- Maintien de la continuité écologique des boisements.
- Protection et maintien en prairies des fonds de vallons.
- Identification et protection des zones humides.

Les arbres des marinières et des bétoires, des repères

indispensables

- Localisation et préservation des arbres repères dans l'espace agricole.
- Replantation sur les sites où ils ont disparu.
- Recherche dans les archives cadastrales.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

Les extensions d'urbanisation dans les clos-masures

- Accompagnement des projets d'extension d'exploitations agricoles par un programme de végétalisation des abords dans l'esprit des clos-masures.
- Aide à la rénovation et à l'entretien du patrimoine bâti.
- Préconisations architecturales pour le choix des matériaux et des couleurs.

Les extensions d'urbanisation et

la consommation des espaces agricoles :

- Arrêt de l'urbanisation linéaire.
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages.



Hangar agricole récent situé à l'extérieur du clos-masure. Il est par conséquent très visible depuis l'espace agricole. En revanche, son bardage en bois et sa volumétrie (toit à plusieurs pentes) lui donnent un caractère soigné.



A l'approche de l'agglomération du Havre, les bâtiments d'activités s'égrènent le long des routes, dévalorisant les entrées de villes et le paysage agricole environnant.

Les limites urbaines non traitées au contact

des espaces agricoles :

- Création de transitions végétales entre l'espace agricole et les quartiers nouvellement urbanisés.

Les lisières entre les villages et l'espace agricole

- Maintien des jardins, prairies, vergers et bosquets en limite du village.
- Incitation à planter des essences locales autour des nouvelles constructions.

Le ruissellement et l'érosion des terres :

- Organisation des retenues d'eau sur l'ensemble du bassin versant en privilégiant des espaces plantés capables de retenir et d'infiltrer l'eau.
- Aménagement dans des dispositions paysagères et plantation des abords des bassins de rétention et des aménagements hydrauliques en s'appuyant sur les lignes de force du paysage et sur le vocabulaire paysager existant.

Les projets des zones d'activités

- Implantation des nouvelles zones d'activités en recul des axes principaux.
- Préverdissement des voies de dessertes de la ZA, plantation d'arbres sur les grandes voies, bas-côtés enherbés.
- Aménagement des entrées.
- Charte graphique des enseignes.
- Signalétique sobre et discrète.
- Création de lisières urbaines autour des zones d'activités.

Les abords des principales routes départementales

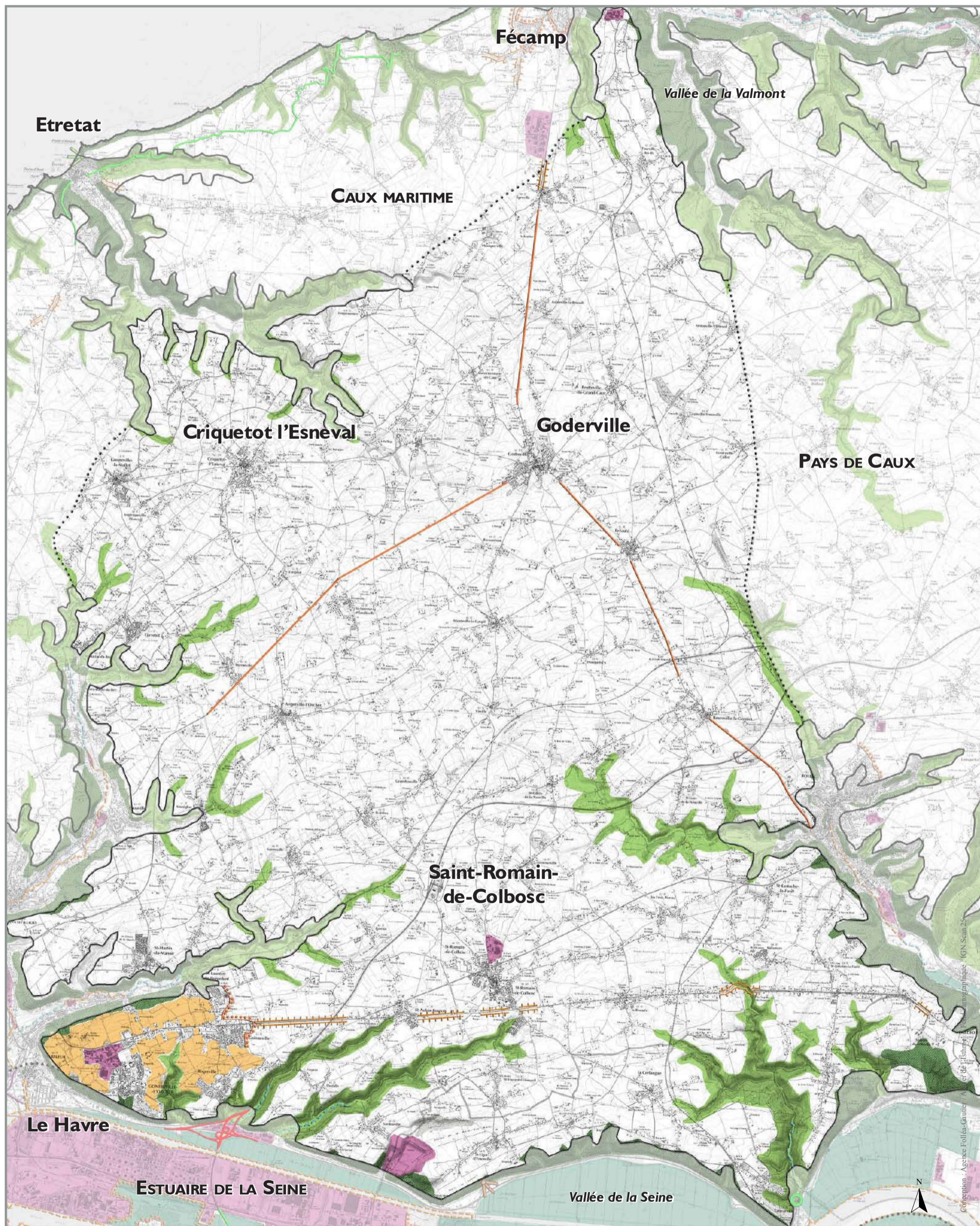
- Requalification et aménagement des abords de l'ancienne RN 29 dans les traversées de villes.
- Réduction des largeurs de chaussées pour ralentir le trafic et agrandir les trottoirs.
- Choix d'aménagements ruraux (accotements enherbés, limitation du mobilier urbain).



Des axes d'entrées de ville ayant des allures d'autoroutes.

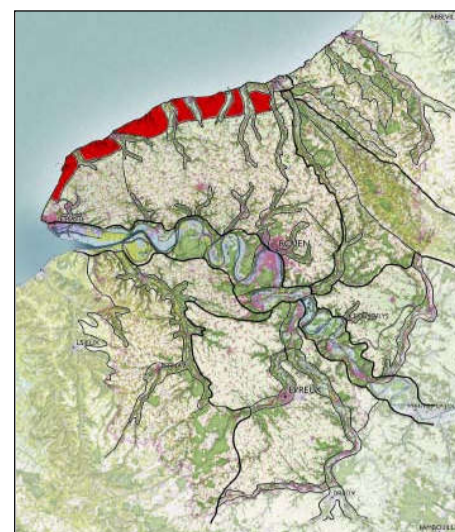
CARTE DES ENJEUX N°16 : LA POINTE DE CAUX

Légende des enjeux en dernière page



SITUATION

Le Caux maritime correspond au secteur nord du pays de Caux de Dieppe au Havre. Il s'agit d'une bande d'une dizaine de kilomètres de largeur qui s'enfonce dans les terres depuis le bord de mer. Plateau en pente douce débouchant sur la mer, une série d'indices y laissent percevoir la proximité de la Manche. Entre les hautes falaises de craie, des valleuses et des vallées plus ou moins importantes entaillent le plateau et forment les points de contact avec l'univers côtier.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



Les grands horizons agricoles à proximité du Tilleul. (2009 - commune du Tilleul)

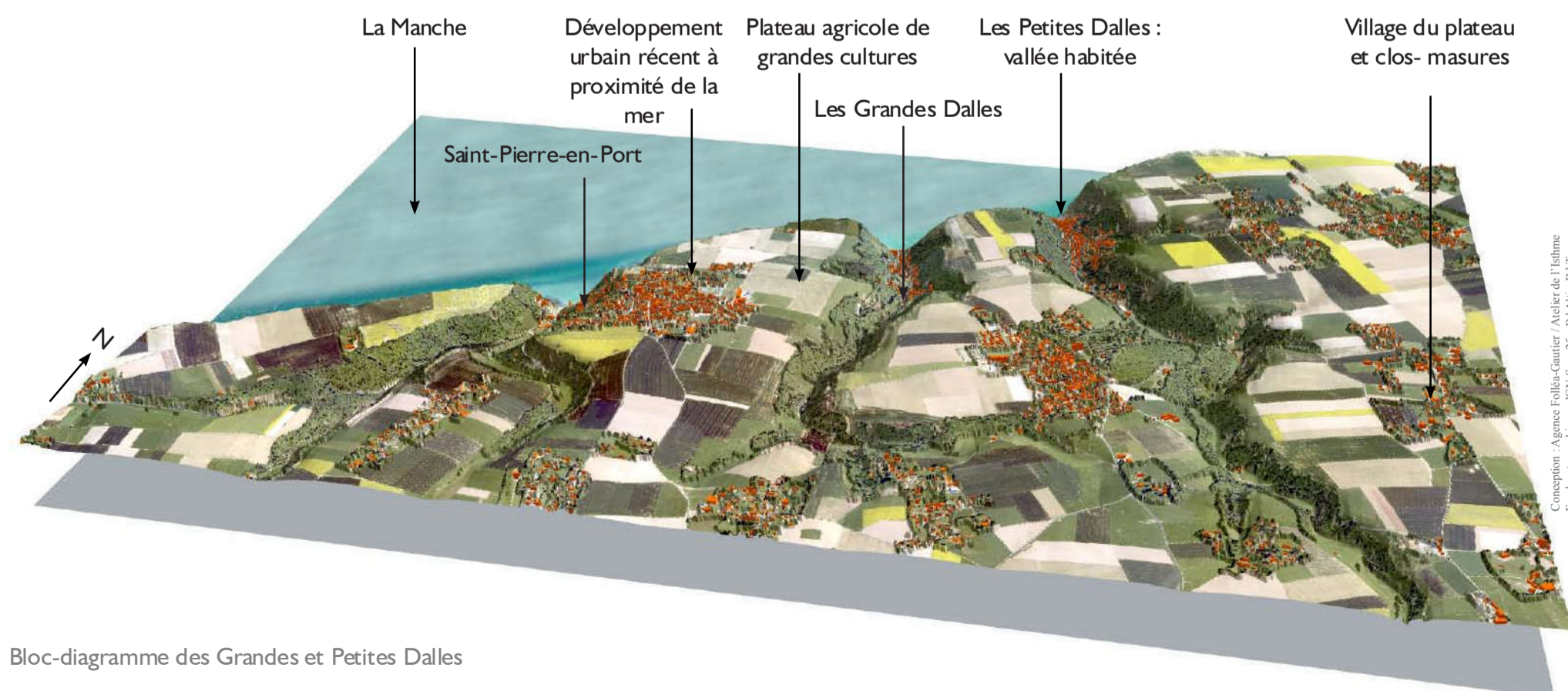
Un plateau ouvert sur les horizons lointains de la mer

Ce secteur du pays de Caux est marqué par de grands horizons de plus en plus larges au fur et à mesure que l'on se rapproche de la mer tandis que le ciel devient lui de plus en plus présent. L'horizontalité des champs, qui semble ne jamais s'interrompre, s'accompagne d'une raréfaction des clos-masures, des villages, des alignements d'arbres et des routes à l'approche des falaises.

C'est cette lente métamorphose du paysage rural vers un paysage maritime qui est d'abord perçue, avant que l'on puisse appréhender physiquement la mer. Ces changements graduels se traduisent par exemple par l'anémomorphose des arbres qui adoptent un «port en drapeau».

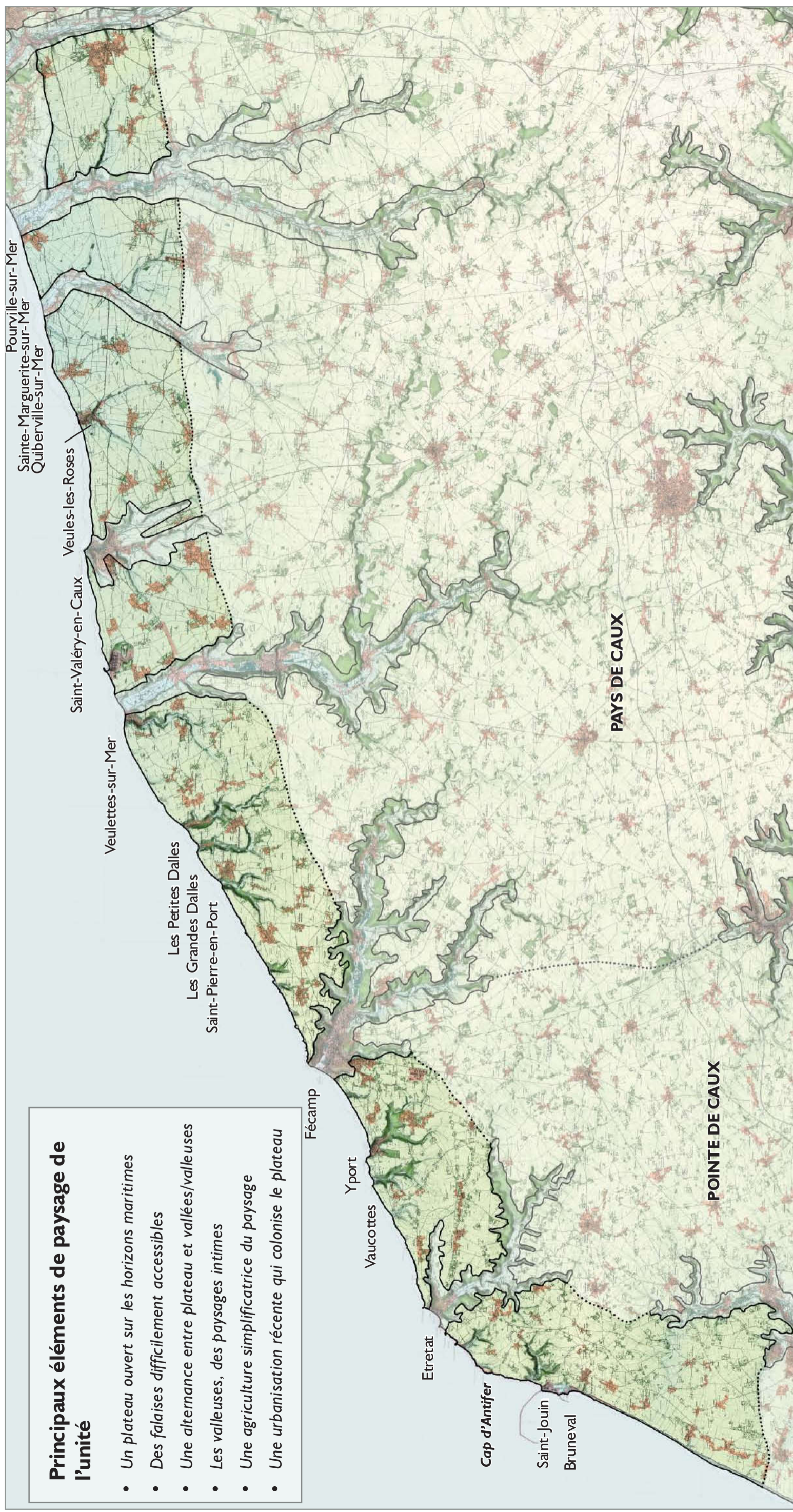
Dans cette configuration où la mer dessine l'horizon du paysage agricole, il demeure cependant difficile de s'approcher sur les derniers kilomètres de la ligne de rupture pour admirer le paysage maritime. La route qui longe le littoral reste en retrait de 500 mètres au minimum et les rares chemins qui mènent au bord de la falaise, sont peu mis en valeur (voie en cul de sac, stationnement sauvage, bornage béton).

C'est aussi sur cette ligne de rupture que se maintiennent les derniers espaces naturels du plateau, riches d'une grande diversité végétale et faunistique.



Bloc-diagramme des Grandes et Petites Dalles

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°11 : LE CAUX MARITIME



Principaux éléments de paysage de l'unité

- Un plateau ouvert sur les horizons maritimes
- Des falaises difficilement accessibles
- Une alternance entre plateau et vallées/valleuses
- Les valleuses, des paysages intimes
- Une agriculture simplificatrice du paysage
- Une urbanisation récente qui colonise le plateau

Les falaises, un paysage majestueux difficilement accessible

Si les falaises de la côte d'Albâtre sont, sans nul doute, un des lieux les plus emblématiques de la Haute-Normandie, s'en approcher et les admirer restent souvent difficile, si ce n'est depuis la mer à bord d'un bateau et depuis les plages.

Par nature instable, le haut des falaises est en perpétuel recul et le bord du rivage forme une bande trop étroite pour y cheminer aisément. Seul le débouché des vallées et les caps dominant ces ouvertures offrent des vues panoramiques sur le défilé des falaises. Très ponctuels, ces espaces sont des lieux essentiels à la découverte des paysages maritimes.

Le Cap d'Antifer permet d'apprécier de façon atypique les falaises et le trait de côte. Profondément remanié par l'homme avec la création d'un terminal pétrolier dans les années 70, le terminal est devenu avec le temps un lieu de récréation. Sous l'effet des courants marins, une plage s'est formée spontanément accueillant durant la belle saison un public nombreux. Mais le contraste reste puissant entre la plage et le terminal pétrolier et les nouveaux aménagements (sentier de découverte de la flore littoral) liés à l'accès du public n'ont pas réussi à rendre le paysage attirant et valorisant.



Les falaises du Cap d'Antifer, un paysage majestueux. (2009 - commune de Saint-Jouin-Bruneval)



La route qui s'enfonce dans le relief à l'entrée de la vallée d'Etretat. (2009 - commune d'Etretat)

L'alternance entre plateau et vallées/valleuses, source de contrastes

Le Caux maritime est aussi marqué par l'opposition entre les paysages ouverts des bords de falaises et les paysages des vallées et des valleuses. L'horizontalité du plateau est brusquement interrompue par les entailles profondes et brutales qui descendent à la mer. Il s'y produit un changement complet d'ambiance, passant d'un espace ouvert, lumineux et plat à un espace souvent boisé, confiné et intime. La route littorale qui longe la côte est l'axe privilégié pour apprécier ce contraste entre plateau et vallées. Rectiligne et dégagée sur le plateau, la route devient sinueuse dans les pentes raides et s'enfonce dans la pénombre des vallées végétales pour ressortir à la lumière sur le plateau suivant.

Les lignes boisées de rebord de coteau sont particulièrement perceptibles depuis le plateau et forment des corridors écologiques précieux dans ce paysage où les monocultures dominent.

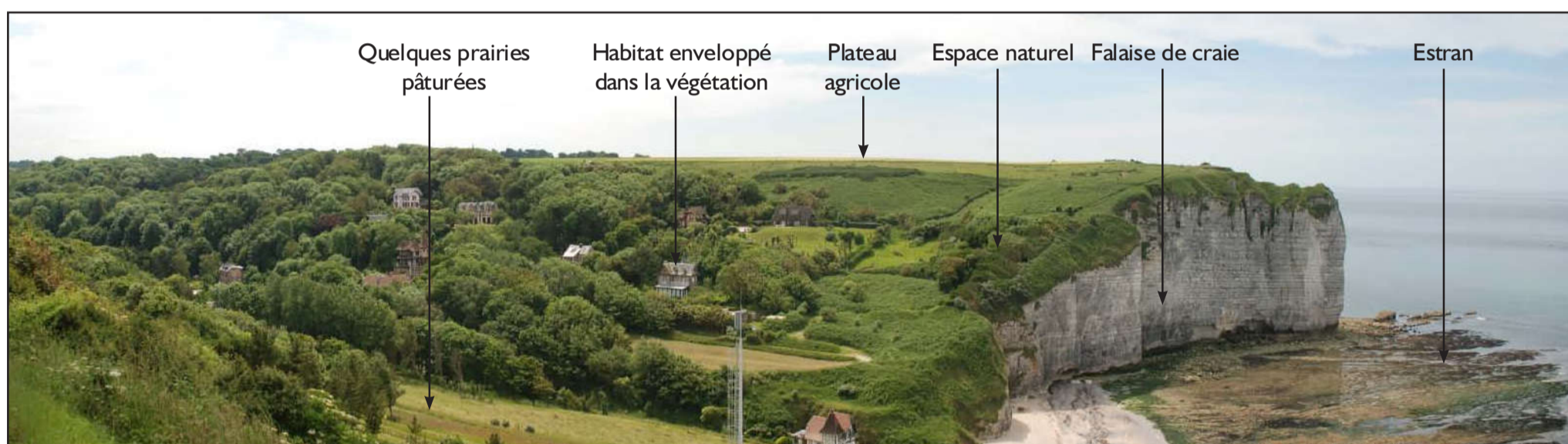
Les vallées et les valleuses, des paysages intimes en limite du plateau

Comme cela a déjà été analysé dans la partie «fondements des paysages», le relief très particulier de ces petites vallées ou valleuses et leur climat plus doux ont favorisé le développement d'un tourisme de bord de mer et d'une forme urbaine spécifique des stations balnéaires du 19e siècle.

De part et d'autre d'une route principale située au fond du talweg, les villas anglo-normandes ou de style mauresque ou italiennes, occupent les pentes, dissimulées, au coeur d'une végétation luxuriante. L'ensemble compose un paysage de parc habité de grande qualité.



Les maisons à l'architecture typique des cités balnéaires dans la valleuse de Vaucottes.



Une entaille dans le plateau qui débouche sur le littoral. (2009 - commune de Vattetot-sur-Mer)



A Bruneval, le chemin qui mène à la plage bordé par les maisons. (2009 - commune de Saint-Jouin-Bruneval)

Rares sont les vallées non habitées, hormis le val d'Antifer et le val d'Ausson. Certaines sont même très construites, développant des petites façades urbaines comme à Veules-les-Roses, les Grandes Dalles ou à Bruneval. Mais, dans tous les cas, le caractère jardiné de ces vallées est resté très présent.

Ces micro-paysages littoraux qui font la richesse et la qualité du Caux maritime, sont à présent reconnus. Les vallées de Bruneval, Antifer, Vaucottes et Yport sont protégées au titre des sites classés ou inscrits. Elles sont dans le rayon de protection des falaises d'Etretat. Les autres vallées n'ont pas de protection réglementaire mais sont inscrites à l'inventaire des zones naturelles (ZNIEFF 1 et 2) ou citées comme espace remarquable du littoral.

Une agriculture simplificatrice du paysage

Sur le plateau, l'agriculture de grands champs domine largement. Néanmoins, des cultures comme celle du lin ou les quelques parcelles de maraîchage encore présentes apportent une certaine diversité.

Cette agriculture intensive a rejeté les espaces de biodiversité dans les valleuses et les vallées et les structures arbustives et arborés dans l'espace agricole deviennent de plus en plus rares.



Les grands espaces agricoles ouverts. (2009 - commune de Bordeaux-Saint-Clair)



Clos-masure isolé dans le plateau agricole. (2009 - commune des Loges)

Les prairies restantes se concentrent au contact immédiat des villages, permettant du même coup le maintien de haies, souvent issues d'anciens clos-masures. A titre d'exemple, le village de Vattetot-sur-Mer comptait en 2000, 20% de prairies sur la totalité de sa SAU (surface agricole utile).

La disparition des structures végétales provoque le même phénomène que celui constaté dans le pays de Caux voisin, c'est-à-dire l'érosion des terres et les inondations. Des ouvrages hydrauliques ont été aménagés pour tenter de palier ce problème.

II. LE CAUX MARITIME

Des clos-masures aux villages

A la différence du cœur du Pays de Caux, l'habitat et les exploitations agricoles ont tendance à se regrouper pour former des villages, au tissu urbain relativement lâche. Ils sont, de manière générale, situés dans de légères dépressions les mettant à l'abri du vent. Ces bourgs issus du regroupement de maisons et d'exploitations agricoles ne possèdent pas réellement de centre urbain dense. Le *carreau*, place du village ou du bourg est toujours présent et regroupe les bâtiments principaux de la commune : l'église, la mairie et l'école.



Photo aérienne de Senneville-sur-Fécamp (IGN Bd Ortho 2008) On y lit encore les traces d'anciens clos-masures qui ont été lotis.

Conception : Agence Folléa-Gautier - Fond cartographique : IGN Bd Ortho



Jardin et pré-verger au cœur du village à Bordeaux-Saint-Clair. (2009 - commune de Bordeaux-Saint-Clair)

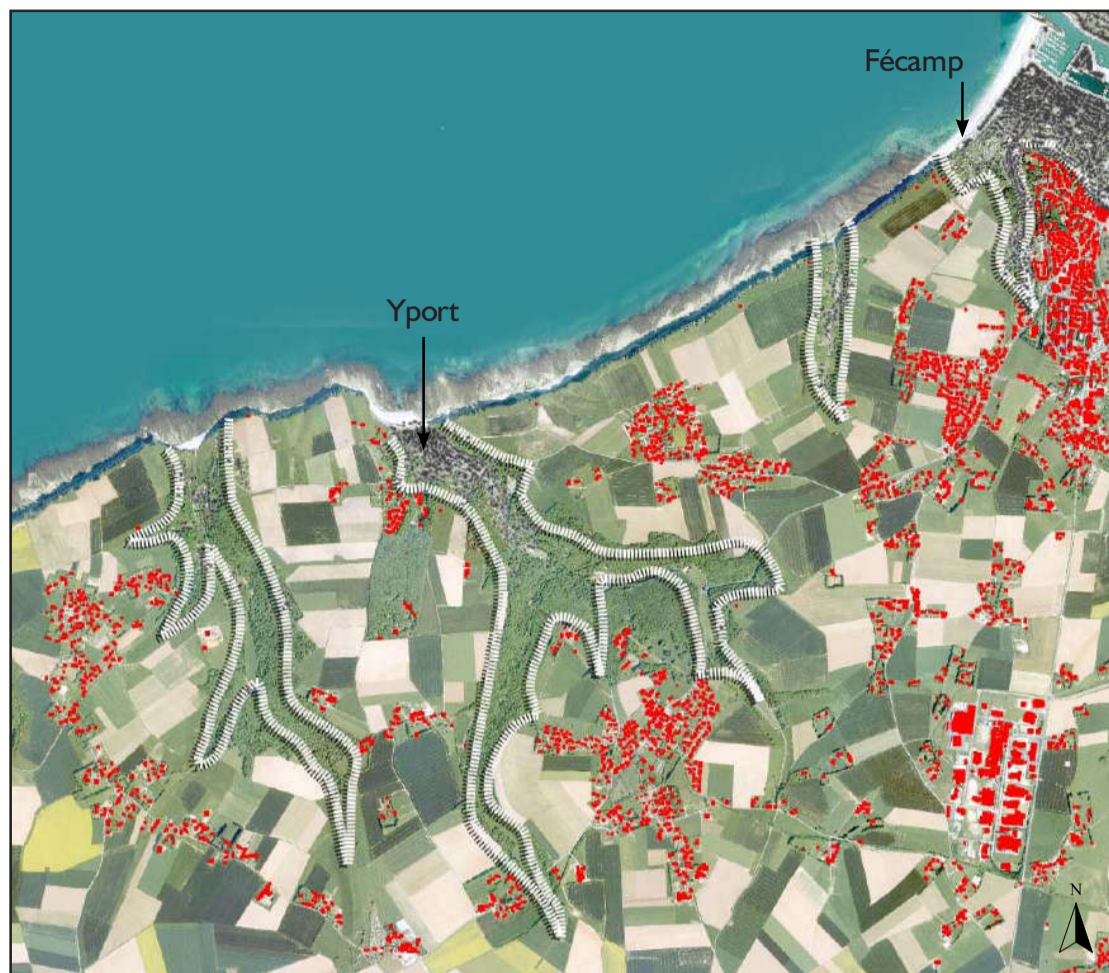
Sous les effets de la pression immobilière liée à la proximité de la mer, la plupart des villages du Caux maritime s'agrandissent. Ces extensions se font généralement aux dépens de la ceinture végétale qui entourait la plupart de ces villages (haies d'arbres de haut-jet, jardins, etc...). Cette évolution rend les fronts bâtis très perceptibles sur le plateau.



Une extension récente de Bénouville très visible sur le plateau. (2009 - commune de Bordeaux-Saint-Clair)

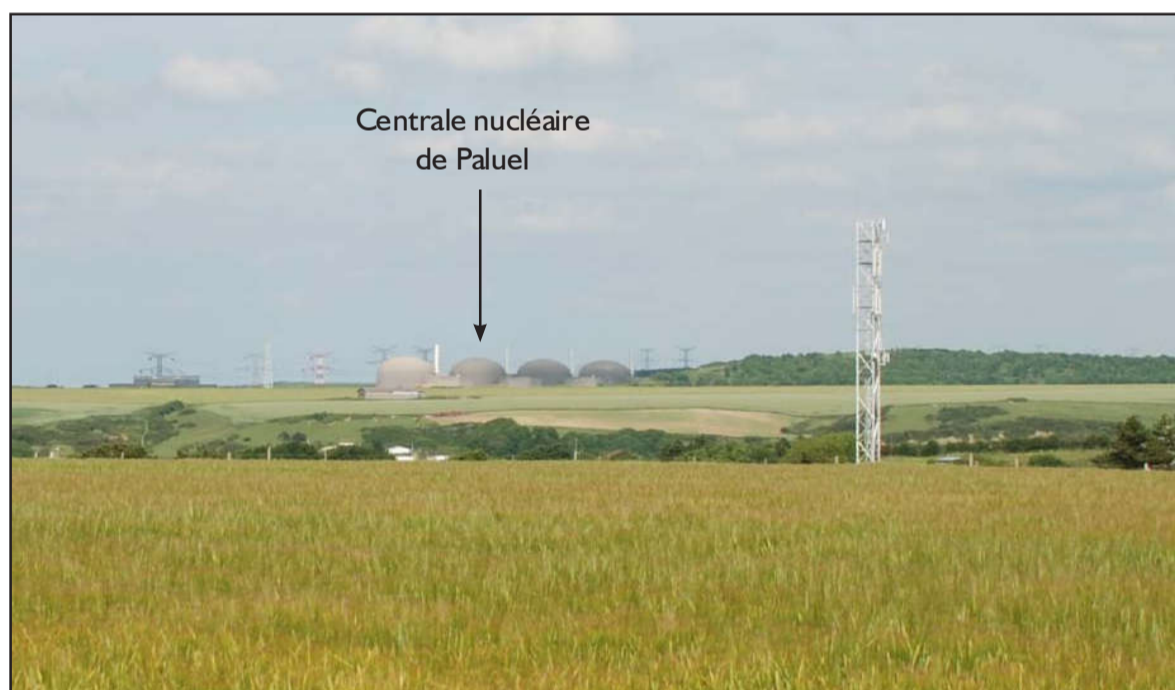
Une urbanisation récente qui colonise le plateau

Ces phénomènes d'urbanisation accélérés du plateau sont d'autant plus marquants qu'ils ont lieu dans des paysages ouverts et donc fragiles. Des urbanisations de toutes sortes, induites par l'attrait du bord de mer, ont tendance à «grignoter» le territoire. Dans certains secteurs, des villages se rejoignent formant ainsi des continuités urbaines dans l'espace agricole, notamment entre Etretat et Fécamp. A cela s'ajoute le mitage de certaines parcelles agricoles le long des axes de communication. Cependant, les extensions les plus marquantes sur les plateaux sont autour des grandes villes (Saint-Valéry-en-Caux et Fécamp) qui, faute de place, consomment les rebords de coteaux avant d'entamer le plateau proprement dit. Lotissements après lotissements, les villes font disparaître les lignes boisées des coteaux et occupent le plateau agricole sans qu'aucune limite naturelle ne puisse stopper leur progression. La ligne de leur front bâti, souvent banal, s'impose au paysage agricole.



Extrait de carte IGN 1/25000 montrant l'urbanisation croissante en dehors des vallées, entre Fécamp et Yport.

Conception : Agence Folléa-Gautier - Fond cartographique : IGN Bd Ortho



La centrale nucléaire de Paluel vue depuis Veulettes-sur-Mer. (2009 - commune de Veulettes-sur-Mer)

La production d'énergie, source de transformation des paysages du Caux maritime

Le Caux maritime, comme le secteur littoral du Petit-Caux est un lieu majeur pour la production d'énergie. La première installation fut la centrale nucléaire de Paluel. Installée en contrebas de la falaise, comme celle de Penly, elle est relativement discrète. Néanmoins, beaucoup d'aménagements induits trahissent sa présence, des dispositifs de sécurité entourant son périmètre, aux lignes à haute-tension parcourant le plateau.

Depuis quelques années, des parcs éoliens viennent compléter ces équipements. Isolés, ils ne comptent rarement plus de quatre à cinq éoliennes, ce qui est peu face à l'ampleur du paysage des grandes cultures. Cependant, leur positionnement peut poser problèmes notamment lorsqu'ils sont trop proches des vallées, les mâts provoquent des ruptures d'échelle avec les coteaux. Des projets de parcs éoliens offshore sont en cours d'élaboration notamment au large de Veulettes-sur-Mer. Leur impact à terme fait débat et aucun projet n'a encore été réalisé.



Parc éolien entre Septimenville et Veulettes-sur-Mer, ce paysage ouvert pourrait facilement accueillir un groupe plus important d'éoliennes. (2009 - commune de Saint-Martin-aux-Buneaux)

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les structures végétales dans l'espace agricole :

- Maintien et gestion des prairies et des vergers proches des villes et des villages.
- Maintien des structures végétales dans l'espace agricole, repérage et entretien.



Les prés-vergers composent des ceintures végétales autour des villages.



Une image jardinée du village depuis l'espace public.

Les clos-masures et l'image jardinée des villages, une enveloppe végétale protectrice :

- Maintien, identification et préservation des alignements d'arbres des «fossés cauchois».
- Maintien, identification et préservation des mares.
- Protection et gestion des vergers au cœur des villages et au sein des clos-masures.
- Préservation de l'image végétale des espaces publics : bas côtés et places enherbées, plantations d'arbres, talus enherbés.
- Travail sur les ceintures des bourgs et des villages (interface entre parcellaires bâtis et parcelles agricoles).

Le patrimoine architectural et urbain :

- Maintien d'une qualité architecturale dans les nouvelles constructions.
- Repérage, identification et préservation dans les documents d'urbanisme.
- Valorisation de filières de production de matériaux traditionnels.
- Préservation des arbres remarquables.
- Maintien de la présence végétale.



La qualité du paysage des vallées tient autant au patrimoine architectural qu'à la forte présence végétale dans les jardins privés.

Les lignes boisées des vallons, des continuités paysagères et écologiques :

- Entretien et gestion des coteaux.
- Protection des boisements.
- Préservation des lignes de crêtes continues.
- Recul des champs cultivés sur la lisière boisée.
- Aménagement de chemins et de circulations douces le long de la lisière.
- Gestion écologique des boisements pour le maintien de la biodiversité.



La ligne de boisement : une continuité écologique et paysagère.



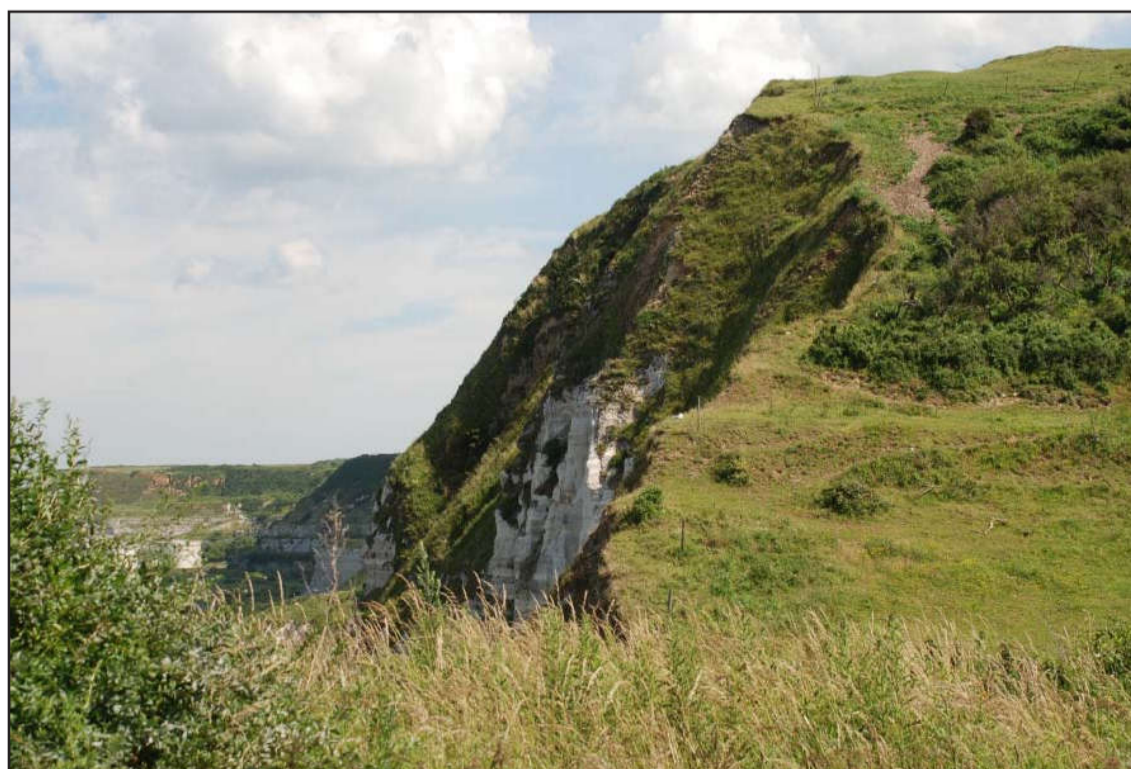
Un axe de découverte des paysages.

Les routes départementales longeant le littoral, des itinéraires de découverte du littoral :

- Maintien d'une chaussée étroite.
- Sobriété du mobilier de signalisation et interdiction des panneaux publicitaires en dehors des villes.
- Aménagement des points d'arrêt.

Les rebords des falaises, des milieux naturels rares et spectaculaires :

- Préservation d'espaces naturels en rebord de falaises, recul des champs cultivés sur une large bande.
- Aménagements de points de vue dans un souci de valoriser et de maintenir les espaces naturels du rebord de falaise.
- Aménagement d'un cheminement au travers des espaces naturels sur quelques tronçons de haut de falaise.



Les espaces naturels en rebord de falaise restent très étroits, concurrencés par les grandes cultures du plateau.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES



Des extensions urbaines qui s'allongent le long des routes, sans transition avec l'espace agricole.

La disparition des respirations entre les villages :

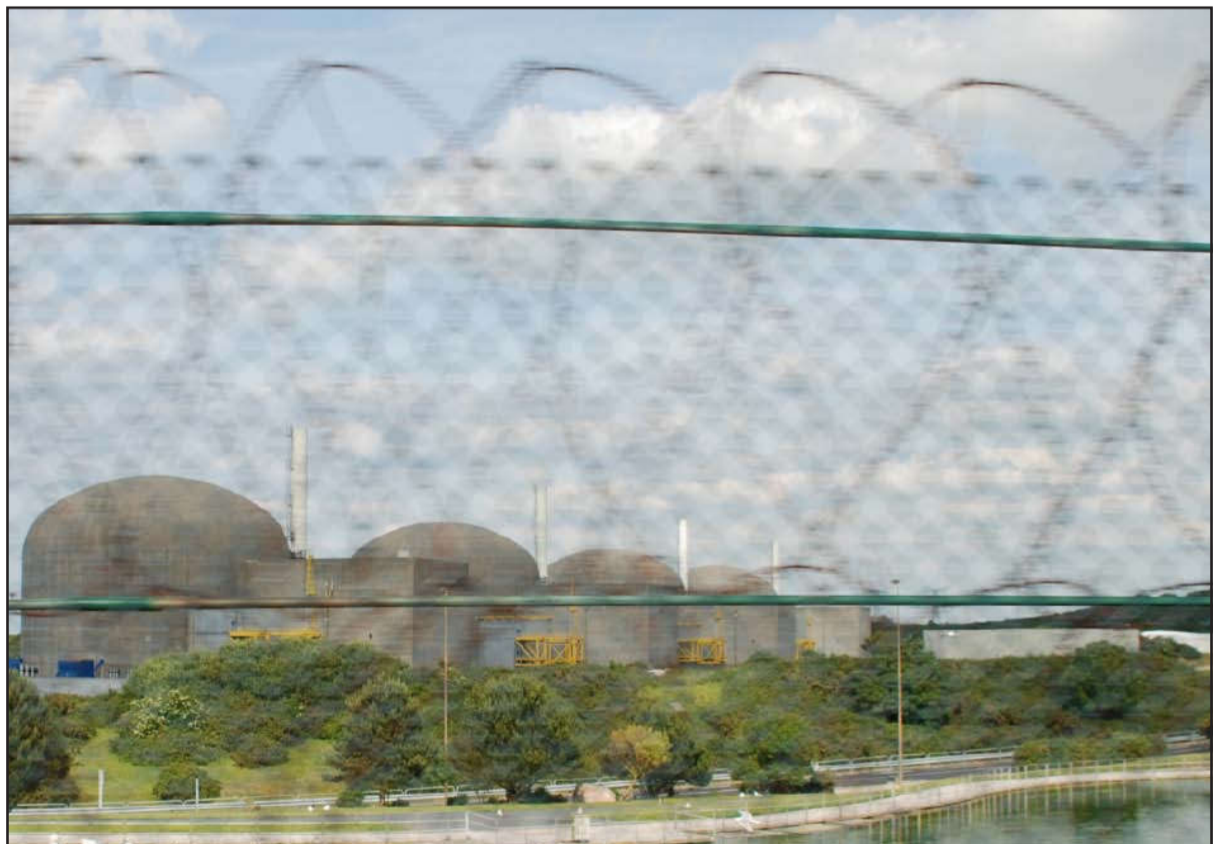
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages et les hameaux, le long des routes.
- Arrêt de l'urbanisation linéaire.

Le contact sans transition entre les extensions urbaines et l'espace agricole :

- Reconstitution, en limite de villages, d'espaces de transition accueillant des circulations douces des jardins potagers, etc...
- Insertion des petites extensions urbaines au contact ou au cœur des villages.
- Création de transitions végétales entre l'espace agricole et les quartiers nouvellement urbanisés aux abords des grandes villes (Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux).

Les abords peu valorisés de la centrale nucléaire de Paluel :

- Mise en valeur et aménagement des abords immédiats et notamment les infrastructures routières.
- Réaménagement des parcs de stationnement.



Grillage de sécurité et aménagements routiers donnent une image dévalorisante aux abords de la centrale nucléaire.

Les abords peu valorisés de la plage d'Antifer :

- Aménagement du parking dans des dispositions moins routières.
- Mise en scène des installations industrielles.

Les projets de parcs éoliens :

- Maintien à l'écart et sans covisibilité depuis les vallées des nouveaux champs éoliens en conformité avec le schéma régional éolien.



La plage d'Antifer, un espace de loisir qui surprend aux côtés d'un terminal pétrolier.



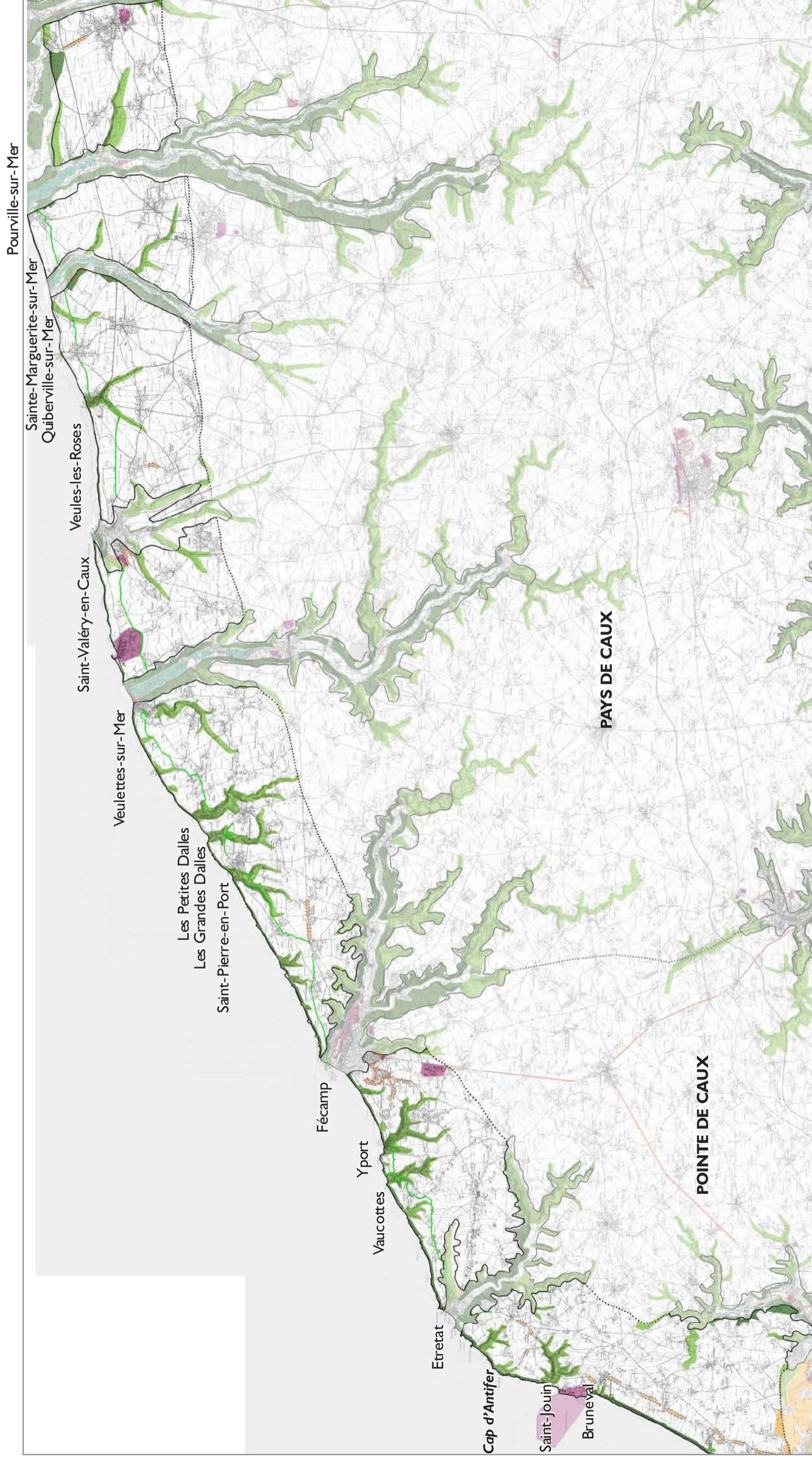
Un bosquet d'arbres et les bandes enherbées inondables ne seraient-ils pas tout aussi performants pour infiltrer les eaux de ruissellement et beaucoup plus qualitatif dans ce paysage de plateau agricole ?

Le ruissellement et l'érosion des terres :

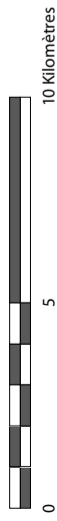
- Organisation des retenues d'eau sur l'ensemble du bassin versant en privilégiant des espaces plantés capables de retenir et d'infiltrer l'eau.
- Aménagement dans des dispositions paysagères et plantation des abords des bassins de rétention et des aménagements hydrauliques en s'appuyant sur les lignes de force du paysage et sur le vocabulaire paysager existant.

CARTE DES ENJEUX N°1 : LE CAUX MARITIME

Légende des enjeux en dernière page



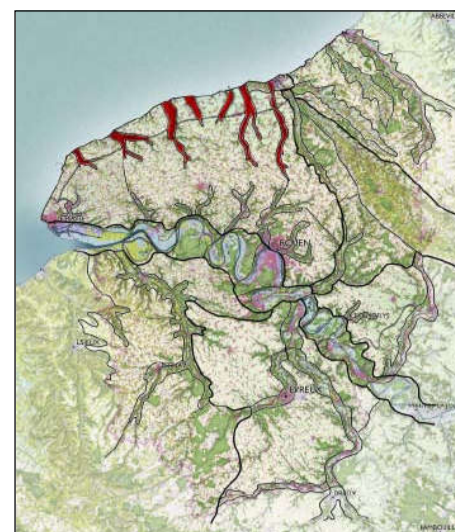
LES UNITÉS DE PAYSAGES



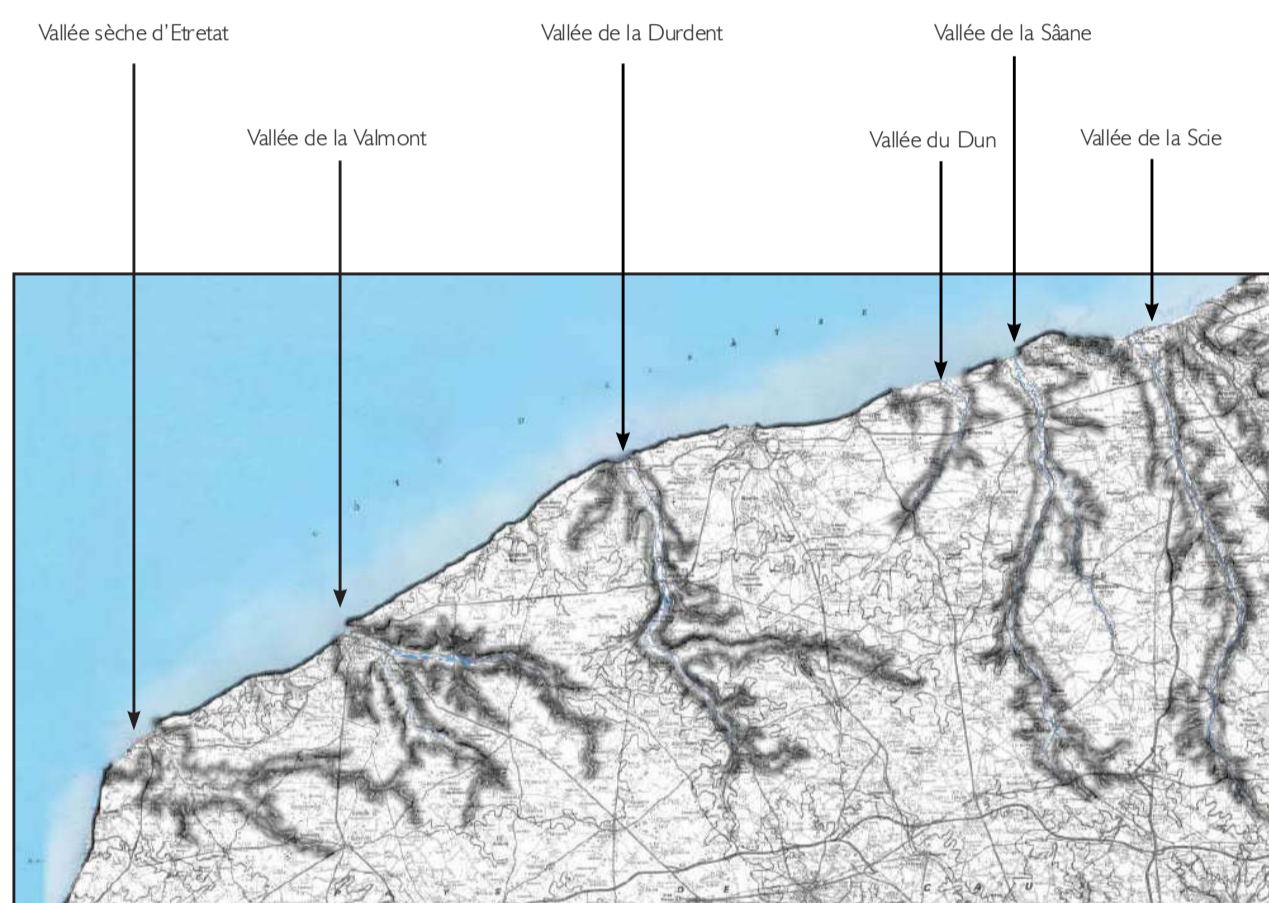
LES VALLÉES LITTORALES

SITUATION

Les fleuves côtiers du pays de Caux constituent des points de contact, entre l'univers littoral et le cœur du pays de Caux. Clairement séparés du plateau, ces reliefs en creux prennent naissance au centre du pays de Caux pour les plus grandes vallées comme celles de la Durdent, de la Saâne, de la Valmont ou de la Scie qui peuvent faire plus de 25 kilomètres de longueur. Les grandes villes maritimes d'Etretat ou de Fécamp sont implantées sur ces sites idéaux au débouché des vallées, entre plateau et façade maritime, face à la Manche.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



Les vallées littorales du pays de Caux.

Les vallées, des reliefs en creux

Les fleuves côtiers forment la structure d'un réseau de vallées qui découpent l'extrémité du pays de Caux. Ces vallées naissent à proximité de la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Seine et de la Manche. Formant un profil en V au départ, elles adoptent des fonds plats à l'approche de la côte, transformant leur profil en U. Toutes ne sont pas parcourues par un fleuve, et certaines sont sèches comme la vallée d'Etretat. A proximité de la côte, les vastes étendues des fonds de vallées sont occupées par de grandes prairies, à caractère inondables, ce qui induit une qualité écologique et paysagère reconnue.

Ces vallées forment des liens forts entre le cœur du plateau et la côte. Elles ont très tôt servi d'axes de communication et sont empruntées par de nombreuses routes et parfois par des voies de chemin de fer. Au contact de la Manche, toutes les embouchures sont dominées par les falaises formant des sites spectaculaires. Sur le littoral, un cordon de galets forme systématiquement une plage séparant l'estran de la vallée elle-même.



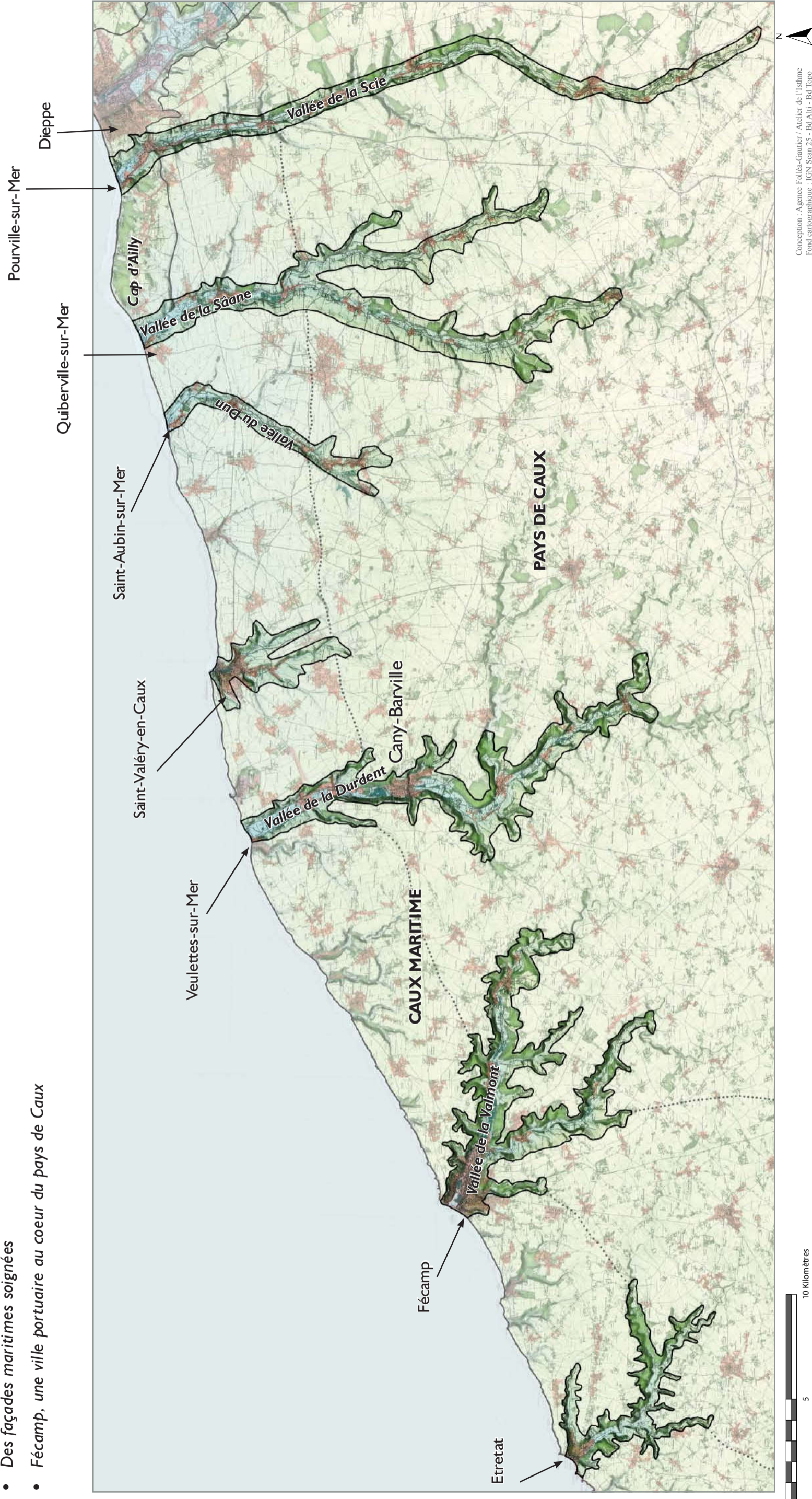
Le débouché des vallées du littoral est un événement spectaculaire. (2009 - commune d'Etretat)

Ces sites d'embouchure peuvent avoir conservé leur aspect naturel (Vallées de la Durdent, du Dun, de la Saâne et de la Scie dans une certaine mesure), ou être totalement urbanisés (Vallée d'Etretat et de la Valmont). Constamment menacés par les assauts de la mer, les embouchures ont été protégées par des digues de béton massives que l'on tente aujourd'hui de masquer par des aménagements plus doux. Ces sites très particuliers sont très souvent dominés par des bâtiments protecteurs (chapelle à Fécamp et à Etretat, Sémaphore à Fécamp) qui marquent la ligne de crête.

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 12 : LES VALLÉES LITTORALES

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Les vallées, des reliefs en creux
- Des paysages agricoles qui contrastent avec ceux du plateau
- Des vallées urbaines et des vallées naturelles
- Des façades maritimes soignées
- Fécamp, une ville portuaire au coeur du pays de Caux



Des paysages agricoles de fond de vallées qui contrastent avec ceux du plateau

Au-delà du relief, les paysages agricoles des vallées littorales sont structurés par des éléments fondamentaux que sont :

- les coteaux boisés qui renforcent le cadre de la vallée. Véritables écrans avec le plateau, ils sont présents dès l'origine des vallées au cœur du plateau, dans des secteurs où les seuls arbres sont ceux des clos-masures. Ils forment d'importantes continuités écologiques et paysagères depuis le cœur du pays de Caux jusqu'à la mer.



Dans la vallée de la Valmont, les boisements dessinent la silhouette des coteaux. Au creux, des prairies et des cultures alternent et composent un paysage soigné. (2009 - commune de Valmont)

- l'agriculture mixte qui contraste avec l'agriculture intensive du plateau. Les nombreuses prairies de fond de vallée sont complétées par des parcelles de maraîchage ou des exploitations horticoles. Cette agriculture mixte occupe les fonds de vallées, très peu bâtis. Ces espaces agricoles encore très préservés, possèdent de nombreuses structures arborées, notamment des alignements de saules têtards.



Prairies de fauche dans la vallée d'Etretat. (2009 - commune d'Etretat)

- les espaces naturels humides, qui dans les estuaires, occupent la quasi-totalité des fonds plats. Essentiellement constitués de prairies, il s'y développe une flore et une faune extrêmement riche et diversifiée, propre à ce type de milieu. En traversant ces espaces, la rivière suit de larges méandres avant de se jeter dans la mer. Ces espaces humides sont en cours d'atterrissement, suite aux barrages des embouchures. Autrefois la mer entrait dans les vallées, on y trouvait des salines et des prés salés.

Dans ces vallées, de vastes secteurs ont été exploités en gravières, notamment dans la vallée de la Valmont. Il en reste aujourd'hui de nombreux étangs qui sont reconvertis peu à peu en espaces de loisirs et de nature.



Les prairies humides de la vallée de la Durdent. (2009 - commune de Paluel)

Fécamp, une ville portuaire au coeur du pays de Caux

A l'origine, la ville de Fécamp est implantée au pied du coteau sud de la vallée de la Valmont, laissant la plaine alluviale vierge de toute urbanisation. Avec le très fort développement des activités portuaires et commerciales au 19^{me} siècle, la ville a investi la totalité de la vallée, transformant les zones naturelles en port industriel.

Depuis les années 60, la ville a investi le plateau par ses extensions. Désormais, des immeubles de plusieurs étages occupent la ligne de crête au sud de la vallée, tandis que des maisons s'agrippent au coteau nord au prix de nombreux terrassements.

Néanmoins, il reste des hauts de coteaux non bâtis et il convient d'en faire des lieux protégés, car ils permettent de maintenir la relation intime entre la ville et sa vallée.



La ville de Fécamp est « sortie » de la vallée. Les extensions urbaines n'ont pas organisé la transition entre le bâti et l'espace agricole. (2009 - commune d'Étretat)

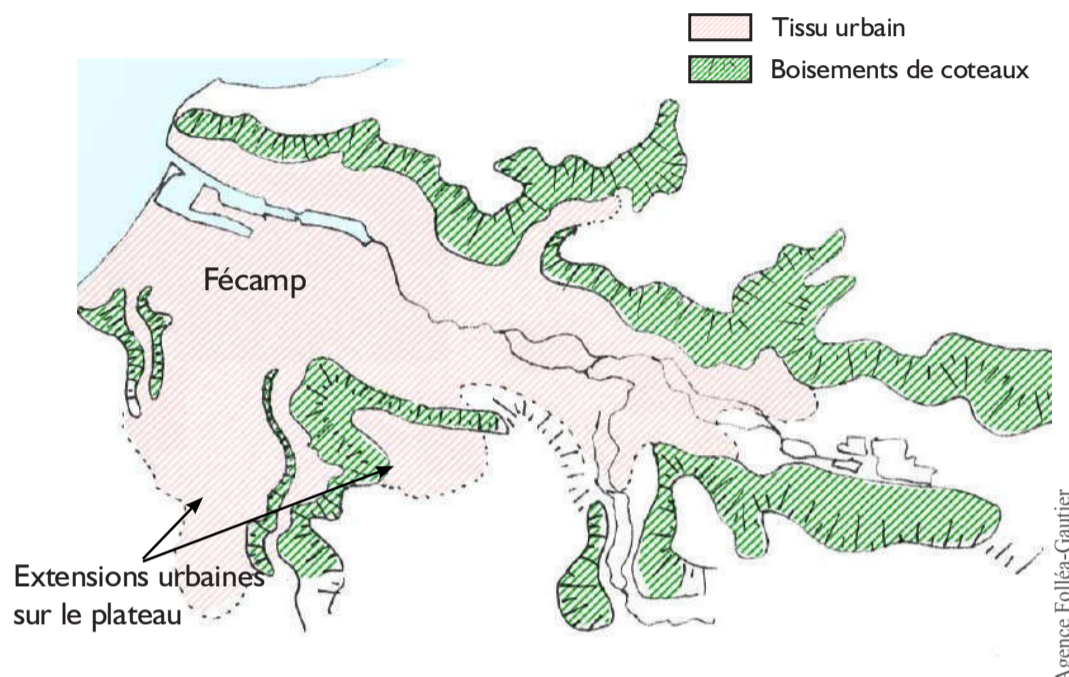


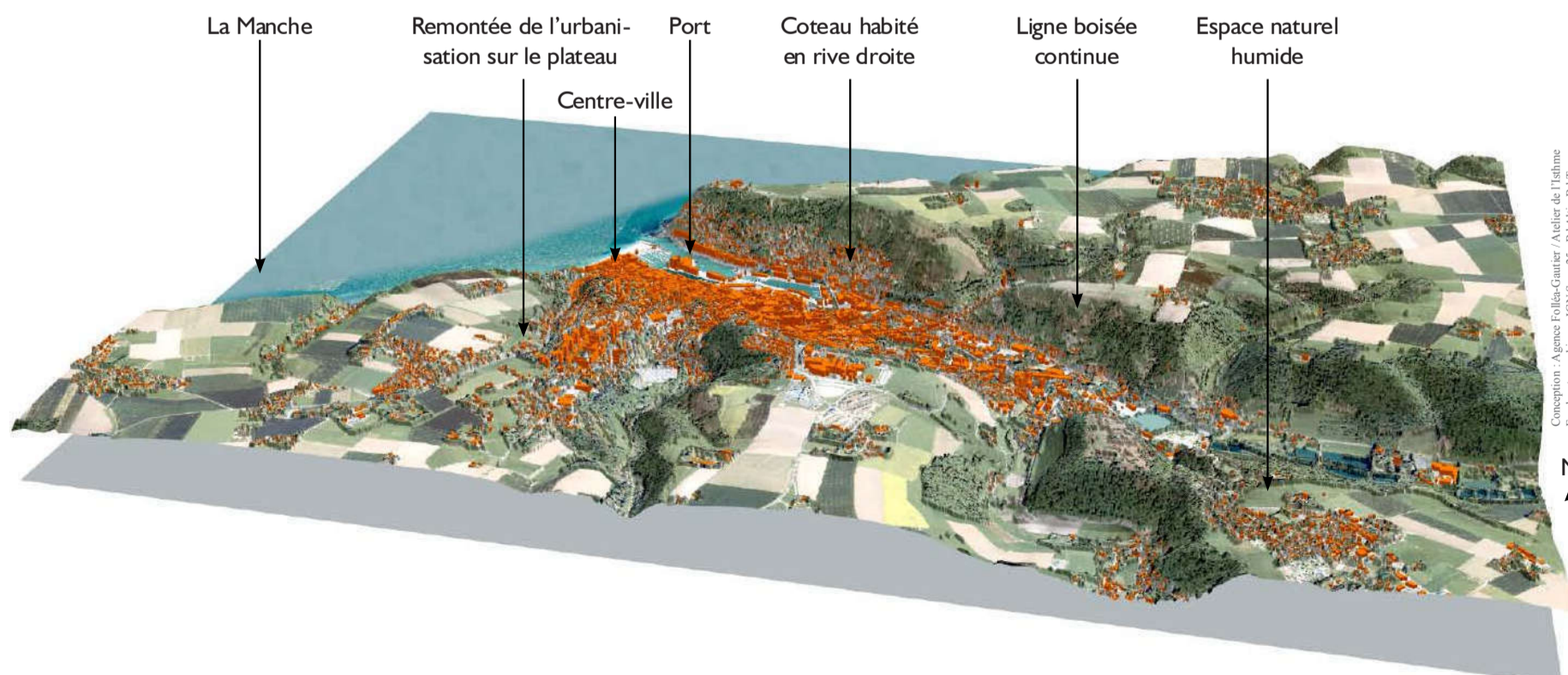
Schéma d'organisation de Fécamp : malgré les coteaux boisés, la ville s'est affranchie de son site bâti initial, le fond de vallée.

Agence Folléa-Gautier



Les coteaux restés naturels au nord de la ville de Fécamp, un cadre essentiel au tissu urbain. (2009 - commune de Fécamp)

A cela s'est ajouté un parc éolien très proche de la vallée de la Valmont. Cette proximité provoque une covisibilité depuis le cœur de la ville entraînant une rupture d'échelle dans un site aux reliefs déjà fragilisés sur le plan du paysage.



Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isisme
Fond cartographique : ICGN Sean 25 - Bd Alti - Bd Topo

Bloc-diagramme de Fécamp dans la vallée de la Valmont.

Des façades maritimes durcies par le béton

La plupart des points de contacts avec la mer sont assez durs. Nombreux sont les parapets, les digues et autres ouvrages en béton construits après la seconde guerre mondiale pour lutter contre les intrusions maritimes dans les vallées. Ils confèrent à de très nombreuses plages un aspect figé. Néanmoins, on assiste depuis plusieurs années à une prise de conscience de cet état de fait et la plupart des fronts de mer ont été réaménagés rendant beaucoup plus aimables ces sites. A Yport comme à Etretat ou à Saint-Valéry-en-Caux, les bords de mer ont été réaménagés en privilégiant une relation plus douce entre la vallée et la mer. Faute d'une suppression complète des digues, on crée des aménagements destinés aux piétons.

Ce réinvestissement des espaces littoraux accompagne une évolution des pratiques et notamment touristiques. La plupart des bassins portuaires sont désormais dévolus à la plaisance. Il ressort de ces transformations une image soignée des espaces publics. Au-delà du littoral, l'aménagement des espaces publics nécessiterait une attention particulière pour réduire la part accordée aux automobiles.



La digue réaménagée sur l'embouchure de la Durdent confère beaucoup plus d'espace aux piétons, mais conserve son aspect figé. (2009 - commune de Veulettes-sur-Mer)

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les débouchés des vallées sur la mer, urbanisés ou naturels, des lieux précieux très convoités :

- Prise en compte du relief très particulier: préservation des coteaux boisés, protections des lignes de crêtes.
- Maintien d'une relation entre la vallée et la mer malgré la présence d'une digue de protection.
- Mise en valeur du bâti en front de mer parallèlement à la réorganisation des espaces publics et des parkings.

Les zones humides, des espaces naturels remarquables en bord de mer

- Protection et poursuite des acquisitions du conservatoire du littoral dans les vallées et sur les coteaux (soutien aux projets de ré-estuarisation).
- Protection, entretien et replantations des lignes boisées dans les prairies de fond de vallée.
- Maintien des espaces ouverts, prairies humides, marais.
- Gestion des ripisylves.



Les prairies humides sont des espaces indispensables pour l'épanchement des crues.



Même construit, le coteau doit préserver sa ligne de crête naturelle.

Les coteaux, cadre naturel des vallées :

- Protection des lignes de crête contre tout type d'urbanisation.
- Gestion des espaces ouverts sur les pentes.
- Maintien d'une présence végétale sur les coteaux, en particulier les groupements arbustifs ou arborés spécifique.
- Repérage et aménagement de points de vue sur la vallée.
- Création de cheminements sur les hauteurs.
- Mise en valeur des lisières de boisements des coteaux et des boisements eux-mêmes.
- Maintien d'un débouché de la rivière vers la mer.
- Création de circulations douces et de sentiers.
- Maîtrise qualitative de l'accueil du public.

Le patrimoine architectural et urbain :

- Repérage, identification et préservation dans les documents d'urbanismes (élaboration d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).
- Soutien à l'entretien et à la réhabilitation du patrimoine bâti.



Etretat, un patrimoine architectural et urbain reconnu.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

Les espaces publics envahis de voitures dans les villes et les villages :

- Aménagement des espaces avec une réduction de la part accordée aux voitures.
- Maintien du caractère balnéaire du site.

Les extensions d'urbanisation et la consommation de l'espace agricole :

- Recherche d'emplacements appropriés en accord avec le site bâti.
- Confortement des centralités existantes.
- Traitement des lisières urbaines.

Le positionnement des éoliennes du plateau par rapport aux coteaux

- Positionnement des éoliennes en-dehors du champ de covisibilité des vallées.



Zone de stationnement occupant une trop grande surface en centre-ville. (Etretat)



Constructions le long de la digue à Sainte-Marguerite-sur-Mer : une continuité naturelle qui disparaît peu à peu.

Les ouvrages techniques de lutte contre la mer :

- Limitation des ouvrages techniques dans les vallées les plus naturelles, pour ne pas continuer à durcir le littoral.

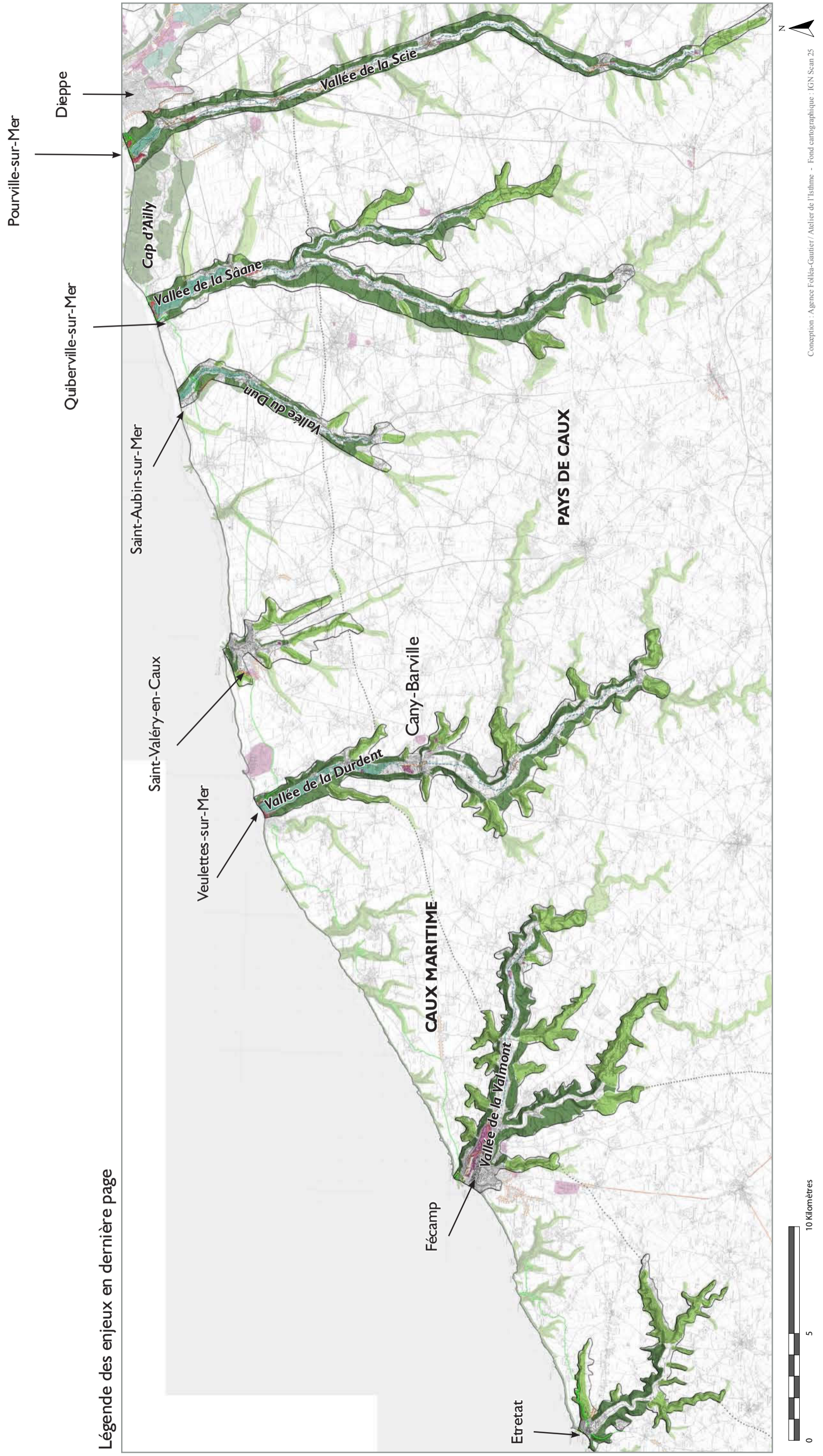


Ouvrages en béton dévalorisant les sites balnéaires.

L'urbanisation des digues littorales :

- Limitation des bungalows et autres types d'habitat provisoire (camping) en voie de sédentarisation sur les digues littorales.

CARTE DES ENJEUX N° 12 : LES VALLÉES LITTORALES

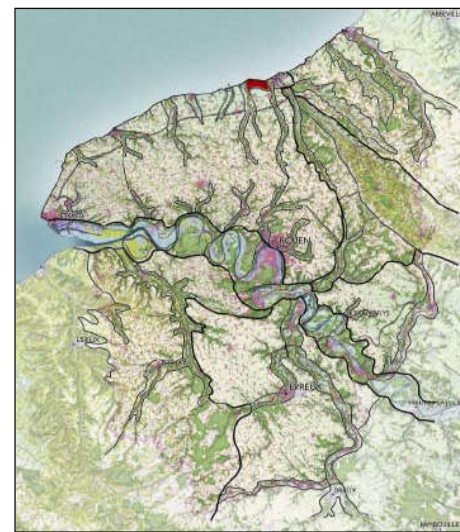


Légende des enjeux en dernière page

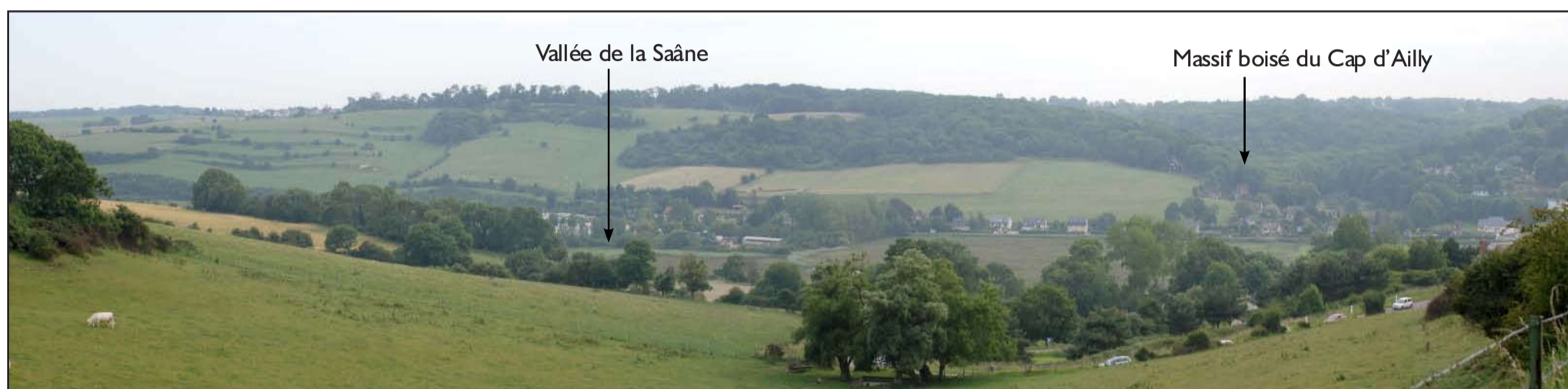
LE CAP D'AILLY

SITUATION

Situé entre les vallées de la Scie au sud-ouest, et de la Saône au nord-est, l'unité de paysage du Cap d'Ailly correspond aux trois communes de Sainte-Marguerite-sur-Mer, Varengueville-sur-Mer, et Hautot-sur-Mer. Émergeant d'une trentaine de mètres environ au-dessus du plateau du Pays de Caux, le Cap d'Ailly est perçu depuis les territoires qui l'entourent comme un couvert boisé qui coiffe les falaises du littoral.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

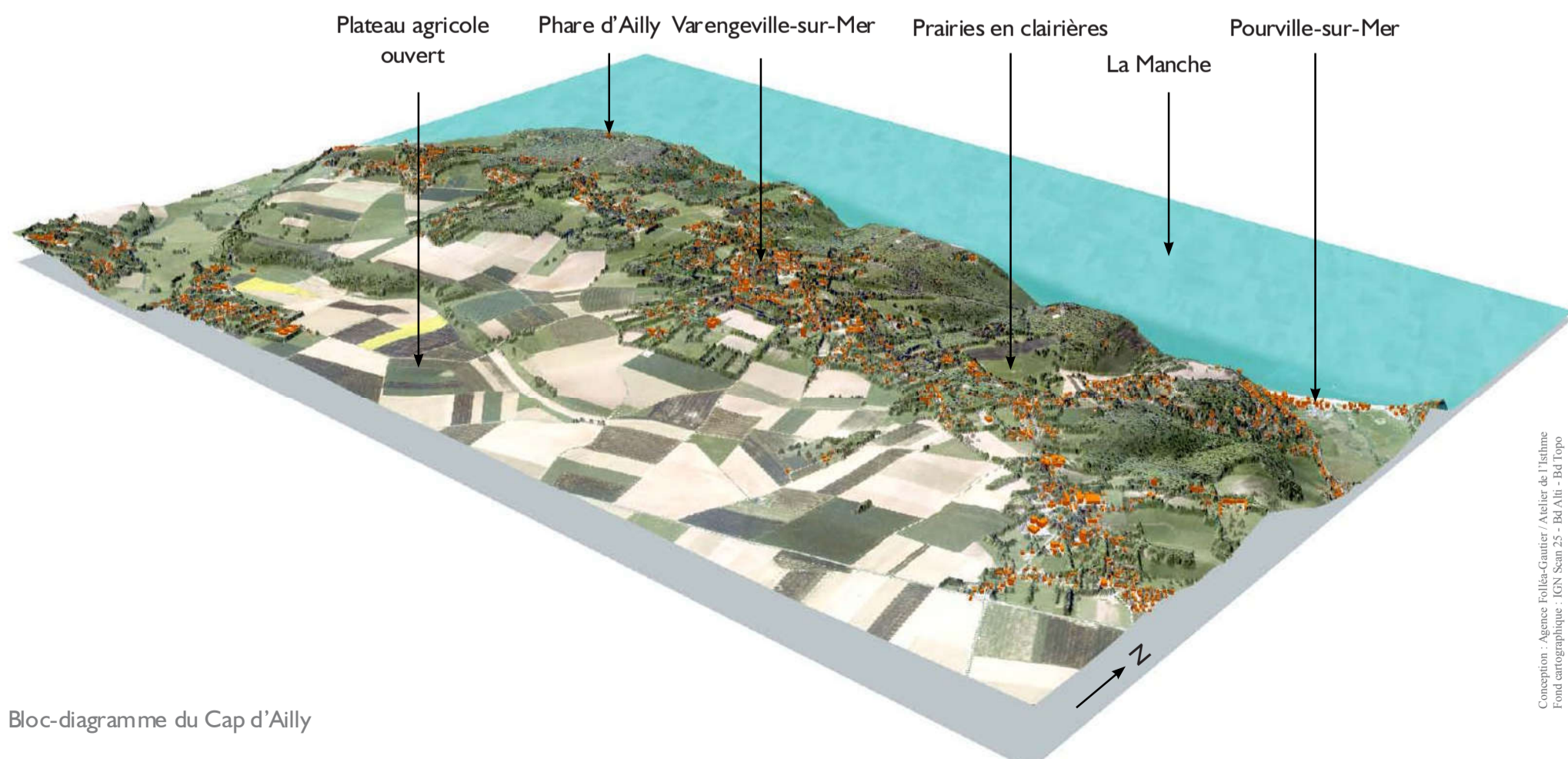


Vue sur le Cap d'Ailly depuis les falaises de Dieppe. (2009 - commune de Hautot-sur-Mer)

Une exception géologique qui fait figure de paysage emblématique

Paysage original, très boisé, il contraste de façon surprenante avec le paysage ouvert du pays de Caux. Depuis ce relief, véritable belvédère, le paysage s'ouvre à la fois sur les falaises de la côte d'Albâtre au nord et sur les paysages de campagne du pays de Caux au sud. L'ensemble forestier repose sur des sédiments argilo-sableux déposés dans le creux d'un plissement de la craie. Il s'y est développé une végétation acidophile très particulière. L'ensemble

compose un biotope remarquable et unique dans cette partie de la région. Très tôt apprécié, ce paysage est reconnu dès le 19^{ème} siècle et notamment par les impressionnistes. Ces paysages seront notamment peints par Claude Monet et Georges Braque. Cette reconnaissance précoce vaudra à plusieurs sites du Cap d'être classés au titre des sites classés, le Bois des Moutiers et les abords de l'église de Varengueville-sur-Mer par exemple où repose le peintre Braque dans le cimetière marin.

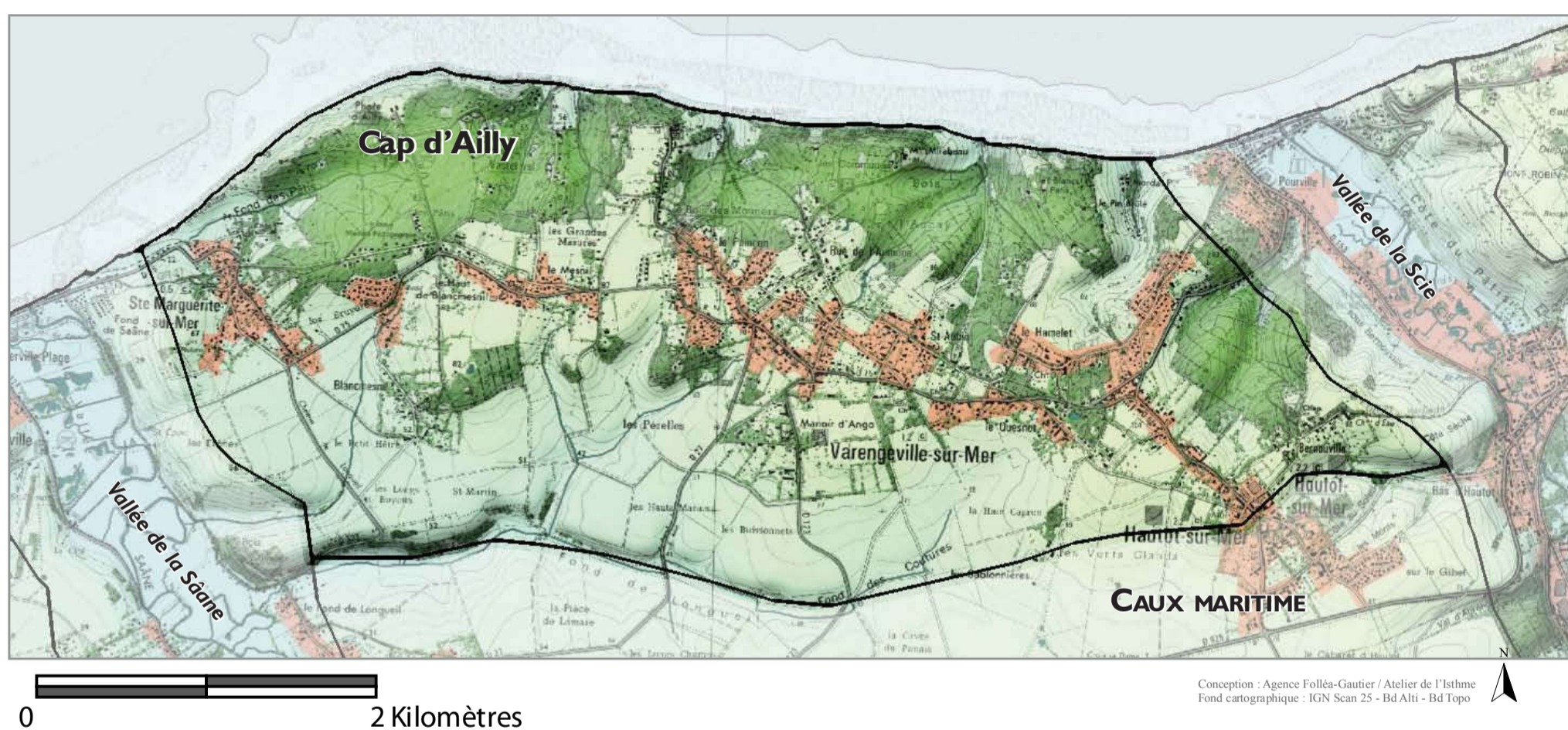


Bloc-diagramme du Cap d'Ailly

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°14 : LE CAP D'AILLY

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Une exception géologique qui fait figure de paysage emblématique.
- Un paysage forestier ouvert par quelques clairières.
- Des habitations imbriquées dans la végétation.
- Des relations très étroites avec le littoral.



Un paysage forestier ouvert par quelques clairières

Les forêts, privées pour la plupart, qui composent le massif du Cap d'Ailly sont essentiellement des futaies de feuillus acidophiles (chênes, châtaigniers, bouleaux et pins) avec de grands espaces de lande. Uniques en Haute-Normandie, ces ambiances liées aux milieux des landes, signent la spécificité des paysages du Cap d'Ailly. Ce paysage forestier littoral est ponctué de clairières qui prennent place dans les dépressions.

Le site était autrefois exploité pour les cailloutis du sous-sol qui servaient à la construction des maisons et des routes. Leur extraction a laissé des dépressions encore visibles aujourd'hui.

Elles ouvrent de larges vues sur la côte et la mer.



La Gorge des Moutiers, une clairière littorale. (2009 - commune de Varengueville-sur-Mer)



L'entrée du jardin du Bois des Moutiers. (2009 - commune de Varengueville-sur-Mer)

Des habitations imbriquées dans la végétation

Ce qui marque de manière très forte ces paysages, c'est l'imbrication très intime des habitations et de la végétation. Les jardins s'épanouissent sous la frondaison des arbres et la strate arbustive fait l'objet d'une attention particulière. Il n'est pas rare de longer des talus entiers plantés de rhododendrons .

Tout espace est prétexte au jardinage. Le bois des Moutiers, le Jardin de Vasterival ou encore le jardin Shamrock constituent les plus belles illustrations de cette tradition qui pousse à soigner l'aménagement du plus simple espace : les routes comme les parkings sont aménagés avec autant de soin que les parcs.

Ces clairières, tout comme les terres agricoles immédiatement contiguës aux boisements sont essentiellement occupées par des prairies. Ainsi, le commune d'Hautot-sur-Mer comptait encore 363ha de prairies sur un total de 655ha en Surface Agricole Utile en 2000. Prairies de fauche ou pâturées, elles créent des respirations et des ouvertures dans le paysage boisé. Sur le littoral, elles ouvrent de larges vues sur la côte et la mer.

Deux sites particuliers font l'objet d'une protection au titre des espaces naturels sensibles : le Cap d'Ailly d'une superficie de 46 ha et le bois des Communes d'une superficie de 5 ha.



Le parking très soigné du Bois des Moutiers.

Un littoral difficile d'accès

Paradoxalement, et malgré la grande proximité qui existe entre le Cap d'Ailly et la mer, l'accès au littoral est difficile. De petites gorges (du Petit Ailly et des Moutiers) permettent un accès piétons aux plages. Mais elles restent très confidentielles.

Plus en hauteur, le cimetière marin de Varengueville et le phare du Cap d'Ailly permettent d'observer le littoral mais la fermeture du site du phare rend cette observation très difficile.



L'église de Varengueville-sur-Mer face à la Manche, une des rares ouvertures sur la mer. (2009 - commune de Varengueville-sur-Mer)

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Un ensemble paysager remarquable :

- Mise en place d'une protection type «Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine» ou Plan de paysage.

Le massif boisé :

- Protection, suivi et gestion d'ensemble des forêts du Cap d'Ailly.

Les prairies en clairières :

- Maintien et protection des prairies dans les clairières et autour des villages.

- Gestion des espaces ouverts, notamment sur le littoral.



Prairie en clairière : un espace lumineux au coeur du massif.



Les Moutiers : un patrimoine architectural et paysager.

Le patrimoine architectural :

- Reconnaissance, identification du patrimoine bâti et du patrimoine végétal des jardins.

Les secteurs habités :

- Maintien de l'aspect forestier des zones résidentielles.

Les routes et les espaces publics :

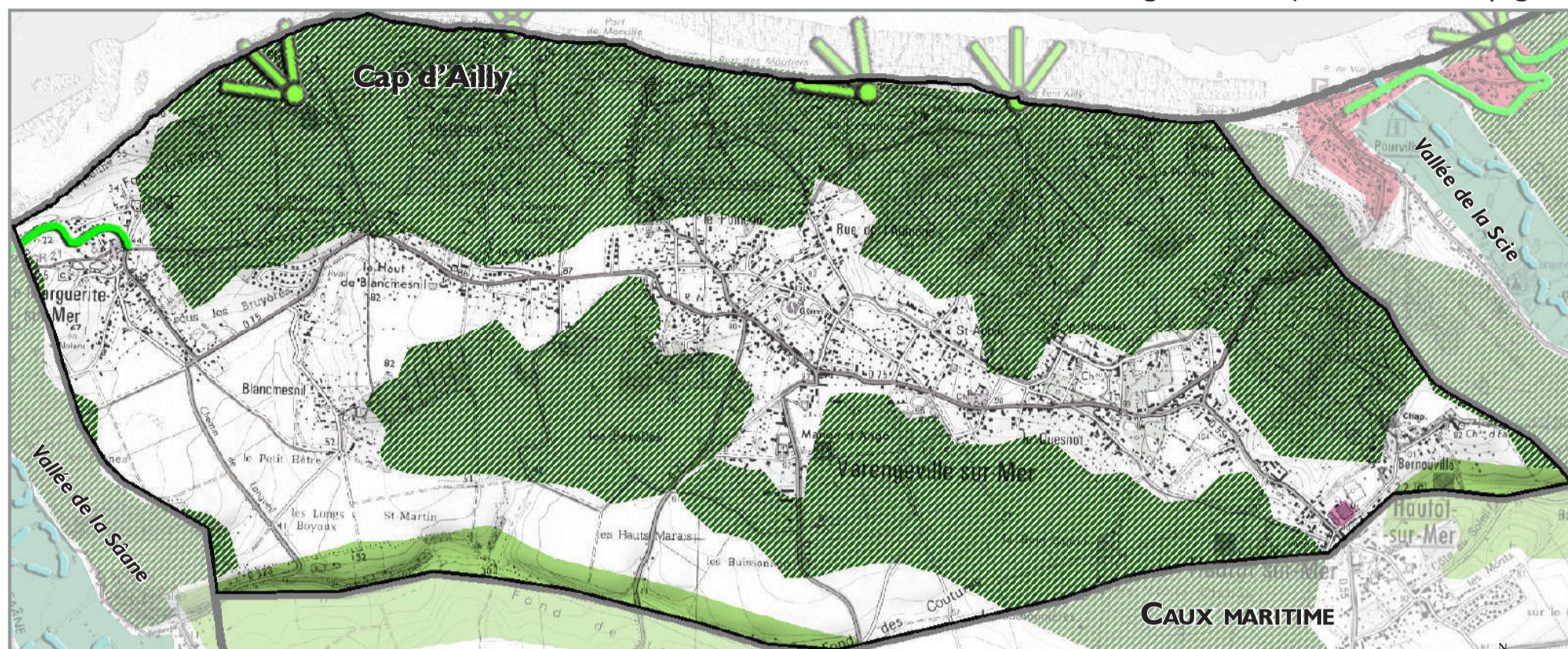
- Maintien de l'image jardinée des espaces publics (Bas côtés enherbés, plantation des abords, enherbement des places, talus enherbés, limitation du mobilier...).



Route forestière et jardinée au coeur de Varengueville.

CARTE DES ENJEUX N°14 : LE CAP D'AILLY

Légende des enjeux en dernière page



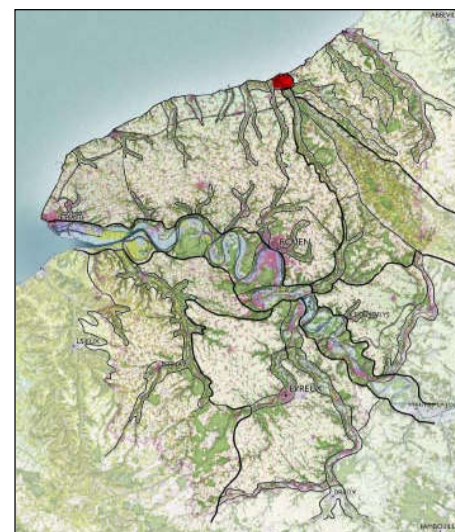
Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme - Fond cartographique : IGN Scan 25



LA VALLÉE DE DIEPPE

SITUATION

Sur le littoral cauchois, l'agglomération de Dieppe se situe à une soixantaine de kilomètres au nord de Rouen. Entre le pays de Caux et le Petit Caux, Dieppe et sa vallée se situent dans la vallée de l'Arques, à la convergence de trois vallées, l'Eaulne, la Béthune et la Varenne. Dieppe constitue la limite nord du pays de Bray. Entre des falaises hautes d'une centaine de mètres, l'agglomération s'est implantée dans le fond de vallée et plus récemment sur les coteaux et le plateau.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

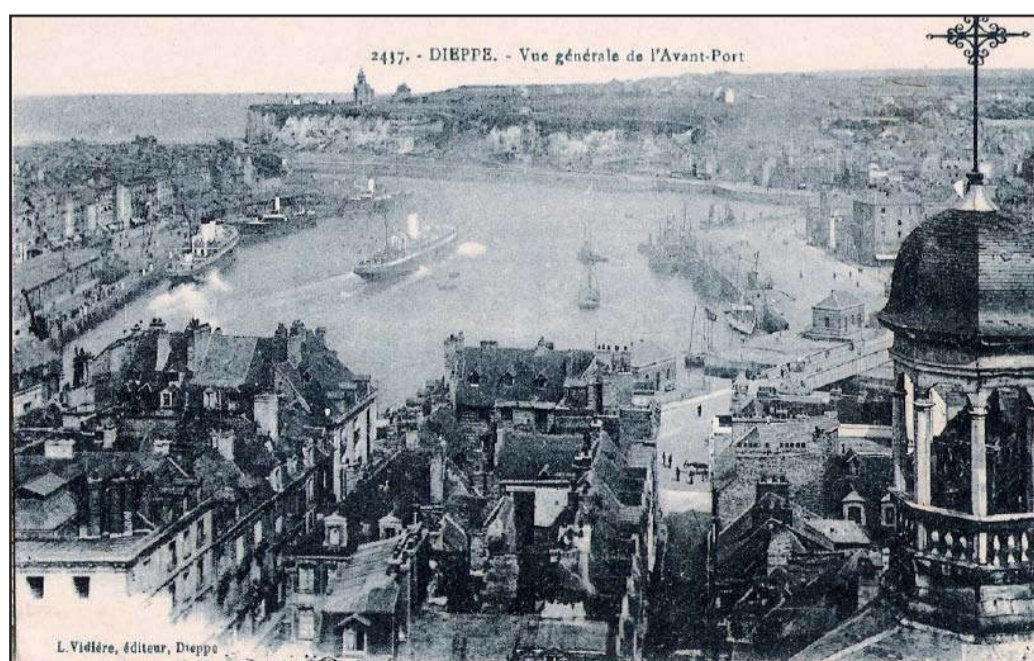


Dieppe depuis le belvédère : le boulevard de la mer et la ville sont dominés par des monuments repères. (2009 - commune de Dieppe)

Une ville cernée par les falaises du pays de Caux

Entre les hautes falaises du pays de Caux, la ville de Dieppe s'est lovée au creux de l'estuaire de la vallée de l'Arques. La ville occupe conjointement, une petite vallée voisine, celle du Puy qui entaille elle aussi la falaise. Les reliefs marqués se retournent sur la vallée de l'Arques devenant des coteaux habités qui dominent la ville. On y trouve une étroite imbrication des habitations et de la végétation.

Ces reliefs ont permis l'implantation d'ensembles architecturaux forts dont la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours avec ses coteaux préservés, véritable repère au nord des bassins portuaires et le château (édifié au 4^e siècle) sur la rive sud. En amont, toujours dans la vallée de l'Arques, le château d'Arques-la-Bataille s'appuie lui aussi sur le relief.

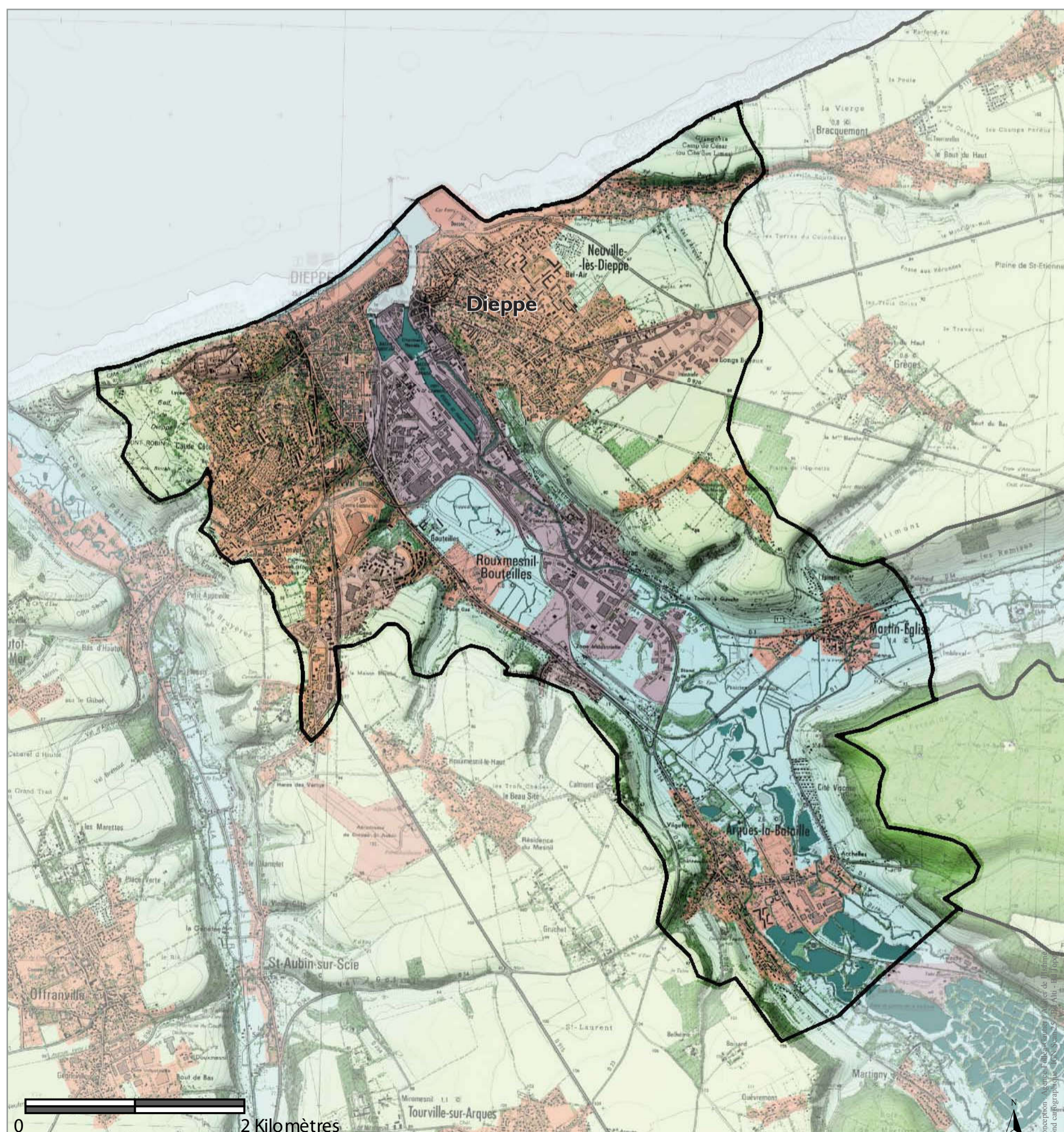


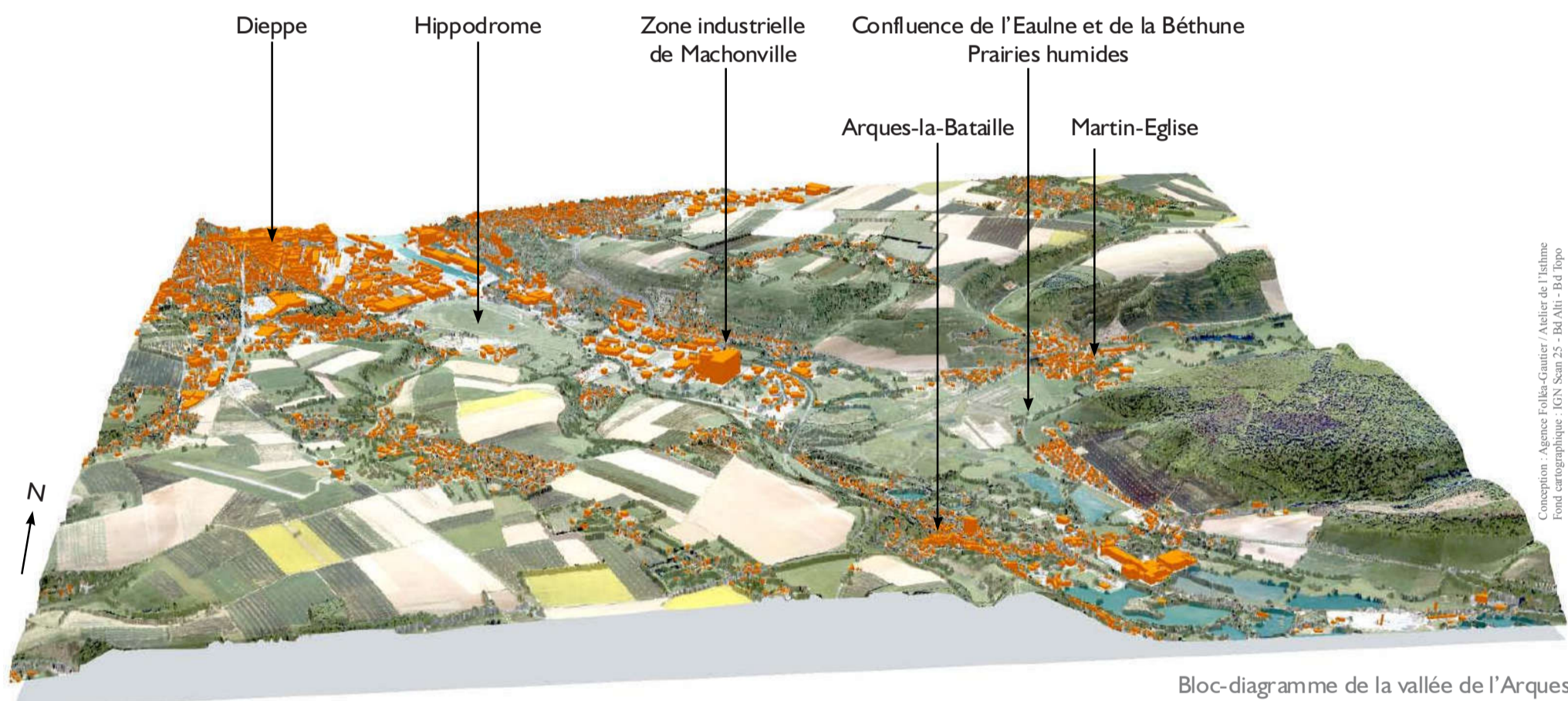
Carte postale ancienne montrant une vue générale de Dieppe.

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 13 : LA VALLÉE DE DIEPPE

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Une ville cernée par les falaises du pays de Caux
- Une imbrication entre centre urbain, port industriel et station balnéaire
- Une agglomération qui s'étend aussi sur les plateaux
- Des zones humides de l'estuaire corsetées





Une agglomération qui est sortie du site de la vallée

A l'origine, la ville de Dieppe s'implantait dans le creux de la vallée, en front de mer. Seul le château en rive gauche et la chapelle en rive droite ressortaient de l'emprise des coteaux. La ville s'est ensuite développée en amont de la vallée. Ces dernières décennies, elle s'est affranchie des coteaux pour gagner les plateaux vers l'est comme vers l'ouest. Ce phénomène d'extension rapide de la ville se traduit par le développement de nombreux lotissements et de zones d'activités, peu denses et très consommateurs d'espace.

Sans transition avec l'espace agricole des plateaux, ces fronts bâtis trahissent la présence de la ville bien avant qu'on ne perçoive le site de la vallée. Ces développements urbains sont particulièrement visibles aux abords des entrées de ville, la RD 925 et la RD 915. Depuis la vallée, les extensions sont pénalisantes quant elles sont construites sur les crêtes de coteaux, effaçant la ligne qui cadre la vallée et dominant même les monuments repères comme le château ou la chapelle.



Carte ancienne de Dieppe. (Gallica.bnf.fr)



Vue de la plage de Dieppe, par Edouard Holstein, 1954. (source : Destination Normandie - Musée de Normandie de Caen - 2009)



Les lotissements situés sur la ligne de crête. (2009 - commune de Rouxmesnil-Bouteille)



Développement des extensions urbaines autour de Dieppe à partir des villages des plateaux, s'étalant jusqu'à rejoindre la ville centre.



La vallée de la Scie, vallée préservée à proximité immédiate de Dieppe. (2009 - commune de Hautot-sur-Mer)

De grandes emprises qui jouent un rôle de coupures vertes

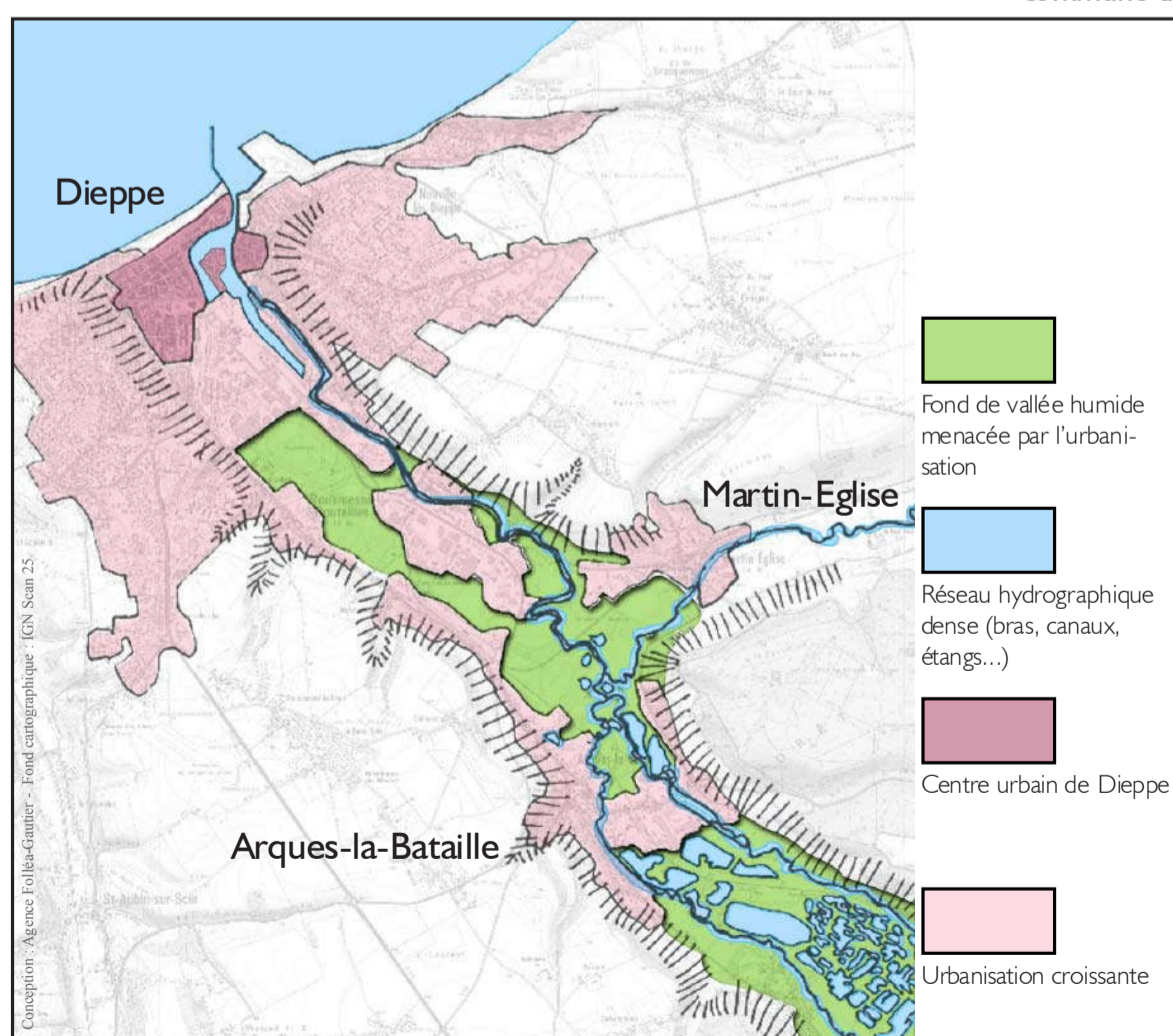
Au cœur des secteurs soumis à ces développements urbains rapides, de grosses emprises d'équipements sportifs forment de véritables coupures vertes, très précieuses, entre les différentes communes de l'agglomération. En direction d'Hautot-sur-Mer, la ville est retenue par la présence d'un golf qui maintient vierge d'urbanisation la ligne de crête qui domine la vallée de la Scie (Golf datant de 1897). On remarque le même phénomène dans la vallée, avec l'hippodrome qui reste la dernière zone inondable en amont de Dieppe. Enfin et plus éloigné du cœur de la ville, l'aérodrome et le Camp de César, restent des zones protégées et sont amenées à former les futures coupures vertes de la périphérie dieppoise.

Des zones humides corsetées de l'estuaire

L'Arques constitue en réalité la rencontre de 3 rivières (Eaulne, Varenne, Béthune). Cette rencontre a lieu dans une vaste zone humide entre les zones industrielles de Roumesnil-Bouteilles, Arques-la-Bataille et Martin-Eglise. Ce site est reconnu à la fois comme espace «Natura 2000» au titre de la directive oiseaux mais aussi comme «site inscrit» au titre de la vallée de l'Eaulne. Il constitue le dernier espace vierge de remblais en amont de Dieppe.



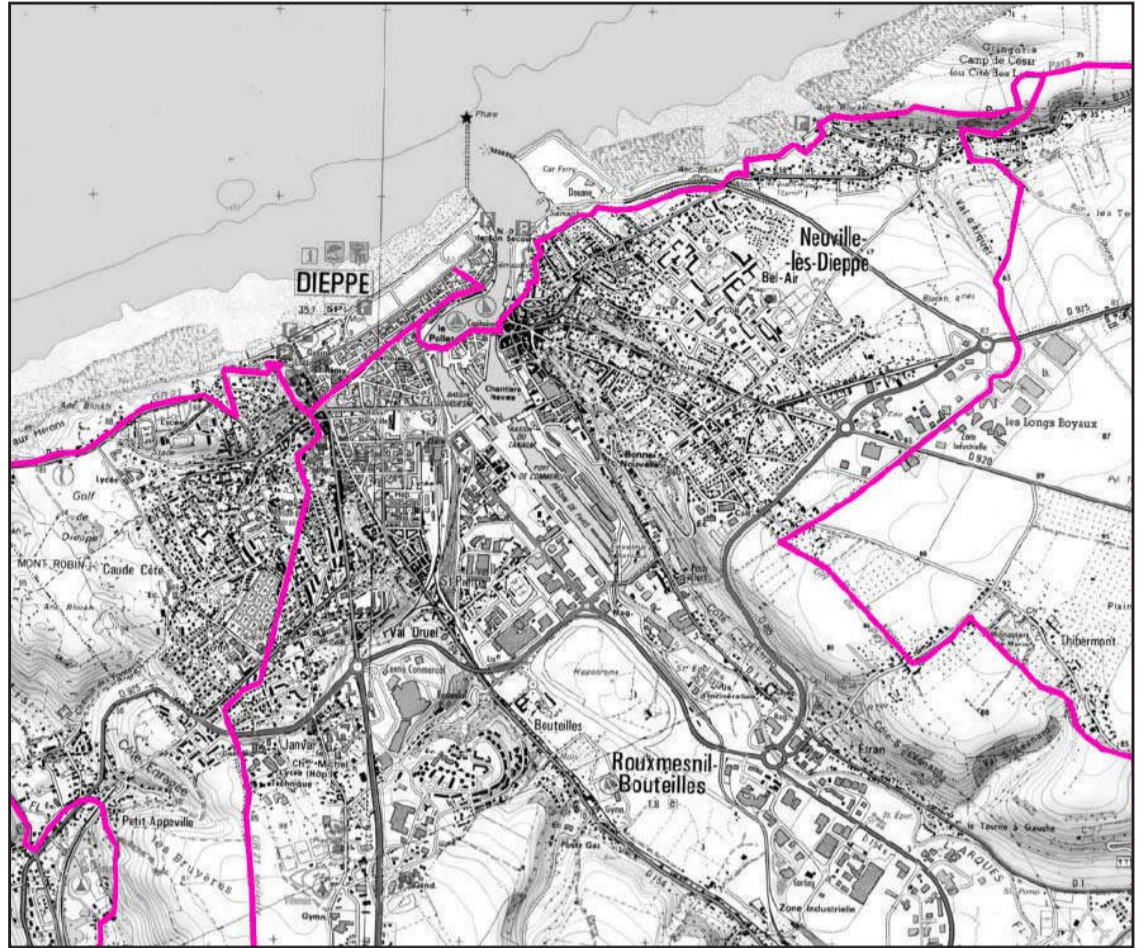
La zone humide en amont de Dieppe, un espace de nature à préserver. (2009 - commune de Martin-Eglise)



Le remblaiement des sols à Dieppe n'empêche pas les phénomènes de crue et l'agglomération basse reste soumise aux inondations dont la dernière très importante date de 1999. Ces phénomènes sont notamment dus à la disparition des zones d'expansions des crues en amont du bassin versant.

Un réseau dense de circulations douces qui traverse un territoire peu aménagé

Situé en bord de littoral et au débouché d'une vallée, le site de Dieppe est un lieu propice aux randonnées et aux circulations douces. Il existe de nombreux chemins, dont le GR 21 qui suit la côte en rentrant dans le centre de Dieppe. Un autre chemin, le GR de pays traverse la forêt d'Arques et Martin-Eglise avant de ressortir de l'agglomération par la zone d'activité des Longs Boyaux, tandis qu'un troisième GR provient de la vallée de la Scie avant d'entrer dans Dieppe à proximité du golf. Ce réseau dense est une opportunité pour l'agglomération qui tient là une structure de base pour organiser un maillage de chemins entre ville et campagne.



Extrait de carte IGN 1/25000 du réseau de chemins de randonnées de l'agglomération de Dieppe.

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les silhouettes bâties et monuments repères :

- Reconnaissance, identification et prise en compte spécifique dans les choix d'urbanisme.
- Préservation des espaces non bâtis qui les mettent en valeur (reculs, dégagements visuels...).

Les prairies humides, zones d'expansion des crues en amont de Dieppe :

- Gestion des zones d'expansion des crues.
- Maintien et gestion du site de confluences des trois rivières (Béthune, Varenne et Eaulne).



Confluence des trois rivières : de grandes prairies humides.

Les coteaux, le cadre de la vallée :

- Maintien hors des zones constructibles des coteaux vierges d'urbanisation.
- Recul des nouvelles constructions sur le plateau par rapport à la ligne de crête.
- Maintien des structures végétales sur les coteaux urbanisés.
- Repérage et aménagement des points de vues sur la vallée.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES



Des extensions d'urbanisation sur le plateau qui s'imposent dans le paysage agricole.

Les limites des extensions urbaines sur les plateaux :

- Création de bandes plantées entre l'espace agricole et les implantations urbaines sur le plateau.
- Arrêt de l'urbanisation linéaire le long des infrastructures routières.
- Valorisation des espaces publics et diminution de la part des voitures.

Les entrées de ville, des infrastructures trop routières :

- Aménagement des abords d'infrastructures routières pénétrant dans Dieppe.
- Plantation d'arbres de haute-tige.
- Mise en place d'une charte des entrées de l'agglomération dieppoise.

Les projets d'extensions des zones industrielles en amont de Dieppe :

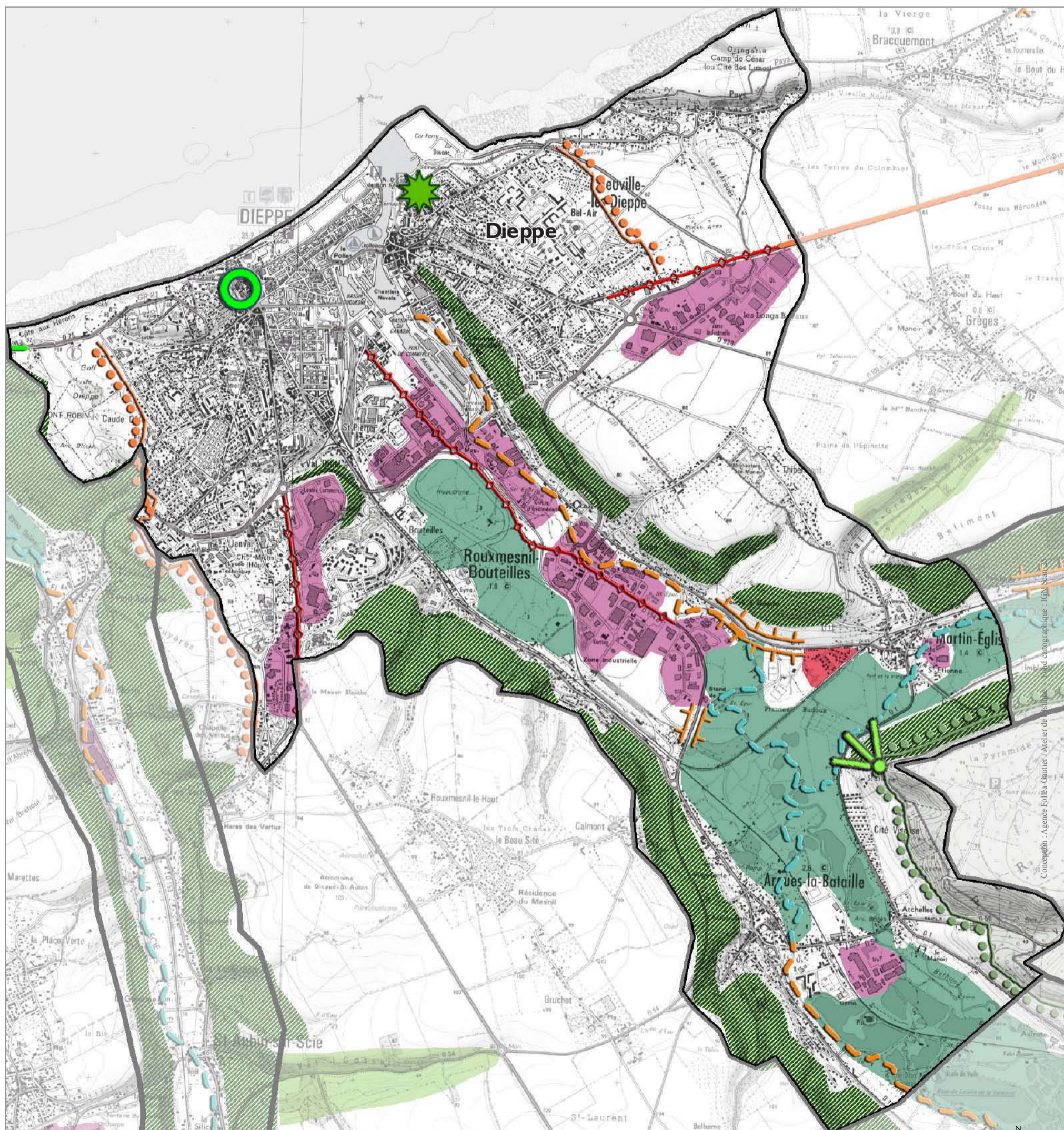
- Arrêt des constructions de bâtiments d'activités dans les prairies humides.
- Aménagement des espaces publics des zones d'activités existantes, plantations abondantes des parcelles non bâties, organisation optimisée des stationnements.
- Réflexion sur les architectures (volumétries, couleurs, insertion paysagère...).



Des bâtiments d'activités «posés» sans souci de qualité paysagère.

CARTE DES ENJEUX N° 13 : LA VALLÉE DE DIEPPE

Légende des enjeux en dernière page



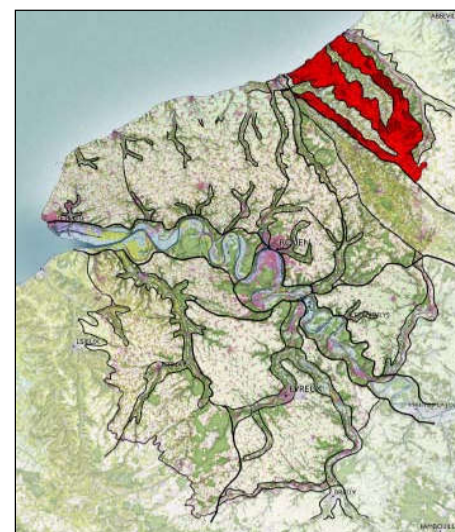
0 2 Kilomètres

LES UNITÉS DE PAYSAGES

LE PETIT CAUX ET L'ALIERMONT

SITUATION

Le Petit Caux se situe au nord de la Normandie. Placé entre la vallée de la Bresle au nord et le pays de Bray au sud, cette série de trois plateaux parallèles, s'étire sur une quarantaine de kilomètres entre les portes de la Picardie et la Manche. Il est strié par les vallées parallèles de la Bresle, de l'Yères, de l'Eaulne et de la Béthune. En rebord du pays de Bray, il forme une bande étroite dont le secteur nord est appelé Aliermont. Marqué par une agriculture intensive, cette unité de paysage se distingue du pays de Caux par son contexte géomorphologique et par la forme d'urbanisation induite par son environnement.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

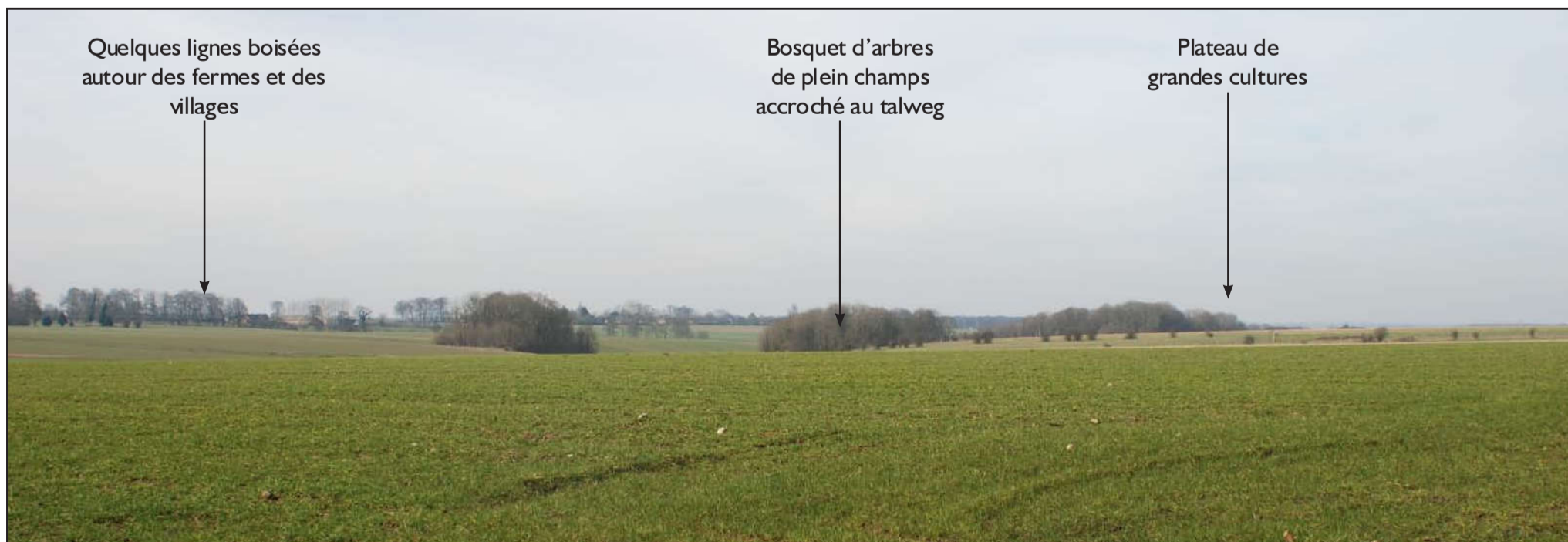
Des plateaux étroits et festonnés par les nombreux affluents des grandes vallées

Outre l'Aliermont qui dessine une bande étroite entre la Béthune et l'Eaulne, deux autres plateaux plus larges prennent place respectivement entre l'Eaulne et l'Yères et entre l'Yères et la Bresle. Malgré des distances qui peuvent être importantes entre deux cours d'eau, ces plateaux sont découpés en leur cœur par des petits talwegs qui se creusent tout en se rapprochant des vallées principales. La plupart des routes qui lient les plateaux aux vallées voisines empruntent ces petits talwegs et vallées. Lorsqu'ils sont suffisamment importants, ceux-ci accueillent des villages et des bourgs qui se mettent à l'abri dans ces plis à l'image de Foucarmont ou de Bailly-en-Rivière.



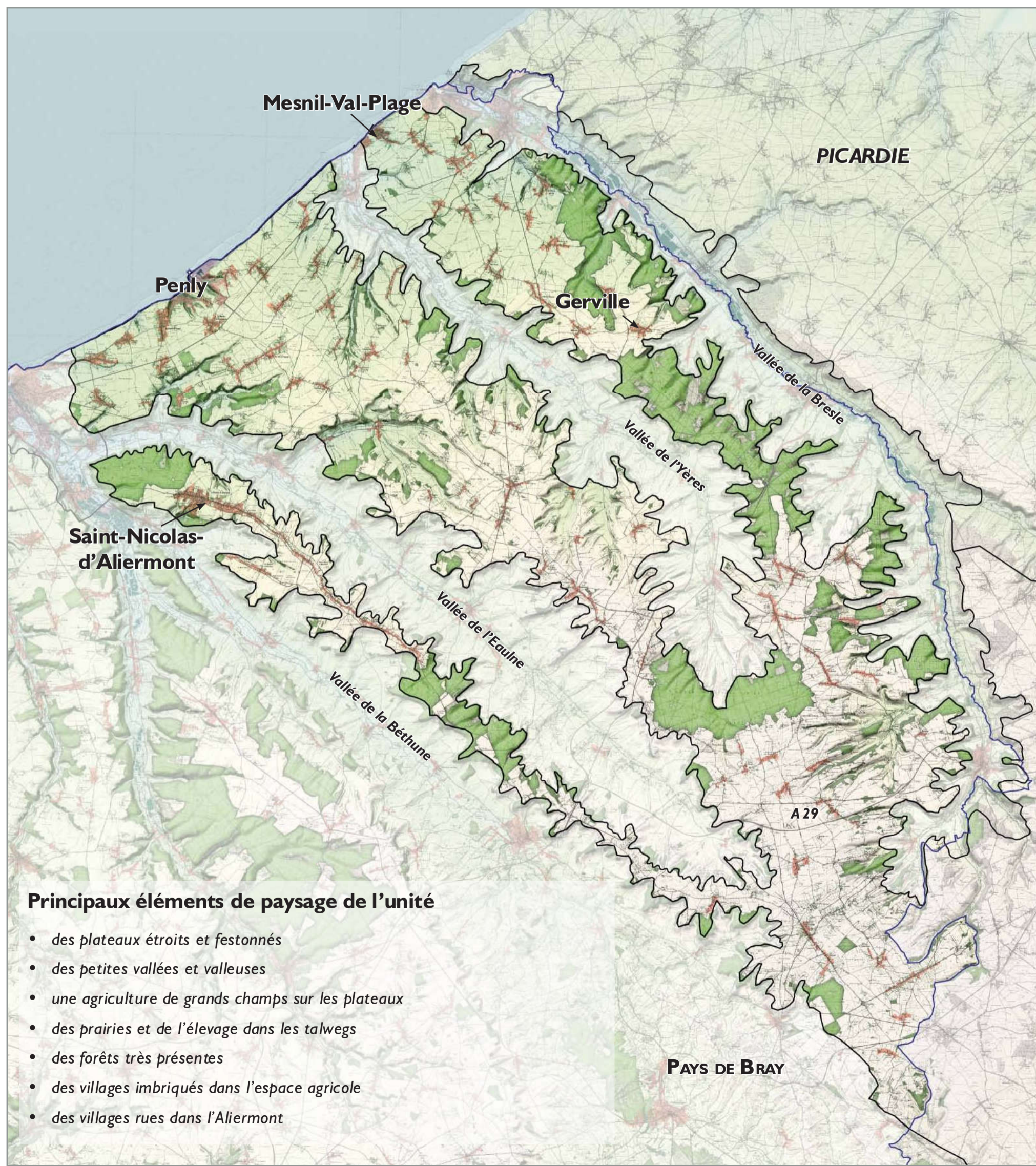
Le plateau agricole qui domine la Manche à Biville-sur-Mer : à la limite des champs, une falaise de 100m de haut s'ouvre sur la mer. (2009 - commune de Biville-sur-Mer)

Le sentiment de se trouver sur un plateau n'intervient qu'en s'approchant de la côte, zone dans laquelle les talwegs et leurs boisements deviennent rares. Au contact de la Manche, ces plateaux s'interrompent brutalement sur les hautes falaises.



Le plateau agricole entre l'Eaulne et l'Yères. (2010 - commune de Bailly-en-Rivière)

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°20 : LE PETIT CAUX ET L'ALIERMONT



Une agriculture de grands champs sur les plateaux et les prairies dans les talwegs

Le Petit Caux est marqué par une agriculture qui laisse encore beaucoup de place aux prairies concentrées dans les petits reliefs (talwegs et petites vallées) alors que les grandes cultures occupent majoritairement le cœur des plateaux, formant des ouvertures parfois très vastes. Ces ouvertures finissent toujours par butter sur des lisières forestières lointaines et des lambeaux de clos-masures qui complètent ces horizons.



Des structures végétales subsistantes à Regnéduit. (2010 - commune d'Avesnes-en-Val)

Les différences sont importantes entre les secteurs situés à proximité de la mer et ceux plus reculés dans les terres. A Brunville par exemple, commune proche du littoral, en 2000, 80% des terres agricoles étaient déjà consacrées aux grandes cultures alors qu'à Marques, commune située à proximité d'Aumale, la moitié des terres étaient maintenues en prairies.

Dans les secteurs dans lesquels les grandes cultures ont pris le des-

sus sur les prairies, les structures végétales ont pour la plupart été supprimées. Parmi elles, de très nombreux vergers entouraient les villages formant une enveloppe aujourd'hui quasiment disparue. Les villages sont aujourd'hui en contact direct avec l'espace agricole. Les rares fermes isolées sont entourées de haies et de quelques alignements de hêtres, formant des clos.



Un vallon occupé par des prairies entre Saint-Aignan et Regnéduit. (2010 - commune d'Avesnes-en-Val)

Les petites vallées et les valleuses, des paysages intimistes et marginaux

Les vallées et les valleuses constituent des points de contact entre le plateau et l'univers maritime des pieds de falaise. Peu nombreuses entre le Tréport et Dieppe, on en compte neuf au total (la vallée de Puys, le val du Prêtre, le Petit Berneval, le fond de Penly, Parfondval, Val du Mesnil, Val Pollet, la vallée de l'Yères et Mesnil-Val). Leur occupation du sol diffère de l'une de l'autre : une partie des vallées sont urbanisées par des extensions urbaines récentes (Puys, le

Petit-Berneval ou Mesnil-Val), tandis que celle de Penly a été profondément remaniée pour accueillir la centrale nucléaire du même nom. Les autres, non urbanisées, constituent des espaces très précieux d'autant qu'ils abritent des espaces de nature désormais rares sur le plateau. Au cœur du plateau agricole dégagé du Petit-Caux, les vallées et valleuses constituent des paysages beaucoup plus intimes et de grande qualité, associant prairies, végétation abondante et bâti et espaces naturels.

Néanmoins, ce sont des lieux sous pression, notamment en terme de développement urbain.



Les pavillons dans la vallée littorale à Saint-Martin-Plage. (2009 - commune de Saint-Martin-en-Campagne)

Le contact avec le bord de mer est souvent fragilisé par le passage de la route en digue et par de trop nombreuses constructions, même temporaires, qui s'égrènent sur le rivage. En outre, les aires de stationnement le long de la plage contribuent un peu plus à la coupure entre l'espace naturel de la vallée et la mer.



Littoral de Mesnil-Val. (2009)



Plage de Mesnil-Val. (2009)

Un territoire délimité par les lisières des grandes forêts et des petits boisements

Quelque soit le secteur du Petit Caux, des boisements ou des forêts viennent construire l'horizon par leurs lisières. Très souvent accrochés aux pentes, les petits boisements profitent des talwegs naissants. Plus grandes, les forêts domaniales prennent place au cœur des plateaux, que ce soit la forêt d'Arques ou la forêt d'Eu. Cette dernière qui fait plus de 9000 hectares, est découpée en plusieurs massifs entre la vallée de la Bresle qu'elle domine dans son cours inférieur, et la vallée de l'Eaulne.

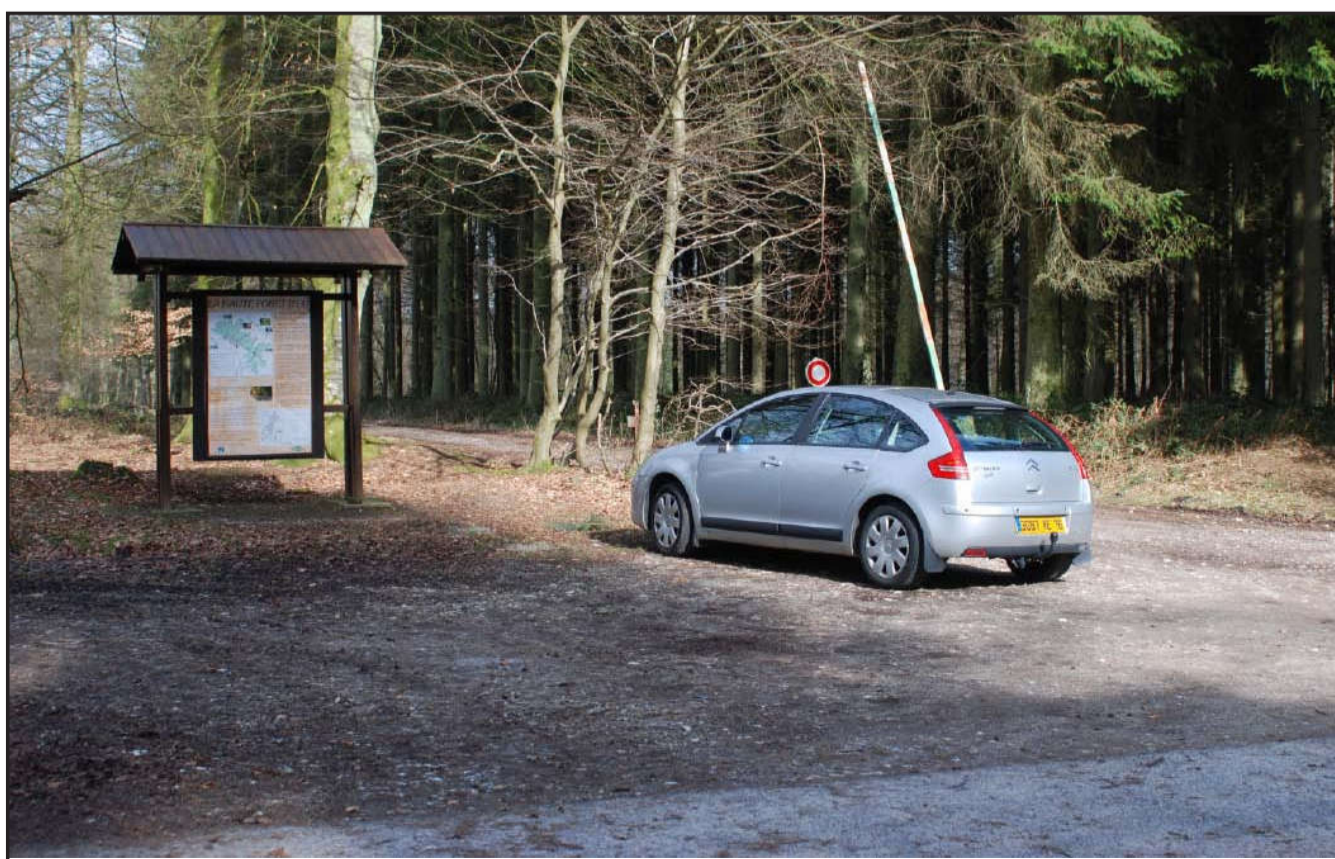
La forêt d'Eu et sa configuration éclatée très particulière abrite plusieurs sites désignés en Natura 2000 et forme un ensemble écologique dit «cohérent sur le plan fonctionnel». La plupart de ces grandes forêts (Eu et Arques) sont constituées de futaies de feuillus, en particulier de hêtres formant des lisières bien délimitées avec l'espace agricole. Quelques parcelles de résineux et notamment d'épicéas, forment des tâches sombres dans ces peuplements majoritairement de feuillus. Quelques aménagements permettent d'accueillir le public mais ils restent peu nombreux notamment dans la forêt d'Eu très proche de l'agglomération d'Eu et du Tréport.



Grandes étendues labourées à Bosc-Rocourt. (2009 - commune de Saint-Rémy-Boscrocourt)



Futaie de hêtres dans la forêt d'Eu. (2009 - commune de Melleville)



Aménagement touristique dans la forêt d'Eu. (2009 - commune de Melleville)

Des villages et des hameaux enveloppés dans une ceinture végétale

Les villages du Petit Caux s'organisent à l'origine le long d'une route. Villages linéaires, ils forment un tissu lâche où chaque habitation s'entoure d'une prairie ou d'un verger. L'ensemble compose un village très arboré, enveloppé dans une ceinture végétale. Depuis le plateau agricole, le hameau ou le village reste dissimulé en partie derrière un rideau d'arbres.

Au cœur, l'espace public garde un caractère rural, avec peu d'aménagements routiers, des pieds de façades enherbés ou fleuris et une place centrale enherbée et plantée.



Brunville : une ceinture de prairies et de prés-vergers encore existante autour du village. (Bd Ortho 2008)

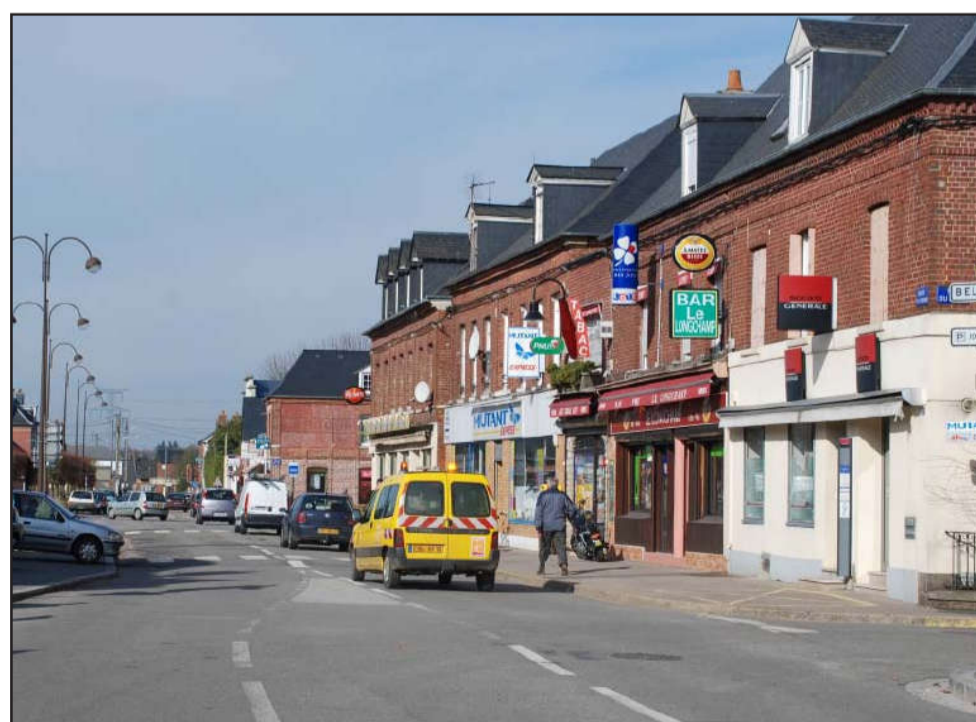


Village de Melleville : un caractère rural sobre avec des plantations et des trottoirs enherbés. (2009)

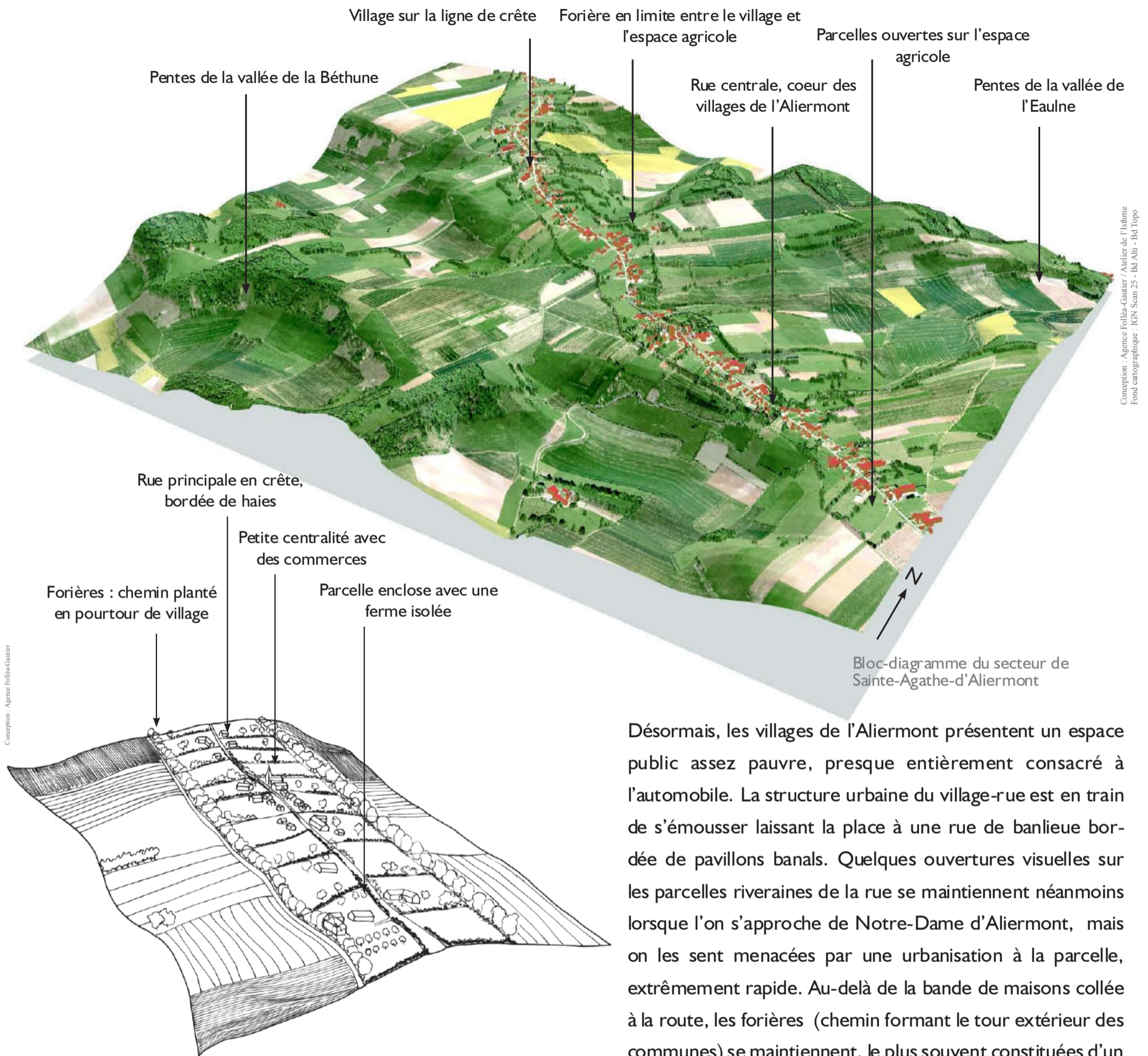
Aux abords du littoral, les villages subissent néanmoins des pressions urbaines, dues à la proximité de la mer. Des extensions urbaines se développent, aux dépens des prairies et des vergers qui entourent les villages, imposant au paysage du plateau les façades standardisées des nouveaux lotissements.

Les villages rues de l'Aliermont, un paysage urbain en voie de banalisation

Les villages de l'Aliermont regroupés autour d'une seule et même voie (appelée aujourd'hui RD 56) forment un ensemble urbain de plus de 12 km de long. Quatre communes se succèdent (Saint-Nicolas d'Aliermont, la plus importante, Notre-Dame d'Aliermont, Saint-Agathe d'Aliermont et Croixdalle). Cet ensemble urbain linéaire est installé sur une ligne de crête dominant les vallées de la Béthune et de l'Eaulne. L'une des grandes qualités de cet ensemble tenait dans les grandes ouvertures ménagées entre les maisons et permettant un contact direct entre l'espace public des villages et le grand paysage. Il s'agissait le plus souvent de prés-vergers, le plus souvent pâturés. Malheureusement, ces ouvertures se referment les unes après les autres sous l'effet de l'urbanisation.



La traversée de Saint-Nicolas-d'Aliermont : une centralité signalée par quelques commerces. (2010 - commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont)

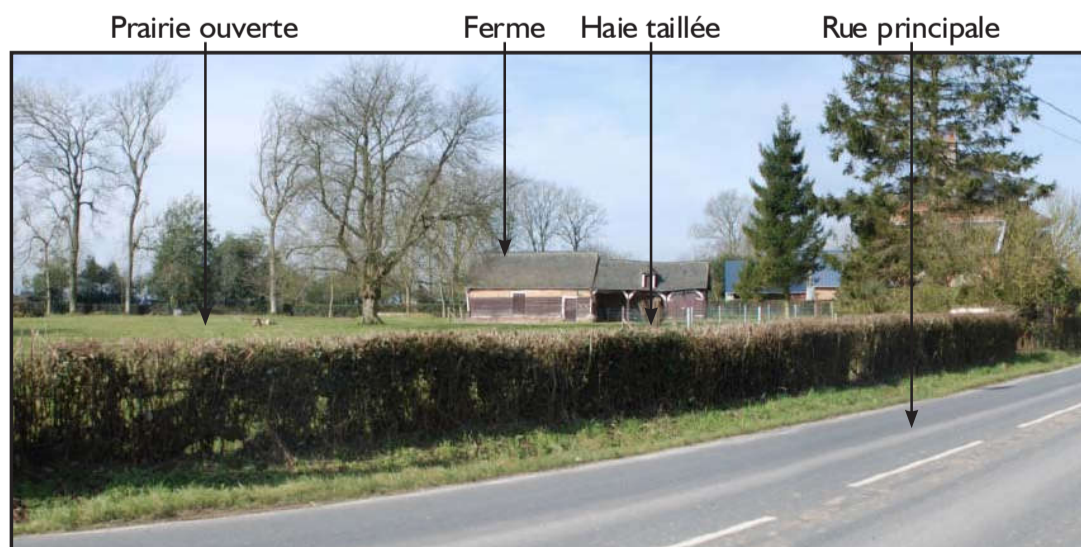


Conception : Agence Folléa-Gautier

Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isisme
Fond cartographique : IGN Scan 25 - Bd Allé - Bd Topo

Schéma de principe détaillant l'organisation du village rue par rapport au relief et à l'espace agricole qui l'entoure.

Désormais, les villages de l'Aliermont présentent un espace public assez pauvre, presque entièrement consacré à l'automobile. La structure urbaine du village-rue est en train de s'éteindre laissant la place à une rue de banlieue bordée de pavillons banals. Quelques ouvertures visuelles sur les parcelles riveraines de la rue se maintiennent néanmoins lorsque l'on s'approche de Notre-Dame d'Aliermont, mais on les sent menacées par une urbanisation à la parcelle, extrêmement rapide. Au-delà de la bande de maisons collée à la route, les forières (chemin formant le tour extérieur des communes) se maintiennent, le plus souvent constituées d'un chemin de terre derrière une haie vive. Au-delà, le plateau agricole très dégagé caractéristique du Petit-Caux reprend ses droits avec de temps à autre de petites haies basses comme à Croixdalle.



Parcelles encloses avec une ferme isolée. La transparence des clôtures permet de conserver des ouvertures visuelles vers la campagne depuis la rue principale. (2010 - commune de Notre-Dame-d'Aliermont)



Haies de thuyas opaques et clôtures en béton donnent au village une image bien banale. (2010 - commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont)



Les lignes à très haute-tension qui traversent le plateau à Biville-sur-Mer. (2009)

Des plateaux parcourus par les lignes à très haute tension et ponctués par les éoliennes

Trouvant leur origine dans la centrale nucléaire de Penly, les lignes à haute tension parcourent les champs des plateaux du Petit-Caux. Présentes partout dans le territoire, elles font désormais parti des paysages agricoles ouverts qui le caractérisent.

La centrale nucléaire de Penly quant à elle, est relativement discrète. Située en contrebas de la falaise, elle est plutôt perceptible du fait des nombreux aménagements induits (importantes protections de son emprise, route d'accès, parc de stationnement, concentration des lignes électriques à proximité, etc...) que par son allure et implantation générales.

Quant aux éoliennes, récemment apparues dans ce paysage, elles sont très souvent implantées sur les plateaux proches de la mer. Regroupées par trois ou quatre, elles forment de petits ensembles disparates légèrement écartés du trait de côte et parfois visibles depuis les vallées, notamment en situation un peu plus intérieure des terres.



Rupture d'échelle provoquée par l'implantation d'une éolienne au-dessus de la vallée de Saint-Ouen-sous-Bailly. (2010 - commune de Saint-Ouen-sous-Bailly)

LES VALEURS PAYSAGÈRES



Prairies, cultures, structures végétales composent un paysage harmonieux et diversifié dans les vallées.

La mixité agricole, un facteur de diversité paysagère :

- Maintien et gestion des prairies et des vergers proches des villes et des villages.
- Maintien des structures végétales dans l'espace agricole, repérage et entretien.
- Maintien des parcelles agricoles au contact de la RD 56 dans l'Aliermont.

Les vallées et les valleuses, les accès à la mer :

- Lutte contre l'enrichissement.
- Repérage, préservation et mise en valeur des ouvertures visuelles vers les vallées.
- Préservation des lignes de crêtes boisées.
- Préservation de la diversité des paysages.
- Maintien d'une agriculture liée à l'élevage et aux prairies de fauche.
- Maintien des structures végétales.
- Encouragement à une agriculture de qualité.
- Préservation des espaces naturels (zones humides et pelouses calcaires).
- Incitation à une qualité architecturale dans les nouvelles constructions, suivant un cahier de recommandations.
- Préservation de l'image jardinée dans l'espace public pour les vallées habitées.
- Réaménagement du bord de mer en organisant le stationnement à distance du rivage.



Un aménagement du littoral qui reste encore très minéral et trop accessible aux voitures.



Un des rares espaces d'accueil aménagés dans la forêt d'Eu.

Les grandes forêts, un patrimoine forestier remarquable :

- Gestion de l'accueil du public dans les grandes forêts domaniales (parcs de stationnement à prévoir, départ de chemins correctement fléchés).
- Préservation de la biodiversité des lisières forestières et maintien d'un recul des grandes cultures par rapport à la forêt.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES



Une extension d'urbanisation récente dans un village : le front bâti s'impose dans le paysage agricole.

La disparition des respirations entre les villages :

- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages et les hameaux, le long des routes.
- Arrêt de l'urbanisation linéaire.

Les lisières entre les villages et l'espace agricole :

- Reconstitution en limite de villages d'espaces de transition accueillant des circulations douces, des jardins potagers, etc...
- Contenir les petites extensions au contact des villages.
- Maintien des forières (tours de villages et plantations).

Les grandes routes non plantées (RD 1314) :

- Maintien d'un gabarit de route secondaire.
- Traitement des abords soignés avec des bas-côtés enherbés et des plantations d'alignement.
- Maintien des coupures d'urbanisation.



Route qui mériterait d'être plantée pour annoncer l'arrivée dans le village.

La disparition des structures végétales dans

l'espace agricole

- Replantation de structures végétales dans l'espace agricole des plateaux.
- Mise en place de bandes enherbées et de structures végétales le long des fossés et de tous les cours d'eau.



La centrale électro-nucléaire à l'implantation discrète mais dont les abords sont peu valorisés.

Les abords peu soignés de la centrale nucléaire de Penly:

- Mise en valeur et aménagement des abords immédiats et notamment les infrastructures routières.
- Réaménagement des parcs de stationnement.
- Réflexion sur les pylônes électriques.

Les projets des parcs éoliens :

- Maintien à l'écart et sans covisibilité depuis les vallées des nouveaux champs éoliens.

Les traversées trop routières de village et notamment la RD 56 dans l'Aliermont :

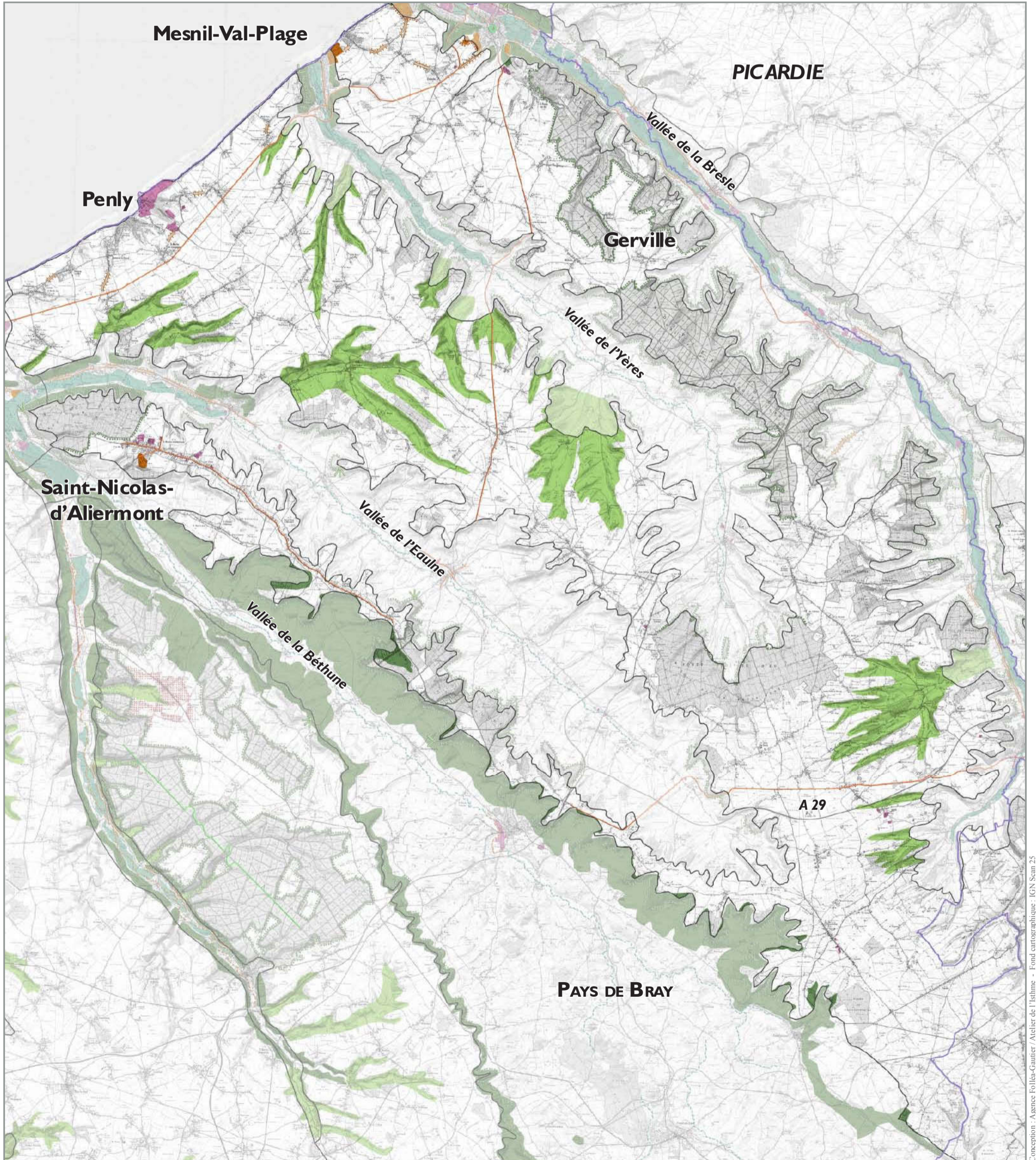
- Requalification des chaussées avec réduction des surlargeurs.
- Traitement différencié des revêtements de sols.
- Création et valorisation des espaces publics.
- Enfouissement de réseaux.
- Cheminements linéaires et/ou piste cyclable.
- Sobriété des matériaux et du mobilier en conservant un caractère rural.



Une traversée de village trop routière (voie trop large), qui crée des nuisances sonores et une insécurité près des habitations.

CARTE DES ENJEUX N°20 : LE PETIT CAUX ET L'ALIERMONT

Légende des enjeux en dernière page

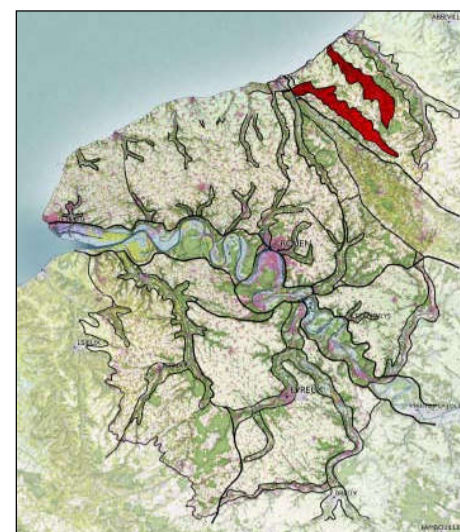


Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme - Fond cartographique : IGN Scan 25

LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE L'EAULNE

SITUATION

Les vallées de l'Yères et de l'Eaulne se situent au cœur du Petit Caux. Longues d'une quarantaine de kilomètres, ces deux vallées sont orientées nord-ouest/sud-est, prenant toutes les deux leurs sources, à proximité de la Basse Forêt d'Eu. Quoique parallèles durant l'essentiel de leurs parcours vers la Manche, elles s'achèvent de manière très différente, l'une se jetant directement dans la mer, tandis que l'autre rejoint la vallée de la Béthune pour former l'Arques entre Arques-la-Bataille et Dieppe. On ne peut envisager la vallée de l'Eaulne sans observer celle de la Béthune. Cette dernière, parallèle et très proche de la vallée de l'Eaulne, se distingue par son origine, située au cœur de la boutonnière du pays de Bray.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

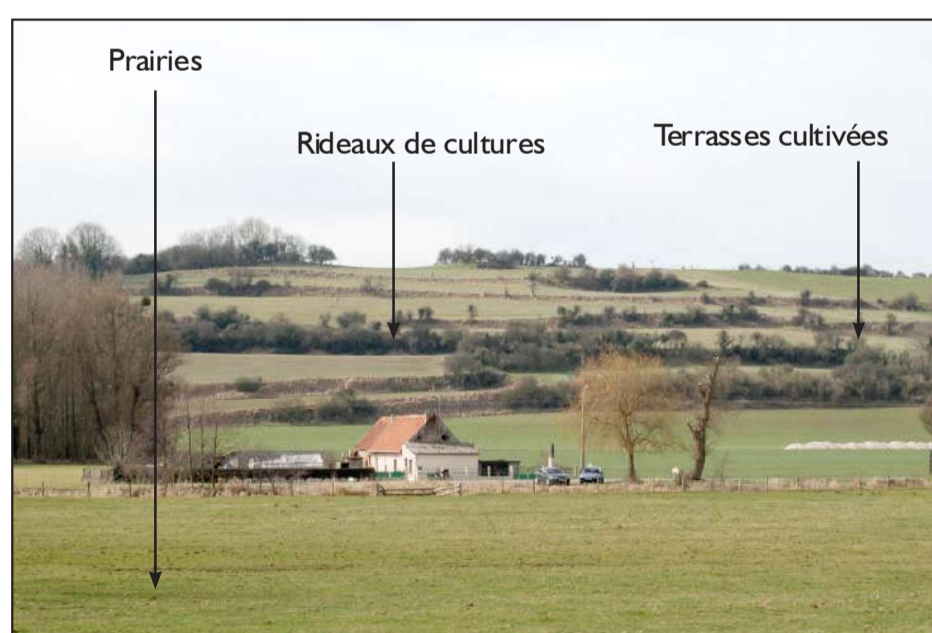
Des vallées agricoles en pleine mutation

Sur le plan agricole, les vallées de l'Eaulne et de l'Yères sont en pleine mutation. Les grandes cultures dans le fond de vallée et sur les coteaux occupent désormais une place importante dans ces vallées. Elles rejettent les prairies sur le haut des pentes ou au contact direct des rivières.



Les coteaux agricoles très ouverts le long de la RD 920 à proximité de Wanchy-Capval. (2010)

Ces pentes, parfois raides, sont marquées par des terrassements sur lesquels viennent s'accrocher des rideaux d'arbres. Ces derniers semblent disparaître rapidement au fur et à mesure de la simplification du parcellaire et du retournement des prairies. Cette disparition conjointe des structures végétales et des prairies entraîne des phénomènes d'érosion désormais visibles dans les deux vallées.



Les coteaux et leurs rideaux de cultures en amont de Criel-sur-Mer. (2010)



Les coteaux de Wanchy-Capval, encore structurés par des haies héritées d'anciens rideaux de cultures, et aujourd'hui voués à la grande culture. On perçoit ici une disparition progressive de ces rideaux et des terrassements au profit de grandes parcelles labourées uniformes. (2010)

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 22 : LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE L'EAULNE



0 5 10 Kilomètres



LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE L'EAULNE

Des vallées aux bourgs compacts, épargnées par les pressions urbaines

Contrairement à beaucoup de vallées voisines et notamment celle de la Varenne, les vallées de l'Yères et de l'Eaulne sont relativement épargnées par les pressions urbaines hormis dans les secteurs de confluence ou d'embouchure.

L'urbanisation de la vallée de l'Eaulne est essentiellement constituée par des petits villages ou hameaux qui s'implantent à l'écart de la rivière en pied de coteaux. Dans la vallée de l'Yères, les villages s'implantent plus volontiers à cheval sur la rivière. Relativement ouverts, ils forment des ensembles jardinés et discrets dans le paysage de la vallée malgré la disparition généralisée des vergers.

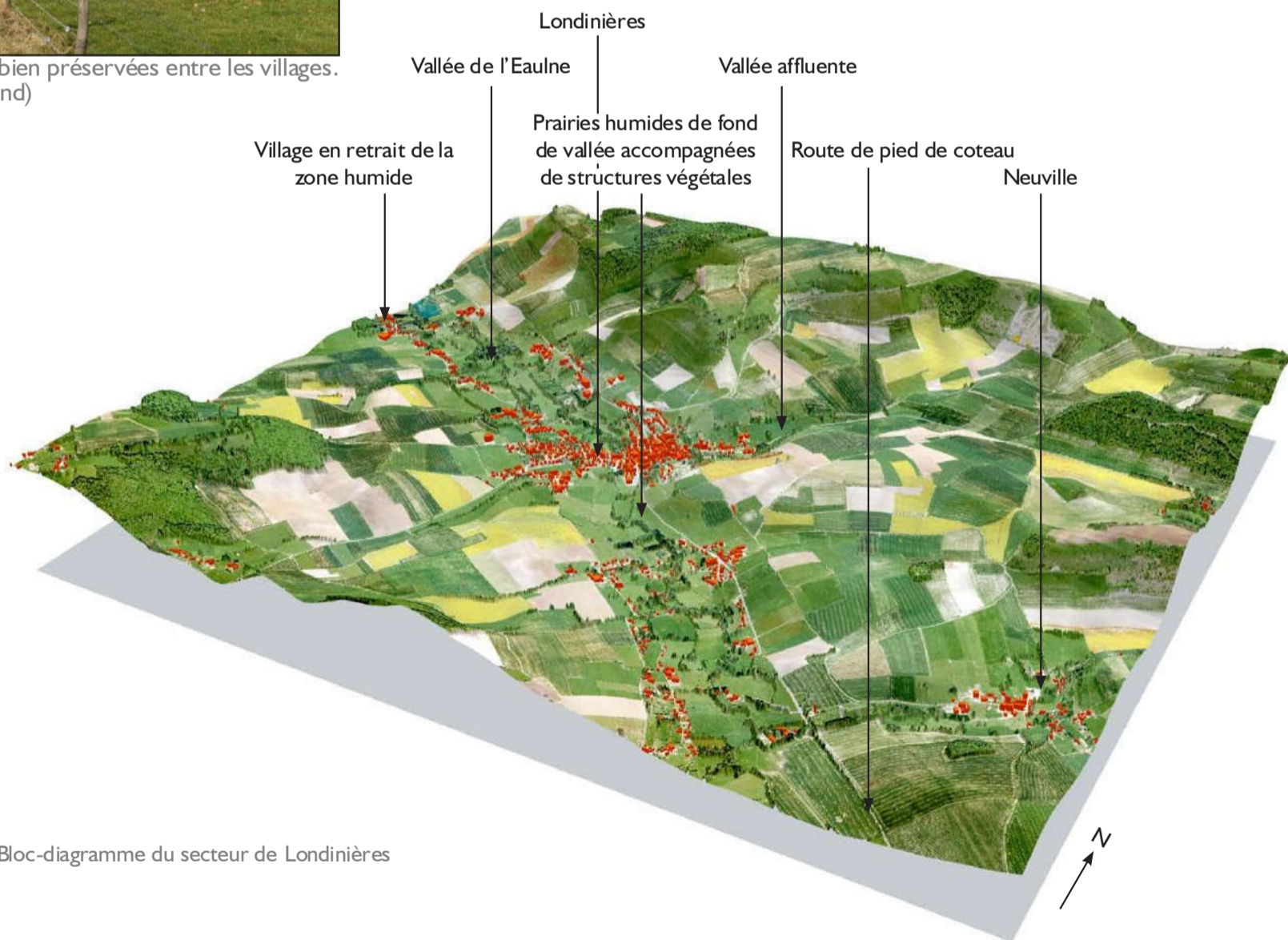


Le centre d'Envermeu, où les espaces publics sont largement occupés par la voiture. (2010 - commune d'Envermeu)

Entre ces petits ensembles, les coupures d'urbanisation sont encore très importantes. Quelques gros bourgs au centre relativement compact comme Envermeu ou Londinières complètent ces implantations bâties dans la vallée de l'Eaulne.



Des coupures d'urbanisation bien préservées entre les villages. (2010 - commune de Douvrend)



Bloc-diagramme du secteur de Londinières

Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'isthme
Fond cartographique : IGN Scan 25 - Bd Allé - Bd Topo

L'autoroute A 28, une autoroute collée au terrain naturel dans les vallées

L'autoroute A 28, après s'être séparée de l'A 29 à proximité de Neufchâtel-en-Bray franchit les vallées de l'Eaulne et de l'Yères. Ces franchissements se font sans ouvrage d'art et l'autoroute descend au plus bas dans les vallées. Néanmoins, dans le cas de la vallée de l'Yères, la sortie de la vallée au nord se fait à travers d'importants terrassements qui entaillent largement les coteaux. En l'absence d'échangeur, on ne constate pas de développement urbain particulier dans les vallées.

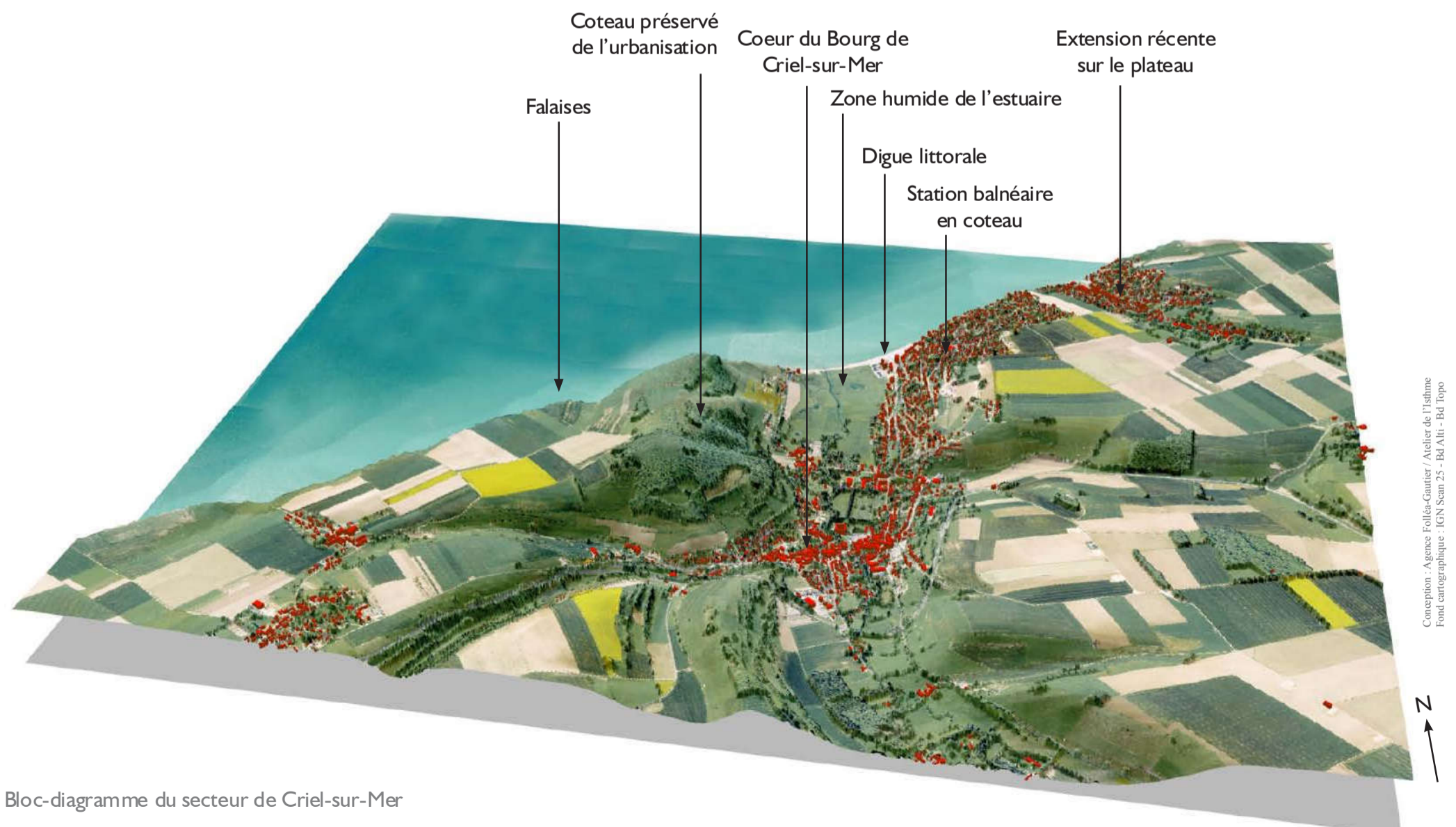
L'embouchure de l'Yères, un caractère maritime affirmé

En suivant le cours de l'Yères, l'aspect maritime de l'embouchure survient très tard. Le signe le plus fort est certainement l'élargissement progressif du fond de vallée aux abords de Criel-sur-Mer. Contrairement à ce qu'indique son nom, Criel-sur-Mer est en réalité un bourg que l'on pourrait qualifier de rural. Seuls les deux derniers kilomètres entre le cœur du bourg et le littoral laissent percevoir la proximité de la mer. Les maisons rurales deviennent progressivement des villas modestes de bord de mer, tandis que la vallée s'ouvre de plus en plus encadrée par deux coteaux au relief très prononcé. Sur le fond, les prairies humides s'étendent jusqu'à la digue littorale qui coupe la vallée de la plage.



Précieux espaces humides de l'estuaire à Criel-sur-Mer, aujourd'hui sous pression urbaine. (2010)

Sur la rive droite, Criel-Plage s'est étendue sur le coteau et sur le rebord du plateau. Plus récemment, une opération immobilière, de facture assez banale, s'est installée en remblai sur la prairie inondable et marque désormais la limite de l'espace naturel et le centre de la petite station balnéaire. Ce type d'extension est non seulement dommageable pour le paysage de la vallée, en formant une barrière trop massive au contact de l'espace naturel, mais il est surtout catastrophique pour l'écoulement hydraulique. Les prairies sont des zones essentielles d'épanchement des crues. Un projet de ré-estuarisation prévoit de supprimer la digue, renforçant le caractère inondable du fond de vallée. Il apparaît compromis par les récentes opérations urbaines du front de mer.

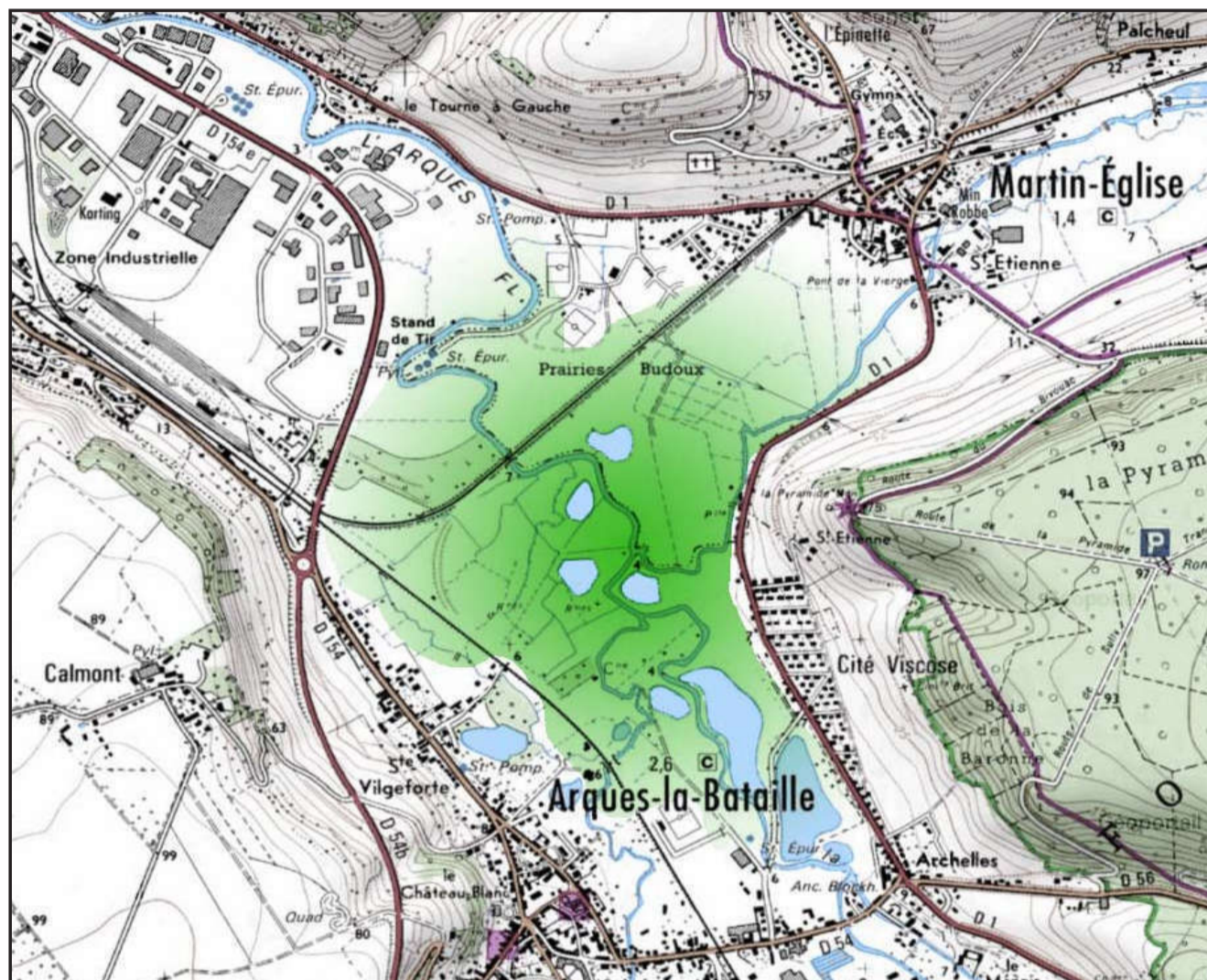


Bloc-diagramme du secteur de Criel-sur-Mer

La confluence de l'Eaulne et de la Béthune, l'espace naturel majeur de l'agglomération dieppoise sous la pression urbaine

En aval d'Ancourt et autour de Martin-Eglise, une vaste zone naturelle humide occupe l'essentiel du fond de vallée. Reconnu au titre des sites inscrits, cet espace est essentiellement constitué de prairies humides. Ponctuées d'arbres isolés et d'alignements de peupliers, ces prairies sont découpées par des fossés de drainage qui séparent les parcelles.

Cet espace aujourd'hui préservé est soumis à la pression urbaine de l'agglomération dieppoise. Tous les villages ont procédé à des extensions urbaines qui viennent au contact direct des zones humides. Par ailleurs, ce phénomène tend à fragiliser les coupures d'urbanisation à l'image de celle qui existe encore entre la zone industrielle de Rouxmesnil-Bouteilles et Martin-Eglise.



Zone humide riche et précieuse de la confluence de l'Eaulne et de la Varenne (Dieppe)

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les structures végétales dans l'espace agricole, des éléments de lutte contre l'érosion des terres :

- Repérage sur cartes des structures végétales (rideaux de cultures), replantation et préservation.



Les rideaux de cultures sont non seulement des éléments de paysage de qualité, mais ils sont indispensables à la stabilisation des terres contre l'érosion.



Les prairies humides et leurs structures végétales (haies arborées et arbustes) sont des espaces riches en biodiversité.

Les espaces naturels humides, lieux

d'épanchement des crues :

- Préservation et gestion des ripisylves et des zones humides de fond de vallées.
- Création de circulations douces et de sentiers au bord de la rivière
- Limitation des peupleraies.
- Maintien de structures arborées et arbustives autour des prairies humides.

Les coteaux de Criel-sur-Mer, un patrimoine

architectural et paysager :

- Repérage, préservation et mise en valeur des ouvertures visuelles vers les vallées.
- Préservation contre toute urbanisation des coteaux en rive gauche à l'embouchure de l'Yères.
- Maintien ou incitation à la présence végétale sur les coteaux urbanisés de Criel-sur-Mer.



Un coteau habité et riche d'une végétation abondante.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

La disparition des respirations entre les villages :

- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages dans les secteurs de confluence et d'embouchure (secteur de Criel-sur-Mer et entre Martin-Eglise et Envermeu).

L'espace public peu valorisé des villages :

- Requalification des chaussées avec réduction des surlargeurs.
- Création et valorisation d'espaces publics.
- Enfouissement des réseaux électriques.
- Sobriété des matériaux et du mobilier en conservant un caractère rural.

La disparition des structures

végétales dans l'espace agricole :

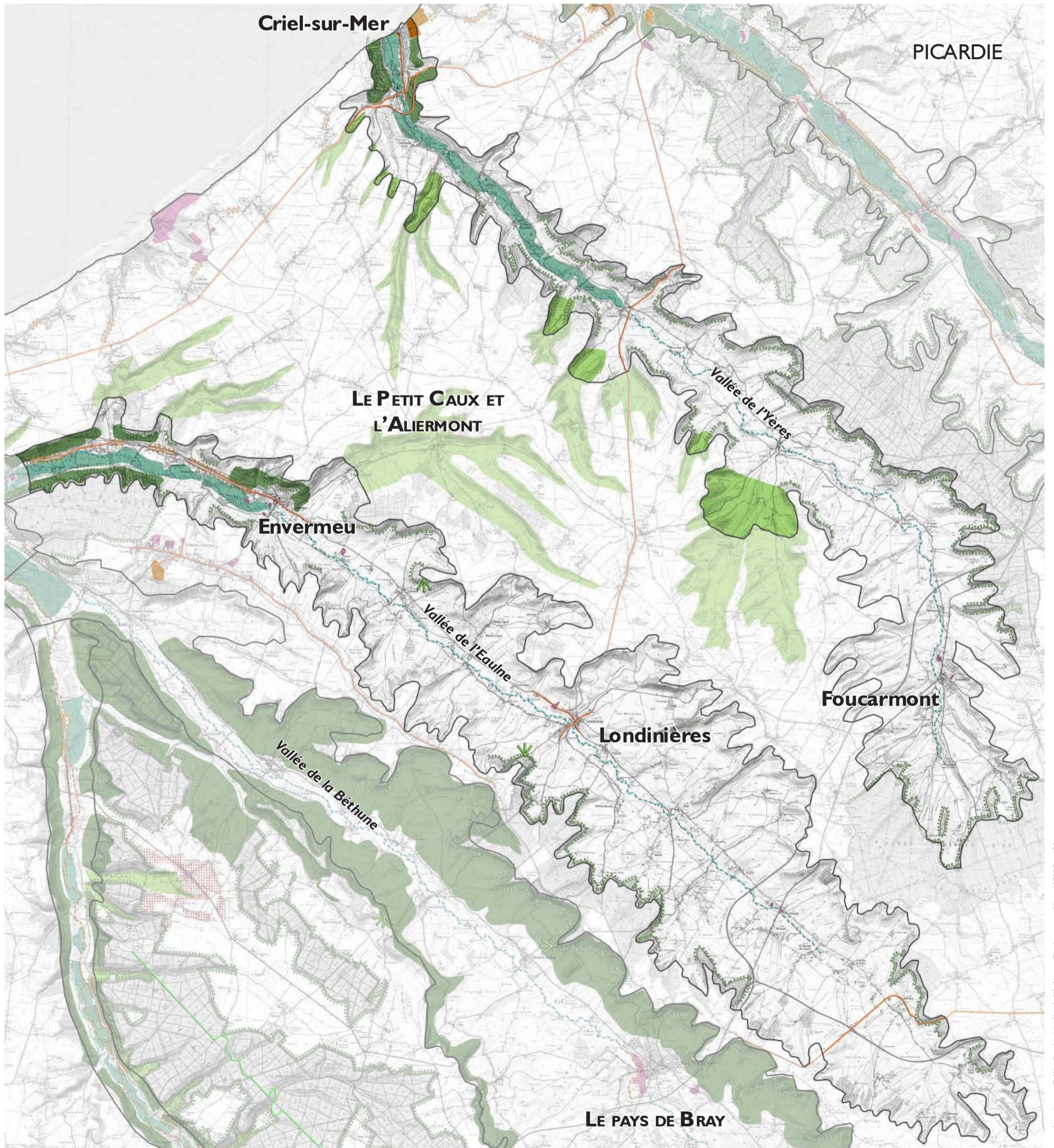
- Replantation de structures végétales dans l'espace agricole notamment sur les coteaux labourés.
- Maintien en prairies des secteurs soumis à l'enrichissement et à la fermeture du milieu sur les pentes les plus raides.



Les terres labourées sur les pentes de la vallée comme dans la plaine voient peu à peu disparaître les haies ou les arbres isolés.

CARTE DES ENJEUX N° 22 : LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE L'EAULNE

Légende des enjeux en dernière page



0 5 10 Kilomètres

LES UNITÉS DE PAYSAGES

LA VALLÉE DE LA BRESLE

SITUATION

La vallée de la Bresle se situe à cheval entre la Haute-Normandie et la Picardie. Située entre le plateau picard et le Petit Caux, cette vallée s'allonge sur une soixantaine de kilomètres entre ses prémices en amont d'Aumale et son débouché dans la Manche entre Mers-les-Bains et le Tréport. Parallèle aux vallées de l'Yères et de l'Eaulne, elle participe au découpage du Petit Caux en plateaux striés orientés sud-est/nord-ouest. L'autoroute A 28 sépare la vallée en deux parties, l'une, en amont relativement étroite et l'autre en aval aux coteaux doux et amples. Marqué par une agriculture très présente, cette unité de paysage a pour caractère dominant celui d'une vallée rurale ponctuée par des villes industrielles.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

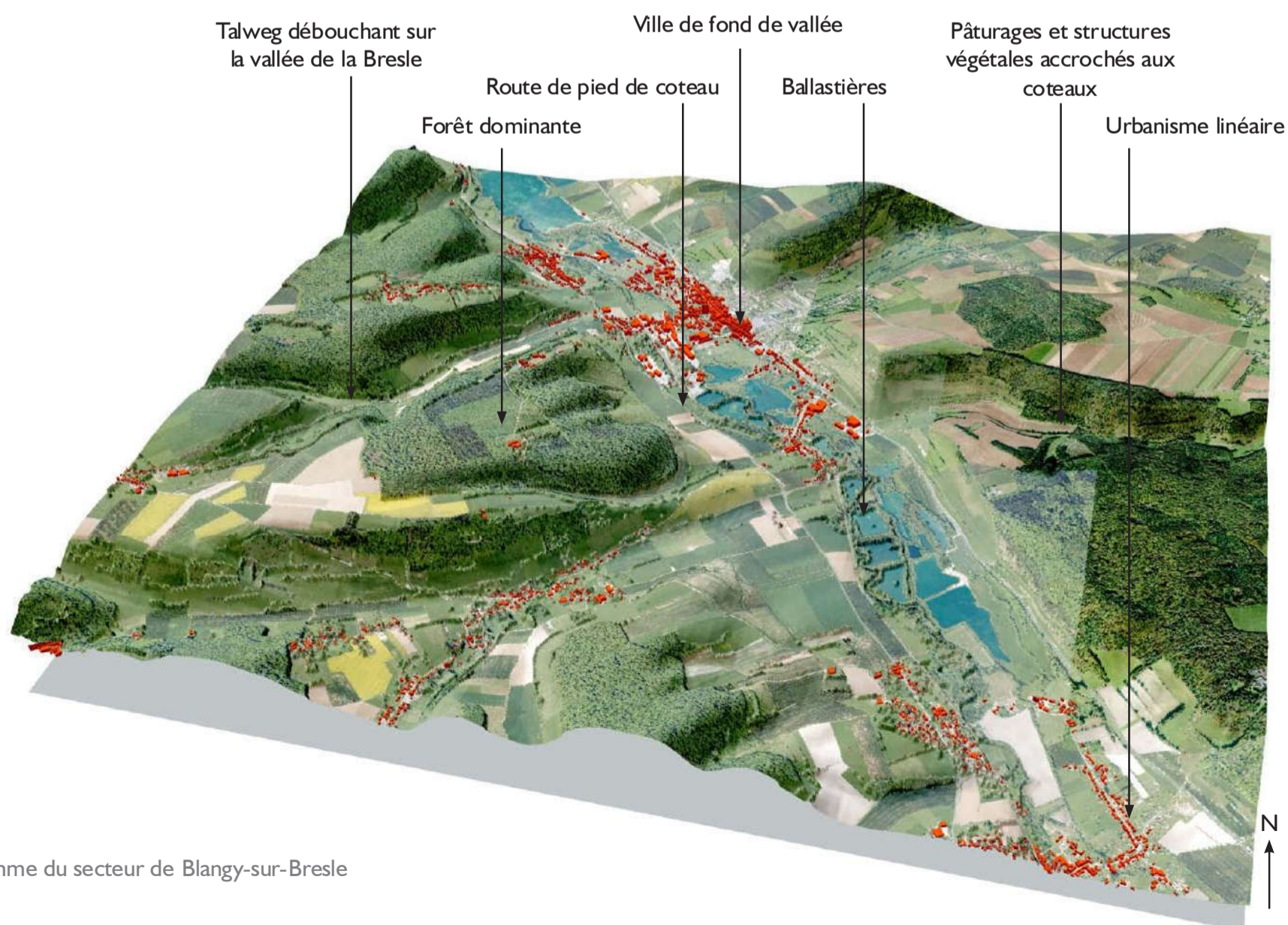
Une vallée dissymétrique, large et profonde

La vallée de la Bresle est marquée par des versants dissymétriques avec un versant nord pentu et un versant sud plus doux. Les coteaux, doux et amples, parfois festonnés assurent le lien entre les plateaux et le fond de vallée. Cette dernière peut atteindre plus de 2 kilomètres de large.

De manière ponctuelle, des proéminences ou des collines isolées à l'image du Mont Faucon entre Nesle-Normandeuse et Sénarpont s'avancent dans la vallée formant des belvédères privilégiés sur le cours de la rivière.



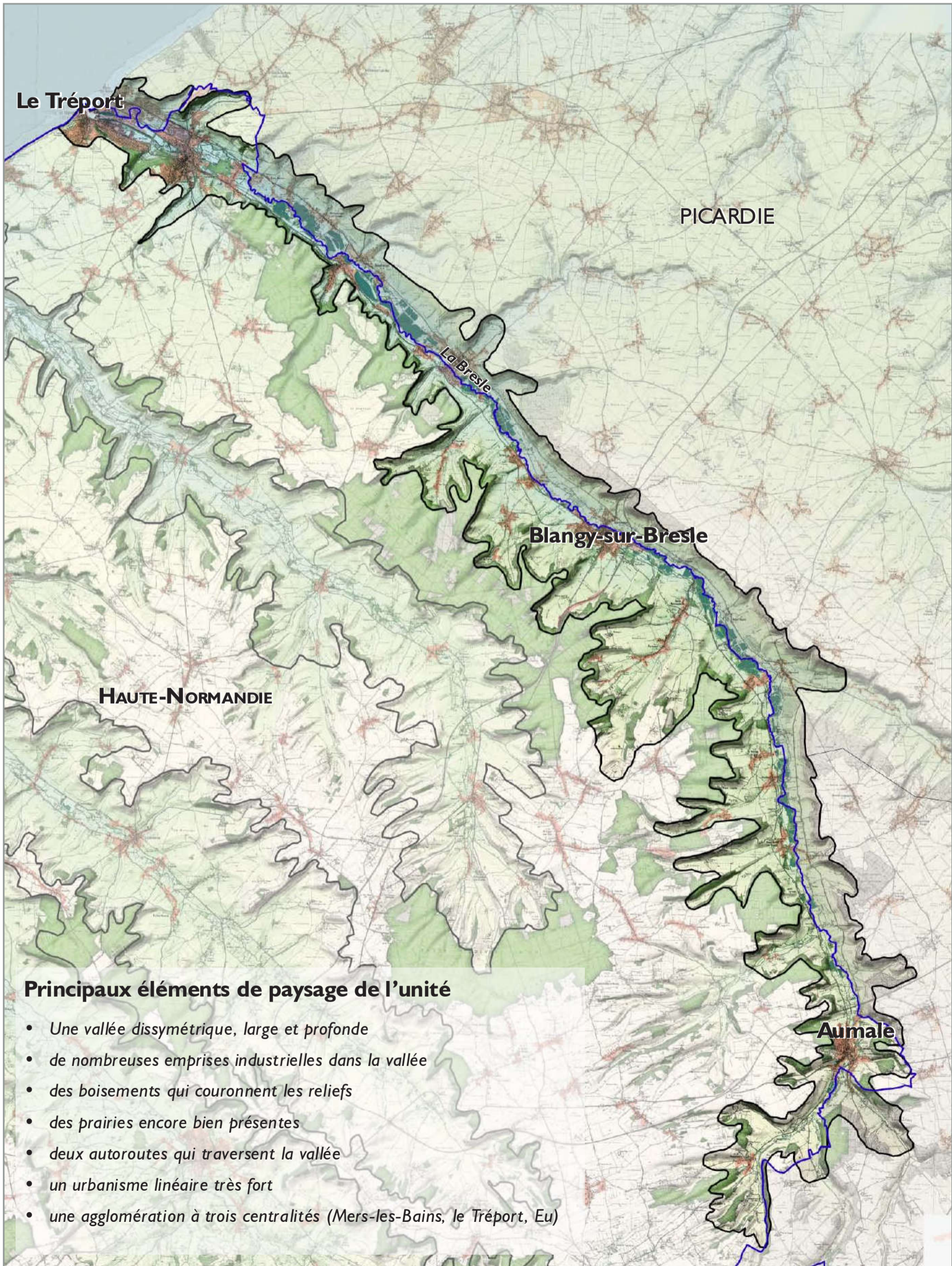
Entre Monthières et L'Épinoÿ : ouverture sur l'espace agricole depuis la RD 49. (2010 - commune de Monchaux-Soreng)



Bloc-diagramme du secteur de Blangy-sur-Bresle

Conception : Agence Folléa-Gauthier / Atelier de l'Isthme
Fond cartographique : IGN Scan 25 - Bd/Alti - Bd Topo

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 21 : LA VALLÉE DE LA BRESLE



0 5 10 Kilomètres



La Bresle, une rivière exploitée par l'industrie qui retrouve aujourd'hui une image de nature

Le cours de la Bresle est ponctué par des industries isolées ou accolées aux bourgs. Malgré leur emprise et leur taille, ces industries sont très souvent imbriquées dans les structures végétales de la vallée.

La Bresle, qui prend sa source 150 mètres au-dessus du niveau de la mer a très tôt été exploitée pour son énergie hydraulique. La rivière a compté jusqu'à 130 moulins sur la totalité de son cours entre Aumale et le Tréport. Les industries textiles ont longtemps complété cette première activité jusqu'à leur disparition au 20^{ème} siècle.



L'usine de Vieux-Rouen-sur-Bresle, un site industriel encore actif. (2010 - commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle)

En aval, la rivière fut canalisée en 1837 entre Eu et la mer afin de faciliter la navigation, donnant naissance au canal de Penthièvre.

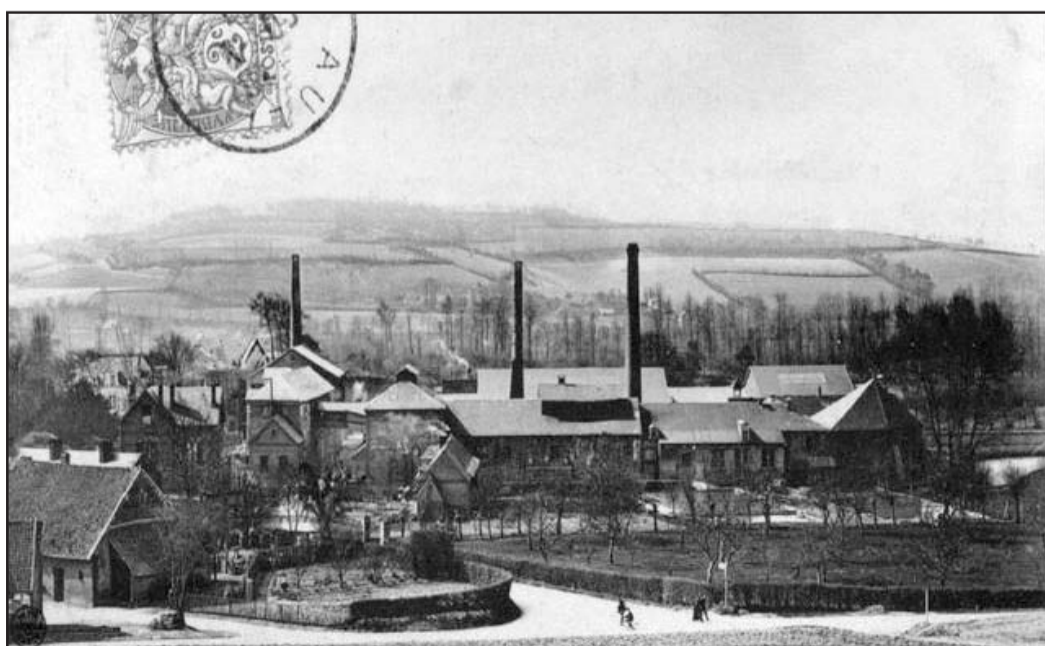
Cette exploitation de la rivière s'est poursuivie au 19^{ème} et au 20^{ème} siècle avec l'apparition des ballastières, qui forment un véritable chapelet de plans d'eau autour de la rivière entre Aumale et l'embouchure.

Aujourd'hui, l'exploitation de la rivière semble moins intense et la ripisylve semble peu à peu reprendre ses droits sur les berges.

Le cours d'eau, ses étangs et ses canaux retrouvent à présent une image de nature, accompagnés de prairies humides et d'une végétation abondante et diversifiée.



Ballastières réaménagées à Marest. (2010 - commune de Ponts-et-Marais)



Une verrerie à Ponts-et-Marais, au début du 20^{ème} siècle.

Depuis l'Antiquité, jusqu'à aujourd'hui, la vallée de la Bresle a été un lieu majeur de la production de verre. L'ensemble des matières premières (le sable notamment) nécessaires à cette production sont présentes sur place et ont permis de faire de la vallée, au début du 20^e siècle le premier site de production de flacons de parfum par exemple.

Depuis la crise des années 30, la plupart des verreries ont fermé, et il ne reste plus, aujourd'hui, que quelques sites industriels encore actifs.

Une vallée couronnée par de nombreux boisements

Dès sa source, la vallée de la Bresle est dominée par des bois et des forêts qui forment une couronne boisée quasi-continue, l'essentiel de ces boisements étant constitués par la forêt d'Eu. Les lisières s'écartent du cours du fleuve lorsque les pentes permettent à l'agriculture de s'installer. Au passage de Sénarpont, la vallée perd son caractère forestier avec l'apparition de grandes respirations qui laissent les prairies remonter très haut sur les pentes.



Pied de coteau cultivé à Marest. (2010 - commune de Ponts-et-Marais)



La ville d'Eu vue depuis le coteau nord de la vallée de la Bresle : l'urbanisation a gagné les coteaux et se mêle aux boisements. (2010 - commune de Ponts-et-Marais)

A la hauteur de l'agglomération d'Eu/Le Tréport, ces pentes sont sous pression de l'urbanisation qui progressivement colonise les prairies jusqu'au contact des lisières forestières.

Le fond de vallée compte par ailleurs de très nombreux rideaux arborés qui pourraient parfois s'apparenter à du bocage. Ces lignes arbres sont très souvent complétées par des peupleraies qui occupent désormais de très grandes surfaces provoquant la fermeture du paysage dans certains secteurs.

Sur les pentes des lignes boisées appelées «rideaux de culture» marquent les prairies et soulignent souvent la présence d'un petit modelé de terrain.

Du côté picard, de nombreuses routes sont encore plantées, alors que du côté normand, les alignements d'arbres ont disparu.

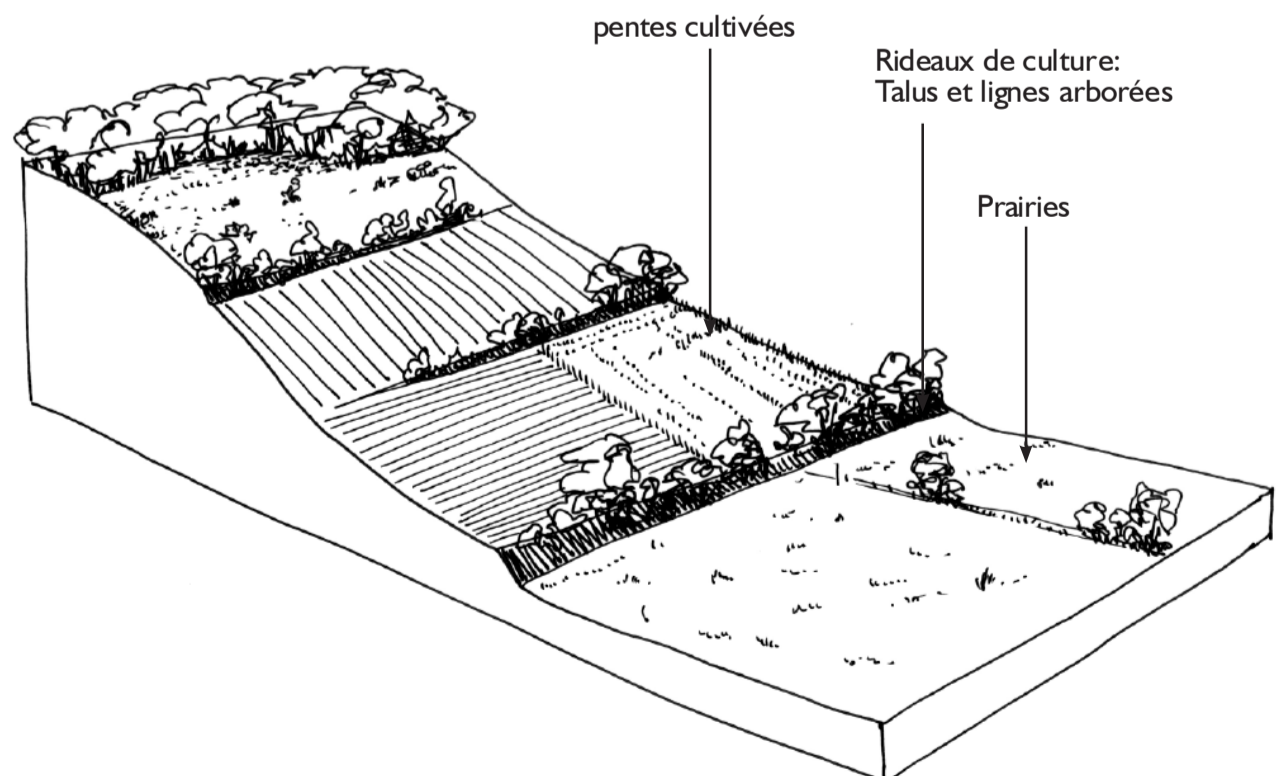


Les coteaux de Blangy-sur-Bresle, sur lesquels se maintiennent des structures végétales : des lignes boisées soulignent un décroché du terrain. (2010 - commune de Blangy-sur-Bresle)

- ①: plantations de lignes arborées parallèles à la pente
- ②: érosion des sols qui viennent buter sur la ligne arborée, constituant petit à petit une pente plus douce, plus facile à cultiver



Schéma de principe des rideaux de cultures.



Coupe de principe des coteaux de la vallée de la Bresle

LA VALLÉE DE LA BRESLE

Des prairies nombreuses en fond de vallée

Entre les grands bourgs qui s'échelonnent le long de la rivière, de grands espaces agricoles se maintiennent et la vallée garde un aspect encore très rural. Dans ces espaces, les prairies sont très présentes. Elles occupent le fond de vallée et les pentes. A Hodeng-au-Bosc par exemple, commune au territoire complètement compris dans la vallée, la part des prairies était de 47% en 2000. Néanmoins, ces prairies ont tendance à disparaître au profit des grandes cultures et avec elles les structures végétales (rideaux d'arbres et ripisylves) qui très souvent les accompagnent.



Fermeture du fond de vallée entre Hodeng-au-Bosc et Bouafles, par manque d'entretien de la ripisylve. (2010 - commune de Hodeng-au-Bosc)



La traversée de la vallée de la Bresle par l'A 28 : une autoroute collée au relief, une insertion discrète dans la vallée. (2010 - commune de Blangy-sur-Bresle)

La traversée des autoroutes

La vallée est traversée par deux autoroutes, l'A 28 et l'A 29 respectivement à Blangy-sur-Bresle et à Aumale.

Ces deux traversées se font de manière très différente. L'A 28 épouse le relief, formant un large méandre qui colle au terrain naturel. L'A 29, quant à elle, traverse la vallée sur un viaduc avant de s'engouffrer dans les coteaux à travers deux rampes taillées dans le relief.

L'impact des autoroutes sur le territoire de la vallée est aussi perceptible au niveau des échangeurs. A Blangy-sur-Bresle, une vaste zone d'activités s'est développée au contact de l'échangeur, ayant un impact dévalorisant pour le paysage de la vallée.



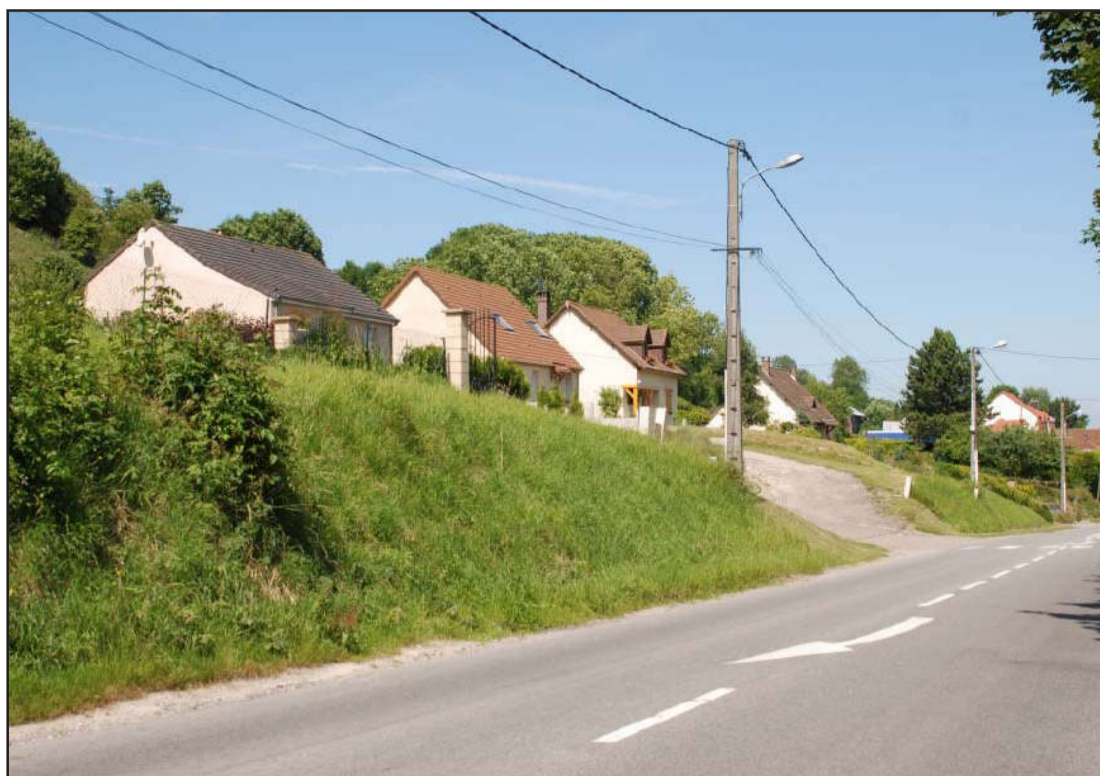
Le franchissement de la vallée de la Bresle par l'A 29 : une infrastructure qui s'affranchit du relief, un ouvrage «transparent», mais des coteaux fortement entaillés. (2010 - commune d'Aumale)

Des villages qui s'étirent le long des routes

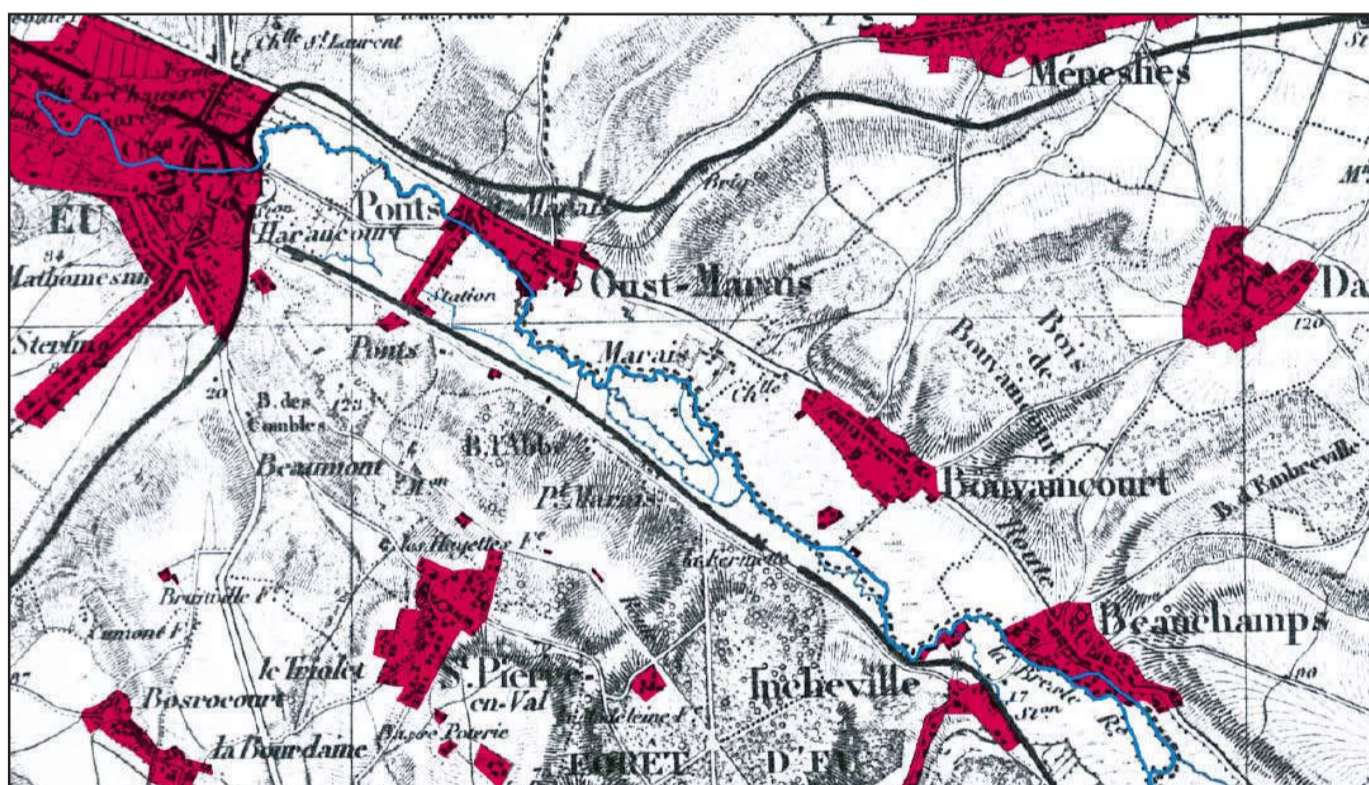
Les villages et les bourgs de la vallée de la Bresle situés en pied de coteau et en limite de zone inondable, forment un enchaînement qui jalonne les deux routes parallèles qui suivent le cours de la vallée, côté normand et côté picard.

Les traversées de villages offrent une image routière et peu aménagée, tandis qu'une tendance très forte à l'urbanisme linéaire se développe le long des routes. Certaines entrées de villes sont aujourd'hui très dégradées par une multitude de petites zones d'activités, parfois éparpillées comme à Aumale. A ce phénomène s'ajoute la présence de nombreuses friches industrielles non reconverties qui, sans transformation, forment des lieux peu avenants, où progressivement se développe une nature spontanée.

Entre ces villages et ces bourgs, l'espace agricole est relativement préservé et l'on ne rencontre pas de problèmes particuliers de mitage.



Implantation sporadique de maisons le long de la RD 49, à Ponts-et-Marais faisant disparaître les coupures d'urbanisation entre les villes de la vallée. (2009 - commune de Ponts-et-Marais)



Carte d'Etat Major (1880).

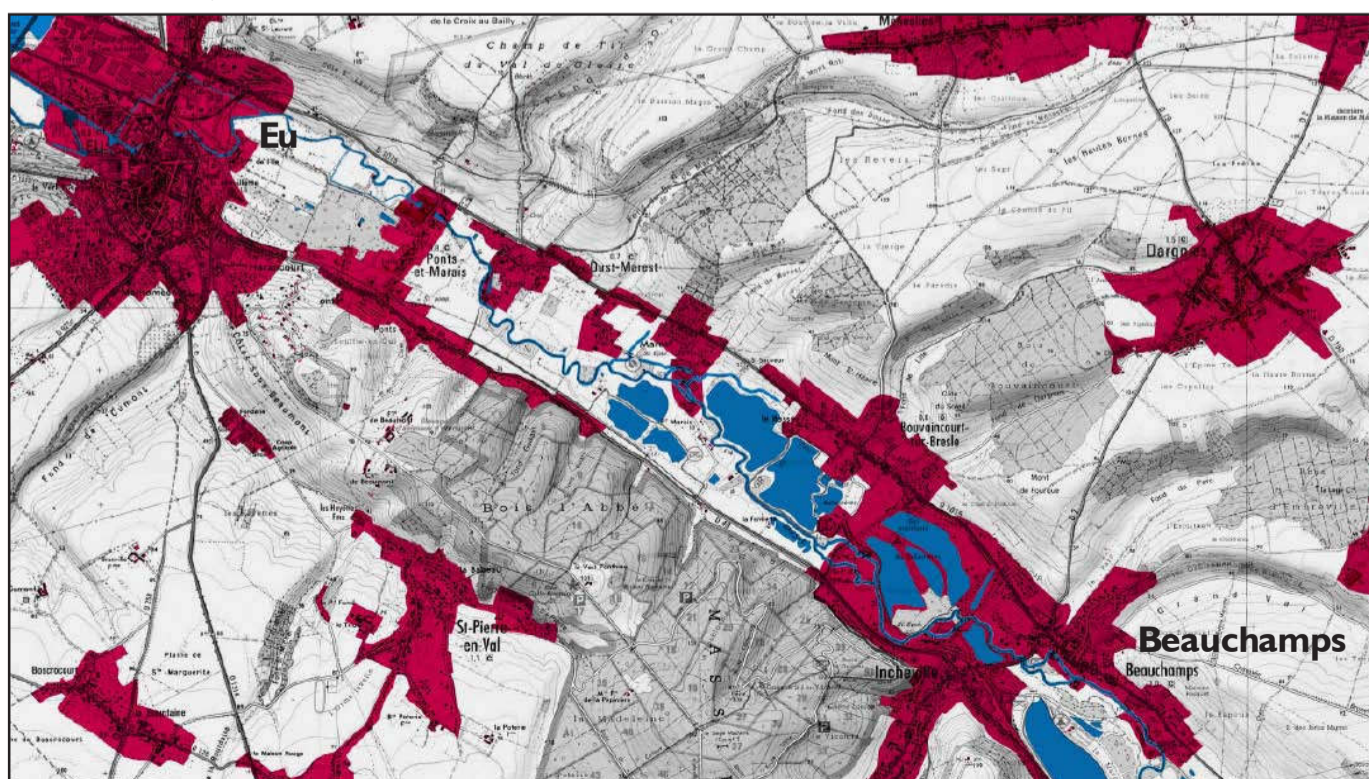


Schéma d'évolution de l'urbanisation de la vallée de la Bresle entre Eu et Beauchamps
Sources : carte d'Etat Major (19^{ème} siècle) et carte IGN 1/25 000 (2008)

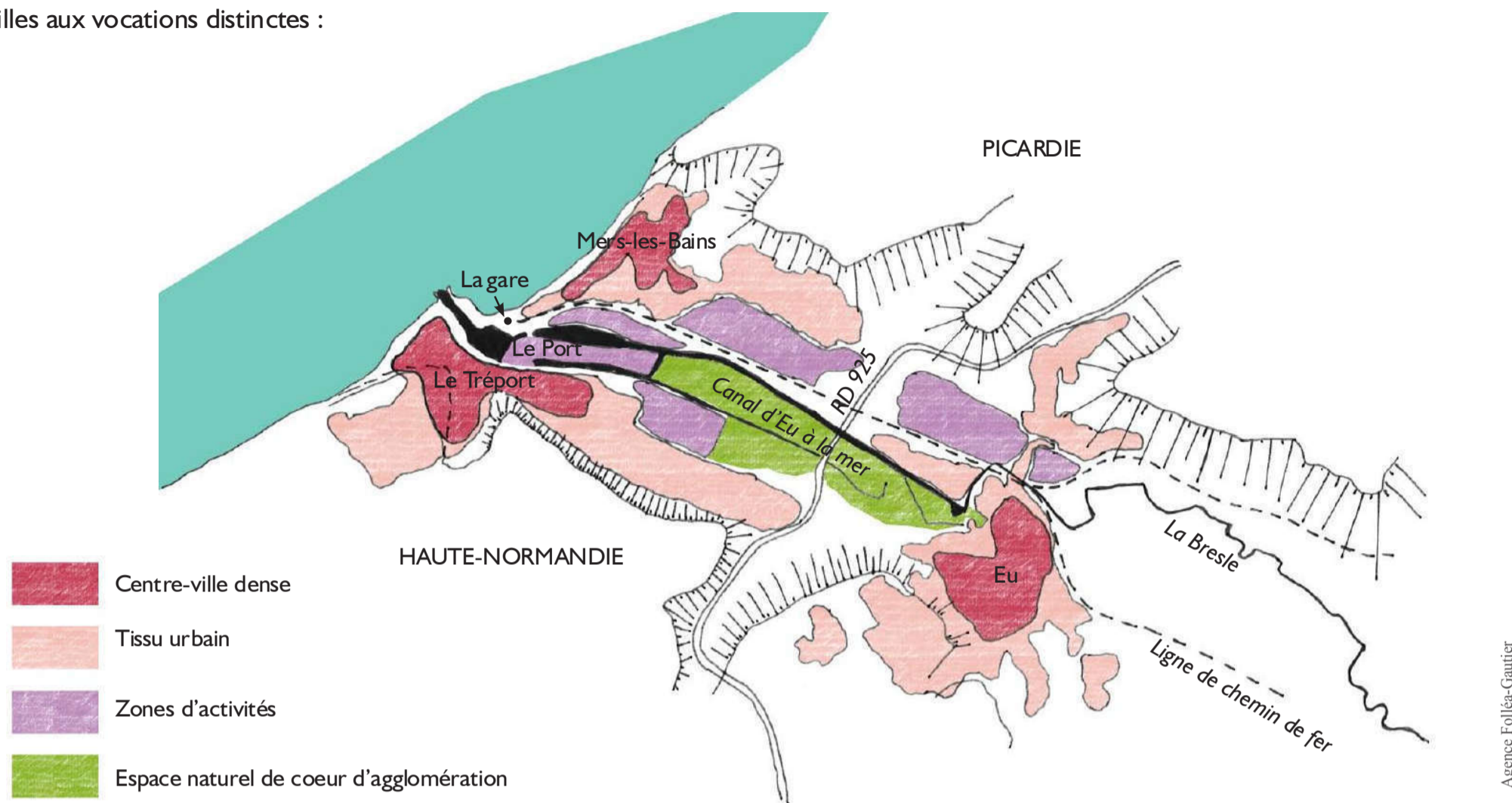
En 100 ans, la distance entre Beauchamps et Eu s'est «réduite» avec le développement d'une urbanisation linéaire le long des voies routières.

Conception : Agence Folléa-Gautier - Fond cartographique : Carte d'Etat Major

Conception : Agence Folléa-Gautier - Fond cartographique : IGN Scan 25

Un ensemble urbain à trois centralités

Au débouché de la vallée de la Bresle, l'ensemble Eu/Le Tréport/Mers-les-Bains forme un ensemble urbain à trois centralités, avec trois villes aux vocations distinctes :



Agence Folléa-Gautier

- la station balnéaire à Mers-les-Bains avec une architecture typique de la fin du 19^{ème} siècle et dont le développement fut déclenché par l'arrivée du chemin de fer en 1873,



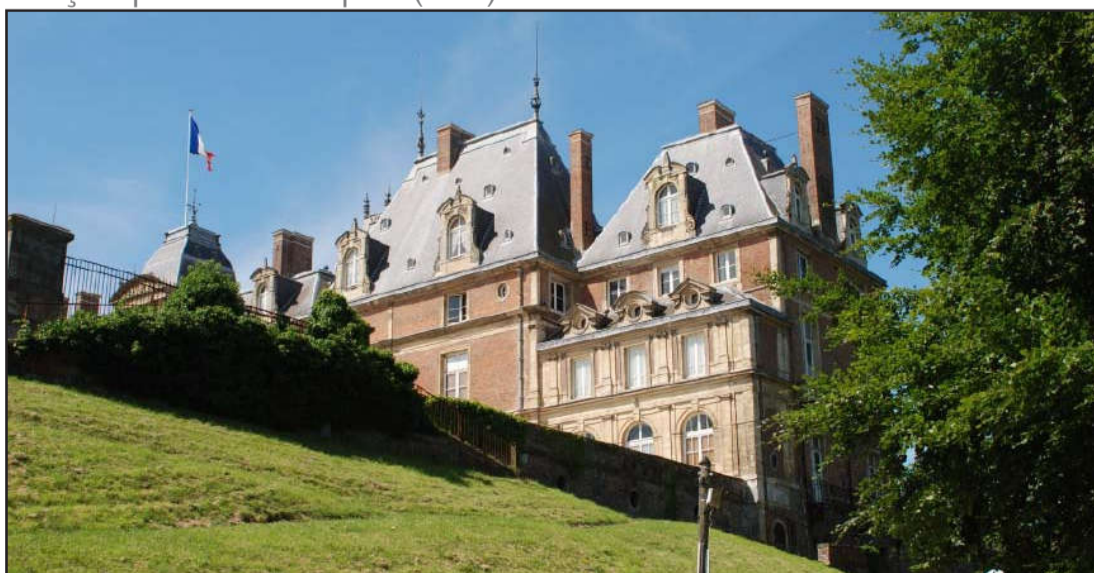
La façade maritime de Mers-les-Bains. (2009)

- la ville portuaire du Tréport avec sa façade ouverte sur les bassins, blottie au pied d'une falaise de 110 mètres de hauteur,



La façade portuaire du Tréport. (2009)

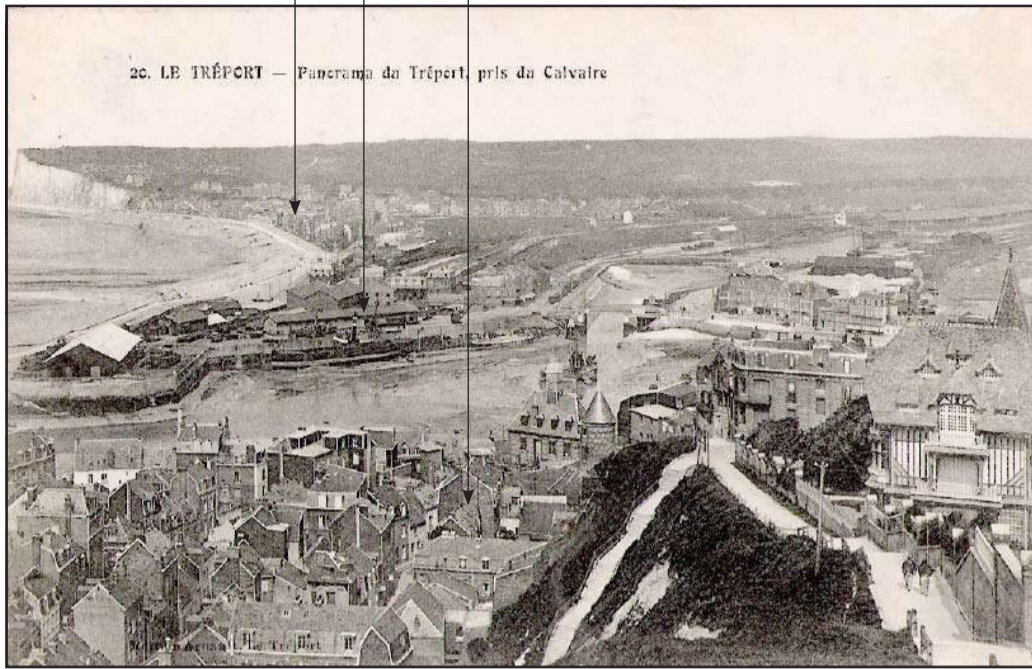
- la ville historique d'Eu, en amont à 3km des deux premières est accrochée à flanc de coteau. Son centre-ville en hauteur par rapport à la Bresle, est marqué par son château (construit au 16^{ème} siècle et plusieurs fois remanié) qui domine la vallée.



Château d'Eu, dominant la vallée de la Bresle. (2009)

Mers-les-Bains Le Tréport

La gare



Le point de vue au-dessus du Tréport : un paysage reconnu depuis l'arrivée du tourisme balnéaire au 19^{ème} siècle.

Les trois villes, liées par la Bresle canalisée, s'organisent autour d'une vaste zone inondable correspondant au lit majeur du fleuve. Cet espace a été très tôt aménagé par la canalisation de la Bresle au 15^{ème} siècle, et par l'installation des infrastructures portuaires et de la gare dans l'estuaire au 19^{ème} siècle. Depuis, cet espace n'a cessé d'être comblé par le développement des zones industrielles et d'activités.

La gare, au coeur de cette plaine, est potentiellement le lien entre tous ces quartiers. Elle reste néanmoins aujourd'hui isolée au milieu d'un no man's land.



Entrée de ville du Tréport : les zones d'activités gagnent sur la plaine alluviale cultivée. (2009)



Site industriel du Tréport au coeur de la vallée. (2009)



Lotissements du Tréport, sur le plateau : la ville sort de son site et s'impose sur le plateau agricole. (2009)

Contrainte entre les falaises et la vallée, l'urbanisation gagne aujourd'hui les pentes et les plateaux, tout en s'étalant le long de la vallée de la Bresle.

Suivant les villes, ces extensions se font de manière différente. Au Tréport, les quartiers récents occupent depuis peu les rebords du plateau et trahissent désormais la présence de la ville en dehors de la vallée.

Eu connaît le même phénomène avec des quartiers neufs d'habitation qui s'installent sur le plateau du Petit Caux, tout en s'étalant dans la vallée sous la pression des nouvelles zones d'activités.

La ville de Mers quant à elle occupe désormais les coteaux qui dominant la ville.

LES VALEURS PAYSAGÈRES

La rivière et les zones humides, des espaces

naturels de grande valeur :

- Lutte contre l'enrichissement.
- Entretien des ripisylves.
- Limitation des peupleraies.
- Création de cheminements le long de la rivière.
- Mise en valeur des anciennes ballastières.

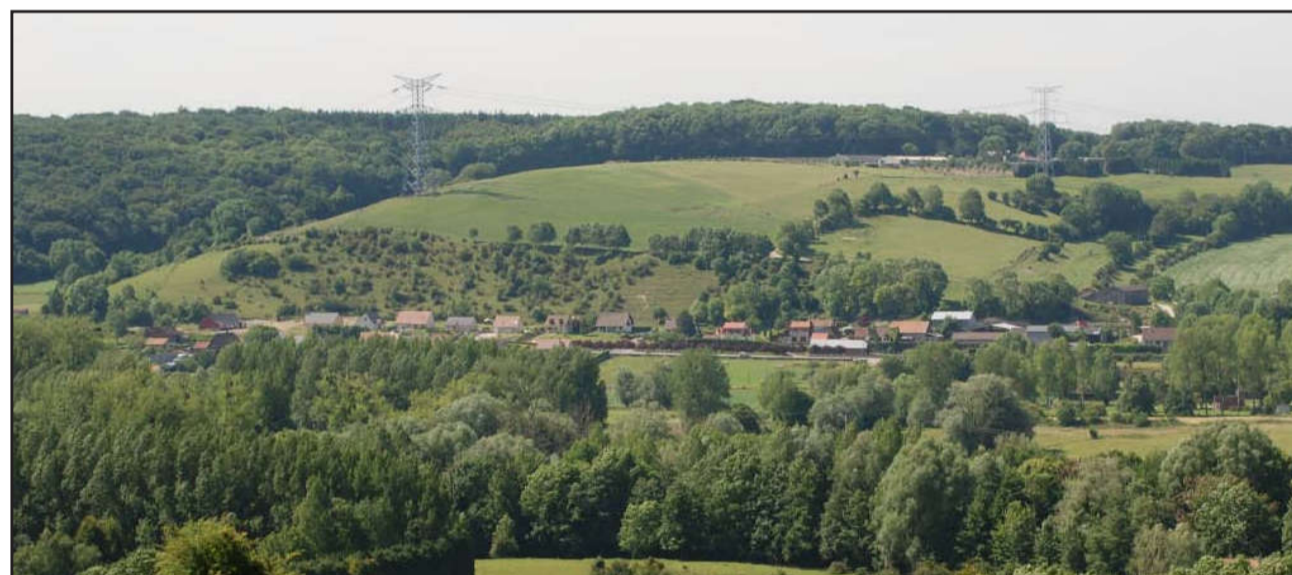
Les espaces agricoles de fonds de vallées, des

espaces ouverts de respiration :

- Maintien et gestion des prairies et espaces naturels soumis aux pressions urbaines (notamment dans le secteur de Eu/Le Tréport et Blangy-sur-Bresle).
- Maintien des prairies et des structures végétales associées sur les coteaux.
- Préservation et gestion des zones humides de fond de vallées.



Prairies et structures végétales dans la plaine alluviale.



Coteaux boisés et cultivés menacés d'enrichissement.

Les coteaux, cadre naturel de la vallée :

- Lutte contre l'enrichissement des coteaux.
- Repérage, préservation et mise en valeur des ouvertures visuelles vers la vallée.
- Préservation des lignes de crêtes boisées.
- Maintien de secteurs non-bâtis en ligne de crête dans l'agglomération Eu/Le Tréport/Mers.
- Maintien d'une présence végétale sur les coteaux urbanisés.

Le site bâti d'Eu :

- Reconnaissance, identification et prise en compte spécifique pour les choix d'urbanisation.
- Préservation des espaces non bâtis qui le mettent en valeur.



Site bâti d'Eu, 18e et 19e siècle, accroché aux coteaux de la vallée de la Bresle.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

La disparition des respirations entre les

villages :

- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages et les hameaux, le long des routes notamment en aval de Blangy-sur-Bresle.
- Arrêt de l'urbanisation linéaire dans l'ensemble de la vallée.

Les limites d'extensions sur le plateau

agricole :

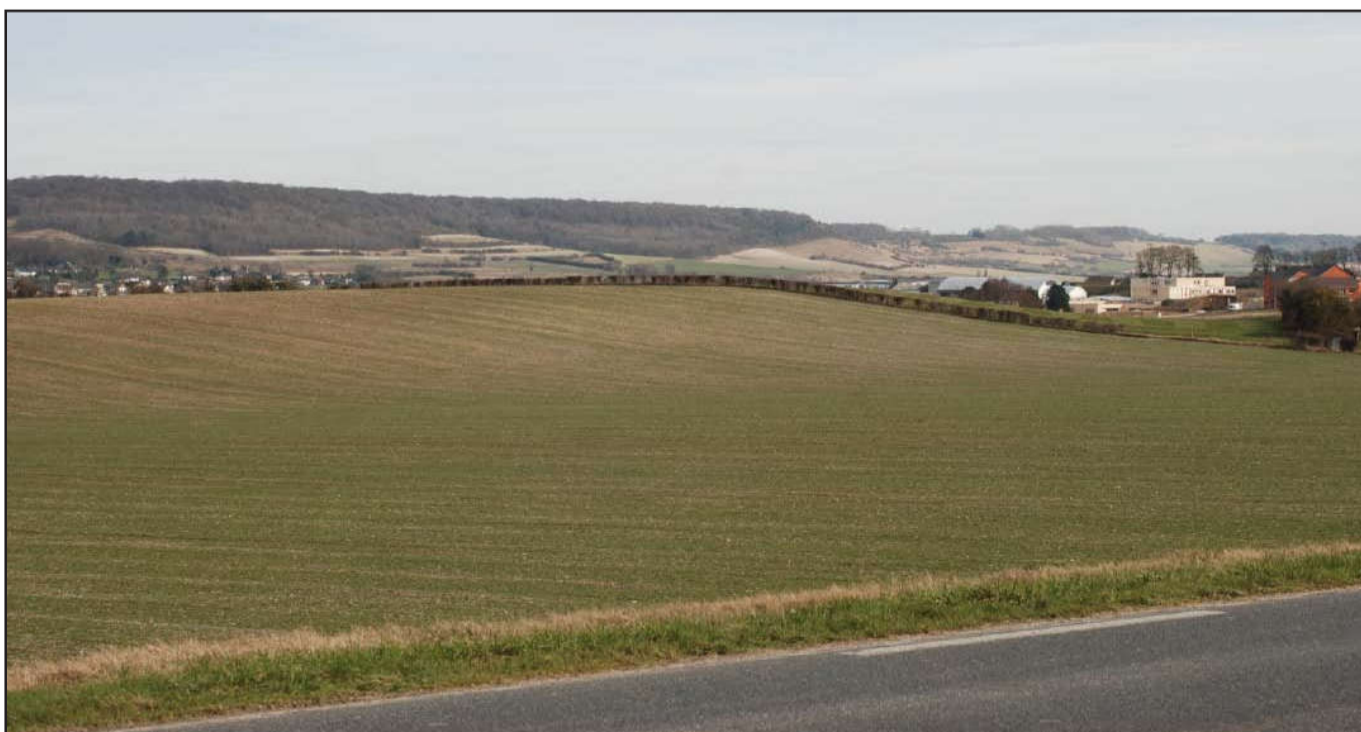
- Création de lisières urbaines au contact des extensions urbaines sur le plateau (agglomération de Eu/Le Tréport).

Les abords peu valorisés des franchissements d'autoroutes :

- Maintien à distance du développement urbain.
- Préservation de l'agriculture à proximité de l'infrastructure.
- Végétalisation des talus trop raides entaillant les versants de la vallée.



Une végétalisation des talus permettrait de mieux «cicatriser» l'entaille de l'autoroute dans les coteaux.



L'agrandissement démesuré des parcelles agricoles a supprimé toute structure végétale.

La disparition des structures végétales dans l'espace agricole

- Replantation de structures végétales dans l'espace agricole (lignes d'arbres, haies, ripisylves).
- Identification et accompagnement des secteurs soumis à la déprise agricole sur les hauts de coteaux.

Les projets de parcs éoliens

- Maintien à l'écart et sans covisibilité depuis la vallée des nouveaux champs éoliens.

Les traversées trop routières des villages :

- Requalification des chaussées avec réduction des surlargeurs.
- Traitement différencié des revêtements de sols.
- Création et valorisation des espaces publics.
- Enfouissement de réseaux.



Traversée de village peu valorisante avec ses trottoirs étroits et ses réseaux aériens.



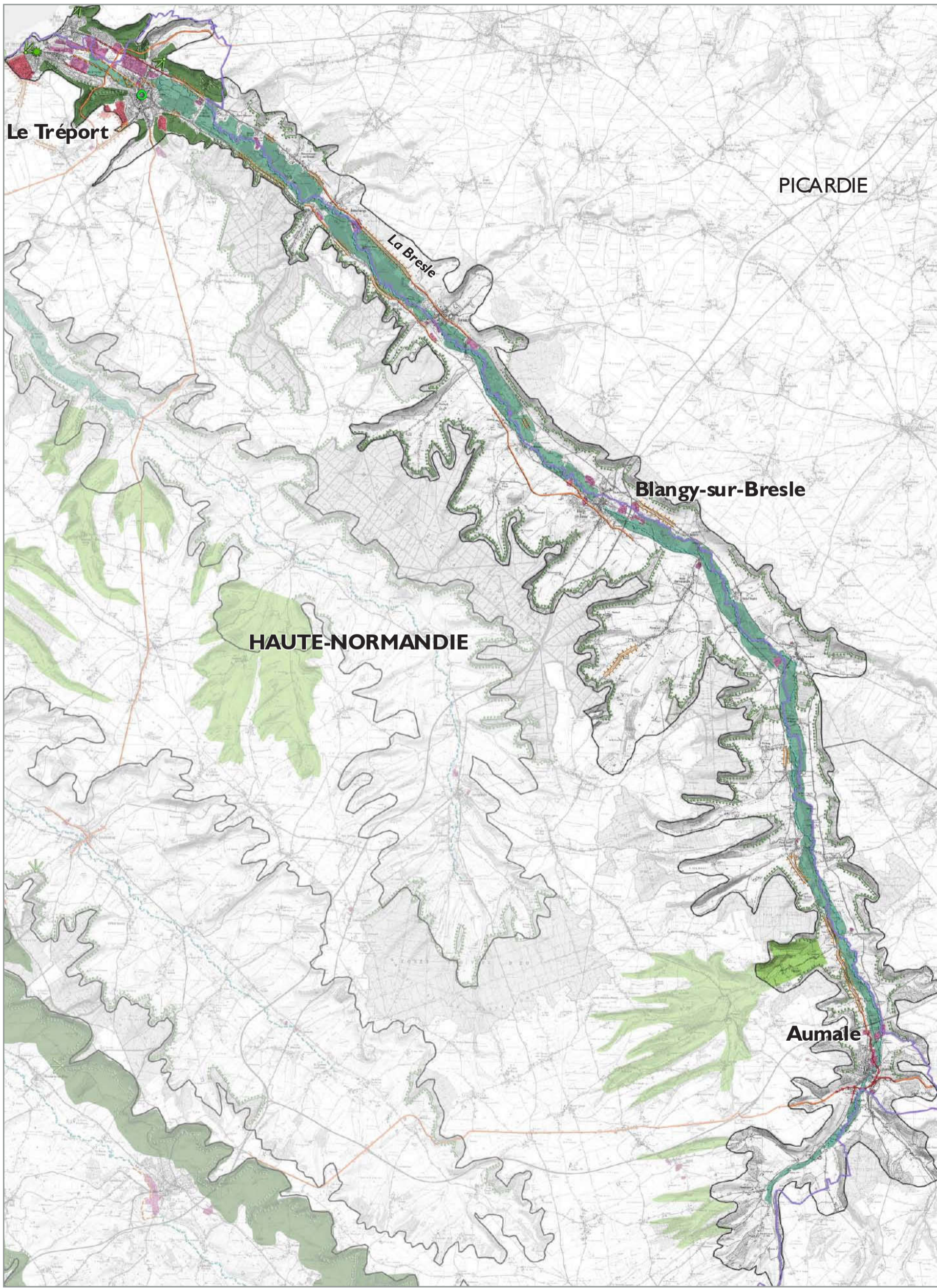
Zone d'activités implantée sur les pentes, bien trop en vue dans la vallée.

Les zones industrielles et d'activités

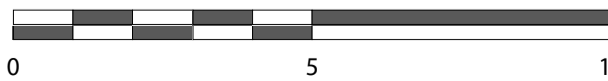
- Réhabilitation des espaces publics dans les zones d'activités aux abords des autoroutes et à l'entrée de l'agglomération Eu/Le Tréport.
- Réhabilitation des friches et sites industriels isolés dans les villages et les vallées.

CARTE DES ENJEUX N° 21 : LA VALLÉE DE LA BRESLE

Légende des enjeux en dernière page



Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isisme - Fond cartographique : IGN Scan 25



0 5 10 Kilomètres

LES UNITÉS DE PAYSAGES

